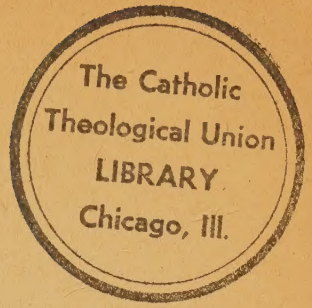


The Catholic
Theological Union
LIBRARY
Chicago, Ill.



Études de Théologie historique

NOVATIEN

DU MÊME AUTEUR

La Théologie de Tertullien (1905).

La Théologie de saint Hippolyte (1906).

L'Édit de Calliste, Étude sur les origines de la pénitence chrétienne (1914).

La Théologie de saint Cyprien (1922).

Tous droits réservés pour tous pays

Copyright by Gabriel Beauchesne, 1924

Études de Théologie Historique

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DES PROFESSEURS DE THÉOLOGIE
A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

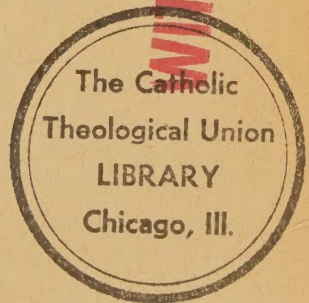
NOVATIEN

ÉTUDE SUR LA THÉOLOGIE ROMAINE
AU MILIEU DU III^e SIÈCLE

PAR

A. D'ALÈS

PROFESSEUR A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS



GABRIEL BEAUCHESNE, ÉDITEUR
A PARIS, RUE DE RENNES, 117

MCMXXIV

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

NIHIL OBSTAT

J. LEBRETON

15^a Septembris 1924.

IMPRIMATUR

J. LAPALME, v. g.

Parisiis, die 27^a Septembris 1924.

INTRODUCTION

Le 9 avril 1923, au *cinquième Congrès des Sciences historiques*, réuni à Bruxelles, nous présentions une communication, ainsi résumée au programme officiel :

Novatien, représentant notable de la théologie romaine au milieu du III^e siècle, d'abord dans l'Église catholique, puis dans le schisme. Le peu qui reste de son œuvre. De nos jours, on a revendiqué pour lui divers écrits anonymes ou pseudonymes. Que faut-il retenir de ces revendications?

L'Église romaine commence à parler latin, et l'on entrevoit chez Novatien une Bible latine romaine. Autrefois confondue avec d'autres versions anciennes sous la dénomination commune d'*Itala*, cette première Bible romaine se distingue nettement soit de la Bible africaine de saint Cyprien, au III^e siècle, soit de la Bible gauloise de saint Hilaire, au IV^e siècle. Le nom d'*Itala*, qui, probablement, ne repose que sur une fausse leçon de saint Augustin, ne répond à aucune grandeur définie. La Bible romaine latine a chance de remonter au II^e siècle, d'autant que, dès cette date, des Marcionites lisaient en latin leur texte mutilé du Nouveau Testament.

Le traité *De Trinitate* montre Novatien en lutte avec le monarchisme sabellien; certaines de ses formules favoriseraient une christologie adoptianiste. Par ailleurs, il serre de près le symbole baptismal de l'Église romaine.

Novatien moraliste se distingue par une tendance au rigorisme, tendance d'abord contenue, toujours réelle. Jugements contemporains. On a lieu de croire qu'il fut enveloppé dans une persécution et, par l'exil, conquit, aux yeux de sa secte, l'auréole de confesseur de la foi. Le schisme, qui brisa l'unité de sa vie, le rendit aux inspirations stoïciennes de sa nature.

Ces lignes peuvent servir d'Introduction au présent volume. Composé presque entièrement d'études publiées en divers temps dans les *Recherches de Science religieuse*, dans *Biblica*, dans *Gregorianum*, dans la *Revue des questions historiques*, il essaye de faire quelque lumière sur un personnage ecclésiastique de second plan, d'autant moins négligeable que les données sont plus rares sur l'Église romaine en ce milieu du m^e siècle.

NOVATIEN

ÉTUDE SUR LA THÉOLOGIE ROMAINE AU MILIEU DU III^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LE CORPUS DE NOVATIEN

Novatien était, au milieu du III^e siècle, un des prêtres les plus en vue du clergé de Rome. Lors de l'élévation du pape Corneille (mars 251), son ambition frustrée le poussa hors de l'Église¹. Le schisme dont il avait pris la tête, ouvert sur une question de personnes, évolua sur le terrain de la discipline ecclésiastique et espéra se faire une brillante façade en affichant, au sujet de la rémission des péchés, une sévérité plus grande que celle dont usait l'Église catholique. Par là, il fut amené à prendre position même sur le terrain doctrinal, et le schisme se compliqua d'hérésie, tout en conservant, quant aux dogmes fondamentaux du christianisme, la tradition de la grande Église. La trace du mouvement

1. Sur Novatien, nous pouvons consulter, outre ses propres écrits, plusieurs lettres de saint CYPRIEN. Surtout l'importante lettre à Antonianus (*Ep.*, LV, Hartel). De plus, les documents conservés par EUSÈBE aux livres VI et VII de son Histoire ecclésiastique, surtout la lettre très instructive mais aussi très passionnée, du pape saint CORNEILLE à Fabius d'Antioche, VI, XLIII, puis plusieurs lettres de saint DENYS d'ALEXANDRIE. Enfin, l'anonyme *Ad Novatianum*, parmi les apocryphes de saint Cyprien, ajoute quelques traits. Nous ne possédons pas le grand ouvrage où RETICIUS, évêque d'Autun au temps de Constantin, avait réfuté Novatien, au témoignage de saint JÉRÔME, *De vir. ill.*, LXXXII : *Grande volumen adversus Novatianum*. Mais les trois lettres de saint PACIEN DE BARCELONE au Novatien Sympronianus, *P. L.*, XIII, font connaître l'état de la controverse, un siècle après les origines.

novatien se laisse poursuivre durant près de trois siècles. Quant à son auteur, il disparaît de l'histoire ecclésiastique presque au lendemain du schisme. Mais quelques-uns de ses nombreux écrits ont survécu sous des noms d'emprunt.

La connaissance exacte de sa théologie présenterait un intérêt d'autant plus grand que nous sommes moins renseignés sur le mouvement doctrinal dans l'Église romaine du III^e siècle. L'écrivain le plus fécond de cette Église, saint Hippolyte, un schismatique, comme Novatien, s'exprimait en grec, et son œuvre ne nous est parvenue que maltraitée par les siècles. Trente ans plus tard, la théologie romaine commence à parler latin. Mais l'œuvre de Novatien a subi, dans une certaine mesure, la même disgrâce que celle d'Hippolyte; si l'on entreprend de l'étudier, il faut d'abord essayer d'en ressaisir les éléments épars¹.

I. Écrits incontestés.

Nous commencerons par transcrire la courte notice consacrée à Novatien par saint Jérôme, *De viris illustribus*, LXX, P. L., XXIII, 681 :

Novatianus Romanae Urbis presbyter, adversus Cornelium cathedram sacerdotalem conatus invadere, Novatianorum, quod graece dicitur Καθαρῶν, dogma constituit, nolens apostatas suscipere paenitentes. Huius auctor Novatus, Cypriani presbyter, fuit. Scripsit autem *De pascha*, *De sabbato*, *De circumcissione*, *De sacerdote*, *De oratione*, *De cibis iudaicis*, *De instantia*, *De Attalo*, multaue alia, et *De Trinitate* grande volumen, quasi ἐπιτομὴν operis Tertulliani faciens, quod plerique nescientes Cypriani existimant.

1. Les écrits dont nous aurons à nous occuper se trouvent dans la *Patrologie Latine*, soit au t. III, sous le nom de Novatien, soit au t. IV, dans le recueil de saint Cyprien. Ils existent dispersés dans d'autres éditions plus critiques et permettant des références plus précises. Nous citerons :

Pour le *De Trinitate*, *Novatian's Treatise on the Trinity*, edited by W. YORKE FAUSSET, M. A. (Cambridge, 1909).

Pour le *De cibis iudaicis*, texte publié par G. LANDGRAF et C. WEYMAN, dans *Archiv f. Lateinische Lexikographie und Grammatik*, t. XI, p. 226-239 (Leipzig, 1900).

Pour les *Epp.*, xxx et xxxvi, l'édition de saint Cyprien, par HARTEL, dans le *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum* (vol. III, pars II, Vindobonae, 1871).

Pour le *De spectaculis* et le *De bono pudicitiae*, l'appendice de la même édition (pars III, Vindobonae, 1871).

On lit encore, *Adv. Rufinum*, II, XIX, P. L., XXIII, 444 A :

Transit (Rufinus) ad inclitum martyrem Cyprianum, et dicit Tertulliani librum, cui titulus est *De Trinitate*, sub nomine eius Constantinopoli a Macedonianae partis haereticis lectitari. In quo crimine mentitur duo. Nam nec Tertulliani liber est, nec Cypriani dicitur, sed Novatiani, cuius et inscribitur titulo; et auctoris eloquium stili proprietas demonstrat. — (Cf. Rufin, *De adulteratione librorum Origenis*, P. G., XVII, 628 c-629 A).

Donc Rufin et saint Jérôme connaissent un traité *De Trinitate*, sur lequel ils fournissent des indications divergentes. Selon Rufin, il était de Tertullien, mais les hérétiques macédoniens, le trouvant favorable à leur doctrine, jugeaient avantageux de le faire circuler sous le nom de saint Cyprien. Selon saint Jérôme, il n'était pas de Tertullien, ni attribué par les gens avertis à saint Cyprien; il était de Novatien, et portait le cachet propre de cet auteur. Ainsi, Rufin et saint Jérôme s'accordent à dire qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage authentique de saint Cyprien; Rufin dit qu'il s'agit d'un ouvrage authentique de Tertullien, et saint Jérôme qu'il s'agit d'un ouvrage de Novatien, attribué par quelques-uns à Tertullien. A ces traits, reconnaitrons-nous notre *De Trinitate*?

Le *De Trinitate* nous est parvenu dans l'héritage littéraire de Tertullien. C'est sous le nom de Tertullien qu'il a été publié par les premiers éditeurs, J. Gangneius et Beatus Rhenanus (Paris, 1545). Mais la fausseté de l'attribution est de toute évidence, pour qui le compare soit aux œuvres de Tertullien, en général, soit, en particulier, au traité *Adv. Praxean*, où Tertullien s'occupe *ex professo* de la Trinité. On ne reconnaît pas toujours sa doctrine; on reconnaît beaucoup moins encore sa manière si personnelle, fougueuse et obscure, dans cet écrit si limpide et si mesuré. L'attribution à saint Cyprien serait, à première vue, moins invraisemblable; mais, outre qu'elle souffre plus d'une difficulté d'ordre interne, elle ne peut se recommander d'aucun témoignage positif, puisque Rufin et saint Jérôme s'accordent à la démentir; il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Reste l'attribution à Novatien, suggérée par la description de saint

Jérôme. *Grande volumen*, convient bien à cette forte dissertation; quasi ἐπιτομήν *operis Tertulliani faciens*, ne lui convient pas aussi exactement, car le *De Trinitate* dépasse en étendue l'*Adv. Praxean* de Tertullien, que saint Jérôme a sûrement en vue, et en diffère notablement pour la doctrine. Mais des erreurs de cet ordre abondent chez saint Jérôme. Et la dernière observation, touchant la conformité de style avec Novatien, est pleinement justifiée par la confrontation, soit avec le *De cibis iudaicis*, soit avec les *Epp.* xxx et xxxvi du recueil de saint Cyprien, écrits authentiques de Novatien. Il y a là de quoi emporter conviction. C'est avec raison que Pamel, dans sa première édition de Tertullien (Anvers, 1579), restitua à Novatien la paternité du *De Trinitate* ¹, avec celle du *De Cibis iudaicis*, pareillement conservé sous le nom de Tertullien, mais revendiqué pour Novatien par saint Jérôme.

Les lettres xxx et xxxvi du recueil de saint Cyprien, adressées à l'évêque de Carthage au nom du clergé de Rome durant la vacance du Saint-Siège entre le martyre du pape Fabien et l'élection de Corneille, sont aussi de la plume de Novatien. Pour l'*Ep.*, xxx, nous le savons par le témoignage exprès de saint Cyprien ². Pour l'*Ep.*, xxxvi, l'identité d'auteur est garantie par la parfaite conformité du ton et du style ³.

1. H. HAGEMANN, *Die römische Kirche und ihr Einfluss auf Disziplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderten*, p. 371-411, Freiburg i. B., 1864, a cru devoir écarter toutes les solutions connues, pour proposer une hypothèse nouvelle. Le *De Trinitate* serait l'œuvre d'un disciple de saint Hippolyte, écrivant à la fin du pontificat de saint Zéphyrin ou au début du pontificat de saint Calliste, vers l'année 220. D'autre part, I. QUARRY, dans *Hermathena* XXIII (1897), p. 36-70, le croit traduit d'Hippolyte. Il y aurait beaucoup à dire sur le fondement théologique de ces conjectures. En attendant, notons que tous les caractères littéraires sont d'un original, non d'une traduction.

2. CYPRIEN écrit à Antonianus, *Ep.*, LV, 5, p. 627, 7 : *Novatiano tunc scribente*. Suit une citation de *Ep.*, xxx, 5.

3. La lecture attentive des deux lettres ne laissera guère de doute à cet égard. On peut voir là-dessus Ad. HARNACK, *Die Briefe des römischen Klerus aus der Zeit der Sedisvacanz im Jahre 250*, p. 17-19. Dans *Theologische Abhandlungen Carl von Weizsäcker gewidmet*, Freiburg i. B., 1892.

Ad abundantiam, relevons un détail de style, assez suggestif. On lit *Ep.*, xxx, 2, p. 559, 17-18 : *Quid enim magis aut in pace tam aptum aut in bello persecutionis tam necessarium*; 4, p. 552, 8 : *Cum nulli magis tam congruens esset*; *Ep.*, xxxvi, 2, p. 573, 26 : *Ut merito nulli magis tam sit competens*. — Cette locution anormale et incorrecte, *magis tam*, a tout l'air d'un trait personnel.

Quant à la lettre VIII, qu'on lui a parfois attribuée, parce qu'elle émane aussi du clergé de Rome, s'il a pu l'inspirer, il ne l'a sûrement pas écrite : c'est l'œuvre, non d'un styliste habile tel que Novatien, mais d'un clerc illettré, qui parle un latin vulgaire¹.

II. De Spectaculis et De bono Pudicitiae.

Outre ces écrits incontestés, on a souvent revendiqué pour Novatien tel ou tel des écrits annexés depuis des siècles au recueil de saint Cyprien. Pour deux surtout, la question mérite examen : le *De spectaculis* et le *De bono pudicitiae*.

La tradition ancienne est muette sur l'origine de ces opuscules, et l'attribution à saint Cyprien, bien que reprise parfois de nos jours au nom de la critique interne², est de plus en plus généralement abandonnée. On peut y opposer, non seulement le silence des anciens catalogues, mais le caractère abstrait de ces dissertations, dont l'auteur ne se montre pas en contact permanent avec son public, comme l'évêque de Carthage. D'ailleurs Cyprien a abordé le sujet du *De spectaculis* dans quelques pages de l'*Ad Donatum*, et traité le sujet du *De bono pudicitiae* dans le *De habitu virginum*. Or, contrairement à son habitude quand il touche deux fois un même sujet, on ne retrouve pas ici l'arsenal des textes scripturaires qui lui sont familiers ; on ne retrouve pas non plus sa manière de traiter l'Écriture sainte³.

1. Les vulgarismes de cette lettre sont atténués dans l'édition Hartel. Un texte critique a été donné par MIODONSKI, en appendice à son étude sur l'*A-nonymus adversus aleatores*, p. 112 sqq., Erlangen, 1889. Il a été reproduit par HARNACK, *op. cit.*, p. 6-8.

2. Le *De spectaculis* a été revendiqué pour saint Cyprien par Ed. WÖLFFLIN, *Archiv f. lateinische Lexikographie*, VIII, p. 1-22 (Leipzig, 1892) ; le *De bono pudicitiae* par MATZINGER, *Des hl. Thascius Caecilius Cyprianus Tractat De bono pudicitiae* (thèse de Munich), Nürnberg, 1892.

3. Joh. HAUSSELEITER, *Zwei strittige Schriften Cyprians, De spectaculis und De bono pudicitiae*, *Theologisches Literaturblatt*, 1892, p. 431-436, voit dans le traitement de l'Écriture sainte la raison décisive d'écarter l'attribution de ces deux écrits à Cyprien.

Il est à peu près impossible de confronter les citations bibliques du *De spectaculis* ou du *De bono pudicitiae* avec celles des écrits incontestés de Novatien, car il n'y a guère de textes qui reparaissent dans les deux séries d'ouvrages. On peut du moins constater que le texte biblique du *De bono*

Il en va autrement de l'attribution à Novatien. Des travaux récents l'ont rendue hautement vraisemblable; on ne peut faire abstraction de ces conclusions généralement acceptées. En utilisant les travaux de C. Weyman¹, de J. Haussleiter², de Ad. Demmler³, de G. Landgraf⁴, nous nous abstenons de les transcrire; d'ailleurs nous croyons possible de les compléter. Pour être rigoureuse, l'enquête devrait couvrir un très grand nombre de pages. Qu'il nous suffise de l'amorcer sur un point précis. Par ce travail circonscrit, on pourra juger de l'ampleur que devrait prendre une enquête exhaustive, et des lumières qu'elle apporterait.

Reproduisons d'abord la première page *De spectaculis* et la première page du *De bono pudicitiae*; puis la première page du *De cibis iudaicis*, écrit incontesté de Novatien.

Pseudo-Cyprianus, *De spectaculis*, 1, ed. Hartel, App., p. 3, 1-4, 4. Cyprianus plebi in Evangelio stanti S.

Ut me satis contristat et animum nostrum graviter affligit cum nulla mihi scribendi ad vos porrigitur occasio, detrimentum est enim meum vobiscum non colloqui, ita nihil mihi tantam laetitiam hilaritatemque restituit quam cum adest rursus occasio. Vobiscum me esse arbitror, cum

pudicitiae diffère profondément de la Bible africaine. Donnons un exemple. I Cor., vi, 9. 10. 18 :

Cyprien, *Testim.*, III, 65, p. 167, 23-168, 2; 63, p. 167, 4-6 :

Neque fornicarii neque idolis servientes neque adulteri neque molles neque... regnum Dei consequentur. — Omne delictum quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

Pud., 6, p. 18, 2-4 :

Hinc merito regnum caelorum non tenent aulteri; hinc est quod omne peccatum extra corpus dicit esse, solum adulterum peccare in corpus suum.

Le moins qu'on puisse conclure de cet exemple — à peu près unique, — c'est que l'auteur du *De bono pudicitiae* traite le texte biblique avec une liberté très grande, dont Cyprien n'est pas coutumier.

1. Carl WEYMAN, *Ueber die dem Cyprianus beigelegten Schriften De spectaculis und De bono pudicitiae*, dans *Historisches Jahrbuch*, XIII, p. 737-748 (1892); *Nachträgliches zur Schrift De bono pudicitiae*, *ibid.*, XIV, p. 330-331 (1893); article sur *De cibis iudaicis*, en collaboration avec LANDGRAF, *vid. inf.*

2. J. HAUSSLEITER, *Drei neue Schriften Novatians*, *Theologisches Literaturblatt*, 1894, p. 481-487.

3. Ad. DEMMLER, *Ueber den Verfasser der unten Cyprians Namen überlieferten Traktate De bono pudicitiae und De spectaculis* (thèse de Munich), Tübingen, 1894. Aussi dans *Theologische Quartalschrift*, t. LXXVI, p. 223-271 (1894).

4. G. LANDGRAF und C. WEYMAN, *Novatianus De cibis iudaicis*, *Archiv f. lateinische Lexikographie*, XI, p. 221-249 (1900).

vobis per litteras loquor. Quamquam igitur ita se haec habere quae dico certos vos esse sciam nec quicquam de verborum meorum veritate dubitare, tamen etiam argumentum sinceritatem rei asserit : nam cum nulla prorsus praeteritur occasio, probatur affectio. Quamvis ergo certus sim vos non minus esse in vitae actu graves quam in sacramento fideles ; tamen, quoniam non desunt vitiorum assertores blandi et indulgentes patroni qui praestant vitiis auctoritatem et, quod est deterius, censuram Scripturarum caelestium in advocationem criminum convertunt, quasi sine culpa innocens spectaculorum ad remissionem animi appetatur voluptas — nam et eo usque enervatus est ecclesiasticae disciplinae vigor et ita omni languore vitiorum praecipitatur in peius ut non iam vitiis excusatio sed auctoritas detur, — placuit paucis vos non nunc instruere, sed instructos admonere, ne, quia male sunt vineta vulnera, sanitatis obductae perrumpant cicatricem. Nullum enim malum difficilius extinguitur quam quod faciles reditus habet, dum et multitudinis consensu asseritur et excusatione blanditur.

Pseudo-Cyprianus, *De bono pudicitiae*, 1, ed. Hartel, app., p. 13. 4-14, 8.

... aliquas officiorum meorum partes praeterisse, dum semper enitor, vel maxime cotidianis evangeliorum tractatibus, aliquando vobis fidei et scientiae per Dominum incrementa praestare. Quid enim aliud in Ecclesia Domini utilius geri, quid accommodatius officiis episcopi potest inveniri quam ut, doctrina dominicorum per ipsum insinuata conlataque verborum, possint credentes ad repromissum regnum pervenire caelorum ? Hoc certe mei et operis et muneris cotidianum votivum negotium absens licet optinere conitor et praesentiam mei vobis reddere per litteras conor. Dum vos solito more allocutionibus missis in fide interpello, ideo convenio ut evangelicae radice firmitate solidati adversus omnia diaboli proelia stetis semper armati. Absentem me non credam, si fuero securus. Verum tamen omnia quae utiliter proferuntur et aeternae vitae statum tractatibus vel definiunt vel promittunt, ita demum fructuosa sunt si ad emolumentum operis divinae indulgentiae viribus adiuventur. Non solum verba proferimus quae de Scripturarum sacris fontibus veniunt, sed cum ipsis verbis preces ad Dominum et vota sociamus, ut tam nobis quam vobis et sacramentorum suorum thesauros aperiat et vires ad implenda quaeque cognoscimus tribuat. Periculum enim maius est voluntatem Domini cognovisse et in Dei voluntatis opere cessasse.

Novatianus, *De cibis iudaicis*, edd. G. Landgraf et C. Weyman, 1, p. 226, 1-227, 4.

Novatianus plebi in Evangelio perstanti salutem. Etsi mihi, fratres sanctissimi, exoptatissimus dies ille et inter praecipuos beatosque referendus est quo litteras vestras et scripta suscipio, — quid enim me aliud

nunc faciat laetiolem? — tamen non minus egregium diem et inter eximios arbitror computandum, quo similes vobis adfectus debita caritatis remittens et ego ad vos compari voto litteras scribo. Nihil enim me, fratres sanctissimi, tantis constrictum vinculis tenet, nihil tantis curarum ac sollicitudinum stimulis excitat et exagitat, quam ne iacturam vobis quandam per absentiam meam putetis inlatam, cui remedium conitor dare, dum elaboro vobis me praesentem frequentibus litteris exhibere. Quamquam ergo et officium debitum et cura suscepta et ipsa ministerii imposita persona hanc a me litterarum scribendarum exposcant necessitatem, tamen vos illam plus exaggeratis, dum me ad rescribendum frequentioribus litteris provocatis et pronum me licet ad ista caritatis solennia magis impellitis, dum sine cessatione in Evangelio vos perstare monstratis. Ex quo efficitur ut et ego vos litteris meis non tantum instruam iam eruditos quam incitem paratos. Nam qui sincerum Evangelium et excretum ab omni perversae labe doctrinae non tantum tenetis, verum etiam animose vindicatis, magistrum hominem non quaeritis, qui rebus ipsis Christi vos discipulos esse monstratis. Currentes igitur vos exhortor et vigilantes excito et adversus spiritalia nequitiae dimicantes alloquor et ad brabium sursum vocationis in Christo tendentes impello, ut tam haereticorum sacrilegis calumniis quam etiam Iudaeorum otiosis fabulis calcatis et reiectis, traditionem solam Christi doctrinamque teneatis et condigne auctoritatem vobis eius vindicare possitis...

A rapprocher ces trois pages, on sera frappé de l'exacte conformité des situations et du ton. Un pasteur d'âmes (selon *Pud.*, un évêque), séparé de son troupeau par une force majeure, s'efforce de maintenir le contact par lettres, et de faire, à distance, œuvre pastorale. Il se réjouit de voir les siens demeurer fermes dans l'Évangile, et proteste contre la coupable faiblesse de certains docteurs complaisants. Un examen plus attentif fera reconnaître un grand nombre de détails de pensée ou d'expression familiers à Novatien. Nous en relèverons plusieurs, en parcourant d'abord *Spect.*, 1, puis *Pud.*, 1. La colonne de gauche sera consacrée à *Spect.* et *Pud.*, la colonne de droite aux écrits incontestés de Novatien.

Spect., 1

P. 3, 2 : Plebi in Evangelio *Cib.*, 1, p. 2 : Plebi in Evangelio
stanti¹; 2, p. 4; 21 : Ad exhorta- perstanti; *ib.*, 17 : In Evangelio vos

1. Cette suscription de l'épître n'inspire pas pleine confiance : d'autant qu'elle est précédée du nom *Cyprianus*, que nous avons cru devoir écarter, comme une interpolation.

tionem evangelicae virtutis; 3, p. 5, 5 : Ad evangelicam virtutem. — *Pud.*, 1, p. 13, 5 : Cotidianis Evangeliorum tractatibus; *ib.*, 13 : Evangelicae radice firmitate.

perstare; 20 : Sincerum Evangelium... tenetis; 5, p. 235, 21 : Libertas evangelica manumissione revocata; 6, p. 237, 2 : Liberalius nobiscum Evangelium gessit; *ib.*, 7 : Nihil ita intemperantiam coercuit quam Evangelium; p. 238, 12 : In Evangelio per omnia ciborum redditus nobis usus; 7, p. 239, 7 : Evangelicae gratiae beneficio. — *Ep.*, xxx, 1, p. 549, 4 : Evangelicae disciplinae; 4, p. 552, 5 : Evangelicae disciplinae; *ib.*, 7 : Disciplinae evangelicae; 8 : Evangelici vigoris; 10 : Excarnificandos pro Evangelio... tradidissent; xxxvi, 1, p. 572, 18 : Secundum evangelicam disciplinam; 573, 11 : Cum Evangelio illam conferre contentur; 12 : Si ab evangelica lege non dissonat; 13 : Evangelicam... communicationem; 14 : Evangelicam... veritatem; 2, p. 573, 20 : Aliud... Evangelium; *ib.*, 21 : Confluentes contra Evangelium; 22 : Evangelii fracta... maiestas, 25 : De Evangelii conservatione; 26 : Nulli magis... competens nihil contra Evangelium decernere quam qui martyris nomen ex Evangelio laborat accipere; p. 574, 19 : Evangelicae legis inlibatam severitatem.

P. 3, 3 : Me satis contristat.

P. 3, 3 : Animum nostrum graviter affligit.

P. 3, 4 : Porrigitur occasio; 10, p. 12. 14 : De petra rursus populo maria porrecta. — *Pud.*, 10, p. 21, 12 : Porrectae voluptatis occasione.

Ep., xxxvi, 1, p. 573, 3 : Satis mirati sumus.

Ep., xxxvi, 1, p. 572, 17 : Animum nostrum... graviter affligerent.

Trin., 15, p. 51, 17 : Divinitatem porrigendo; p. 52, 15 : Salutem perpetuam porrigit; 16, p. 55, 4 : Homini scientiam Paraclitus porrigit; 18, p. 64, 2 : Humilitatis consilia porrigit; 19, p. 71, 24 : Ad interpretationem visionis Dei porrigendam; 29, p. 108, 1 : Discretionem spirituum porrigit; 30, p. 111, 12 : Disputatione porrecta. Latius enim po-

tuerunt porrigi; 31, p. 122, 11 : Divinitas tradita et porrecta conspicitur. — *Cib.*, 2, p. 228, 14 : Ciborum genera opportunis temporibus porrigente.

P. 3, 6 : Adest rursus occasio; 10 : Nulla praeteritur occasio. — *Pud.*, 5, p. 17, 4 : Ne separatio sine reditu occasionem praestet alterius; 10, p. 21, 13 : Voluptatis occasione; *ib.*, 17 : Quae quibusdam putatur occasio.

P. 3, 7 : Quanquam (avec le subjonctif), etc..

P. 3, 9 : Sinceritatem rei. — *Pud.*, 8, p. 19, 18 : Corporis nudi sinceritatem.

P. 3, 10 : Sinceritatem rei asserit; — 12 : Vitiorum assertores blandi; — p. 4, 4 : Multitudinis consensu asseritur; 2, p. 4, 10 : Idololatria gentilis asseritur.

P. 3, 10 : Probatur affectio.

P. 3, 11 : In vitae actu graves.

Trin., 26, p. 94, 1 : Ex hac occasione; 29, p. 106, 17 : Occasiones atque momenta. — *Ep.*, xxxvi, 11, p. 552, 11 : In occasione martyrii.

Construction constante chez Novatien : *Cib.*, 1, p. 226, 12, etc.

Ep., xxxvi, 2, p. 547, 19 : Evangelicae Legis inlibatam sinceritatem.

Trin., 30, p. 112, 1 : Sincerae traditionis. — *Cib.*, 1, p. 226, 20 : Sincerum Evangelium.

Trin., 11, p. 35 : Dei creatoris Filium in substantia veri corporis exhibitum asserimus; *ib.*, p. 36, 16 : Deus ex operibus asseratur; 12, p. 41, 8 : Non homo nudus asseritur; 22, p. 83, 20 : In gloriam Dei Patris succurrere asseritur; 24, p. 87, 6 : Homo tantummodo Christus idem atque Filius Dei asseratur; *ib.*, 10 : Asserere conantur... tantum illud quod volunt esse; 26, p. 96, 3 : Ab eodem asseritur et dicitur; 30, p. 112, 3 : Deus... per Scripturas asseratur; 31, p. 120, 12 : Unum Deum asseruit; *ib.*, 18 : Asserat illum paternae voluntatis... ministrum.

Trin., 29, p. 110, 6 : Affectiones constringit. — *Ep.*, xxxvi, 3, p. 575, 8 : Exemplis multis reciprocae adfectionis.

Trin., 18, p. 64, 5 : Aperit locum habitationis ipsius actumque describit. — *Ep.*, xxx, 1, p. 549, 9.

P. 3, 12 : In sacramento fideles.

Ep., xxx, 3, p. 551, 8 : Totum fidei sacramentum; 7, p. 558, 8 : Hoc totum in sacramento.

P. 3, 13 : Vitiorum assertores blandi et indulgentes patroni; p. 4, 4 : Excusatione blanditur; 4, p. 6, 16 : Blanditur illis per oculorum et aurium voluptatem. — *Pud.*, 3, p. 16, 3 : Blanda prius, ut plus noceat dum placet; 4, p. 16, 20 : Blandas corporis leges; 11, p. 22, 12 : Malum omne facilius vincitur quam voluptas quia... hoc blandum est; 13, p. 24, 13 : Blandimento voluptatis fallens.

Ep., xxx, 3, p. 551, 23 : Ubi... poterit indulgentiæ medicina procedere, si etiam ipse medicus intercepta paenitentia indulget periculis?

P. 3, 13 : Indulgentes patroni... praestant vitiis auctoritatem; 18 : Non iam vitiis excusatio, sed auctoritas detur; 2, p. 4, 5 : Christiani sibi nomini auctoritatem vindicantes; *ib.*, 8 : Divinam auctoritatem idololatriæ conferre. — *Pud.*, 6, p. 18, 4 : Ceterae praeceptorum auctoritates; 10, p. 21, 19 : Necessitas de auctoritate iubentium.

Trin., 10, p. 31, 8 : Testamenti Veteris auctoritatem respuentium; 11, p. 36, 4 : Auctoritatem illi divinam in his abnegare; 12, p. 39, 6 : In quo Scripturae numquam haesitavit auctoritas; 13, p. 44, 10 : Divinitatis... et claritas et auctoritas comprobetur; 17, p. 60, 7 : Veteris Testamenti vacillet auctoritas; 19, p. 68, 16 : Somnii... sui interponebat auctoritatem; *ib.*, p. 69, 19 : Nullius... angeli... tanta auctoritas; 20, p. 75, 2 : Ex eadem lectionis auctoritate; 21, p. 80, 3 : Ex verbi auctoritate; 22, p. 82, 13 : Auctoritas divini verbi; 23, p. 84, 16 : Deus, cuius auctoritas... movit quosdam; 25, p. 93, 23 : Intercedit auctoritas immortalitatis; 27, p. 97, 5 : A paterna auctoritate discernit; 30, p. 114, 3 : Scripturarum auctoritatem; 31, p. 122, 6 : Totam divinitatis auctoritatem. — *Cib.*, 1, p. 227, 4 : Auctoritatem vobis eius nominis vindicare possitis; 2, p. 227, 20 : Nec auctoritatem eius inminuant; p. 230, 2 : Ipsa institutionis auctoritate purgatum — *Ep.*, xxx, 5, p. 553, 8 : Cum auctoritate et consilio habere rationem.

P. 3, 14 : Censuram Scripturarum caelestium.

P. 3, 14 : Scripturarum caelestium¹.

P. 3, 14 : Advocationem criminum; 4, p. 6, 19 : Ad advocationem populi.

P. 3, 17 : Enervatus est ecclesiasticae disciplinae vigor. — *Pud.*, 1.

P. 3, 17 : Praecipitatus in peius.

P. 3, 18 : Vitiis excusatio... detur; p. 4, 4 : Excusatione blanditur. — *Pud.*, 6, p. 18, 7 : Non habet excusationem.

Ep., xxx, 1, p. 549, 16 : Censurae et disciplinae consensione; 7, p. 553, 12 : Divina censura.

Trin., 6, p. 18, 13 : Scriptura caelestis; 19, p. 70, 2 : Scripturarum caelestium; 21, p. 76, 1 : Scripturarum caelestium; 23, p. 85, 11 : Scripturarum caelestium; 30, p. 113, 25 : Scripturarum caelestium; *ib.*, p. 114, 19 : Scripturarum caelestium.

Trin., 29, p. 106, 10 : In Apostolis advocationem gentibus praestitit; *ib.*, p. 109, 9 : Advocationis implens officia. — *Ep.*, xxx, 6, p. 555, 2 : Advocatione fungantur... gemitus.

Ep., xxx, p. 549, 4 : Animus... evangelicae disciplinae vigore subnixus; 2, p. 549, 18 : Debitam severitatem divini vigoris; p. 550, 4 : Disciplinae ipsius semper custodita ratio; *ib.*, 8 : Disciplina... antiqua 11 : Vigor iste; 3, p. 551, 16 : Vigorem suum tam profana facilitate dimittere et nervos severitatis... dissolvere; 4, p. 552, 4 : Severitatem evangelicae disciplinae; *ib.*, 6 : Disciplinae... evangelicae; 8 : Evangelici vigoris inlibatam dignitatem. — *Ep.*, xxxvi, 1, p. 572, 18 : Vigor tuus et secundum evangelicam disciplinam adhibita severitas; 2, p. 573, 17 : Evangelii fracta... maiestas.

Cib., 4, p. 231, 5 : Praecipitantibus illam voluptatibus.

Ep., xxx, 3 p. 351, 9 : Fallaces in excusationem praestigias.

1. Cette appellation paraît étrangère à saint Cyprien. Est-ce par allusion à une expression, particulièrement fréquente chez Novatien, que l'auteur de l'*Ad Novatianum* dit, 2, p. 54, 20 : Audite, igitur, Novatiani, apud quos Scripturae caelestes leguntur potius quam intelleguntur.

P. 4, 1 : Placuit... vos non nunc instruere, sed instructos admonere.

Cib., 1, p. 226, 16 : Pronum melicet... magis impellit; *ib.*, 19 : Ego vos litteris meis non tantum instruiam eruditos quam incitem paratos, 23 : Currentes igitur vos exhortor et vigilantes excito et... dimicantes alloquor. — *Ep.*, xxx, 5, p. 552, 21 : Pronos inpulisti.

P. 4, 2 : Ne quia male sunt vincta vulnera sanitatis obductae perrumpant cicatricem.

Ep., xxx, 3, p. 551, 25 : Si etiam ipse medicus... tantummodo operit vulnus nec sinit necessaria temporis remedia obducere cicatrices; 7, p. 553, 5 : Letalem plagam et sinuosi vulneris altos recessus. — xxxvi, 3, p. 574, 23 : Recens est lapsorum nuper hoc vulnus et adhuc in tumorem plaga consurgens.

P. 4, 4 : Dum... multitudinis consensu asseritur. — (*Dum* = par le fait que; 9 exemples dans *Spect.*, 12 dans *Pud.*)

105 exemples dans *Trin.*, — 16 dans *Cib.*, — 3 dans *Ep.*, xxx, — 3 dans *Ep.*, xxxvi. — L'obsession de cette particule est un des traits les plus marqués dans les écrits incontestés de Novatien.

Pud., 1

P. 13, 4 : Officiorum meorum partes; 7 : Quid accommodatius officii episcopi.

Cib., 1, p. 226, 12 : Officium debitum et cura suscepta et ipsa ministerii imposita persona.

P. 13, 5 : Enitor... praestare; *ib.*, 11 : obtinere conitor; 12 : Reddere conor.

Cib., 1, p. 226, 11 : Remedium conitor dare; *ib.*, Elaboro vobis me praesentem reddere.

P. 13, 6 : Fidei et scientiae per Dominum incrementa praestare.

Trin., 7, p. 22, 10 : In Evangelio suo intellegendi incrementa faciens; *ib.*, 13 : In agnitionem Dei religiosa... facere incrementa; 18, p. 62, 13 : Gradatim enim et per incrementa fragilitas humana nutriri debuit... ad istam gloriam; p. 63, 7-8 : Mediocribus incrementis fallenter assurgens oculos hominum sensim assuefacit ad totum orbem suum ferendum per incrementa radiorum.

P. 13, 8 : Quid enim aliud... ; 2, *Cib.*, 1, p. 226, 4 : Quid enim me
p. 14, 10 : Quid enim mihi aliud ; 12, aliud...

p. 23, 3 : Quid enim aliud pudicitia...

P. 13, 9 : Repromissum (pour la promesse du *salut*).

Trin., 7, p. 23, 13 ; 9, p. 32, 13 ; 12, p. 39, 14 ; 15, p. 52, 12 ; 28, p. 104, 7, 10, 12, 15, 16, 18 (bis), 19 ; p. 105, 4 ; 29, p. 105, 12.

P. 13, 11 : cotidianum votum negotium ; p. 14, 5 : Cum ipsis verbis preces ad Dominum et vota sociamus ; 2, p. 14, 10 : Quid enim mihi aliud votum aut maius potest esse ; 9, p. 21, 1 : Voto adulteri.

Cib., 1, p. 226, 7 : Ad vos compari voto litteras scribo. — *Ep.*, xxx, 6, p. 554, 5 : Mutuis votis nos invicem foveamus.

P. 13, 21 : Praesentiam mei vobis reddere per litteras conor... 15 : Absentem me non credam si fuero securus. — *Spect.*, 1, p. 3, 6 : Vobiscum me esse arbitror cum vobis per litteras loquor.

Cib., 1, p. 226, 9-12 : Ne iacturam vobis quandam per absentiam meam putetis inlatam, cui remedium conitor dare dum elaboro vocis me praesentem frequentibus litteris exhibere. — *Ib.*, 14 : Hanc... litterarum scribendarum... necessitatem. — *Ep.*, xxx, 3, p. 551, 4 : Cum praesentiam suam utique ut sic scriberentur mandando fecissent.

P. 13, 13 : Allocutionibus missis in fide interpello. — *Pud.*, 14, p. 25, 16 : Non est propositum volumina scribere, sed allocutionem transmittere.

Ep., xxx, 5, p. 18 : Tuis allocutionibus litterisque recreasti.

P. 13, 14 : Evangelicae radices firmitate solidati.

Ep., xxx, 2, p. 550, 11 : Radices fidei de temporibus illis mutuatus. — xxxvi, 1, p. 572, 18 : Secundum evangelicam disciplinam adhibita severitas ; *ib.*, p. 573, 12 : Ita demum firmiter valeat si ab evangelica lege non dissonat. Ceterum, quo pacto evangelicam poterit praestare communicationem, quod contra evangelicam decretum videtur veritatem ?

— Pour solidatus :

Trin., 1, p. 2, 2 : Terram deiecta mole solidaverit ; *ib.*, 14 : Silvarum quoque roborata... solidavit ; 2, p. 6,

16 : Mundus ista coagmentata conspiratione solidatus; 8, p. 29, 9 : (Caelum) in firmamentum de aquarum fluente materia... solidatum.

P. 13, 15 : Adversus omnia diaboli proelia stetis semper armati. — *Sp.*, inscr. (?) Plebi in Evangelio stanti.

Cib., 1, p. 226, 2 : Plebi in Evangelio perstanti; *ib.*, 18 : In Evangelio vos perstare monstratis. — *Ep.*, xxx, 5, p. 553, 12 : Cum stantibus laicis; 6, p. 554, 5 : Nos... armemus Oremus prolapsis... oremus pro stantibus; *ib.*, 18 : Armati modestia... contra hostem diabolum... armati, non contra Ecclesiam... armatos esse se credant. — *Ep.*, xxxvi, 3, p. 575, 5 : Preces stantium.

P. 14, 1 : Aeternae vitae statum.

Trin., 4, p. 14, 11 : (Deus) statum suum tenens semper; *ib.*, 21 : In Deo manet semper status suus; p. 16, 16 : Statum aeternitatis; 10, p. 35, 1 : Ad statum innocentiae... revocatur; 26, p. 94, 3 : Statum in Christo religionis concutere.

P. 14, 2 : Ita demum... si.

Ep., xxx, 8, p. 556, 11. — *Ep.*, xxxvi, 1, p. 573, 17.

P. 14, 2 : Ad emolumentum operis.

Cib., 2, p. 228; 18 : Ad emolumenta culturae; 5, p. 236, 30 : Nullum... emolumentum... iustitiae.

P. 14, 3 : Divinae indulgentiae.

Ep., xxx, 3, p. 551, 23; 5, p. 552, 23; 6, p. 554, 10; 7, p. 555, 15. — *Ep.*, xxxvi, 1, p. 273, 15, 17.

P. 14, 4 : De Scripturarum sacris fontibus veniunt; 4, p. 16, 22 : Virtus ista de domo Dei veniat; 11, p. 22, 14 : Ex cupiditatibus metus veniunt.

Ep., xxx, 5, p. 552, 23 : Hoc totum de fide confitentium et de divina indulgentia venire videatur.

P. 14, 5 : Preces ad Dominum et vota sociamus.

Trin., 21, p. 78, 10 : In se Deum et hominem sociasse; 23, p. 85, 7 : Si humanam illi potestatem sociassent; 24, p. 89, 7 : Conexione sua et permixtione sociata; *ib.*, p. 90, 14 : Illum Filius sibi Dei sociavit; 91, 4 : Mutui ad invicem foederis

confibulatione sociatum; 25, p. 92, 6 : Christus intellegatur esse permixtus atque sociatus; 29, p. 109, 14 : Cum Spiritus sancti divina aeternitate sociari. — *Ep.*, xxx, 1, p. 549, 16 : Eadem censurae et disciplinae consensione sociati. — *Ep.*, xxxvi, 1, p. 573, 16 : Si ab eo cui sociari quaerit non discrepet.

P. 14, 6 : Sacramentorum suorum thesauros.

Trin., 1, p. 5, 9 : Caelorum immensa spatia et sacramentorum infinita opera; 9, p. 28, 11 : Omnium sacramentorum umbras et figuras; 18, p. 65, 26 : In sacramento Abrahae factus hospes; 19, p. 71, 21 : Iacob intellegens iam vim sacramenti; 19, p. 73, 4 : Per sacramentum passionis; 23, p. 86, 7 : Altissimum atque reconditum sacramentum; 24, p. 90, 2 : Ordinem istum sacramenti expediens; 26, p. 95, 14 : Sacramentum huius revelationis; 29, p. 107, 16 : Evangelica sacramenta. — *Cib.*, 5, p. 235, 2 : Quae sacramentorum nebulis antiqitas texerat.

P. 14, 7 : Ad implenda quaeque cognoscimus.

Cib., 6, p. 238, 7 : Quorum quisque salutatur, non osculum dat, sed propinat. — [*Quisque* est la leçon de Pamel « gewiss richtig » dit C. Weyman, *Hist. Jahrb.*, XIII, p. 745. — Vulg., *quisquis*.]

P. 14, 8 : In Dei voluntatis opere cessasse.

Trin., 11, p. 38, 21 : Altero in fide cessante; 19, p. 72, 3 : Non cessat eadem Scriptura... — *Cib.*, 1, p. 226, 17 : Sine cessatione in Evangelio perstare.

Un procédé caractéristique du style de Novatien est une inversion très spéciale consistant à séparer, par un verbe, un substantif et son déterminatif. Les exemples sont innom-

brables. Bornons-nous à la première page de chacun des écrits étudiés :

Spect., 1, p. 3, 10 : Nulla prorsus praeteritur occasio; 15 : Innocens spectaculorum ad remissionem animi appetatur voluptas; p. 4, 2 : Sanitatis obductae perrumpant cicatricem. — *Pud.*, 1, p. 13, 8 : Doctrina dominicorum per ipsum insinuata conlataque verborum; 9 : Possint credentes ad repromissum regnum pervenire caelorum.

Trin., 1, p. 1, 1 : Regula exigit veritatis; p. 2, 16 : Ne non etiam ipsis deliciis procurasset oculorum; p. 3, 4 : Alienum occuparet elementum : p. 6, 3 : Operum ipsius in omnibus partibus redundantes magnitudines; 7 : Tanta molis digne mirari possemus artificem. — *Cib.*, 1, p. 226, 5 : Inter eximios arbitror computandum; 8 : Tantis constrictum vinculis tenet; 13 : Ipsa ministerii imposita persona; 14 : Litterarum scribendarum exposcant necessitatem, p. 227, 10 : Ceteros omnes aestimant inquinatos. — *Ep.*, xxx, 1, p. 549, 7 : Geminata sunt laude condigni; xxxvi, 1, p. 572, 18 : Secundum evangelicam disciplinam adhibita severitas; 573, 13, 14 : Quo pacto evangelicam poterit praestare communicationem quod contra evangelicam decretum videtur veritatem?

Le nombre de ces rencontres, dans deux¹ petites pages, nous paraît dépasser, de beaucoup, ce qu'on peut porter au compte du hasard; et comme l'idée d'une imitation délibérée ne peut guère se présenter à l'esprit, nous sommes amenés à conclure que Novatien a mis son empreinte sur la première page du *De spectaculis* et du *De bono pudicitiae*, comme sur la première page du *De cibis iudaicis*. Il n'est pas très difficile de dater approximativement ces écrits : ils appartiennent vraisemblablement au temps où la persécution de Gallus s'appesantit sur l'Église de Rome, c'est-à-dire à la deuxième année du schisme (252-253). Nous savons par ailleurs que le pape Corneille fut la plus illustre victime de cette persécution et finit ses jours en exil à Cività Vecchia (juin 253)¹. Mais d'autres que lui confessèrent alors leur

1. Catalogue libérien : Centmucellis... Ibi cum gloria dormitionem accepit.

foi¹, et rien ne devait sembler plus souhaitable à Novatien que l'auréole de confesseur². Le *De cibis iudaicis* nous le montre positivement séparé de ses adeptes et s'efforçant de conserver avec eux un contact épistolaire; ce ne serait pas la première fois que le pouvoir impérial aurait enveloppé dans une même proscription les chefs de la vraie Église et ceux du schisme : dix-huit ans plus tôt, le prêtre Hippolyte avait été déporté en Sardaigne avec le pape Pontien³ : La confession de Novatien ne semble pas avoir jeté un grand éclat; pourtant elle a laissé quelque trace dans l'histoire⁴, et cet épisode, que le témoignage du *De cibis iudaicis* ne permet pas de reléguer au rang des fables⁵, offre un cadre naturel pour la composition des deux lettres *De spectaculis* et *De bono pudicitiae*⁶.

1. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LX, à Corneille exilé.

2. Il parle même de chaînes, *Cib. iud.*, 1 : Nihil enim me, fratres sanctis simi, tantis constrictum vinculis tenet, nihil tantis curarum ac sollicitudinum stimulis excitat et exagitat, quam ne iacturam vobis quandam per absentiam meam putetis inlatam. — Parmi les écrits de Novatien, saint JÉRÔME mentionne un recueil de lettres, qu'il cherche à se procurer, bien qu'il s'attende à y trouver du venin, *Ep.*, x, *P. L.*, XXII, 344 : ... Epistolas Novatiani, ut dum schismatici hominis venena cognoscimus, libentius sancti martyris Cypriani bibamus antidotum.

3. Catalogue libérien.

4. SOCRATE, *H. E.*, IV, xxviii, *P. G.*, LXVII, 540 : Καὶ οὗτος μὲν ὕστερον ἐπὶ Οὐαλεριανοῦ τοῦ βασιλέως διωγμὸν κατὰ χριστιανῶν κινήσαντος ἐμαρτύρησεν. Ce témoignage aberrant peut être une déformation de la donnée historique consignée à la première page du *De cibis iudaicis*.

5. Saint CYPRIEN, écrivant au pape Corneille exilé, se montre peu au fait de l'attitude présente de Novatien. *Ep.*, LX, 3, p. 693, 20-694-8 : Quid ad haec Novatianus, frater carissime?... An vero, qui dementiae mos est, ipsis bonis et prosperis nostris plus adactus est ad furorem?... Agnoscitne iam qui sit sacerdos Dei, quae sit Ecclesia et domus Christi, qui sint servi Dei quos diabolus infestet, qui sint christiani quos antichristus impugnet?... Écrivant quelques mois plus tard au pape Lucius, successeur de Corneille, il constate que la persécution a couvert de gloire la vraie Église par la confession de son chef, et confond la secte, *Ep.*, lxi, 4. Cela prouve sûrement que la glorieuse mort du pape Corneille fut un triomphe moral pour l'Église; mais non que le schisme n'avait subi aucun contre-coup de la persécution. Voir d'ailleurs *Ep.*, LX, 4, où Cyprien examine l'hypothèse d'un schismatique prétendant au titre de confesseur.

6. Dans son excellente édition du *De Trinitate*, p. xix, sqq., M. YORKE FAUSSET, juge particulièrement qualifié, tient pour démontrée l'attribution à Novatien du *De spectaculis* et incline à lui attribuer aussi le *De bono pudicitiae*. Mais il revendique en outre pour Novatien le *De laude martyrii*, pièce sûrement africaine, que nous avons cru devoir restituer au diacre Pontius, *Recherches de science religieuse*, 1918, p. 319-378. — HARNACK, en 1895, *Texte und Untersuchungen*, XIII, 1, p. 2, s'est déclaré convaincu par

III. Écrits faussement attribués à Novatien.

L'anonyme *Adversus Iudaeos* a été interrogé avec d'autant plus d'insistance que son insertion au catalogue de l'année 359 prouve clairement son antiquité. Au cas où Cyprien n'en serait pas l'auteur, pourquoi pas Novatien? Nous avons eu occasion de le faire voir¹, cette pièce ne peut être attribuée à Cyprien, et selon toute vraisemblance son lieu d'origine doit être cherché hors d'Afrique. Elle pourrait, à la rigueur, être de Novatien, dont elle rappelle, à plusieurs égards, la manière et le style et qui, on le sait, avait composé toute une série contre les Juifs. Encore faudrait-il que Novatien eût écrit ces pages avant son schisme. Ces présomptions ne sont pas négligeables. Néanmoins, nous avons beau retourner l'opuscule sous toutes les faces, la marque positive et incontestable de Novatien n'apparaît pas². Résignons-nous à ignorer.

Un autre apocryphe de saint Cyprien, le *De singularitate clericorum*, a été, de nos jours, revendiqué pour Novatien³.

les raisons de Weyman et Demmler; il écrit encore, *Chronologie der A C L.*, t. II, p. 402 (1904): Wir dürfen *De spectaculis* und *De bono pudicitiae* als novatianische Schriften bezeichnen. FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, t. II, p. 236 (1899), tenait cette attribution pour « sehr wahrscheinlich »; BARDENHEWER, *Geschichte der A K L.*, t. II, p. 443 (1903), admettait que la même conclusion atteint « zu einem hohen Grade von Wahrscheinlichkeit ». Cependant MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 11, p. 112 (1902), refusait d'y souscrire : « Le *De spectaculis* et le *De bono pudicitiae* ont été écrits probablement par un clerc de l'école de Cyprien, qui les a mis sous le nom de son maître pour leur donner plus d'autorité. » En soi, la conjecture ne présenterait rien d'inacceptable; encore est-il que l'on ne découvre dans les deux opuscules aucun indice positif de provenance africaine, ni dans la tradition primitive aucun témoignage en ce sens.

1. Voir notre article déjà cité, sur *Le diacre Pontius*, *RSR.*, 1918, p. 355-356.

2. Notons seulement un détail infime. On a vu plus haut que la conjonction *dum* (= par le fait que) est un mot favori de Novatien, qui le sème presque à chaque page, et souvent plusieurs fois à la même page. Ce mot n'apparaît pas dans l'*Adversus Iudaeos*. On pourrait multiplier les observations de cet ordre.

Il y aurait beaucoup plus de raisons d'attribuer l'*Adversus Iudaeos* à l'auteur anonyme de l'*Ad Novatianum*. — Voir la note additionnelle, p. 25.

3. Voir Fr. von BLACHA, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* de SDRALEK, t. II, p. 191-256, Breslau, 1904.

La revendication se fonde sur certaines concordances d'esprit, de situation et de style.

1° *Concordance d'esprit*. — Comme l'auteur du *De cibis iudaicis*, du *De spectaculis* et du *De bono pudicitiae*, l'auteur est un évêque austère¹. Il paraît d'ailleurs occuper une position schismatique, en marge de la grande Église².

2° *Concordance de situation*. — Séparé de son troupeau, l'évêque veut suppléer par ses lettres à l'impuissance de son ministère³.

3° *Concordance de style*. — La structure antithétique de la phrase et beaucoup de détails grammaticaux rappellent Novatien.

Ces observations ont leur valeur, et pourraient constituer une présomption favorable à l'attribution proposée. Mais en l'absence de toute attestation positive, elles demeurent tout à fait insuffisantes à constituer une preuve, d'autant qu'un ensemble d'indices décisifs dément cette attribution.

Si l'on cherche une secte affichant une morale austère, la secte de Donat se présente aussitôt, et les traits par lesquels l'auteur caractérise ses fidèles conviennent bien mieux aux donatistes qu'aux novatiens⁴. D'autres indices, notamment le

1. Sa préoccupation présente est de sauvegarder la vertu des clercs. *De sing. cler.*, I (éd. Hartel), p. 173, 5-10 : Promiseram quidem vobis ante tempus epistolam, filii carissimi, quae omnium morum instituta de lege commendans summam omnia contineret quaecumque universis clericis generaliter ad dirigendam regulam competunt disciplinae. Sed quia nunc feminarum commoratione vulgariter inter vos quidam ignorantiae devoluti sunt, etiam de hac re specialiter vobis Domini correptione scribere compulsus sum...

2. *Sing. cler.*, I, 174, 4-7 : In dolore itaque maximo constituti de quibusdam labefactis membris corporis nostri et in gemitu iacturam lamentantis Ecclesiae, quae per segnitiam nostram redigitur per dies singulos ad nimiam paucitatem, credimus nos ex parte aliqua sublevari... — Voir aussi 25; 34; 35.

3. *Sing. cler.*, I, p. 174, 8-10 : Diligentiae nostrae negligentia quorundam obesse non possit, quibus numquam nostrae litterae defuerunt, quae per absentiam meam frequentiam omnibus pensaverunt.

4. *Sing. cler.*, 25, p. 201 : Omne quicquid ab auctoribus nostris gestum est rationabiliter gerebatur, ut posteris nobis adversus praevaricatores munita undique auctoritas traderetur. La secte donatiste donnait volontiers aux catholiques ce nom de *praevaricatores*. Voir saint AUGUSTIN, *De bapt. contra Donatistas*, VII, II, 3, *P. L.*, XLIII, 225-226. — *Sing. cler.*, 34, p. 210, 6-8 : At contra et ipsi (clerici nostri) dicunt : Nonnulli de contemptoribus nostris, similiter feminas habentes in domibus, martyrium consecuti sunt, ut innocens inter illos conscientia probaretur. — 35, p. 210, 27-28 : Aiunt : In martyrio ignoscitur nobis, sicut indultum est parentibus nostris. Ceci est le langage des clercs donatistes qui répondent à des censeurs importuns : de tout

caractère des citations bibliques, détournent les recherches du III^e siècle et les orientent vers le IV^e.

Aussi a-t-on cru reconnaître dans le *De singularitate clericorum* le livre adressé aux confesseurs et aux vierges par Macrobe, évêque donatiste de Rome vers l'année 370, et mentionné par Gennade¹. En tous cas, l'attribution à Novatien n'est pas prouvée, ni même vraisemblable².

Mais voici qui triplerait ou quadruplerait la fortune littéraire de Novatien. En 1900, M^{sr} P. Batiffol et Dom A. Wilmart publiaient, d'après un manuscrit de Saint-Omer, vingt *Tractatus Origenis de libris SS. Scripturarum*³. L'attribution suggérée par le manuscrit fut vite écartée : rien, dans ces minces traités, ne rappelle le grand Alexandrin. Mais M. C. Weyman, mis en train par sa brillante campagne sur le terrain du *De specta-*

temps, les clercs ont eu des femmes dans leurs maisons, et la conduite de plusieurs d'entre eux a obtenu, par le martyre, une justification éclatante. D'ailleurs, l'auteur n'accepte pas cette excuse : il accorde que le martyre efface tous les péchés ; mais il y avait donc des péchés à effacer ! Et d'abord, c'est un péché que d'exposer la réputation de l'Eglise. 34, p. 210, 14-10 : Sine indulgentia illis quoque ipsum martyrium non fuit, quos reatus prohibita contubernality non absolvit, nec innocentes in ipsa innocentia potuit adprobare, quibus contemptum legis et conversationis illicitae foeditatem et, quod est gravius super omnia, crimen Ecclesiae cernitur ignovisse. — Ces derniers mots sont caractéristiques. On sait combien les donatistes insistaient sur le bon renom de l'Eglise. Voir saint AUGUSTIN, *De unitate Ecclesiae contra Donatistas*, P. L., XLIII, 391 sqq. De plus, ils ne cessaient d'en appeler à leurs martyrs. Quant à la secte novatienne, elle ne pouvait guère avoir d'autres martyrs que ceux de la grande Eglise, du moins au temps de Novatien.

Les citations bibliques du *De singularitate clericorum* sont très nombreuses — plus de 150. — Elles ne présentent aucune rencontre avec celles du *De bono pudicitiae*, ce qui ne s'expliquerait guère, dans l'hypothèse d'une origine commune, étant donnée la connexion des matières. Par contre, on y trouve, au c. 8, la citation de II Macc., VI, 23-28, classique chez les donatistes. Au c. 28, citation de II Pet., II, 13-14. Or, cette épître n'apparaît pas avant le milieu du IV^e siècle dans le canon de l'Eglise latine.

1. GENNADE, *De vir. inl.*, 5. — Cette identification a été suggérée en 1891 par Dom G. MORIN, *Rev. Bénédicte*, t. VIII, p. 236 sqq. ; voir *ibid.*, t. IX, p. 82-84. Depuis lors, HARNACK l'a motivée avec beaucoup de soin, dans son mémoire : *Der pseudocyprianische Traktat De singularitate clericorum, ein Werk des donatistischen Bischofs Macrobius in Rom*, TU., XXIV, III, 72 pages (1903). BARDENHEWER y souscrit, *GAKL.*, t. III, p. 490 (1912). Voir encore Dom G. MORIN, *Études, Textes et Documents*, t. I, p. 7 (Maredsous, 1913).

2. Telle est la conclusion de M. P. SCHEPENS qui, tout récemment, dans un examen approfondi du *De singularitate clericorum*, se prononçait énergiquement contre l'attribution à Macrobe, mais sans admettre l'attribution à Novatien. *Recherches de science religieuse*, 1923, p. 53-61.

3. *Tractatus Origenis de libris SS. Scripturarum* detexit et edidit Petrus BATIFFOL sociatis curis Andreae WILMART. Paris, 1900, in-8 ; xxiv-226 pages.

culis et du *De bono pudicitiae* en faveur de Novatien, revendiqua pour le même auteur les nouveaux *Tractatus*¹. Plusieurs critiques, notamment Th. Zahn² et J. Haussleiter³, lui firent écho; et un jeune étudiant de Munich, M. Hermann Jordan, en quête d'un sujet de thèse, publiait bientôt sous ce titre : *Die Theologie der neuentdeckten Predigten Novatians*, une plaquette, puis un volume⁴. Dans certains milieux, la cause passait pour jugée.

Il y avait pourtant à cette manière de voir une objection très grave, et précisément d'ordre théologique : les *Tractatus* portent trop visiblement l'empreinte de la tradition nicéenne⁵ pour que l'attribution à un auteur du III^e siècle pût être maintenue sans de graves correctifs. Au moins fallait-il admettre des remaniements et adaptations postérieurs, et où s'arrêter dans cette voie? M. C. Weyman avait bien signalé dans les *Tractatus* des points de contact évidents soit avec le *De bono pudicitiae*, soit avec le *De Trinitate* de Novatien⁶; il n'avait pu établir l'unité d'auteur, et tout invitait à ranger plutôt les écrits de Novatien parmi les sources où l'auteur avait puisé, en même temps qu'il puisait chez Minucius Félix, chez Tertullien et chez saint Hippolyte.

Le mot de l'énigme fut donné en 1906 par Dom Wilmart⁷. Dès 1900, Dom G. Morin⁸, par une remarquable intuition, avait été amené à prononcer le nom de Grégoire d'Elvire. Ce schismatique luciférien, appartenant à la seconde moitié du IV^e siècle, ne répondait pas seulement aux exigences chronologi-

1. Carl WEYMAN, *Neue Traktate Novatians*, dans *Archiv für lateinische Lexikographie*, XI, p. 467-468 (1900); *Die Tractatus Origenis de libris SS. Scripturarum ein Werk Novatians*; *ibid.*, p. 545-578.

2. Th. ZAHN, dans *Neue Kirchliche Zeitschrift*, XI, p. 148 sqq. (1900).

3. J. HAUSSLEITER, dans *Theologisches Literaturblatt*, XXI, p. 153 sqq. (1900).

4. Hermann JORDAN, Leipzig, 1902.

5. Cette observation fut formulée dès 1900 par A. HARNACK, d'ailleurs favorable à la thèse des éditeurs, *Theologische Literaturzeitung*, 3 mars 1900, p. 139-141, et par Dom G. MORIN.

6. Comparer *Tract.* v, p. 45-48, et *De bono pudicitiae* 8 et 12. *Tract.*, xx, p. 209-210, et NOVATIEN, *De Trinitate*, 29 et 30.

7. Dom A. WILMART, *Les Tractatus sur le Cantique attribués à Grégoire d'Elvire*, *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, 1906, p. 233-299.

8. Dom G. MORIN, *Les Nouveaux Tractatus Origenis et l'héritage littéraire de l'évêque espagnol Grégoire d'Illyris*, dans *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. V, 1900, p. 145-160.

ques des *Tractatus*; il présentait avec Novatien de notables affinités de doctrine et d'âme, qui expliquent la parenté de leurs œuvres, aussi bien que les emprunts textuels. En établissant que l'auteur des *Tractatus de libris SS. Scripturarum* est le même que l'auteur de cinq *Tractatus in Canticum* publiés en 1848 à Leipzig d'après trois manuscrits espagnols par Gotthold Heine, Dom Wilmart a réalisé un pas décisif vers la justification documentaire de l'attribution définitive. Par une de ces confusions de noms dont la tradition manuscrite offre tant d'exemples, les *Tractatus in Canticum* ont traversé les siècles sous le nom du pape saint Grégoire. En même temps, le traité *De fide*, dû au même auteur, traversait les siècles sous le nom d'un autre saint Grégoire, l'illustre évêque de Nazianze. Cependant le nom du véritable Grégoire, le schismatique d'Elvire, s'est conservé dans l'*explicit* du *Rotensis* (manuscrit de Roda en Aragon, XI^e siècle). On lit : *Explicit explanatio beati Gregorii Eliberritani episcopi in Canticis canticorum*. Avec les cinq *Tractatus in Canticum*, il faut restituer à Grégoire d'Elvire les vingt *Tractatus de libris SS. Scripturarum* et le *De fide*. Ainsi redevient intelligible pour nous la notice substantielle de saint Jérôme ¹.

Gregorius Baeticus, Eliberi episcopus, usque ad extremam senectutem diversos mediocri sermone tractatus composuit et de fide elegantem librum qui hodieque superesse dicitur.

Par là se trouve tranché le lien qui un moment parut rattacher à Novatien les *Tractatus de libris SS. Scripturarum* ².

En remontant à un demi-siècle en arrière, nous verrions encore attribuer à Novatien les *Philosophumena*, publiés en 1851 par Emm. Miller sous le nom d'Origène. L'attribution à Origène étant abandonnée, on s'était mis en quête d'un auteur schismatique. Novatien était tout trouvé, postérieur de trente ans seulement à la crise appelée dans les *Philoso-*

1. SAINT JÉRÔME, *De viris illustribus*, 105, P. L., t. XXIII, col. 703.

2. Pour la littérature de la question, voir G. KRÜGER, art. *Gregor von Elvira* dans I *Ergänzungsband* sur R. E. F. P. T. K. ³ (1913). Nous n'avons rien à retirer de l'adhésion que nous donnions aux conclusions de Dom Wilmart dans les *Études* du 5 janvier 1907.

phumena, enfin sa théologie trinitaire présentait de réelles analogies avec celle du mystérieux anonyme. De là le succès passager de cette hypothèse¹. Mais elle ne reposait que sur de vagues possibilités, et se heurtait à des impossibilités très réelles². Aujourd'hui nul ne la défend plus. Inutile de nous y attarder.

Conclusion.

Arrêtons ici les recherches sur la constitution du *Corpus* de Novatien³. La plupart des écrits mentionnés par saint Jérôme semblent avoir péri.

1. Défendue par ARMELLINI, *De prisca refutatione haereseon Origenis nomine ac Philosophumenon titulo recens vulgata, commentarius*. Romae, 1862; J. B. DE ROSSI, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1881, et 1883.

2. Voir notre Introduction à la *Théologie de saint Hippolyte*, p. XLVIII-LI, Paris, 1906.

3. En 1901, l'Université de Copenhague avait mis au concours, pour une de ses chaires, le sujet suivant : Novatien et son école. Trois mémoires furent imprimés; ils sont signés : V. AMMUNDSEN, Fr. Torm et J.-V. Andersen. Après l'achèvement de mon travail, j'ai pu consulter le mémoire de Valdemar Ammundsen, *Novatianismus og Novatianismen. En kritisch Fremstilling af Novatianus's Liv og Forfættelsesvirksomhed samt Eftersynning af den novatianske Bevaegelses Omfang og Betydning*. Kjøbenhavn, 1901, 8°, 222 pages (Bibliothèque Nationale, H, 7664). L'enquête littéraire y tient une grande place. Je fus surpris d'en trouver les conclusions si pleinement conformes à celles auxquelles j'étais arrivé après de mûres réflexions. Qu'on me permette de les résumer.

Pour *De bono pudicitiae*, p. 57, et pour *De spectaculis*, p. 66, M. Ammundsen, après avoir constaté que la critique interne ne saurait produire une évidence mathématique, se déclare convaincu par les raisons de Weyman et Demmler; il réclame pour ces deux écrits place dans le *Corpus* de Novatien.

Pour *Quod idola dii non sint*, p. 74, il prend acte du témoignage de saint Jérôme et de saint Augustin, qui l'attribuent à saint Cyprien. En présence de ce témoignage, les objections soulevées par la critique interne ne sont pas décisives: mais elles paraissent sérieuses. Au cas où l'attribution à Cyprien devrait être abandonnée, on pourrait songer à Novatien, d'autant que la tradition manuscrite pourrait suggérer une origine romaine. Mais il estime qu'à moins de découverte imprévue, la question ne sera jamais tranchée.

Pour *De laude martyrii*, l'impression d'ensemble paraît démentir l'attribution à Novatien. Pourtant, certains détails de style rappellent de très près sa manière. Contrairement au *Quod idola dii non sint*, le *De laude martyrii* est une œuvre assez originale pour comporter une attribution certaine. Provisoirement, l'auteur conclut à un *non liquet*, et fait appel à une enquête philologique approfondie.

Pour *L'Adversus Iudaeos*, la thèse de l'attribution à Novatien n'a aucune probabilité : les analogies de style font défaut, la situation historique de l'auteur et de ses lecteurs nous demeure inconnue. Cette attribution n'est

D'après ce qui vient d'être dit, nous tenons pour authentiques les six écrits suivants :

De Trinitate.

De cibis iudaicis.

De spectaculis.

De bono pudicitiae.

Epp. XXX et XXXVI.

Le *De Trinitate* représente dans la théologie de Novatien la partie spéculative; les autres écrits représentent surtout la partie pratique.

Note additionnelle. — *Ad Novatianum et Adv. Iudaeos.*

Nous avons fait allusion ci-dessus (p. 19) aux affinités assez profondes que présente l'anonyme *Ad Novatianum* avec le traité pseudo-cyprienique *Adversus Iudaeos*. Que l'on compare, par exemple, la doctrine des passages suivants :

Ad Novatianum

10, p. 60, 28-29 : Paenitentibus, deprecantibus et operantibus restitui posse. — 11, p. 61, 23-24 : Ecce mulierem peccatricem paenitentem, flentem, deprecantem et remissam peccatorum accipientem. — 13, p. 63, 13-17 : Si legisset (Ez., xxxiii, 12), iam olim in cinere paeniteretur ille qui semper paenitentibus adversatur; *ibid.*, 24-25 : Ad septem ecclesias scribens... Paenitemini dicebat.

Adv. Iudaeos.

6, p. 139, 5-6 : Omnibus enim remissio peccatorum statuta est, et tales Dominus desiderat humilitate abiectos et specie indecoros et vultu fractos et servitute depressos. — 8, p. 142, 1-2 : Non in totum spem tibi denegavit Dominus : dedit enim veniam paenitentiae, si quo modo possis paeniteri.

pas seulement indémontrée, elle paraîtra tout à fait invraisemblable, à considérer la chaleur de l'appel au royaume de Dieu.

Pour les *Tractatus Origenis*, on doit sans doute reconnaître que l'auteur a pris contact assez intime avec certains écrits de Novatien. M. Ammundsen se défend d'en savoir plus long. Il craint que le mot de saint Jérôme, mentionnant sans désignation précise de nombreux écrits de Novatien — *multaque alia*, — n'agisse sur ses yeux comme un verre grossissant, et conclut finement qu'il est temps de clore l'enquête.

Ces conclusions sont nôtres quant à l'ensemble. Mais nous ne nous en tenons pas au *non liquet* quant au *De laude martyrii*, que nous avons revendiqué résolument pour le diacre Pontius. Quant au *Quod idola*, nous tenons l'attribution à Cyprien pour très douteuse, mais ne voyons aucune raison positive de songer à Novatien. Qu'on nous permette de renvoyer ici à notre *Théologie de saint Cyprien*, p. 12, 13, Paris, 1922.

(On notera ici, outre l'identité de la doctrine sur le point fondamental nié par Novatien, un détail grammatical commun : l'emploi du verbe déponent *paeniteri*).

Ce n'est pas ici le lieu de développer, entre les deux écrits, un parallèle qui donnerait à réfléchir. Notons pourtant aussi cette rencontre, touchant l'usage des Écritures :

Ad Nov.

Adv. Iud.

2. p. 54, 20-21 : Novatiani, apud 10, p. 14, 8-10 : Nunc Scriptu-
quos Scripturae caelestes leguntur ras... nesciunt legere nec intelle-
potius quam intelleguntur. gunt spiritualia.

Les phrases de l'*Ad Novatianum* sont souvent balancées par membres symétriques. Ainsi 1, p. 52, 14-17 :

Qui non tantum... iacentem *praeteriret*,
sed ingeniosa ac nova crudelitate sauciatum potius *occideret*,
adimendo spem salutis,
denegando misericordiam patris,
respuendo paenitentiam fratris.

Ce procédé est perpétuel dans l'*Adv. Iudaeos*. Voir notamment le développement sur les prophètes, 2, p. 135. Or, ces rapprochements d'ordre doctrinal et littéraire pourraient nous mettre sur la voie d'une attribution plausible pour l'*Adversus Iudaeos*. Elle n'a pas encore été proposée, que je sache.

L'anonyme *Ad Novatianum* a été revendiqué il y a vingt-cinq ans, pour le pape saint Sixte II († 6 août 258), dans un mémoire qui n'a pas convaincu tout le monde, mais qui nous paraît digne de la plus sérieuse attention, par Ad. Harnack. *Ueber eine bisher nicht erkannte Schrift des Papstes Sixtus II, vom Jahre 257/8. Texte und Untersuchungen*, XIII. 1 (1895), 70 pages (Voir aussi *Chronologie der ACL.*, t. II, p. 387-390). Nous croyons devoir donner un rapide aperçu des considérations développées dans ce mémoire.

L'*Ad Novatianum* nous est parvenu dans l'héritage littéraire de saint Cyprien ; il a été imprimé pour la première fois à Daventer, en 1477, avec les œuvres de Cyprien ; mais on ne saurait dire si les rares manuscrits qui nous l'ont transmis, et dont l'un remonte au dixième siècle (K = *Vossianus* 40), l'attribuaient à Cyprien. Il n'existe de ce fait aucun indice positif. L'opuscule est daté avec quelque précision par les passages suivants : 5, p. 56, 18-20 : *Cataclysmus ergo ille qui sub Noe factus est figuram persecutionis quae per totum orbem nunc nuper supereffusa ostendit* ; 6, p. 57, 24-58, 3 : *Duplex ergo illa emissio (columbae) duplicem nobis persecutionis temptationem ostendit : prima in qua qui lapsi sunt victi ceciderunt, secunda in qua hi ipsi qui ceciderunt victores extiterunt. Nulli enim nostrum dubium vel incertum est, fratres dilec-*

tissimi, illos qui prima acie, i. e. Deciana persecutione, vulnerati fuerant, hos postea, i. e. secundo proelio, ita fortiter perseverasse ut contemnentes edicta saecularium principum hoc invictum haberent, quod et non metuerunt exemplo boni pastoris animam suam tradere, sanguinem fundere, nec ullam insanientis tyranni saevitiam recusare. — Du rapprochement de ces textes, il résulte que la persécution de Dèce est passée; que déjà les *lapsi* de cette persécution ont eu l'occasion de se réhabiliter dans une persécution subséquente — celle de Gallus et Volusien (avril 252-juin 253). D'ailleurs l'écrivain ne semble pas sous le coup d'une persécution actuelle. Donc, il y a apparence que la persécution de Valérien et Gallien n'est pas encore déchaînée. Or, elle fut déchaînée pour les provinces en août 257 (1^{er} édit); pour Rome, en août 258 (2^e édit). D'après cela, on admettra comme *terminus a quo*, juin 253; comme *terminus ad quem*, août 257; ou bien, au cas où il s'agirait d'un écrit romain, août 258. Certains traits inviteraient à abaisser la date autant que possible, surtout cette phrase initiale, 1, p. 52, 9-12 : Cogitanti mihi et intolerabiliter animo aestuanti quidnam agere deberem de miserandis fratribus qui vulnerati non propria voluntate sed diaboli saevientis inruptione adhuc, h. e. per longam temporum seriem agentes, poenas darent... La pénitence des *lapsi* a déjà duré *per longam temporum seriem*, ce qui suppose, au moins, quelques années; même à supposer qu'elle a commencé dès le lendemain de la persécution de Dèce, c'est-à-dire dès le printemps 250, on inclinera vers la fin de la période indiquée; à plus forte raison, s'il s'agit de *lapsi* dont la pénitence n'a été effective qu'après la persécution de Gallus et Volusien, donc après 253. L'auteur est manifestement un évêque, d'après l'initiative qu'il songe à prendre : *quidnam agere deberem*, et cet évêque n'est pas le premier venu; il a personnellement à lutter contre Novatien, 1, p. 52, 12-14 : Ecce ex adverso obortus est alius hostis et ipsius paternae pietatis adversarius haereticus Novatianus. Ceci fait tout naturellement penser à l'évêque de Rome. Or, dans les limites de temps qui viennent d'être indiquées, trois évêques de Rome sont en vue : Lucius (juin 253-5 mars 254); Étienne (12 mai? 254-2 août 257); Sixte II (août 257-6 août 258). Lucius doit être écarté pour diverses raisons. D'abord, on ne trouve guère, avant la fin de son court pontificat, la *longam temporum seriem* requise. Puis, Lucius était un confesseur de la persécution de Gallus; or, il parle des confesseurs de cette persécution en des termes qui, sur ses lèvres, paraîtraient bien pompeux, 7, p. 58-4 : Quam gloriosos, quam Domino caros. Enfin, l'auteur se montre dépendant de l'écrit de Cyprien *De opere et eleemosynis*, qui n'a pas vu le jour avant l'année 253/4. Quant à Étienne, les raisons de l'exclure sont décisives. D'abord, on sait qu'il répugnait aux mesures de rigueur contre les Novatien (Voir Cyprien, *Ep.*, LXVIII, sur le cas de Marcianus d'Arles); le langage de l'*Ad Novatianum* est, au contraire, extrêmement violent contre la secte. Il n'existe, d'ailleurs, aucun indice de troubles excités alors dans l'Église par Novatien, qui semble s'être tenu coi durant ce pontificat.

D'autre part, l'auteur de l'*Ad Novatianum* connaît et exploite largement l'écrit de Cyprien *De unitate Ecclesiae* (Harnack, p. 35-37). Or, on sait combien tendues furent toujours les relations entre Étienne et Cyprien; on n'imagine guère le pontife romain faisant pareil honneur à l'œuvre d'un évêque qu'il goûtait fort peu et qu'il trouvait plutôt encombrant. Enfin, l'*Ad Novatianum* renferme, sur le baptême, une formule qui ne surprendrait pas sous la plume de Cyprien, mais qui, par contre, surprendrait beaucoup sous la plume du pape Etienne; la voici, 3, p. 55, 23-25 : *Sacramentum baptismatis... in salutem generis humani provisum et soli Ecclesiae caelesti ratione celebrare permissum* (Voir l'apparat critique de Hartel; et Harnack, p. 38). De la part du pape qui défendit de réitérer le baptême conféré par les hérétiques, cette manière de parler ne s'explique pas. Nous sommes donc amenés à examiner la possibilité d'attribuer au pape Sixte II l'*Ad Novatianum*. Or, des raisons positives recommandent cette attribution. D'abord, il est constant qu'au lendemain de la mort du pape Etienne on s'appliqua à faire le silence sur la question baptismale. Cela est si vrai que saint Augustin ignore quelle fut la fin du conflit. De plus, il est constant que le pape Sixte entretint avec Cyprien des relations cordiales et fraternelles. Nous en avons pour gage la parole de Cyprien communiquant à son peuple la nouvelle du martyr de ce pape (*Ep.*, lxxx, 1); mais, surtout, la parole de son biographe, le diacre Pontius, caractérisant ce pape en des termes qui peuvent bien n'être pas exempts de toute comparaison tacite avec son prédécesseur; *Vita Cypriani*. 14, p. cv, 17 : *Xisto bono et pacifico sacerdote ac propterea beatissimo martyre*. Par là, nous sommes amenés à penser que le pape Sixte avait renoncé en partie à la ligne de conduite de son prédécesseur immédiat, pour se régler sur les vues plus conciliantes des papes Corneille et Lucius. Ce changement de front a pu se faire sentir dans la question novatienne comme dans la question baptismale. Il semble bien qu'on en retrouve la trace dans la correspondance de saint Denys d'Alexandrie avec Rome. Denys d'Alexandrie avait caressé autrefois l'espérance illusoire de ramener Novatien par la douceur (Voir la lettre qu'il lui adressait, ap. Eusèbe, *H. E.*, VI, xlv). Sous le pontificat de Sixte, on voit qu'il renonce à ces négociations. Il fonde sur l'esprit conciliant du pape de meilleures espérances pour la paix de l'Eglise. D'un côté, il s'efforce de l'amener à une ligne de conduite modérée dans la question baptismale (Eusèbe, *H. E.*, viii, v) et le consulte sur des cas pratiques (*ibid.*, ix); d'autre part, son langage se fait très dur pour Novatien (*ibid.*, viii).

Ces considérations donnent un grand poids à l'opinion qui voit dans l'*Ad Novatianum* un écrit pastoral du pape Sixte II, datant de l'année 257/8. D'ailleurs elles ne sont pas les seules. M. Harnack s'est souvenu qu'on lit dans le *Praedestinatus*, I, xxxviii : *Beatus Xystus, martyr et episcopus, et venerabilis Cyprianus martyr Christi, tunc Carthaginensis pontifex, scripsit contra Novatum librum de lapsis, quod possint per paenitentiam recuperare gratiam, quam labendo perdiderant; quod Novatus*

adserebat fieri omnino non posse. Donc, selon le *Praedestinatus*, au milieu du cinquième siècle, on connaissait un écrit du pape Sixte II contre l'hérésie novatienne. L'auteur du *Praedestinatus* n'est pas toujours un témoin irrécusable, tant s'en faut. Pourtant il a recueilli, sur divers points, des informations qui ne manquent pas de valeur. On ne peut s'empêcher de trouver remarquable la coïncidence entre les conclusions de la critique interne, qui tend à faire attribuer au pape Sixte notre *Ad Novatianum*, et ce témoignage du cinquième siècle, qui attribue au même pape un écrit répondant très exactement au même programme. L'auteur du *Praedestinatus* a dû trouver cette information quelque part, et on ne peut le dire influencé par les suggestions de la critique du dix-neuvième siècle.

Diverses considérations viennent confirmer la conclusion précédente. D'abord l'attribution de l'*Ad Novatianum* à saint Cyprien doit absolument être écartée. Dans cette diatribe véhémence, farcie de citations bibliques, on ne reconnaît ni sa manière littéraire, ni sa logique, ni surtout sa Bible : l'auteur n'était sans doute pas Africain. (Sur ce point, voir la discussion décisive de Harnack, p. 54-64.)

A l'appui de l'origine romaine de l'opuscule, on apporte diverses raisons. En voici une qui ne paraît pas négligeable. Citant le précepte du Seigneur touchant le baptême (*Mt.*, xxviii, 19), l'auteur fait une place à part à Pierre, en tête du collège apostolique; 3, p. 55, 27-56, 1 : Dominus Christus Petro sed et ceteris discipulis suis mandat dicens... Ce trait, qui n'est pas pris à la lettre de l'Évangile, s'explique particulièrement bien par une préoccupation personnelle du successeur de Pierre, dont Novatien a prétendu usurper la chaire. On peut souligner aussi le développement relatif à l'arche de Noé, 2-5, fondé sur I *Pet.*, iii, 20; l'allusion à la pénitence de Pierre, 8, p. 59, 6-8.

A moins de découverte imprévue, la conjecture de M. Harnack paraît destinée à ne pas sortir du domaine des probabilités. Mais les raisons qui la fondent nous paraissent très sérieuses, et peut-être n'y a-t-on pas toujours donné toute l'attention qu'elles méritent. En somme, nous inclinons à retenir l'attribution. D'ailleurs, à notre avis, M. Harnack force quelques traits. Nous n'y avons pas appuyé.

On trouvera dans Benson (*Cyprian*, Appendix G, p. 557-564) une critique pénétrante de l'hypothèse de Harnack. Benson estime invraisemblable que le pape Sixte ait abandonné la position de son prédécesseur Etienne dans la question baptismale, pour adopter celle de Cyprien, et qu'un revirement si extraordinaire n'ait pourtant laissé aucune trace dans l'histoire. Effectivement, cette partie du système est caduque; mais nous croyons avoir montré que l'ensemble du système n'en dépend pas. Il suffit que Sixte, sans adhérer aux vues de Cyprien, ait renoncé à urger le rescrit d'Etienne; une telle attitude se conçoit aisément durant un pontificat d'un an et en pleine persécution. Et il est tout naturel que la tradition littéraire n'en ait gardé aucune trace positive. Benson reconnaît l'origine romaine de l'opuscule; s'il croit devoir le dater du pontificat de Corneille, il hésite

à faire sienne l'opinion d'Érasme, qui l'attribuait à Corneille lui-même ; il y verrait plutôt l'œuvre d'un évêque ayant son siège près de Rome et conscient, autant que pouvait l'être le pape lui-même, de sa responsabilité en présence du schisme. Cette hypothèse trop ingénieuse soulève, à notre avis, plus d'objections qu'elle n'en résout. Si l'on fait tant que de regarder vers Rome, l'évêque de Rome se présente d'abord aux yeux.

Concluons cette longue digression en disant que nous tenons pour réellement plausible l'attribution au pape Sixte II, non seulement de l'*Ad Novatianum*, mais aussi de l'*Adversus Iudaeos*.

CHAPITRE II

LA BIBLE DE NOVATIEN

Les origines de la Bible latine sont environnées d'une obscurité que nulle critique ne saurait dissiper complètement. La critique doit borner son ambition à faire filtrer dans ces ténèbres quelques rayons de lumière. C'est à quoi elle s'est appliquée, depuis un quart de siècle, non sans succès appréciable. Ces efforts ont surtout profité à la connaissance de la Bible africaine. On sait aujourd'hui, mieux qu'on ne l'avait jamais su, ce qu'était le texte biblique reçu dans l'Afrique latine au temps de saint Cyprien; texte dont nous voyons les reliques recueillies et étudiées avec un soin pieux.

On peut s'étonner, à première vue, que le texte biblique reçu à Rome au milieu du III^e siècle n'ait pas obtenu autant d'honneur. Cela tient à diverses causes, et d'abord à l'extrême rareté des débris qu'il faut glaner dans une littérature pauvre et fragmentaire. Depuis le grand travail de Sabatier¹, qui fait encore autorité, il ne semble pas qu'on ait renouvelé le sujet². Il y aurait pourtant quelque intérêt à le reprendre et à fournir, pour un texte si vénérable, un recueil de consultation plus facile que les massifs in-folio du docte bénédictin. D'autant que depuis deux siècles, en même temps que nos exigences se sont accrues, nos moyens d'investigation se sont

1. *Bibliorum Sacrorum latinae versiones antiquae, seu vetus italica et caeterae quaecumque in codicibus mss. et antiquorum libris reperiri potuerunt...* opera et studio D. PETRI SABATIER, O. S. B., e Congr. S. Mauri. Remis 1743, 3 fol.

2. Il n'existe, à ma connaissance, aucun pendant au travail de HANS FREIHERR VON SODEN, *Das Lateinische Neue Testament in Afrika zur Zeit Cyprians*, Leipzig 1909. (*Texte und Untersuchungen*, XXXIII.)

précisés. Les pages suivantes voudraient contribuer à ce travail de restauration.

Et d'abord nous nous demanderons de quel nom il convient d'appeler la Bible de Novatien.

I. *Itala* ?

Rien de plus répandu que le nom d'*Itala* pour désigner une ancienne version latine de la Bible. Mais rien de moins défini que le sens primitivement attaché à ce vocable.

Son usage procède d'un exemple unique de saint Augustin, *De doctrina christiana*, II, xv, 22, *P. L.*, XXXIV, 46 :

In ipsis autem interpretationibus, Itala ceteris praeferatur; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiae.

On n'a jamais proposé que trois interprétations; et il ne semble pas possible d'en proposer d'autres :

1° Il s'agirait d'une version antérieure à saint Jérôme ;

2° Il s'agirait de la version révisée par saint Jérôme sur le texte hexaplaire des Septante ;

3° Il s'agirait de la version originale faite par saint Jérôme sur l'hébreu.

Aucune de ces trois solutions n'échappe à de très graves difficultés. Montrons-le brièvement.

1° Cette version latine antérieure à saint Jérôme, et répondant au nom d'*Itala*, n'existe pas, en tant que grandeur définie. Nul ne le sait mieux que saint Augustin, qui a constaté, quelques pages plus haut, l'anarchie des versions latines de la Bible, sans faire aucune exception pour l'Italie. On lit, *De doct. chr.*, II, xi, 16 : *Qui enim Scripturas ex hebraea lingua in graecam verterunt, numerari possunt; latini autem interpretes, nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex graecus, et aliquantulum facultatis sibi utriusque linguae habere videbatur, ausus est interpretari.* Rien ne donne à penser que l'Italie ait eu, comme l'Afrique au temps de saint Cyprien, la bonne fortune de posséder une version unique faisant autorité; nulle part saint Augustin n'insinue l'existence d'une telle version.

A supposer qu'une telle version eût existé, elle n'aurait pas

eu la préférence de saint Augustin. Car il demeure attaché à la version communément reçue en Afrique, version qui n'est plus celle de saint Cyprien, — le quatrième siècle y ayant introduit bien des retouches, — mais qui nulle part n'est présentée comme un texte italien, et qu'une expertise minutieuse amène à considérer comme un texte réellement africain. Voir, sur un point particulier, l'enquête de Dom P. Capelle, *Le texte du Psautier latin en Afrique*, Rome, 1913.

Saint Augustin écrivait *De doctrina christiana* en 397. Or, dès 394, il pressait saint Jérôme de donner une Bible latine conforme aux Septante. Voir son *Ep.*, XXVIII, 2, *P. L.*, XXXIII, 112. Il reviendra souvent sur l'expression de ce désir. Donc il ne connaissait pas de version *itala* préférable à celle qu'il attendait de saint Jérôme. Et ce n'est pas une telle version qu'il a pu recommander dans le *De doctrina christiana*.

Passons aux versions hiéronymiennes.

2° Quant à la version hiéronymienne revue sur le texte hexaplaire des Septante, une première difficulté se présente : c'est que, vraisemblablement, cette version n'a jamais existé. Sauf pour quelques livres, au sujet desquels on peut faire la preuve, avant tout, le Psautier, révisé (pour la seconde fois) à Bethléem avant 392; puis Job, également révisé avant la même date et parvenu aux mains de saint Augustin avant 394, puis les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, les Paralipomènes, à quoi il faut peut-être joindre les Prophètes. Pour tout le reste de la Bible, l'existence d'une version d'après les Septante n'est ni démontrable ni même probable. Voir Grützmacher, *Hieronymus, Eine biographische Studie*, t. II, p. 94 sqq., Berlin, 1906; F. Cavallera, *Saint Jérôme. Sa vie et son œuvre*, t. I, 1, p. 147, Louvain, 1922.

Une seconde difficulté résulte de ce fait certain que, si une telle version existait, assurément Augustin ne la connaissait pas en 397; car huit ans plus tard, vers 405, on le voit prier saint Jérôme de la lui faire parvenir, *Ep.*, LXXXII, 5, 34, *P. L.*, XXXIII, 290; et dix-neuf ans plus tard, en 416, on voit saint Jérôme, sur de nouvelles instances, s'excuser de ne pouvoir satisfaire ce désir, d'abord faute de copistes sachant le latin, puis parce que la plus grande partie de son travail lui

a été volée. Il ne dit pas à quels livres s'étendait ce travail, *Ep.*, CLXXII, 2, *P. L.*, XXXIII, 753.

Une troisième difficulté résulte de l'impossibilité où l'on serait d'expliquer ce nom hypothétique : *Itala*. En effet, cette version, composée pour la plus grande part à Bethléem, ne se rattacherait par aucun lien spécial à l'Italie et n'aurait aucun titre à s'appeler italienne. Quand, plus tard, saint Augustin voudra se la procurer, il ne la cherchera point en Italie.

Ces difficultés sont telles qu'il faut désespérer d'identifier l'*Itala* de saint Augustin à la version hexaplaire de saint Jérôme. Cette identification, proposée pour la première fois timidement par E. Reuss, *Geschichte der hl. Schriften NTs*, 3^e éd., n° 452, p. 436 (1860), fut rétractée par lui dans sa 4^e édition, p. 464 (1865). Dom P. Capelle, qu'elle avait d'abord séduit, y a renoncé sur les représentations de Dom D. de Bruyne. *Op. cit.*, p. VII et p. 163, n° 1.

3^e Reste enfin la version faite par saint Jérôme sur l'hébreu.

L'idée d'y reconnaître l'*Itala* de saint Augustin, déjà proposée quelquefois au dix-septième et au dix-huitième siècle, fut remise en avant par M. F. C. Burkitt, *The Old latin and the Itala*, dans *Texts and Studies*, IV, 3, Cambridge, 1896, et cette nouveauté fit sensation. Burkitt appuyait principalement sur le fait, peu remarqué, que, depuis 400, l'Eglise d'Hippone lisait les évangiles dans la version de saint Jérôme : d'où l'on peut conjecturer que la version définitive de saint Jérôme avait dès lors cause gagnée en Afrique. Il restait un pas à faire. Ce pas fut franchi par P. Corssen qui, dans *Goettingische gelehrte Anzeigen*, 1897, p. 416-422, rendant compte du livre de Burkitt, fit observer qu'Augustin a en vue l'Ancien Testament et non le Nouveau. A cela près, l'hypothèse de Burkitt demeure : l'*Itala* d'Augustin serait notre vulgate.

Cette hypothèse fut assez généralement accueillie par un grand scepticisme. Cependant, plus près de nous, Dom D. de Bruyne s'y est rallié dans un article de la *Revue Bénédictine*, t. XXX (1913), p. 294-314 : *L'Itala de saint Augustin*. Elle se heurte à ce fait, très connu et parfaitement évident, que non

seulement en 397, mais bien longtemps après cette date, saint Augustin vit de mauvais œil la version entreprise par saint Jérôme sur l'hébreu. Sa correspondance en témoigne à maintes reprises. Qu'on relise l'*Ep.*, LXXI, 6 (année 403) avec la réponse de Jérôme, *Ep.*, LXXV; et l'*Ep.*, LXXXII, 34 (année 405?), où Augustin provoque de nouvelles explications.

Dom de Bruyne croit faire face à l'objection en rappelant que le *De Doctrina christiana*, commencé par saint Augustin en 397, resta inachevé près de trente ans. C'est en 426 seulement qu'Augustin se décida à reprendre l'œuvre interrompue et la conduisit à son terme. C'est ce dont témoignent les *Retractationes*, II, iv, *P. L.*, XXXII, 631. Or, à cette dernière date, 426, Augustin était décidément conquis à la cause de la version faite sur l'hébreu. On s'explique donc qu'en publiant son œuvre complète il ait retouché son jugement initial sur l'œuvre hiéronymienne. Le texte relatif à l'*Itala* représente, non la pensée de saint Augustin en 397, mais la pensée de saint Augustin en 426. Et rien n'empêche plus d'y reconnaître notre vulgate.

Malheureusement pour cette explication très ingénieuse, le texte des Rétractations ne donne pas à entendre que saint Augustin ait traité le *De Doctrina christiana* autrement que les autres livres sur lesquels il a jugé bon de revenir, sur la fin de sa vie. Ce qu'il estime devoir corriger, il le corrige, mais il avertit toujours. Ainsi corrige-t-il deux passages II, viii, 13 et II, xxviii, 43. D'où nous pouvons conclure que des exemplaires de l'ouvrage incomplet s'étaient répandus dans le public. Et nous savons par le propre témoignage d'Augustin jusqu'où il avait conduit cette première rédaction. C'est jusqu'après le milieu du troisième livre, xxv, 35, *P. L.*, XXXIV, 78. En 426, il acheva ce troisième livre et en ajouta un quatrième. Mais tout ce qui précède, et en particulier le passage relatif à l'*Itala*, appartient à la rédaction de 397. Nous n'avons aucune raison de croire que cette partie ait subi, dans l'édition définitive, des remaniements autres que ceux indiqués par Augustin.

Il faut donc nous remettre en face d'un texte daté — 397, — et nous demander si la version à laquelle Augustin donne

une préférence si décidée — *In... interpretationibus, Itala ceteris praeferatur*, — est la version sur l'hébreu, visée à plusieurs reprises dans sa correspondance.

Cela paraît de toute impossibilité.

D'abord, en 397, la version faite sur l'hébreu n'était pas très avancée; et le peu qui existait ne pouvait fonder un jugement définitif sur l'ensemble. Puis, sur ce peu, le jugement d'Augustin était défavorable.

En 403, Augustin écrit à Jérôme, *Ep.*, LXXI, 2, 3, P. L., XXXIII, 242 : *In hac posteriore interpretatione, quae versa est ex hebraeo, non eadem verborum fides occurrit, nec parum turbat cogitantem vel cur in illa prima tanta diligentia figantur asterisci ut minimas etiam particulas orationis indicent deesse codicibus graecis, quae sunt in hebraeis, vel cur in hac altera, quae ex hebraeis est, negligentius hoc curatum sit... Ego sane te malletm graecas potius interpretari Scripturas, quae Septuaginta interpretum perhibentur...* Voilà qui est clair.

Assurément, la version faite sur l'hébreu n'avait point alors les préférences d'Augustin. Un an ou deux plus tard, après avoir entendu le plaidoyer de Jérôme, il veut bien faire à cette même version un crédit soigneusement limité, *Ep.*, LXXXII, 5, 34, 290 : *De interpretatione tua iam mihi persuasisti qua utilitate Scripturas volueris transferre de Hebraeis, ut sc. ea quae a Iudaeis praetermissa vel corrupta sunt proferres in medium. Sed insinuare digneris peto a quibus Iudaeis, utrum ab eis ipsis qui ante adventum Domini interpretati sunt; et, si ita est, quibus vel quonam eorum; an ab istis posterius, qui propterea putari possunt aliqua de codicibus graecis vel subtraxisse vel in eis corrupisse, ne illis testimoniis de christiana fide convincerentur. Illi autem anteriores cur hoc facere voluerint, non invenio. Deinde nobis mittas obsecro interpretationem tuam de Septuaginta, quam te edidisse nesciebam...*

On remarquera qu'en se rendant aux raisons de Jérôme, touchant l'utilité spéciale de la version faite sur l'hébreu, en vue de la controverse juive, Augustin ne laisse pas de marquer encore une fois sa préférence pour la version faite

d'après les Septante, en vue de l'usage commun de l'Église ; et ce qu'il attend de Jérôme, c'est l'envoi d'une telle version, sur l'existence de laquelle il ne paraît pas très exactement renseigné.

Ajoutons que, même si l'on suppose Augustin complètement gagné à la version faite sur l'hébreu, ce qui ne put arriver que beaucoup plus tard, on n'expliquera jamais comment le nom d'*Itala* pouvait servir à distinguer une version faite sur l'hébreu à Bethléem, des versions faites sur le grec et originaires d'Italie.

Il ne semble donc pas possible de rendre raison de cette appellation : *Itala*, par une quelconque des trois solutions exposées.

En présence de cette impossibilité, on a tenté des remèdes désespérés. C'est un remède désespéré que de corriger un texte en dépit des manuscrits. Qu'a-t-on proposé ? Le R. P. Vaccari, dans un travail très érudit et distingué, *Civiltà cattolica*, 1915, IV ; 1916, I : *Alle Origini della Volgata*, a fait observer très justement que rien, absolument rien, dans le contexte du *De doctrina christiana*, n'invite à croire que saint Augustin vise une version latine plutôt qu'une version grecque. Reproduisons ce contexte.

Plurimum hic quoque iuvat interpretum numerositas collatis codicibus inspecta atque discussa ; tantum absit falsitas : nam codicibus emendandis primitus debet invigilare solertia eorum qui Scripturas divinas nosse desiderant, ut emendatis non emendati cedant, ex uno duntaxat interpretationis genere venientes. In ipsis autem interpretationibus, Itala ceteris praeferatur ; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiae. Et latinis quibuslibet emendandis graeci adhibeantur, in quibus Septuaginta interpretum, quod ad Vetus Testamentum attinet, excellit auctoritas ; qui iam per omnes peritiores Ecclesias tanta praesentia sancti Spiritus interpretati esse dicuntur, ut os unum tot hominum fuerit.

Abstraction faite du mot *Itala*, il n'y a là aucune indication d'une préférence donnée à une version latine sur les autres ; et ceci cadre parfaitement avec ce qu'Augustin dit partout ailleurs de l'extrême confusion des versions latines, confusion

à laquelle il n'existe de remède que par le recours au grec. Par contre, nous constatons la préférence décidée donnée par Augustin à la version des Septante sur les autres versions grecques, à cause de son autorité singulière. Et ceci encore cadre avec ce qu'il dit partout ailleurs.

Le P. Vaccari suggère, non sans réserve, de lire, au lieu de *Itala, Aquila*. Entre les interprètes grecs, Aquila se recommanderait précisément par les qualités que prise saint Augustin : il serait *verborum tenacior cum perspicuitate sententiae*.

Grammaticalement, la correction est violente. On devra lire, non *Aquila*, mais *Aquilae* (*interpretatio*).

Cette correction me paraît inacceptable pour plusieurs raisons. D'abord, elle démentirait la préférence constante d'Augustin pour la version des Septante, préférence qu'on vient de voir s'affirmer une fois de plus dans le contexte même. Saint Augustin — en cela différent de saint Jérôme, — croyait encore à la légende des soixante-dix interprètes enfermés par Ptolémée dans autant de cellules et produisant, par inspiration divine, une version identique. Donc, il était bien loin de vouloir préférer Aquila aux Septante.

D'ailleurs, nous ignorons jusqu'à quel point il avait pratiqué la version d'Aquila. Sûrement, il ne songeait pas à établir la valeur relative des versions grecques. Et ceci nous dispense d'examiner si réellement la version — très littérale et quelque peu servile — d'Aquila était *verborum tenacior cum perspicuitate sententiae*.

Enfin, la correction proposée ne fait qu'appliquer aux seules versions grecques une observation générale qu'on a eu jusqu'ici le tort d'appliquer aux seules versions latines. Le résultat n'est pas meilleur, car il ne fait pas meilleure justice au contexte.

Le P. Vaccari nous avait donné un conseil excellent : c'est de relire le contexte. Là est probablement la voie du salut. Il faut regretter seulement qu'il ne l'ait pas suivie jusqu'au bout.

Le contexte manifeste des préoccupations d'ordre tout à fait général. Saint Augustin qui, dans une lettre déjà citée à

saint Jérôme (*Ep.*, LXXXII, 5, 34), lui exprime le désir de lire son traité *De optimo genere interpretandi*, écrit lui-même des considérations très solides *De optimo genere interpretandi*. Ce qu'exprime notre texte, ce n'est pas une préférence pour une version soit grecque, soit latine; ce sont les qualités d'une bonne traduction, en thèse générale. Dès lors, nous nous voyons ramenés à une correction proposée il y a bien longtemps déjà, et à laquelle manque, à vrai dire, le suffrage des manuscrits. Qu'importe, si le contexte l'impose? Nous pensons qu'il faut lire :

*In ipsis autem interpretationibus ILLA ceteris praeferatur QUAE est verborum tenacior cum perspicuitate sententiae*¹.

Cette solution n'est pas nouvelle. Défendue par Bentley († 1742), elle fut écartée sévèrement par Dom Sabatier, qui d'ailleurs commit à ce propos une bien curieuse méprise. Revendiquant contre Bentley, ou plutôt contre un autre anglican, Casley, qui se référait à l'autorité de Bentley, la lettre des manuscrits de saint Augustin, il suppose que saint Augustin a écrit : *In interpretationibus autem LATINIS...* — Il n'en est rien, et en vain chercherait-on le mot *latinis* parmi les variantes de l'édition bénédictine. Cette erreur est de grande conséquence ; car le mot *latinis*, introduit dans le texte contre toute raison, égare complètement le lecteur².

Écartant donc, au nom des manuscrits même, la fin de non recevoir opposée par Sabatier au nom des manuscrits, nous nous retrouvons en face d'une conjoncture qui fait s'évanouir le fantôme de l'*Itala*. Il semble aujourd'hui reconnu que ce nom, en tant que désignant la plus parfaite des versions latines, ne convient pas aux versions préhiéronymiennes, trop imparfaites. On n'éprouvera pas moins de difficulté à l'appliquer à quelque une des versions hiéronymiennes, plus ou moins inexistantes, d'une perfection relative, mais, en tout cas, non italiques. Il paraît incroyable que

1. Nous écrivions ceci dans les *Recherches de Science religieuse* en 1921. Presque en même temps, le R. P. LAGRANGE se sentait attiré vers la même solution. Il écrivait *Rev. Biblique*, 1921, p. 465 : « Un éloge abstrait est tout ce que semble permettre la théorie d'Augustin. »

2. Voir ci-dessous. *Note additionnelle*, p. 41.

ce fantôme ait hanté l'esprit de saint Augustin. Reste à l'expulser de son texte ¹.

Note additionnelle. — Bentley et Sabatier.

Nous croyons utile de reproduire ci-dessous : 1° la page où Casley se fit, en 1734, le rapporteur de la conjecture émise par Bentley; 2° l'énergique protestation élevée, en 1743, par Dom Sabatier.

1° *A Catalogue of the manuscripts King's Library...* David Casley, Deputy Librarian, London, 1734. Preface, p. XIX-XX (Biblioth. Nationale, 4° Q, 1720).

...From such small Errours of Scribes, or misconstruing of Authors Meanings, have sprung many grand Errors in History. I cannot refrain adding the following, which I had in conversation from my worthy Patron, the truly Reverend Dr. Bentley, that great Instance of the vast Capacity of Human Mind. In St. Austin's 2d Book de Doctrina Christiana, speaking of the several Versions of the Holy Scriptures, is added; In ipsis autem interpretationibus Itala caeteris praeferatur : nam est verborum tenacior, cum perspicuitate sententiae; et Latinis quibuslibet emendandis Graeci adhibeantur. Which the Doctor corrects, illa caeteris praeferatur, quae est verborum tenacior. Which, or something like it, must be the true Reading. For had there been a Version in Austin's time, distinguished by the Name of Italic to which he gave the Preference, for its strict Adherence to the Words of the Original, how comes he never to name it, but this once; and that in the Poetic Word Itala, and not Italica? How should all other Latin Fathers be silent about it? How could Jerom in particular miss naming it, who wrote so much on that subject in several of his Works? and especially in his Preface to the New Testament? wherein he says that Pope Damasus ordered him to compare the several Latin Versions with the Greek, and to make such a one as should be Authentic? where he says; Et ego enim non solum fateor, sed libera voce profiteor, me in interpretatione Graecorum, absque scripturis sanctis, ubi et verborum ordo mysterium est, non verbum a verbo, sed sensum

1. Depuis que ces lignes ont vu le jour pour la première fois, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. XII, p. 214-219 (1921), le R. P. VACCARI m'a donné une adhésion de principe, qui m'est singulièrement précieuse. Il écrit dans *Biblica*, t. III, p. 93 (1922) : « In sostanza il ch. teologo ha colpito nel segno : S. Agostino emette un principio generale; il contesto, a cui appella il professore parigino, gli dà ogni ragione. » Mais je comprends d'autant moins pourquoi l'éminent exégète demeure attaché à la conjecture *Aquila*, que ne recommande ni la vraisemblance intrinsèque ni les manuscrits, ni le contexte. Etant reconnu que saint Augustin émet un principe général, il n'y a pas lieu de corriger la leçon traditionnelle pour restreindre le sens à une version particulière.

exprimere de sensu. In a MS of 800 or 900 Years Ago, in the Bodleian Library [Laud D. 100] it is *ita* (labor) *caeteris praeferatur* : *nam*. In another, of about the same age [Laud D. 40] (*italica*) *caeteris praeferetur* : *nam*. And in the margin of this, *vel* (*itala*) Both wrong. And it's no wonder, that MSS vary one from another, where there is a Fault, Error being endless. From the Readings of these two Manuscripts, it seems not improbable, that it was at first *illa latina caeteris praeferatur* : which being changed to *Itala*, *quae* must be changed to *nam* of course. And this is the more probable, from the *Latinis quibuslibet* set in opposition to it in the same Sentence. These are the only two old MSS I have seen of this Book. A modern one in his Majesty's Library, and another in Merton College, agree with the printed Editions. What now will become of the Labours of those Benedictine Monks, who for several Years last past have been employed, and have made a great Progress, in preparing an Edition of the *Italic Version*? and for a Specimen have printed *St Matthew's Gospel and St James's Epistle at Paris*?...

2^o *Bibliorum Sacrorum Latinae versiones antiquae, seu vetus italica et caeterae quaecumque in codicibus mss. et antiquorum libris reperiri poterunt...* opera et studio D. Petri SABATIER, O. S. B., e Cong. s. Mauri. t. I, Remis, 1743 fol.

Praefatio, Pars I, § III, LXXII, LXXIII, p. xxxi, xxxii.

LXXII. His responsis dilutum confutatumque videri debet recens nuperi scriptoris commentum; qui fuisse aliquam Scripturarum interpretationem, quae olim *Itala* ab Augustino fuerit appellata, negat, atque in ea investiganda inanem Benedictinos operam impendere, scribere non est veritus. Nupero scriptori *Casleyo* nomen est. Is in catalogo mss. bibliothecae Londinensis, quem anno 1734 in lucem emisit, depravata esse haec contendit Augustini verba : *In interpretationibus autem Latinis Itala caeteris praeferatur; nam est tenacior verborum, cum perspicuitate sententiae*; sicque legendum esse existimat : *In interpretationibus autem Latinis illa caeteris praeferatur, quae est tenacior*, etc. Res est profecto operae levis, exiguique laboris, contra huiusmodi correctorem, melius dixerim adulteratorem, verba Augustini defendere; quandoquidem in omnibus manu exaratis codicibus, quotquot nostri in adornanda operum S. Doctoris editione adhibuere, *Itala* et *nam*; non vero *illa* et *quae* legitur : adeoque frustra Casleyus contra omnium mss. fidem, novam inducere lectionem conatur. Inanem profecto Benedictini impenderent operam, si pluribus refellere illud commentum laborarent; quapropter huic labori supersedebimus.

LXXIII. Verumtamen, quandoquidem Casleyus auctorem se habere scribit Bentleyum, ego hic Bentleyi auctoritate et verbis etiam ostendam in investigandis interpretationibus antiquis, inanem non esse Benedictinorum operam. Equidem vir doctus, qui de nobis optime est meritus dum viveret, fuit in ea sententia, in qua eum fuisse scribit Casleyus, idque

datis litteris ad unum e nostris significavit. At propterea adeo frustra-
 neus Benedictinorum labor ipsi non est visus, ut eum longe fore utilis-
 simum existimaverit, atque etiam ut propositum maturarent, calcar addi-
 derit. Quid vero moror eius verba referre? « In his ego omnibus *Itali-*
 « *cam*, si forte reperirem, aliquando investigavi, Millii nostri et aliorum
 « opinione commotus; sed diuturna examinatione id solum consecutus
 « sum, ut de inveniendâ illa, quam castigandam sibi recepit Hieronymus
 « versione, iam pridem desperem. Nec tamen ideo haec dico, ut sodales
 « vestros ab instituto opere graviter perficiendo dehortari velim; quin
 « ipse, ut maturent propositum, calcar eis, si possem, addere vellem;
 « paratus eis et consilio et re et opera opitulari. Neque enim aut oberit
 « vestra meae aut vestrae mea editio; immo altera alteri et lucem et
 « dignitatem impertiet. » Aliis idem datis ad nos litteris Bentleyus, post-
 quam pluribus suam circa Augustini testimonium sententiam confirmavit,
 ita demum claudit epistolam : « Vos vero, utcumque de his iudicatis,
 « incoeptum opus strenue exsequimini; nihil enim de vestrae editionis
 « utilitate pretioque decedet, sive unius *Italiae*, sive variarum interpre-
 « tationum *Αεΐψα* protulisse videatur. »

Il résulte de ces textes : 1^o que, en se faisant l'interprète de Bentley,
 le bibliothécaire royal Casley avait émis incidemment, sur l'avenir des
 travaux bénédictins, certaines vues désobligeantes, qui échauffèrent la
 bile de Dom Sabatier; 2^o que, en repoussant dédaigneusement l'inter-
 vention de Casley, personnage de second plan et sans autorité, Sabatier
 eut grand soin de relever l'attitude personnelle de Bentley, attitude pleine,
 non seulement de courtoisie, mais d'estime pour les travaux bénédictins;
 3^o mais que le docte Mauriste s'égara complètement, en insérant le mot
latinis dans un texte auquel il est étranger, encore qu'il appartienne à
 un contexte très voisin, où il se trouve, non pas au féminin (*interpreta-*
tionibus), mais au masculin : *et latinis quibuslibet (codicibus) emendandis*
graeci adhibeantur. Casley a pu contribuer à l'égarer par une suggestion
 mal fondée, en supposant que le texte original portait : *illa latina caeteris*
praeferatur. Mais Sabatier n'avait qu'à ne pas écouter cette suggestion
 malencontreuse. Lui-même l'a aggravée par une erreur à lui seul impu-
 table; cette erreur suffit à ruiner la réponse qu'il oppose à la con-
 jecture de Bentley.

II. *Vetus Romana.*

Renonçant donc à ce nom d'*Italia*, dont on ne saurait
 prouver qu'il ait jamais désigné une Bible latine, à plus forte
 raison la Bible romaine de l'année 250, nous emploierons,
 pour désigner celle-ci, une appellation qui joint à l'avan-

tage de la brièveté celui d'une clarté parfaite : *Vetus Romana*.

De cette Bible, Novatien est pour nous le principal et presque le seul témoin. Nous utiliserons d'abord ses écrits incontestés : le *De Trinitate*, le *De cibis iudaicis*, les *Epp.* XXX et XXXVI ; puis les pièces contemporaines émanant du clergé de Rome et témoignant du même usage biblique. Il y aurait lieu d'interroger aussi l'épigraphie locale ; mais ce travail dépasse le cadre que nous nous sommes fixé, aussi bien que nos moyens¹.

D'autres écrits contemporains et de provenance vraisemblablement romaine, quelques-uns même attribués avec plus ou moins de probabilité à Novatien, fourniraient un appoint appréciable. Mais le doute qui plane sur leur origine ne permet pas de les utiliser sans réserve. Ce sont, avant tout, l'anonyme pseudocyprienique *Ad Novatianum* ; puis les deux écrits *De spectaculis* et *De bono pudicitiae*, souvent attribués à Novatien ; enfin l'anonyme *Adversus Iudaeos*², d'ailleurs assez pauvre de citations bibliques.

1. L'épigraphie des Catacombes nous renseigne peu sur le texte biblique usité à Rome. En revanche, l'iconographie nous met en présence de diverses scènes empruntées soit à l'Ancien, soit au Nouveau Testament.

Plusieurs peintures du II^e et du III^e siècles s'inspirent du lion de Daniel : les trois enfants dans la fournaise (*Dan.*, III) au cimetière de Priscille et au cimetière de Calixte ; Suzanne entre les deux vieillards (*Dan.*, XIII) au cimetière de Calixte, au cimetière des saints Pierre et Marcellin, au cimetière de Prétextat. On remarquera ces allusions à des textes deutérocanoniques. Une fresque du cimetière de Thrasion (III^e siècle) représente Tobie offrant à l'ange Raphaël le poisson qu'il vient de prendre dans le Tigre.

Le mystère de l'Épiphanie est figuré au II^e siècle dans la chapelle grecque du cimetière de Priscille ; répété aux III^e et IV^e siècles, dans plusieurs cimetières. La résurrection de Lazare apparaît également au II^e siècle dans la même chapelle grecque ; au III^e siècle dans le cimetière de Calixte et ailleurs.

Voir H. MARUCCI, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, P. IV, ch. VI, Paris, 1900.

2. Nous ne croyons pas devoir faire état de l'anonyme *Adversus aleatores*, attribué quelquefois au pape Victor (189-199), cette attribution étant désormais abandonnée, et la date de l'opuscule devant probablement être abaissée d'un siècle au moins. Voir *Études*, t. CIV (août 1905), notre discussion intitulée : *Le plus ancien écrit chrétien en langue latine*.

On a parfois rattaché au III^e siècle romain la mystérieuse épître pseudocyprienique *De singularitate clericorum* (Hartel, p. 173-220). Nous avons écarté ci-dessus, p. 19-21, l'attribution de cet écrit à Novatien. Nous ne retiendrons pas non plus son attribution au pape Lucius (juin 253-mars 254), suggérée, — avec beaucoup de réserve, — par M. P. SCHEPENS, *Recherches de Science religieuse*, 1923, p. 61-65. La conjecture ne procède que d'indices

Nous utiliserons la première catégorie de sources comme fournissant des textes de première zone; la seconde catégorie comme fournissant des textes de seconde zone. — Beaucoup des textes recueillis ci-dessous ne sont pas des citations scripturaires proprement dites, mais de simples allusions, ou encore des paraphrases.

Sigles employés :

T	<i>De Trinitate.</i>
C	<i>De cibis iudaicis.</i>
Epp	Epîtres contenues dans le recueil de saint Cyprien (éd. Hartel).
N	<i>Ad Novatianum.</i>
S	<i>De spectaculis.</i>
P	<i>De bono pudicitiae.</i>
Iud.	<i>Adv. Iudaeos.</i>

I^{re} Série. — Textes sûrement romains.

Gen.

1 14. Humano generi dies, menses, annos, signa, tempora (T. 1).

22. Ut crescerent et multiplicarentur benedictionem ab ipso Deo consecuta (C. 2).

bien fugitifs; elle est d'ailleurs positivement démentie par l'examen du texte biblique employé par l'anonyme. Le lecteur, désireux de se former là-dessus une opinion, pourra se référer aux passages suivants :

<i>Luc.</i> , xiii, 2-5, cité <i>Sing. Cler.</i> , 5	5
<i>Io.</i> , iv, 34	25
xvi, 28	21
<i>Rom.</i> , xiv, 4	36
<i>I Cor.</i> , ix, 24	17
x, 12	3
<i>Gal.</i> , v, 17	9
<i>Phil.</i> , ii, 5-7	21
iii, 14	11
<i>I Tim.</i> , vi, 9	4

Tels sont — sauf oubli de notre part — les points les plus notables où le texte de l'anonyme rencontre le texte de la première Bible romaine, dont nous avons essayé de recueillir les débris dans le présent chapitre. Que l'on confronte ces textes avec la double liste dressée ci-dessous. On constatera plus de divergences qu'il ne serait permis d'en attendre si tous ces textes dériveraient d'une même Bible latine. D'où nous croyons devoir conclure que l'anonyme *De singularitate clericorum* n'est pas un texte romain du III^e siècle; nous le laisserons de côté.

26. Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram (T. 17.26).

27. Et fecit Deus hominem, ad imaginem Dei fecit illum, masculum et feminam fecit eos (T. 1. 17. 26).

28. Cum omnia in servitutum illi dedisset, solum liberum esse voluit (T. 1).

31. Omnia bona valde (T. 4). Valde bona (C. 2).

II 9. Arborem vitae plantavit; scientiae boni et mali similiter alteram arborem collocavit (T. 8).

17. Mandatum posuit, quo tamen non inesse malum fructu arboris doce-retur (T. 1).

III 5. Mortalitas, invidia utique, in ipsum redit; qui cum illam de oboe-dientia posset evadere, in eandem incurrit, dum ex consilio perverso deus esse festinat (T. 1).

9. Quod requiritur, non ex ignorantia venit (T. 1).

17. Non tam ipse quam labores eius maledicuntur super terra (T. 1).

22. Quod ne de ligno arboris vitae contingat arcetur, non de invidiae maligno livore descendit (T. 1).

V 24. Enoch transtulit (T. 8).

VIII 21. Odoratus est Dominus Deus odorem bonae fragrantiae (T. 6).

XI 7. Venite et mox descendamus et confundamus illic ipsorum linguas ut non audiat unusquisque vocem proximi sui (T. 17).

XII 7. Abrahae visus sit Deus (T. 18).

XVI 7-8. Agar ancillam Sarae de domo eiectam pariter et fugatam an-gelus convenit apud fontem aquae in via Sur, fugae causas interrogat atque accipit (T. 18).

XVII 8. Tibi dabo et semini tuo (T. 9).

XVIII 4-35 (T. 18).

XIX 24. Pluit Dominus super Sodomam et Gomorrhham ignem et sulphur a Domino de caelo (T. 18. 26).

XXI 18-20. Et audivit Deus vocem pueri de loco ubi erat. Et vocavit Angelus Domini ipsam Agar de caelo, dicendo: Ne timueris: exaudivi enim vocem pueri de loco ubi erat. Surge, sume puerum et tene: in gentem enim magnam faciam eum. Et aperuit Deus oculos eius, et vidit puteum aquae vivae et abiit et implevit utrem de puteo, et dedit puero. Et erat Deus cum puero (T. 18).

XXII 12 (T. 8).

XXX 43 (T. 8).

XXXI 11-13. Iacob... fert sibi angelum Dei per somnium dixisse: Iacob. Iacob. Et ego, inquit, dixi: Quid est? Aspice, inquit, oculis tuis et vide hircos et arietes ascendentes super oves et capras, variatos albos et varios et cinericios et aspersos. Vidi enim quaecumque tibi Laban fecit. Ego sum Deus qui visus sum tibi in loco Dei, ubi unxisti mihi illic stantem la-pidem, et vovisti mihi illic votum. Nunc ergo surge et proficiscere de terra hac et vade in terram nativitatis tuae et ero tecum (T. 19).

XXXII 10 (T. 8).

24-28. Remansit Iacob solus et luctabatur homo cum eo usque mane. Et vidit quoniam non potest adversus eum, et tetigit latitudinem femoris Iacob, cum in eum luctaretur et ipse cum eo, et dixit ei : Dimitte me, ascendit enim lucifer. Et ille dixit : Non te dimittam nisi me benedixeris. Et dixit : Quod est nomen tuum? Et ille dixit : Iacob. Dixitque ei : Non vocabitur iam nunc nomen tuum Iacob, sed Israel erit nomen tuum : quia invaluisti cum Deo et cum hominibus potens es (T. 19).

30-31. Et vocavit Iacob nomen loci illius : visio Dei : vidi enim Deum facie ad faciem, et salva facta est anima mea. Ortusque est ei sol, mox ut transivit visionem Dei; ipse vero claudicabat femore suo (T. 19).

XLVIII 15-16. Deus, qui pascit me a iuventute mea usque in hunc diem, angelus qui liberavit me ex omnibus malis, benedicat pueros istos (T. 19).

XLIX 10. Non deficiet princeps de Iuda neque dux de femoribus eius, donec veniat is cui repromissum est, et ipse erit expectatio gentium (T. 19).

11. Lavabit stolam suam in vino et in sanguine uvae amictum suum (T. 21).

Ex.

III 9-10 (T. 8).

14. Ego sum qui sum (T. 4).

IV 13. Provide alium quem mittas (T. 9).

VII 1. Deum te posui Pharaoni (T. 20).

XXXIII 20. Nemo hominum Deum videat et vivat (T. 18).

Lev.

XI (C. 2-3).

Deut.

IV 2. Vae est adicientibus quomodo et detrahentibus positum (T. 16).

36. De caelo te fecit audire vocem suam ut doceret te, et in terra ostendit tibi ignem suum maximum, et audisti verba illius de medio ignis (T. 3).

VI 4. Unus est Dominus (T. 30).

VIII 3. Non in pane tantum vivit homo, sed in omni verbo quod profiscitur ex ore Domini (C. 5).

4. Israelitarum non sivit nec vestes consumi nec vilissima in pedibus calciamenta deteri (T. 8).

XII 32. Vae est adicientibus quomodo et detrahentibus positum (T. 16).

XVIII 15. Prophetam vobis suscitabit Deus ex fratribus vestris : eum quasi me audite (T. 9).

XXVIII 66. Videbitis vitam vestram pendente nocte ac die, et non credetis ei (T. 9).

XXXII 8. Cum disseminaret filios Adam, statuit fines gentium iuxta numerum angelorum Dei (T. 17).

I Sam.

II 25. Cum in hominem commissum delictum referatur posse dimitti (T. 14).

IV Reg.

XIX 16. Inclina aurem tuam et audi (T. 6).

19. Ut sciant omnes quia tu es Deus solus (T. 30).

Ps.

II 7-8. Filius meus es tu, ego hodie genui te. Postula a me, et dabo tibi gentes haereditatem tuam et possessionem tuam terminos terrae (T. 26; cf. 9).

XVIII 6-7. Sicut sponsus egreditur de thalamo suo, exultavit ut gigas ad currendam viam; a summo caelo egressio eius et usque ad summum egressio eius (T. 13).

XXI 17-19. Super vestem meam miserunt sortem; et dinumeraverunt ossa mea. Effoderunt manus meas et pedes (T. 28).

XXXIII 16. Oculi Domini super iustos (T. 6).

XLIV 2. Eructavit cor meum verbum bonum; dico ego opera mea regi (T. 13; cf. 17).

8. Propterea unxit te Deus Deus tuus oleo laetitiae a consortibus tuis (T. 29).

LXVII 18. Currus Dei decies milies multiplicatur (T. 8).

LXVIII 22. In siti mea potaverunt me aceto (T. 28).

LXXI 2. Deus iudicium tuum regi da et iustitiam tuam filio regis (T. 9).

LXXIX 2. Desuper cherubim sedet (T. 8).

LXXXI 1-2. Stetit Deus in synagoga deorum, in medio autem Deus deos discernit. Usquequo personas hominum accipitis? (T. 20).

7. Tamquam unus de principibus cadunt (T. 20).

CHII 9. Ne forte fremitus et cursus aquarum cum dispendio possessoris humani alienum occuparet elementum, fines litoribus inclusit (T. 1).

24. Omnia in sapientia fecisti (T. 3).

25. In ipso quoque mari, quamvis esset et magnitudine et utilitate mirabile, multimoda animalia, nunc mediocris, nunc vasti corporis finxit, ingenium artificis de institutionis varietate testantia (T. 1).

32. Qui aspicit terram et facit eam tremere (T. 3).

CIX 1. Dixit Dominus Domino meo: Sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum (T. 9. 26).

CXVIII 94. Ad cuius solum etiam tacitum arbitrium et serviunt et adsunt omnia (T. 6).

CXXXV 12. Manu valida et brachio extento (T. 6).

CXXXVIII 8-10. Si ascendero in caelum, tu ibi es; si descendero ad inferos, ades; et si assumpsero alas meas et abiero trans mare, ibi manus tua apprehendet me et dextera tua detinebit me (T. 6).

CXLVIII 5. Dixit et facta sunt (T. 3).

Prov.

xxx 6. Ne addas quidquam verbis illius, et arguaris inveniariisque mendax (T. 16).

Sap.

i 7. Hunc legimus omnia continere (T. 2).

ii 24. Mortalitas, invidia utique, in ipsum (hominem) redit (T. 1).

vi 20. Immortalitas divinitati socia est, quia et divinitas immortalis est et immortalitas divinitatis fructus est (T. 6).

Eccli.

xix 5. Non aliunde occurrit homini malum nisi a bono Deo recessisset. Hoc autem ipsum in homine denotatur (T. 4).

Is.

i 20. Os enim Domini locutum est haec (T. 6).

vii 14. Ecce virgo concipiet et pariet Filium et vocabitis nomen eius Emmanuel (T. 9. 12).

viii 3. Et accessi ad prophetissam, et concepit et peperit filium.

ix 6. Quia puer natus est nobis... et vocatur nomen eius magni Consilii angelus (T. 18. 21. 28).

xi 1. Prodiit virga de radice Iesse et flos de radice eius ascendet (T. 9).

2-3. Et requiescet super eum Spiritus sapientiae et intellectus, Spiritus consilii et virtutis, Spiritus scientiae et pietatis, et implebit eum Spiritus timoris Dei (T. 29).

10. Et erit in illa die radix Iesse et qui surget imperare gentibus, in eum gentes sperabunt et erit requies eius honor (T. 9).

xxxv 3-6. Convalescite, manus dissolutae et genua debilia; consolamini, pusillanimes sensu, convalescite, nolite timere: ecce Deus noster iudicium retribuet, ipse veniet et salvabit nos; tunc aperientur oculi caecorum et aures surdorum audient; tunc saliet claudus sicut cervus, et diserta erit lingua mutorum (T. 12; cf. 9).

xl 12. Quis mensus est palmo caelum et terram pugillo? Quis suspendit montes in pondere et nemora in statera? (T. 30; 3: qui expendit montes).

22. Qui continet gyrum terrae et eos qui habitant in ipso quasi locustae (T. 3).

xlii 2-3. Non audietur in plateis vox eius; harundinem quassatam non conteret et linum fumigans non extinguet (T. 9).

8. Maiestatem meam non dabo alteri (T. 3).

xliv 6-7. Ego primus et novissimus et praeter me non est Deus. Quis sicut ego? (T. 30).

xlv 1. Haec dicit Dominus Christo meo Domino (T. 26).

6-7. Ego sum Dominus, qui feci lucem et creavi tenebras (T. 3).

18-22. Ego Deus, et non est praeter me (T. 3).

21. Ego sum Deus, et non est praeter me iustus et salvans (T. 30).

LIII 2. Vidimus eum et non erat ei species neque honor (T. 9).

3. Homo in plaga et sciens ferre iniquitatem (T. 9).

5. Livore eius nos sanati sumus (T. 9).

7. Quasi ovis ad iugulationem adductus est (T. 28).

7-8. Sicut ovis ad occisionem ductus est, et sicut agnus coram ton dente se sine voce, sic non aperuit os suum in humilitate (T. 9).

LV 3. Et disponam vobis testamentum aeternum, sancta David fidelia (T. 9).

4-5. Ecce posui eum in principium et praecipientem gentibus. Gentes quae te non noverunt invocabunt te, et populi qui te nesciunt ad te confugient (T. 9).

LXI 1. Spiritus Domini super me; propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me (T. 29).

LXV 2. Tota die expandi manus meas ad populum non credentem (T. 9. 28).

LXVI 1. Caelum mihi thronus est, terra autem scabellum pedum meorum : qualem mihi aedificabitis domum, aut quis locus requiei meae? (T. 3; cf. 6).

2. Et super quem requiescet Spiritus meus, nisi super humilem et quietum et trementem verba mea? (T. 3).

Ier.

XVII 5. Spes in homine maledicta (T. 14).

Qui in hominem solitarium credit et nudum, maledictus dicitur (T. 16).

Ez.

I (T. 8).

X 12. Sed et per omnes artus stellata sunt oculis (T. 8).

Dan.

III 94. Nec ipsorum postremum adulescentium captiva sarabara comburi (T. 8).

Os.

I 7. Iam non salvabo eos in arcu neque in equis neque in equitibus; sed salvabo eos in Domino Deo ipsorum (T. 12).

VI 3. Quasi diluculo paratum inveniemus eum (T. 9).

Ioel.

II 29. In novissimis diebus effundam de Spiritu meo super servos et ancillas meas (T. 29).

Am.

IV 11. Subverti vos sicut subvertit Dominus Sodomam et Gomorram (T. 18).

b.

III 3. Deus ab Africo veniet et sanctus de monte opaco et condensio (T. 12).

Zach.

VII 6. Si manducetis aut bibatis, nonne vos manducatis aut bibitis? (C. 5).

Mal.

III 6. Ego sum Deus et non sum mutatus (T. 4).

Matth.

I 23. Vocabitis nomen eius Emmanuel, quod est interpretatum Nobiscum Deus (T. 24).

III 16. (Spiritus sanctus) in modum columbae, posteaquam Dominus baptizatus est, super eum venit et mansit (T. 29).

IV 4. Non in pane tantum vivit homo, sed in omni verbo quod proficitur ex ore Domini (C. 5).

V 3-6. Christus... beatos legitur pronuntiasse, sed egenos; et felices esurientes atque sitientes (C. 6).

8. Beati mundo corde, quia ipsi Deum videbunt (T. 28).

10-12. Beati qui persecutionem passi fuerint propter iustitiam, quoniam ipsorum est regnum caelorum. Beati estis cum vos persecuti fuerint et odio habuerint. Gaudete et exultate. Sic enim et prophetas persecuti sunt qui ante vos fuerunt (Ep. xxxi, 4).

VI 9. Pro Deo in suis iam postulationibus Patrem diceret (T. 8).

IX 4. Christus secreta conspiciat cordis (T. 13).

X 18. 21. 22. Quoniam ante reges et praesides stabitis... et tradet frater fratrem ad mortem, et pater filium..., et qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit (Ep. xxxi, 4).

28. Ne timueritis eos qui corpus occidunt, animam autem occidere non possunt (T. 25).

29-30. Ex duobus passeribus unus non cadet sine Patris voluntate, sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt (T. 8).

33. Qui me negaverit coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo et coram angelis eius (Ep. xxx, 7).

37-38. Qui plus diligit patrem aut matrem quam me, non est me dignus, et qui plus diligit animam suam quam me, non est me dignus, et qui non tollit crucem suam et sequitur me, non est me dignus (Ep. xxxi, 4).

XI 27. Omnia mihi tradita sunt a Patre meo (T. 26).

XII 32. In (Spiritu) quisquis blasphemaverit, remissionem non habet non tantum in isto saeculo, verum etiam nec in futuro (T. 29).

xv 17. Cibis quos Dominus dicit perire et in secessu naturali lege purgari. Nam qui per escas Dominum colit, prope est ut Deum habeat ventrem suum (C. 5).

xvi 16-17. Quando a Petro respondetur et dicitur : Tu es Filius Dei vivi? aut quando ab ipso Domino sacramentum huius revelationis approbatur, et dicitur : Beatus es, Simon Bariona : quoniam hoc tibi non revelavit caro et sanguis, sed Pater meus qui in caelis est? (T. 26).

xxviii 32. Donavi tibi omne debitum, quia me rogasti (Ep. xxx, 7).

35. Cum in hominem commissum delictum referatur posse dimitti (T. 14).

xix 17. Quid me interrogas de bono? Unus Deus bonus (T. 30).

xxii 44-45. Quo modo qua homo Filius David, ita Dominus David qua Deus nuncupatus est (T. 11).

xxiii 10. Magister unus Christus dictus est (T. 30).

xxviii 19. Apostolos institutores generis nostri in totum orbem mitti per Filium suum voluit (T. 8).

20. Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem saeculi (T. 12).

Marc.

ii 5-7. Cum nullius sit, nisi Dei, peccata dimittere, Christus peccata dimittit (T. 13).

xvi 15. Apostolos institutores generis nostri in totum orbem mitti per Filium suum voluit (T. 8).

19. Sedere ad dexteram Patris et a Prophetis et ab Apostolis approbatur (T. 26).

Luc.

i 35. Spiritus sanctus veniet in te et Virtus Altissimi obumbrabit tibi; propterea et quod ex te nascetur sanctum, vocabitur Filius Dei (T. 24).

vi 5. (Christus), qua Deus, sabbati Dominus expressus est (T. 11).

x 22. Omnia mihi tradita sunt a Patre meo (T. 26).

xvi 19 sq. Eleazarum in ipsa fame ipsisque ulceribus et canibus diviti praeferens, carnifices salutis, ventrem et gulam, coercerat exemplis (C. 6).

xxviii 19. Deum solum merito bonum pronuntiat Dominus (T. 4).

xix 10. Quod requiritur, non ex ignorantia venit; sed spem hominis futurae in Christo et inventionis et salutis ostendit (T. 1).

xx 38. Omnes enim illi vivunt Deo (T. 25).

Ioh.

i 1-2. In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum (T. 30).

3. Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nihil (T. 17).

10. Mundus per ipsum factus est et mundus eum non cognovit (T. 13).

11. In sua venit, et sui eum non receperunt (T. 13).

13. *Protoplastus non ex semine* (T. 14).

14. *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, et vidimus claritatem eius, claritatem tanquam Unigeniti a Patre plenum gratia et veritate* (T. 13).

15. *Ioannes Baptista testatur et dicit : Qui post me venit, ante me factus est* (T. 14).

18. *(Christus) angelus dum exponit sinum Patris* (T. 18).

33. *(Spiritus) in modum columbae, posteaquam Dominus baptizatus est, super eum venit et mansit* (T. 29).

ii 19. *Solvite templum hoc, et ego in triduo suscitabo illud* (T. 21).

25. *Christus secreta conspicit cordis* (T. 13).

iii 13. *Nec quisquam in caelum ascendit, nisi qui de caelo descendit, Filius hominis, qui est in caelis* (T. 13).

31-32. *Qui de caelo venit, quae vidit et audiit testificatur* (T. 14).

Qui descendit de caelo, quae vidit et audivit testificatus est (T. 21).

34-35. *Non enim ad mensuram dat Filio Pater : Pater enim diligit Filium* (T. 20).

iv 21. *Veniet hora cum neque in monte isto neque in Hierusalem adorabitis Patrem* (T. 6).

24. *Spiritus est Deus; et eos ergo qui adorant in spiritu et veritate adorare oportet* (T. 6).

34. *Mea esca est ut faciam voluntatem eius qui me misit, et ut consummem opus eius* (C. 5).

v 17. *Sicut Pater operatur, ita operatur et Filius* (T. 28).

19. *Quae Pater facit, et Filius facit similiter* (T. 14; cf. 21. 22. 28).

21-22. *Omne, qua Deus, de vivis et mortuis iudicium habere reperitur* (T. 11).

26. *Sicut Pater in se vitam habet, ita dedit Filio vitam habere in semetipso* (T. 14).

27. *Iudicium habere reperitur* (T. 11).

vi. 26-27. *Quaeritis me, non quia signa vidistis, sed quia manducastis de panibus meis et saturati estis. Operamini autem non eam escam quae perit, sed escam permanentem in vitam aeternam, quam Filius hominis vobis dabit : hunc enim Pater signavit Deus* (C. 5).

38. *Non descendi de caelo ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem eius qui misit me* (T. 26).

46. *Patrem Deum nemo vidit unquam, nisi qui est a Deo, hic vidit Deum* (T. 14).

51. *Ego sum panis vitae aeternae, qui de caelo descendi* (T. 14).

62. *Quid si videritis Filium hominis ascendentem illuc ubi ante erat?* (T. 14).

viii 14-15. *Etsi ego de me testificor, verum est testimonium meum, quia scio unde venerim et quo eam; vos ignoratis unde veniam et quo eam; vos secundum carnem iudicatis* (T. 15).

17-18. *Sed in Lege vestra scriptum est quia duorum testimonium ve-*

rum est; ego de me testificor et testificatus est de me qui me misit Pater (T. 26).

23. Vos ex inferioribus estis, ego desursum sum; vos de hoc mundo estis, ego non sum de hoc mundo (T. 15).

42. Ego ex Deo prodii et veni (T. 15).

51. Si quis verbum meum servaverit, mortem non videbit in aeternum (T. 15).

58. Ante Abraham ego sum (T. 15; cf. 11. 18).

x 11-12. Ego sum pastor bonus, qui pono animam meam pro ovibus meis. Mercenarius autem et cuius non sunt propriae oves, cum viderit lupum venientem, relinquit et fugit, et lupus dispargit eas (Ep. viii, 1).

18. Potestatem habeo animam meam ponendi et rursus recipere eam : hoc enim mandatum accepi a Patre (T. 24).

27. Et ego agnoscam eas et sequuntur me meae; et ego vitam aeternam do illis, et nunquam peribunt in perpetuum (T. 15).

30. Ego et Pater unum sumus (T. 13. 15. 27. 28).

32. Multa opera se ex Patre ostendisse monstravit (T. 15).

33. Non te lapidamus propter bonum opus, sed propter blasphemiam, et quia tu, cum homo sis, facis te Deum (T. 27).

36. Quem Pater sanctificavit et misit in hunc mundum, vos dicitis quia blasphemias, quia dixi : Filius Dei sum? (T. 27).

xi 26. Et omnis qui videt et credit in me, non morietur in aeternum (T. 16).

42. Pater, sciebam quia semper me audis; verum propter circumstantes dixi, ut crederent quia tu me misisti (T. 26).

xii 28. Vox de caelo redditur : Et honorificavi et honorificabo (T. 26).

xiv 6. Nemo potest venire ad Patrem nisi per me (T. 28).

7. Si me cognovistis, et Patrem meum cognovistis, et a modo nostis illum et vidistis illum (T. 28).

8. Domine, ostende nobis Patrem et sufficit nobis (T. 28).

9. Tanto tempore vobiscum sum et non agnoscitis me? Philippe, qui vidit me, vidit et Patrem (T. 28).

10. 11. Hic ergo, cum sit genitus a Patre, semper est in Patre (T. 31).

12. Qui credit in me, opera quae ego facio et ipse faciet, et maiora his faciet, quia ego ad Patrem vado (T. 28).

15-16. Si diligitis me, praecepta mea servate. Et ego rogabo Patrem et alium advocatum dabit vobis, ut vobiscum sit in aeternum (T. 28. 29).

17. Spiritum sanctum Dominus Christus modo Paraclitum appellat, modo Spiritum veritatis (T. 29).

18. Quoniam Dominus in caelos esset abiturus, Paraclitum discipulis necessario dabat, ne illos quodammodo pupillos, quod minime decebat, relinqueret, et sine advocato et quodam tutore desereret (T. 29).

23. Si quis me diligit, sermonem meum custodiet; et Pater meus diliget illum, et ad eum veniemus et mansionem apud illum faciemus (T. 28).

26. Advocatus autem ille Spiritus sanctus, quem missurus est Pater,

ille vos docebit et commemorabit omnia quaecumque dixero (T. 28).

28. Si me diligereis, gauderetis quia eo ad Patrem : quia Pater maior me est (T. 28).

xv 1-2. Ego sum vitis vera et Pater meus agricola : omne sarmentum in me non afferens fructum, tollit illud, et omne fructiferum purgat, ut fructum ampliorem ferat (T. 28).

9-10. Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos : manete in mea caritate. Si mandata mea servaveritis, manebitis in mea caritate, sicut ego Patris mandata servavi et maneo in eius caritate (T. 28).

15. Dixi autem vos amicos, quia omnia quae audivi a Patre meo, nota vobis feci (T. 28).

21. Sed haec omnia facient vobis propter nomen meum, quia ignorant eum qui me misit (T. 28).

26. Cum venerit Advocatus ille quem ego missurus sum vobis a Patre meo, Spiritum veritatis, qui a Patre procedit (T. 29).

xvi 7. Si non abiero ego, Advocatus ille non veniet ad vos ; si autem ego abiero, remittam illum ad vos (T. 29).

13. Cum venerit Spiritus veritatis, ille vos diriget in omnem veritatem (T. 29).

14. Si homo tantummodo Christus, quomodo Paraclitum dicit de suo esse sumpturum quae nuntiaturus sit ? (T. 16).

28. Si homo tantummodo Christus, quomodo dicit : Ego ex Deo prodii et veni ? (T. 15).

xvii 3. Haec est autem vita aeterna ut sciant te unum et verum Deum, et quem misisti Iesum Christum (T. 16. 26).

4. Ego te honorificavi super terram, opus perfeci quod dedisti mihi (T. 26).

5. Pater, clarifica me eo honore quo fui apud te antequam mundus esset (T. 13. — Ibid., 16 : Honorifica me gloria quam habebam ; 26 : mundus fieret).

xx 17. Eo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum (T. 26).

22-23. Accipite Spiritum sanctum. Quorum remiseritis peccata, erunt remissa ; et quorum retinueritis, erunt retenta (T. 29).

28. Dominus meus et Deus meus (T. 13. 30).

xxi 15. Simoni dicit : Diligis me ? Respondit : Diligo. Ait ei : Pasce oves meas (Ep. viii, 1).

Act.

ii 3. (T. 29).

iv 12. (T. 12).

xix 26. (T. 3).

Rom.

i 3. Ex semine David (T. 11).

8. Quia fides vestra praedicatur in toto mundo (Ep. xxx, 2).

20. Invisibilia enim ipsius a creatura mundi per ea quae facta sunt intellecta conspiciuntur; sempiterna quoque eius virtus et divinitas (T. 3).

vii 14. Legem spiritalem esse (C. 2).

viii 9. Qui enim Spiritum Christi non habet, hic non est eius (T. 29).

21. Universa... in ipso exspectant libertatem corruptione deposita (T. 3).

26. Spiritus... interpellat divinas aures pro nobis gemitibus ineloquacibus (T. 29).

35-37. Quis nos separabit a caritate Christi? Pressura an angustia, an persecutio, an fames, an nuditas, an periculum, an gladius? Sicut scriptum est : quia propter te interficimur tota die, aestimati sumus ut oves occisionis, sed in his omnibus superamus propter eum qui nos dilexit (Ep. xxxi, 4).

ix 5. Quorum patres et ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in saecula (T. 13).

x 4. Iam finis Legis Christus supervenit (C. 5).

xi 16. Ex illo delibationem quandam gratiarum ceteri consequi possint (T. 29).

33. O altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei, quam inscrutabilia iudicia eius et investigabiles viae eius! (T. 8).

36. Quoniam ex ipso et per ipsum et in ipso sunt omnia (T. 3).

xiv 4. Quid ad alienum venis famulum (T. 10).

17. Non est bonum potus et cibus, sed iustitia et pax et gaudium (T. 5).

I Cor.

ii 12. Non enim spiritum mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est (T. 29).

6-8. Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit. Itaque neque qui plantat est quicquam neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus. Qui autem qui plantat et qui rigat, unum sunt (T. 27).

17. Qui nos Dei faciat templum (T. 29).

vi 13. Escae ventri et venter escis; Deus autem et hunc et has evacuabit; corpus autem non fornicationi, sed Domino, et Dominus corpori (C. 5).

vii 40. Puto autem quia et ego Spiritum Dei habeo (T. 29).

x 20-21. Quod mox atque factum est, non est iam Dei sed idoli; quae dum in cibum sumitur, sumentem daemonio nutrit, non Deo, convivam illum simulacri reddendo, non Christi (C. 7).

25. Omne quod in macello venit manducate, nihil requirentes (C. 5).

xii 9-11. (Spiritus) est qui prophetas in Ecclesia constituit, magistros erudit, linguas dirigit, virtutes et sanitates facit, opera mirabilia gerit, discretionem spirituum porrigit, gubernationes contribuit, consilia suggerit, quaeque alia sunt charismatum dona componit et digerit (T. 29).

xiv 32. Et spiritus prophetarum prophetis subiectus est (T. 29).

xv 19. Si homo tantummodo Christus, cur spes in illum ponitur? (T. 14).

25-28. (T. 31).

50. Caro et sanguis non obtinere regnum Dei scribitur (T. 10).

II Cor.

iii 17. Ubi Spiritus Domini, ibi libertas (T. 29).

18. (T. 28) (?).

iv 13. Habentes eundem Spiritum, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum; et nos credimus, ideo loquimur (T. 29).

Gal.

i 1. Paulus... se apostolum non ab hominibus aut per hominem, sed per Iesum Christum constitutum esse depromit (T. 13).

12. (Paulus) non se ab hominibus didicisse aut per hominem, sed per Iesum Christum accepisse contendit (T. 13).

iii 20. Mediator autem unius non est; Deus autem unus est (T. 30).

iv 4. Sub lege factus (T. 11).

v 17. (Spiritus) contra carnem desiderat, quia caro contra ipsum repugnat (T. 29).

vi 16. Regula (T. 1).

Eph.

i 9, 11. Altissimum atque reconditum sacramentum, ad salutem generis humani ante saecula destinatum (T. 23).

14. Pignus promissae hereditatis (T. 29).

18. Mentis oculis artificis magnitudinem cogitaret (T. 3).

22. Ipsi angeli cum omnibus ceteris, quaecumque subiecta sunt, Christo dicuntur subditi (T. 20).

iv 10. Qui descendit, ipse est qui ascendit super omnes caelos ut impleret omnia (T. 17).

11. Apostolos institutores generis nostri... mitti... voluit (T. 8).

vi 12. Adversus spiritalia nequitiae dimicantes alloquor (C. 1).

Phil.

ii 6-11. Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est aequalem se Deo esse; sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudine hominum factus et habitu inventus ut homo; humiliavit se, oboediens factus usque ad mortem, mortem autem crucis; propterea et Deus illum superexaltavit et dedit illi nomen quod est super omne nomen; ut in nomine Iesu omne genu flectatur caelestium, terrestrium et infernorum, et omnis lingua confiteatur quoniam Dominus Iesus in gloria est Dei Patris (T. 22).

iii 14. Ab brabium sursum vocationis in Christo (C. 1).

19. Prope est ut Deum habeat ventrem suum (C. 5).

Col.

I 15. Imago invisibilis Dei, primogenitus omnis creaturae (T. 21).

16-17. Sive throni sive dominationes sive virtutes sive potestates, visibilia et invisibilia, omnia per ipsum constant (T. 13)... Visibilia et invisibilia, throni, virtutes et dominationes per ipsum et in ipso creata esse referuntur (T. 14).

II 15. Exutus carnem potestates dehonestavit, palam triumphatis illis in semetipso (T. 24).

18-19. Insectatus est Apostolus superstitionibus angelorum servientes, inflatos, ut ait, sensu carnis suae, caput Christum non tenentes, ex quo omne corpus per nexum concatenatum et fibula caritatis membris mutuis innexum atque concretum crescit in Dominum (C. 5).

20. Ad elementa, quibus per baptismum mortui sumus, voluntaria servitute revocamur (C. 5).

21-23. Ne tetigeritis neque contrectaveritis quae imaginem quidem videantur habere religionis, dum corpori non parcitur (C. 5).

I Tim.

I 15. Hoc credamus, siquidem fidelissimum (T. 30).

17. Regi autem saeculorum immortalis, invisibili, soli Deo honor et gloria (T. 3).

II 5. Mediator Dei et hominum Christus Iesus (T. 11. 21. 31).

IV 1-2. Spiritus autem manifeste dicit quia in novissimis temporibus recedent quidam a fide, attendentes spiritibus seductoribus, doctrinis daemoniorum in hypocrisi mendacia loquentium, cauteriatam habentium conscientiam suam (T. 29).

1-2-3. Spiritus manifeste dicit quod in novissimis diebus recedent quidam a fide, attendentes spiritibus seductoribus, doctrinis daemoniorum in hypocrisi mendaciloquorum, cauteriatam habentium conscientiam suam, prohibentium nubere et abstinere a cibis quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus et his qui cognoverunt Deum (C. 5).

4-5. Quia omnis creatura bona Dei et nihil reiciendum quod cum gratiarum actione percipitur : sanctificatur enim per verbum Dei et orationem (C. 5).

VI 8-10. Apostolus quoque : Habentes, dicendo, victum et vestitum, his contenti simus... subiciens non immerito esse omnium malorum avaritiam radicem (C. 6).

16. Qui solus habet immortalitatem et lucem habitat inaccessibilem ; quem vidit hominum nemo nec videre potest (T. 30).

II Tim.

I 9. Ante saecula destinatum (T. 23).

11. Magister Apostolus Paulus (T. 30).

Tit.

1 15. Omnia munda mundis, inquinatis autem et infidelibus nihil mundum, sed polluta sunt eorum et mens et conscientia (C. 5).

Hebr. (?)

1 3. Sermo Filius natus est : qui... in substantia prolatae a Deo virtutis agnoscitur (T. 34, cf. 17. 18. 26. 28).

7. Mundum istum curram Dei cum omnibus et ipsi angeli ducunt et astra (T. 8).

11 10. Etsi in praedestinatione dicitur gloriosus, et ante mundi institutionem fuisse praedestinationem, ordo servetur, et ante hunc erit multus numerus hominum in gloriam destinatus (T. 16).

v 7. Manente in illo quod etiam auditus est (T. 34). (?)

Iac. (?)

1 17. Hic ergo semper sui est similis, nec se unquam in aliquas formas vertit aut mutat (T. 4).

11 23. In amicitiae societatem Abraham allegit (T. 8).

II Petr.

4. Verbum Christi praestat immortalitatem et per immortalitatem praestat divinitatem (T. 15).

111 12. Ad igneum diem iudicii mundus iste festinat (T. 8).

I Ioh.

111 2. (Homo) educatur ut aliquando Deum quoque ipsum Patrem ..., possit, ut est, videre (T. 18).

24. Deum aliquatenus quantus sit possit agnoscere, dum illum per Spiritum collatum discit timere (T. 3).

111 3. Salvari non poterit a Deo Patre quisquam, nisi confessus fuerit Christum Deum (T. 12).

12. Ioannes : Deum nemo vidit unquam (T. 18).

Apoc.

111 21. Vincenti dabo sedere super thronum meum, sicut et ego vici et sedi super thronum Patris mei (Ep. xxxi, 4).

xv 3. Aevorum omnium et temporum regem, angelorum omnium principem (T. 14).

xix 13. Vocatur nomen ejus Verbum Dei (T. 13).

xxii 18-19. Vae est adicientibus, quo modo et detrahentibus, positum (T. 16).

Avant de poursuivre, nous recueillerons quelques conclu-

sions touchant l'usage de Novatien et de son entourage romain.

Novatien suit une version de la Bible déjà fixée : cela ressort des citations assez nombreuses qui, dans le *De Trinitate*, reviennent deux ou plusieurs fois sans diversité notable. Néanmoins il ne s'enchaîne pas absolument à cette version ; nous avons noté ci-dessus des variantes pour *Gen.*, I, 31 ; *Is.*, XL, 12 ; *LIII*, 7 ; *Ioh.*, III, 31-32 ; *XVII*, 5 ; *Col.*, I, 16.17 ; *I Tim.*, IV, 1.2. Ce dernier exemple, qui permet de comparer au *De Trinitate* le *De cibis iudaicis*, offre un intérêt particulier.

La version de l'Ancien Testament, évidemment dérivée des Septante, diffère notablement de la version africaine. On s'en convaincra en comparant aux textes reproduits ci-dessus, les textes suivants ¹ :

Gen. XIX, 24, d'après Cyprien, *Testim.*, III, 33, p. 146 : Et Dominus pluit super Sodomam et Gomorrhham sulphur et ignem e caelo a Domino.

XXXI, 13. *Testim.*, II, 5, p. 67 : Et dixit mihi angelus Domini in somnis : Ego sum quem vidisti in loco Dei, ubi unxisti mihi titulum lapideum et novisti mihi votum.

XLIX, 10-11, *ibid.*, I, 21, p. 55 : Non deficiet princeps de Iuda et dux de femoribus eius, quoadusque veniant deposita illi, et ipse est spes gentium. Deligans ad vitem pullum suum et ad cilicium pullum asinae suae. Lavabit in vino stolam suam et in sanguine uvae amictum suum.

Deut., XXVIII, 66, *ibid.* II, 20, p. 87 : Et erit pendens vita tua ante oculos tuos et timebis die et nocte et non credes vitae tuae.

Ces textes sont, pour le Pentateuque, les seuls qu'on puisse réellement comparer. Pour les Livres des Rois, on trouve :

I Sam., II, 25, *Testim.*, III, 28, p. 142 : Si delinquendo peccet vir adversus virum, orabunt pro eo Dominum ; si autem in Deum peccet homo, quis orabit pro eo ?

Pour les Psaumes, la conformité est souvent plus parfaite. On trouve :

Ps., II, 7-8, *Testim.*, II, 8, p. 73 : Dominus dixit ad me : Filius meus es tu

1. Nous substituons aux lectures de Hartel les leçons plus autorisées du ms. L (ancien Laureshamensis, aujourd'hui Vindobonensis 962, du IX^e siècle). Sur ce point de critique textuelle, voir notre *Théologie de saint Cyprien*, p. 49, Paris, 1922.

ego hodie generavi te. Posce a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam et possessionem tuam terminos terrae.

XXIII, 6-7, *Testim.*, II, 19, p. 83 : Et ipse velut sponsus egrediens de thalamo suo ; exultavit velut gigans viam currere. A summo caeli profectio eius et decursio eius usque ad summum eius.

XXI, 17-19, *Testim.*, II, 20, p. 87-88 : Et foderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt omnia ossa mea. Ipsi vero contemplati sunt et viderunt me, diviserunt vestimenta mea sibi et super vestem meam sortem miserunt.

XLIV, 2, *Testim.*, II, 3, p. 64 : Eructavit cor meum sermonem bonum, dico ego opera mea regi. — Ib., 8, *Testim.*, II, 6, p. 69-70 : Propterea unxit te Dominus Deus tuus oleo exultationis super participes tuos.

LXXI, 2, *Testim.*, II, 30, p. 99 : Deus, iudicium tuum regi da et iustitiam tuam filio regis.

LXXXI, 1, *Testim.*, II, 6, p. 71 : Deus stetit in synagoga Dei, in medio deos discernens. — Ib., 7, p. 71 : Ego dixi : Dii estis et filii Altissimi omnes, vos autem sicut homines moriemini.

CIX, 1, *Testim.*, II, 16, p. 93 : Dixit Dominus Domino meo : Sede ad dexteram meam, quoadusque ponam inimicos tuos suppedaneum pedum tuorum.

Il y a lieu de croire que l'usage liturgique avait dès lors produit une conformité relative dans l'usage du psautier. Néanmoins les variantes sont, ici même, très significatives. Elles le sont davantage pour le texte des prophètes. Bornons-nous à recueillir celles qui concernent le texte d'Isaïe.

Is., I, 20, Cyprien, *Testim.*, I, 24, p. 59 : Os enim Domini locutum est ista.

VII, 14, *Testim.*, II, 9, p. 74 : Ecce virgo in utero accipiet et pariet Filium et vocabitis nomen eius Emmanuel.

IX, 6, *Testim.*, II, 21, p. 89 : Ecce natus est vobis puer, datus est vobis filius, cuius imperium super humeros eius ; et vocatum est nomen eius magnae cogitationis nuntius.

XI, 1-3, *Testim.*, II, 11, p. 76 : Et exivit virga de radice Iesse, et flos de radice ascendet, et requiescet super eum Spiritus Domini, Spiritus sapientiae et intellectus, Spiritus consilii et fortitudinis, Spiritus scientiae et pietatis, implebit illum Spiritus timoris Dei.

XI, 10, *Testim.*, I, 21, p. 56 : Et erit in illa die radix Iesse, qui surget imperare omnibus gentibus : in illum gentes sperabunt, et erit requies eius honor.

XXXV, 3-6, *Testim.*, II, 7, p. 71 : Confortamini, manus resolutae et genua debilia, exhortamini qui estis pusillanimes, nolite metuere. Deus noster iudicium retribuet, ipse veniet et salvos faciet nos. Tunc aperientur oculi

caecum et aures surdorum audient. Tunc saliet claudus sicut cervus et plana erit lingua mutorum.

XLII, 2-3, *Testim.*, II, 13, p. 78 : Non clamabit neque audiet quis in plateis vocem eius. Arundinem quassatam non confringet et linum fumigans non extinguet.

XLII, 8, *Testim.*, II, 7, p. 72 : Claritatem meam alii non dabo neque virtutes meas sculptilibus.

XLV, 1, *Testim.*, I, 21, p. 56 : Sic dicit Dominus Deus Christo meo Domino.

LIII, 2. 3. 5, *Testim.*, II, 13, p. 77 : Et vidimus illum, et non habuit figuram neque speciem... Homo in plaga positus et sciens ferre imbecillitatem... Livore eius nos sanati sumus...

LIII, 7. 8, *Testim.*, II, 15, p. 80 : Sicut ovis ad victimam adductus est et sicut agnus coram tondente se sine voce, sic non aperuit os suum. In humilitate iudicium eius sublatum est...

LV, 4. 5. *Testim.*, I, 21, p. 56 : Ecce illum testem nationibus manifestavi, principem et imperantem gentibus. Gentes quae non noverant te invocabunt te, et populi qui ignorabant te ad te confugient.

LXI, 1, *Testim.*, II, 10, p. 75 : Spiritus Domini super me, propter quod unxit me, bene nuntiare pauperibus.

LXV, 2, *Testim.*, II, 20, p. 87 : Expandi manus meas tota die ad plebem contumacem et contradicentem mihi.

LXVI, 1. 2, *Testim.*, II, 4, p. 66 ; 3, 5, p. 117 : Caelum mihi thronus et terra subpedaneum pedum meorum. Quam mihi sedem aedificabitis, aut quis locus ad requiem mihi ?... Et super quem aspiciam alium, nisi super humilem et quietum et trementem sermones meos ?

Malgré des rencontres très notables (ainsi XLV, 1 : *Domino* au lieu de vulg. *Cyro* ; cf. déjà Tertullien, *Adv. Iud.*, 7 ; *Adv. Prax.*, 11. 28), le texte de Novatien diffère profondément du texte de Cyprien.

Passant au Nouveau Testament, nous ferons des constatations semblables. Soit, pour l'évangile selon saint Matthieu :

Matth., I, 23, *Testim.*, II, 6, p. 71 : Et vocabitis nomen eius Emmanue., quod est interpretatum Nobiscum Deus.

v, 6, *Testim.*, III, 1, p. 111 : Felices sitientes et esurientes iustitiam.

v, 8, *Testim.*, III, 79, p. 172 : Felices mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt.

v, 10-12, *Ad Fortunat.*, 12, p. 345 : Beati qui persecutionem passi fuerint propter iustitiam, quia ipsorum est regnum caelorum. Beati eritis cum odio vos habuerint homines et separaverint vos et expulerint et maledixerint nomini vestro quasi nequam propter Filium hominis. Gaudete in illa die et exultate. Ecce enim merces vestra multa est in caelis.

x, 28, 32, *Testim.*, III, 16, p. 129-130 : Ne timueritis eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere... Qui autem sustinuerit usque ad finem, hic salvabitur.

xii, 32, *Testim.*, III, 28, p. 142 : Qui autem dixerit adversus Spiritum sanctum, non remittetur illi neque in isto saeculo neque in futuro.

xviii, 32, *De Dom. or.*, 22, p. 283 : Dimisi tibi omne debitum, quia me rogasti.

Ces exemples peuvent suffire à établir que la Bible romaine et la Bible africaine, au milieu du III^e siècle, n'étaient pas identiques.

II^e Série. — Textes probablement romains

Gen.

vi 5-7. Et vidit Dominus Deus redundasse nequitas hominum super terram, et quod omnes in malum recordarentur a principio dierum suorum, et dixit : Perdam hominem quem feci a facie terrae, ab homine usque ad volatilia caeli (N. 4).

8. Sub Noe ante diluvium Dei providentia fabricata est arca (N. 2).

vii 2. In qua non tantum munda animalia, sed et immunda... invenimus esse reclusa (N. 2).

viii 9-12. Columbam emissam in continenti... reversam eo quod requiem non haberet pedibus suis... Noe recepit in arcam et post septimum diem iterato emissam recepit eam portantem suo ore olivae folium (N. 2; cf. 5).

ix 3. Omnis res cibus vobis, quasi pabulum olerum, excepta carne cum sanguine vitae (Iud. 2).

xvii 5-8 Tibi dabo hanc terram et semini tuo, et faciam te patrem multarum gentium (Iud. 2).

xxxix 7 sqq. Exemplum pudicitiae a Ioseph coepit (P. 8).

Ex.

ix 27. Pharaon... conversus Moysi et fratri eius dixit : Orate pro me ad Dominum quia peccavi (N. 12).

xi 2; xii 35. Vasa aurea et argentea ab Aegyptiis excussa sunt (N. 1).

xxxii. Aurum in quo prima delicta populi Israel denotata sunt (N. 1).

Lev.

xx 10. Adulteris non sinetis vivere (P. 6).

Num.

v 2. Omne varium et immundum eice foras extra castra (N. 2).

Deut.

I 17; XVI 19. Non accipies personam nec secundum minimum nec secundum maximum iudicabis (N. 16).

XXXII 35. Mihi vindictam et ego retribuam, dicit Dominus (N. 7).

I Sam.

II 3. 8. Nolite gloriari et nolite loqui excelsa, et ne exeat magniloquentia ex ore vestro, quoniam erigit a terra pauperem et ab sterquilino erigit inopem et sedere facit eum cum potentibus populi (N. 13).

18. Saul ille bonus praeter cetera postea livore evertitur et contra David omnia adversa et inimica agere molitur (N. 14).

II Sam.

VI 14. Ante arcam David ipse saltavit (S. 2).

IV Reg.

II 2. Auriga est Israel Helias (S. 2).

Ps.

VI 6. In inferno autem quis confitebitur tibi? (N. 16).

IX 7-11. Deus perdidit memoriam superborum et non reliquit memoriam humilium (N. 13).

XXXIII 22. Mors peccatorum mala (N. 16).

L 6. Tibi soli deliqui et nequissimum in conspectu tuo feci (N. 16).

LXVIII 31-34. Si dereliquerint filii eius legem meam et in mandatis meis non ambulaverint et si iustificationes meas profanaverint et praecepta mea non custodierint, visitabo in virga facinora eorum et in flagellis delicta eorum; misericordiam autem meam non dispergam ab eis (N. 10).

XC 13. Quae ulterius non possent super aspidem et basiliscum conscondere et draconem et leonem calcare (N. 6).

CXVIII 176. Erravi velut ovis quae periit (N. 15).

CL 3-5 (?) Nabla cynaras aeras tympana tibus citharas choros legimus (S. 2).

Eccli.

II 11-13. Respice, fili, nationes hominum et scito. Quis speravit in Domino et confusus est? permansit in mandatis illius et derelictus est? aut invocavit eum et despexit illum? Quoniam pius et misericors Dominus et remittens in tempore tribulationis peccata omnibus inquiringibus se in veritate (N. 18).

Is.

I 2. Audi, caelum, et praebe aurem, terra, quoniam Dominus locutus est: filios genui et exaltavi, ipsi autem me repudiaverunt (Iud. 3).

13-14. Numenias et sabbatum et diem magnum non patior; ferias et ieiunium execratur anima mea (Iud. 5).

15-18. Quod manus ei extenderis, licet exageres orationem tuam, non audit: manus enim tuae plenae sunt sanguine. Lavamini, mundi estote, et venite, conloquamur, dicit Dominus Deus: eluet sanguinem ex vobis et emundabit corda vestra super nivem et animas vestras super lactem (Iud. 8).

II 3-6. De Sion Dei lex exiet et verbum de Hierusalem, et iudicabit in medio gentium et corripiet plebem multam: concident gladios suos in aratra et frameas suas in falcibus commutant; non sumet gens supra gentem gladium, desinent belligerare, et tu, domus Iacob, venite, eamus in lumine Domini: remisit enim plebem suam, completa est regio tua praesagiis alienis, et filii alienati sunt (Iud. 9).

III 1-3. Dominus ex indignatione abstulit ab Hierusalem virtutem panis et aquae, fortem, gigantem hominem, bellatorem, iudicem, prophetam, destinatorem et senem, laudabilem consiliatorem et peritum architectum et prudentem adiutorem (Iud. 6).

VIII 6-7. Vos noluistis aquam Siloam quae vadit silentio, sed magis voluistis aquam Raassom. Quapropter induco vobis regem Assyriorum, qui montes vestros in planum dabit et introibit terras vestras (Iud. 6).

XXX 1. Fecistis consilium non per me, et cogitationem non per Spiritum meum, adicere peccata super peccata (N. 2).

XLII 19. Excaecati sunt servi Dei (N. 2).

XLIII 25-26. Ego sum, ego sum qui deleo facinora tua et non commemorabor te: tu autem in mente habe, et iudicemus. Dic tu facinora tua prius, ut iustificeris* (N. 18).

LVII 16-19. Non in aeternum indignabor vobis neque semper non defendam vos... Propter peccatum modice contristavi eum, et percussi eum et averti faciem meam ab eo, et contristatus est et abiit tristis in viis suis... Vias eius vidi et curavi eum, et dedi ei exhortationem veram pacem super pacem (N. 10).

Ier.

X 24. Emenda nos, Domine, sed in iudicio et non ira, ne paucos facias nos (N. 10).

Ez.

XVIII 4. Omnes animae meae sunt; sicut anima patris et anima filii. Anima quae peccaverit, ipsa morietur (N. 16).

21. Si conversus fuerit facinorosus ab omnibus facinoribus suis quae commisit et iustitiam fuerit secutus, vita aeterna vivet et non morietur in facinore suo (N. 14).

30. Paenitentiam agite, qui erratis, convertimini corde (N. 9).

30-32. Convertimini vos, et redite ab impietatibus vestris, et non erunt vobis iniquitates vestrae ad poenam. Proicite a vobis omnes impietates

vestras quas fecistis adversum me, et facite vobis cor novum et spiritum novum. Et utquid vos morti traditis, domus Israel? Non enim desidero mortem peccatoris (N. 18).

xxxiii 10-11. Fili hominis, dic populo Israel : Quare locuti estis, dicentes : Erroribus nostris contabescimus, et quomodo salvi esse poterimus? Dic eis : Vivo ego, dicit Dominus, quia non desidero mortem peccatoris, sicut desidero ut avertatur peccator a via sua pessima et vivat. Redite ergo a via vestra pessima. Quid morti vos traditis, domus Israel? (N. 10).

12. Iustitia iusti non liberabit eum in die qua erraverit, et iniquitas impii non nocebit eum, ex qua die conversus fuerit (N. 13).

xxxiv 2. 3. 4. 6. 10. 11. 12. 13. 16. O pastores, quare lac ebibitis et coagulum comeditis et forte ad nihilum perduxistis et infirmum non visitastis et claudicantem non curastis et errantem non revocastis, et permisistis populum meum errare inter spinas et tribulos? Propterea haec dicit Dominus : Ecce ego veniam adversus pastores et exquiram oves meas de manibus eorum et repellam eas ut non pascant oves meas, et non erunt eis amplius oves meae in devorationem, et exquiram eas sicut pastor gregem suum in die qua fuerit caligo et nebula : sic exquiram oves meas et exquiram eas de omni loco quocumque dispersae sunt; et quod perierat requiram et quod erraverat revocabo et quod claudicaverat curabo et quod infirmum est custodibo et pascam oves meas cum iudicio (N. 14).

xxxvi 17-23. Fili hominis, domus Israel habitavit super terram suam, et coinquinaverunt eam facinoribus suis. Sicut mulieris menstruatae facta est immunditia eorum ante faciem meam. Effudi iram meam super eos et disseminavi eos inter gentes et secundum peccata eorum iudicavi eos, quia coinquinaverunt sanctum nomen meum. Et quia dictum est de his : Hic est populus Domini, peperi eis propter sanctum nomen meum, quod sprevit Israel inter gentes... Propterea dic populo Israel : Haec dicit Dominus : Non vobis parco, domus Israel, sed propter sanctum nomen meum parcam, quod coinquinastis inter gentes; et scietis quia ego Dominus, cum sanctificabor in vobis (N. 10).

xliv 13. Aspernantur me, ut sacrificent mihi, nec offerunt oblationes sanctas filiorum Israel nec accedunt offerre sancta sanctorum, sed accipient ignominiam suam in errore quo erraverunt (N. 2).

Dan.

vii 9-10. Vidi thronum positum, et vetustus dierum sedebat super eum et vestitus eius erat tanquam nix et capilli capitis illius tanquam lana alba; thronus illius flamma ignis, rotae illius ignis ardens. Flumen ignis prodibat ante eum, milia milium serviebant ei et milium milia adsistebant illi. Ad iudicium sedit et libri aperti sunt (N. 17).

xiii 1-2. Pudicitiae... exemplum... Susanna, filia Helciae, uxor Ioachim, pulcherrima facie, pulchrior moribus (P. 9).

Ioel

II 12-13. Convertimini ad me in toto conde vestro in ieiunio et ploratione et planctu; et scindite corda vestra et non vestimenta. Convertimini ad Dominum Deum vestrum, quoniam misericors est et miserator et multae miserationis (N. 9).

Ion.

III. Ninivitis allophylis et longe a Lege Domini constitutis propter civitatis suae adnuntiatam eversionem deprecantibus misericordia Dei non denegatur (N. 12).

Mich.

VII 8-10. Noli gratulari, inimica mea, mihi, quoniam, si cecidi, et exsurgam; et si in tenebris ambulavero, Dominus lumen est mihi. Iram Domini tolerabo, quoniam peccavi illi, usque dum iustificet causam meam et faciat iustitiam et iudicium et producat me ad lucem. Videbo iustitiam illius et videbit me inimica mea et cooperiet se confusione (N. 12).

Soph.

III 1-2. Columba non exaudit vocem, id est praeclara et redempta civitas non recipit doctrinam et in Dominum fidens non fuit (N. 5).

Zach.

XI 16. Ecce ego suscito pastorem in terra, qui quod aversum est non visitabit et carnes electorum manducabit et tales illorum torquet (N. 14).

Matth.

III 12. Schismatum duces... evangelista paleis simulat (N. 2).

VII 2. Quo iudicio quis iudicaverit, eum iudicari necesse est (N. 13).

3. Facilius quis in alieno oculo festucam prospiciet quam in suo trabem (N. 1).

15. Praedixerat... Dominus multos esse venturos sub pellibus ovium rapaces lupos (N. 14).

22-23. Quo tempore multi incipient dicere : Domine, Domine, nonne in tuo nomine prophetavimus et in tuo nomine daemonia exclusimus et in tuo nomine virtutes multas fecimus? Et tunc audient vocem Domini dicentis : Discedite a me, omnes qui operati estis iniquitatem. Non novi vos (N. 8).

26-27. Qui audit verba mea et non facit ea, similabo illum viro stulto qui aedificavit domum suam super harenam : venerunt tempestates et impeerunt in domum illam, et cecidit et facta est ruina eius magna (N. 5).

x 28. Hic... propitiandus qui habet potestatem animam et corpus mittendi in gehennam ignis (N. 16).

33. Qui me negaverit coram hominibus, negabo eum coram Patre meo qui est in caelis (N. 7, cfr. 8. 12).

xi 21. In cinere paeniteretur (N. 13).

28-30. Venite ad me omnes qui sub onera laboratis, et ego vos reficiam : est enim iugum meum placidum et onus levissimum (Iud. 7).

xii 14. Sunt enim vestrae praeclusae aures et corda caecata, qui nulum de spiritualibus ac salutaribus monitis lumen admittitis (N. 2).

xix 6. Sic et duo erunt in carne una (P. 5. 6).

xxiii 12. Qui se extollit, humiliabitur (N. 13).

xxvi 14. Iudas ille inter Apostolos electus... Deum prodidit (N. 14).

34. 75. Petrum... negaturum ante praedixerat... amare flentem... lenit (N. 8).

xxvii 24-25. Pilatus... purificavit manus et abluit scelus necessitatis, dicens : Immunis et innocens sum ab huius sanguine. Plebs autem nec alienum nec exterum imitata est, sed insuper adclamabat : Tolle, affige in cruce : sanguis huius in nobis et in filiis nostris (Iud. 4).

xxviii 19. Dominus Christus Petro sed et ceteris discipulis suis mandat dicens : Euntes evangelizate gentibus, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti (N. 3).

Luc.

vii 37-47. Mulier peccatrix describitur, quae venit ad domum cuiusdam Pharisei, ubi erat Dominus vocatus cum discipulis, portans vas unguenti; quae stetit ad pedes Domini et lacrimis suis lavit pedes eius et capillis extersit et oscula infixit, ut excitaretur illic Phariseus et diceret : Hic si esset propheta, sciret quae et qualis esset ista mulier quae eum tangit, quia peccatrix est. Unde in continenti Dominus peccatorum remissor et paenitentium receptor ait : Petre, habeo tibi aliquid dicere. At ille respondit dicens : Magister, dic. Et Dominus : Duo debitores fuerunt cuidam feneratori, unus qui ei debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta; et cum non haberent unde solverent, ambobus donavit. Et interrogavit : Quis eorum plus diligit? Et respondit Petrus : Utique ille cui plus donavit. Et adiecit dicens : Vides istam mulierem? Introivi in domum tuam, osculum mihi non dedisti; haec autem non cessavit osculando pedes meos. Pedes meos non lavisti; haec autem lacrimis suis lavit et capillis extersit. Oleo pedes meos non unxisti; haec autem unxit. Propter quod dico tibi, Petre, quia remittuntur illi peccata eius (N. 11).

x 19. Ecce do vobis potestatem calcandi super omnem virtutem inimici et super serpentes et scorpiones, et non nocebunt vos (N. 6).

31-32. Sacerdos vel Levites iacentem vulneratum (praeterivit) (N. 1).

xi 10. Quaerenti dabitur et pulsanti aperiatur (N. 16).

xiii 1-5. Quidam venerunt de Galilaeis ad Dominum, adnuntiantes ei de eis quorum sanguinem miscuit Pilatus cum sacrificiis ipsorum; quibus re-

spondit Dominus dicens : Putatis quia illi Galilaei super ceteros Galilaeos peccatores fuerant, quia passi sunt talia? Non. Dico enim vobis, inquit, quia, nisi paenitentiam egeritis, omnes similiter perietis. Aut illi decem et octo super quos cecidit turris in Siloa, putatis quia debitores fuerant morti super omnes homines qui habitabant in Hierusalem? Non. Dico vobis, inquit, quia nisi paenitentiam egeritis, omnes similiter perietis (N. 15).

xv 4-10. Loquitur... ille qui, relictis nonaginta novem ovibus, quaesivit illam quae de suo erraverat grege..., qui gaudens et exultans vocatis amicis et domesticis ait : Conlaetamini mihi, quoniam inventa est ovis mea quae perierat. Dico, inquit, vobis quia tale gaudium erit in caelo super peccatorem paenitentiam agentem. Et subiungens ait : Aut quae mulier habens denarios decem et cum perdiderit ex eis unum, non accendit lucernam et tota die domum suam emundat quaerens donec inveniat? et cum invenerit, convocat amicas et vicinas suas dicens : Gratulamini mihi, quoniam inveni denarium quem perdideram. Dico vobis quia tale gaudium erit in conspectu angelorum Dei super uno peccatore paenitentiam agente (N. 15).

Ioh.

vi 68. Ceteris, qui secum remanserant de discipulis, ait : Numquid et vos vultis ire? (N. 8).

viii 44. Stirps Novatiani patris sui diaboli exemplum secuti (N. 7).

x 1. Qui non introiit per ostium in chortem ovium, sed descendit per alteram partem, ille fur et latro est (N. 2).

8. Omnes qui venerunt, fures sunt et latrones (N. 2).

11. Exemplo boni pastoris animam suam tradere (N. 6).

xix 15. Tolle, affige in cruce (Iud. 4). Adfige, suspende (Iud. 5).

xxi 15-16. Petrum,... quem negaturum ante praedixerat, cum negasset, ipse non negavit, sed sustinuit, et amare illum suam negationem flentem ipse postmodum lenit (N. 8).

Rom.

ii 11. Acceptio personarum non est apud Deum (N. 16).

16 Quo tempore incipiet Dominus secreta hominum iudicare (N. 8).

xii 19. Mihi vindictam, et ego retribuam, dicit Dominus (N. 7).

xiv 4. Tu quis es, qui iudicas servum alienum? Domino suo stat aut cadit. Stabit autem, potens est Deus stabilire illum (N. 12).

10. Quo tempore tribunali Christi omnes nos oportet adstare (N. 8).

I Cor.

iii 3. Ubi enim sunt aemulationes et dissensiones in vobis, nonne carnales estis et secundum hominem ambulatis? (N. 14).

12. Quam Domino caros schismatici isti ligna, faenum, stipulam appellare non dubitant (N. 7, cfr. 1).

v 5. Traditur Satanae in interitum carnis qui, proculcato iure pudicitiae, vitia carnis exercet (N. 6).

vi 9-10. Regnum caelorum non tenent adulteri (N. 6).

15. Membra Christi membris meretrici non esse iungenda (N. 6).

18. Omne peccatum extra corpus dicit esse (Apostolus), solum adulterum peccare in suum corpus (N. 6).

ix 24. Apostolus... de stadio sumit exempla, coronae quoque collocat praemia (S. 2).

x 12. Tu qui stas, vide ne cadas (N. 13).

xi 3. Caput mulieris... virum (P. 5).

22-17. Laudo vos? In hoc non laudo : quia non in melius, sed in peius venistis (N. 14).

II Cor.

v 10. Tribunali Christi omnes nos oportet adstare (N. 8).

Gal.

vi 2. Onera fratrum, sicut Apostolus hortatur, sustinuerit (N. 13).

Eph.

v 6-7. Nemo vos decipiat inanibus verbis : propterea enim venit ira De super filios contumaciae. Nolite esse participes eorum (N. 17).

28. Qui uxorem suam diligit, se ipsum diligit (P. 5).

vi 12. Apostolus... dimicans caestus et colluctationis nostrae adversus spiritualia nequitiae proponit certamen (S. 2).

Phil.

iii 2. Videte canes, videte malos operarios (N. 1).

II Thess.

iv 3. Haec est voluntas Dei, ut abstineatis vos a fornicatione (P. 6).

II Tim.

ii 20. In Christi Ecclesia... si perseverasses, Novatiane, vas forsitan et pretiosum fuisses (N. 1).

I Pet.

i 19. Quos pretio magno sui sanguinis redemerat (N. 13).

iii 20. Arca sola cum his quae secum fuerant liberata est in aqua, at ceteri qui in ea inventi non sunt, diluvio perierunt (N. 2).

v 5. Dominus superbis contrasistit, humilibus autem dat gratiam (N. 13).

6. Humiliemus nos, ut exaltari possimus (N. 18).

I Io.

ii 11. Qui odit fratrem suum, in tenebris est et in tenebris ambulat et non scit quo eat, quia tenebrae caecaverunt oculos eius (N. 13).

18. Ioannes antichristos appellat quos... Dominus Christus fures et latrones designat (N. 2).

Iud.

14-15. Ecce venit cum multis milibus nuntiorum suorum facere iudicium de omnibus et perdere omnes impios et arguere omnem carnem de omnibus factis impiorum quae fecerunt impie et de omnibus verbis impiis quae de Deo locuti sunt peccatores (N. 16).

Ap.

II-III. Ad septem Ecclesias scribens singulis sua quaeque facinora et delicta ingerens, paenitemini dicebat (N. 13).

II 5. Memento unde excideris et age paenitentiam : si quo minus, veniam tibi, nisi paenitentiam egeris (N. 13).

III 17. Dicis : Dives sum et ditatus sum et nullius rei egeo ; et nescis quoniam tu es miser et miserabilis et caecus et pauper et nudus (N. 2).

VI 12-17. Et cum aperuisset sigillum sextum, ecce terrae motus factus est magnus et sol factus est niger ut saccus cilicinus, et luna tota sanguinea facta est, et stellae ceciderunt in terram, quomodo ficus a vento magno agitata mittit grossos suos, et caelum recessit ut liber cum involvitur, et omnis mons et insulae de locis suis motae sunt ; et reges terrae et maximi quique et tribuni et divites et fortes et omnis servus et liber absconderunt se in speluncis petrarum et in cavernis montium dicentes montibus et petris : Cadite super nos et abscondite nos a conspectu Patris sedentis super thronum et ab ira Agni : quoniam venit dies interitionis, et quis poterit stare ? (N. 17).

XII 15. Violentia aquae quam suo ore serpens emisit post mulierem (N. 14).

XVII 15. Aquas quas vidisti populi sunt et gentes et regna (N. 5).

XX 11-12. Vidi thronum magnum, et candidum sedentem super eum, a cuius facie fugit caelum et terra, et locus eorum inventus non est. Et vidi mortuos magnos et pusillos stantes ante conspectum throni Domini, et libri aperti sunt. Et alius liber apertus est, qui est vitae : et iudicati sunt singuli secundum ea quae scripta erant in libro secundum opera ipsorum (N. 17).

XXII 15. Cum scriptum sit canes foras remansuros (N. 1).

On ferait, sur cette deuxième série de textes, des constatations semblables aux constatations déjà faites pour la première : elle diffère notablement de l'usage africain. Donnons des exemples, d'abord pour l'Ancien Testament.

Deut., xxxii, 35, *Testim.*, III, 106, p. 180 : Mihi vindictam, ego retribuam, dicit Dominus (Texte peut-être interpolé).

I *Sam.*, ii, 3, *Testim.*, III, 4, p. 117 : Nolite gloriari neque loquamini elata, et non procedat magniloquentia ex ore vestro, quia Deus scientiarum Dominus.

Ps., vi, 6, *Testim.*, III, 114, p. 182 : Apud inferos autem quis confitebitur tibi?

Ps., lxxxviii, 31-34, *Testim.*, II, 1, p. 63 : Si dereliquerint filii eius legem meam et in iudiciis meis non ambulaverint, si justificationes meas profanaverint et praecepta mea non observaverint, visitabo in virga facinora eorum et in flagellis delicta eorum, misericordiam autem meam non dispergam ab eis.

Pour le Nouveau Testament :

Mt., vii, 22-23, *Testim.*, III, 26, p. 141 : Multi mihi dicent in illa die : Domine, Domine, nonne in tuo nomine prophetavimus et in nomine tuo virtutes magnas fecimus? Et tunc dicam illis : Numquam vos cognovi, recedite a me, qui operamini iniquitatem.

vii, 26-27, *Testim.* III, 96, p. 177 : Qui audit verba mea et non facit ea, similabo eum viro stulto qui aedificavit domum suam super harenam. Descendit pluvia, venerunt flumina, flaverunt venti et impeerunt in domum illam, et facta est ruina domus eius magna.

xi, 28-30, *Testim.* III, 119, p. 184 : Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vos requiescere faciam... Iugum enim meum bonum est et onus meum leve est.

Les rencontres entre les deux séries sont rares et en général peu significatives. Nous ne voyons guère à signaler que les suivantes :

Gen., xvii, 8. Novatien a cité quelques mots seulement; le traité *Adv. Iudaeos* donne le texte complet, où s'encadrent exactement les mots cités par Novatien.

Mt., x, 28. Citations diversement incomplètes. Novatien s'est borné à la première moitié du verset; l'auteur de l'*Ad Novatianum*, à la seconde.

Mt., x, 33. Le texte de Novatien présente une particularité. Après *négabo et ego eum coram Patre meo*, il ajoute : *et coram angelis eius*, ce qui paraît un emprunt à *Luc.*, 12, 9. L'*Ad Novatianum* ne présente pas cette particularité.

Mt., xxviii, 19. Le texte n'apparaît chez Novatien que sous forme d'allusion, ce qui ne laisse pas de surprendre beaucoup, dans un traité *De Trinitate*. L'*Ad Novatianum* cite le texte même, en le faisant précéder d'une allusion distincte à la personne de Pierre.

Ioh., xxi, 15. Cité expressément dans la lettre du clergé de Rome. Visé par une simple allusion dans l'*Ad Novatianum*.

Rom., xiv, 4. Simple allusion chez Novatien, *De Trinit.*, réfutant Marcion. Citation explicite dans l'*Ad Novatianum*.

Eph., vi, 12. Rencontres verbales très significatives, montrant que Novatien *De cibis iudaicis* et l'auteur du *De bono pudicitiae* s'appuient sur le même texte, ou du moins sur des textes très voisins.

En somme, rien, dans ces quelques rencontres, qui suffise à établir positivement l'homogénéité du texte biblique représenté par les deux séries; mais rien non plus qui la démente. Nous nous croyons autorisé à supposer ce texte homogène ¹.

Quelle était la diffusion de ce texte, et dans quelle mesure représente-t-il une version commune dans l'Europe occidentale avant saint Jérôme? Nous ne pouvons étudier à fond cette question; du moins essaierons-nous un coup de sonde.

A cet effet, nous ferons choix d'un livre assez largement représenté dans nos citations, et pour lequel il existe un terme de comparaison particulièrement favorable. C'est le psautier; on peut confronter nos versets des psaumes avec les versets correspondants du psautier de saint Hilaire, étudié de nos jours avec beaucoup de soin ².

Nous extrairons du psautier de saint Hilaire les versets susceptibles d'être confrontés avec nos versets romains; puis nous comparerons nos versets romains, d'une part avec le psautier africain de saint Cyprien, d'autre part avec le psautier gallican de saint Hilaire.

Voici les versets de saint Hilaire :

Ps. II, 7-8. Filius meus es tu, ego hodie genui te. Posce a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam et possessionem tuam terminos terrae.

VI, 6. In inferno autem quis confitebitur tibi?

XVIII, 6-7. Exultavit ut gigas ad currendam viam; a summo caelo egressio eius et occursus eius usque ad summum eius.

XXI, 19. Super vestem meam miserunt sortem.

XXXIII, 16. Oculi Domini super iustos.

1. Il va sans dire qu'on ne peut appuyer sur une base aussi étroite aucune conclusion négative relative au canon des Ecritures. En réunissant les deux séries de textes, on trouve l'attestation des livres suivants :

Ancien Testament : Gen. Ex. Lev. Num. Deut. I Sam. II Sam. IV Reg. Ps. Prov. Sap. Eccli. Is. Ier. Ez. Dan. Os. Ioel. Am. Ion. Mich. Hab. Soph. Zach. Mal.

Nouveau Testament : Mt. Mc. Lc. Ioh. Act. Rom. I Cor. II Cor. Gal. Eph. Phil. Col. I Tim. II Tim. Tit. Hebr. (?) Iac. (?) I Petr. II Petr. I Ioh. Iud. Ap.

2. Nous nous appuyons sur le travail très soigné de M. H. JEANNOTTE, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au grand séminaire de Montréal (Canada) : *Le Psautier de saint Hilaire de Poitiers*. Texte précédé d'une introduction, Paris, 1917.

XLIV, 2. Eructavit cor meum verbum bonum.

8. Propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis prae participes tuos.

LXVII, 18. Currus Dei decem milium multiplex.

LXVIII, 22. In siti mea potaverunt me aceto.

LXXXI, 1. 2. Deus stetit in congregatione deorum, in medio autem deos discernit.

LXXXVIII, 31-34. Si dereliquerint filii eius legem meam et in iudiciis meis non ambulaverint, si iustificationes meas profanaverint et mandata mea non custodierint, visitabo in virga iniustitias eorum et in verberibus peccata eorum; misericordiam vero meam non dispargam ab eo.

CII, 32. Aspiciens terram et faciens eam tremere.

CIX, 1. Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scammillum pedum tuorum.

CXVIII, 91. Ordinatione tua perseverat dies, quoniam omnia serviunt tibi.

176. Erravi sicut ovis quae perit.

CXXXV, 12. In manu potenti et brachio excelso.

CXXXVIII, 8-10. Si ascendero in caelum, tu illic es; si descendero in infernum, ades; si sumpsero pennas meas ante lucem et habitavero in postremis maris, etenim illuc manus tua deducet me et tenebit me dextera tua.

CXLVIII, 5. Dixit, et facta sunt.

Le tableau suivant présente dans la colonne du milieu les leçons propres à notre texte romain; dans la colonne de gauche les leçons de saint Cyprien, dans la colonne de droite les leçons de saint Hilaire.

En l'absence d'indication contraire, les textes concordent avec le texte romain.

C	R	H
II 7. 8 generavi .Posce	genui. Postula	. Posce
VI 6 Apud inferos	In inferno	
XVIII 6. 7 velut	sicut	[?]
egrediens	egreditur	[?]
viam currere	ad currendam viam	
a summo caeli	a summo caelo e-	
profectio	gressio	
usque ad sum-	decursio eius usque	occursus eius usque
um egres-	ad summum eius	ad summum eius
sio ejus		
XXI 19 sortem miserunt	miserunt sortem	
XXXIII 16 [?]		
XLIV 2 sermonem	verbum	
8 Dominus Deus	Deus Deus	
exultationis	laetitiae	exultationis

	super participes tuos	a consortibus tuis	prae participes tuos
LXVII 18	[?]	decies milies multi- plicatus	decem milium mul- tiplex
LXVIII 22	[?]		
LXXI 2			[?]
LXXXI 1. 2	synagoga Dei	synagoga deorum	congregatione deo- rum
	[] discernens	autem Deus discernit	autem []
LXXXVIII	iudiciis	mandatis	iudiciis
	[] observaverint	[] praecepta... custo- dierint	et mandata
		facinora	iniustitias
		in flagellis delicta	in verberibus pec- cata
		autem... ab eis	vero... ab eo
CHII 32	[?]	Qui aspicit... facit	Aspiciens... faciens
CIX 1		ad dexteram meam	a dextris meis
	quoadusque suppedaneum	donec	
CXVIII 176	[?]	scabellum	scamillum
CXXXV 12		velut	sicut
		valida... extento	In potenti... excelso
CXXXVIII 8-10	[?]	ibi	illic
		ad inferos	in infernum
		et si assumpsero a- las	si sumpsero pinnae
		[]	
		abiero trans mare	ante lucem habitavero in po- stremis maris
		ibi	etenim illuc
		apprehendet	deducet
		dextera tua detine- bit me	tenebit me dextera tua
CXLVIII 5	[?]		

Entre le psautier romain du III^e siècle et le psautier gallican du IV^e, employé par saint Hilaire, les différences apparaissent de même ordre qu'entre ce psautier romain et le psautier africain de saint Cyprien. Tant il est vrai que la Bible romaine du III^e siècle ne s'était pas imposée à l'Europe occi-

dentale, du moins quant à son ensemble. Nous voici assez loin des vues des biblistes qui croyaient pouvoir raisonner sur les textes occidentaux préhiéronymiens comme sur une grandeur unique, et supposaient que Tertullien d'un côté, Novatien de l'autre, consultaient couramment la *versio italica* ¹. L'individualité des textes africains est aujourd'hui bien établie, grâce à des travaux excellents ². Souhaitons pareille fortune aux textes romains.

Il y aurait lieu de rapprocher, de la Bible de Novatien, celle de saint Irénée, vu le lien étroit qui unissait l'Eglise de Lyon à celle de Rome, lien qu'Irénée affirme dans une page célèbre ³. Une comparaison minutieuse permettrait sans doute de reconnaître dans la Bible romaine et dans la bible lyonnaise des textes de même famille; mais elle demeurerait à peu près stérile pour l'histoire des anciennes versions latines. La raison en est fort claire. Les études précises qui, de nos jours, ont été accomplies sur le Nouveau Testament d'Irénée ⁴, ne semblent pas avoir fait une lumière définitive sur la date de l'Irénée latin. Par contre — et ceci est capital, — elles semblent avoir parfaitement établi le caractère homogène de

1. P. SABATIER, O. S. B., *Bibliorum sacrorum Latinae versiones antiquae*, t. I, Praefatio, Pars II, § I, xcvi, p. xli : Censet Pamelius, cuius studio et labore Tertulliani opera prodire in lucem, una cum libro Novatiani de Trinitate, e quo etiam quasdam Scripturae sententias exscripsimus; censet, inquam, Pamelius utrumque scriptorem in proferendis Scripturis « secutum fuisse editionem LXX Interpretum in Veteri Testamento, et tam in illo quam in Novo Testamento sua propria ex graeco translatione usum ». Longe alia est Millii opinio, cui si fides, proleg. in N. T. Gr. « adducta a Tertulliano loca attentius paulo consideranti, nihil certius, quam quod in eis ad *Italicam* fere semper respexerit. Hoc cum in aliis eius scriptis observare liceat, tum vero magis in posterioribus, maxime autem in libro de Pudicitia. Quale vero penes se habebat *Italicæ* exemplar? Haud parum maculatum certe, inquit, si quid de caeteris eius partibus coniectare liceat ex Evangelii Lucae codice quo usus est in lib. IV adversus Marcionem, c. 7. 17. 21 ». Ita Millius (Ioh. Mill, † 1707, éditeur du Nouveau Testament grec).

2. Il faut citer au premier rang le mémoire de Dom PAUL CAPELLE, O. S. B., *Le texte du Psautier d'Afrique*, Rome, 1913. Nous n'avons pas à rappeler tout ce que la connaissance des textes africains doit aux belles études de M. PAUL MONCEAUX.

3. SAINT IRÉNÉE, *C. Haer.*, III, III, 2.

4. Surtout *Novum Testamentum Sancti Irenaei episcopi Lugundensis*. Being the NT Quotations in the OL version of the "Ελεγχος καὶ παρατροπή τῆς ψευδωνύμου γνώσεως. Edd... W. SANDAY, C. HAMILTON TURNER, A. SOUTER... Oxford, 1923, Clarendon Press.

cette traduction ¹. Le traducteur latin s'est attaché au texte de saint Irénée comme à un tout, et l'a rendu dans son propre style, sans distinction de ce qui était parole d'Irénée et de ce qui était citation biblique; il ne s'est pas préoccupé de recourir à une Bible latine préexistante pour en extraire les passages cités par Irénée et les insérer aux endroits convenables. Dès lors, assez peu importe que cette traduction ait été faite dès le commencement du III^e siècle, comme le pensaient hier encore Sanday et Turner, ou seulement à la fin du IV^e, comme le pensaient Hort et Souter. Fût-il antérieur à Novatien, l'Irénée latin ne saurait être invoqué comme témoin de la plus ancienne Bible latine. Qu'on retrouve sous sa plume des réminiscences du texte biblique latin qui lui était familier, cela, sans doute, est *a priori* vraisemblable. Mais de telles rencontres fortuites, sur des points de détail, appartiennent à un ordre de grandeur que nos procédés de mesure n'atteignent pas; surtout dans un texte si ancien, altéré par les copistes et — on peut en faire la preuve — parfois conformé à la Vulgate. Dès lors, ce travail de comparaison entre la Bible de Novatien et celle de l'Irénée latin peut être abandonné.

III. La Bible latine marcionite.

Entre les controverses relatives à la première Bible romaine, nous n'en voulons toucher qu'une seule, qui a pris de nos jours une certaine actualité : celle de ses relations éventuelles avec la Bible marcionite.

Voici à quelle occasion cette question fut soulevée. On sait que Marcion, inaugurant, un peu avant le milieu du II^e siècle, une réforme radicale dans le christianisme, avait répudié l'Ancien Testament et réduit le Nouveau Testament au seul évangile de saint Luc et à dix épîtres de saint Paul, mutilant encore ces textes et les remaniant selon une idée préconçue.

1. Ce jugement de TURNER (*op. cit.*) est contresigné par d'importantes recensions. Voir notamment F. C. BURKITT, dans *Journal of Theological Studies*, vol. XXV, p. 56-67, oct. 1923; J. VOGELS, *Das Evangelientext des Irenaeus*, dans *Rev. béd.*, 1924, p. 21-33; J. CHAPMAN, O. S. B., *Did the translator of St Irenaeus use a latin NT?* *Ibid.*, p. 34-51.

On avait cru jusqu'à ces derniers temps que Tertullien, notre meilleur garant pour ce qui concerne les écrits de Marcion, lisait dans le grec original, non seulement le livre des *Anti-thèses*, où le réformateur avait développé son idée fondamentale, mais encore la Bible par lui donnée à ses disciples. Or il paraît aujourd'hui démontré, par les travaux précis de M. Harnack¹, que Tertullien lisait et citait la Bible marcionite d'après une version latine². Il existait donc une Bible marcio-

1. ADOLF VON HARNACK, *Marcion. Das Evangelium vom fremden Gott. Eine Monographie zur Geschichte der Grundlegung der katholischen Kirche.* Leipzig, Hinrichs, 1921, 8°, XVI-256-368 pages (*Texte und Untersuchungen*, XLV). — Nous avons présenté cet ouvrage dans *Recherches de Science religieuse*, t. XIII (1922), p. 137-168.

(2) Donnons une idée de cette démonstration, d'après Harnack, *op. cit.*, p. 47-54.

1° Les citations de l'*Apostolicum* marcionite chez Tertullien, V *Adv. Marcionem*, diffèrent profondément quant au lexique, à la syntaxe et au style, de la langue propre à Tertullien. Ainsi l'on observera l'usage courant de phrases complétives introduites par les conjonctions *quod* ou *quia*, alors que Tertullien construit normalement ces phrases à l'infinitif. Par exemple, V *Adv. Marc.*, 6, il cite I *Cor.*, III, 16 : *Nescitis quod templum Dei sitis?* selon l'usage marcionite; au contraire, *De pudicitia*, 16, il cite le même texte conformément à son propre usage : *Nescitis vos templum Dei esse?*

On comparera de même *Gal.*, IV, 24, cité par Tertullien selon l'usage marcionite, V *Adv. Marc.*, 4, et un peu plus loin selon son propre usage, *ib.*, 8. Observations semblables sur *Gal.*, VI, 2; I *Cor.*, III, 19; V, 7; IX, 9; II *Cor.*, III, 15. 18; V, 17; II *Thess.*, II, 11; *Eph.*, I, 12. 20; II, 10; V, 18; VI, 17 : *Col.*, I, 24; *Phil.*, I, 18; II, 6.

2° Une série d'observations particulières établit positivement que Tertullien cite une version latine.

Gal., III, 26, d'après V *Adv. M.*, 3 : *Omnes enim filii estis fidei.* Tel est le texte commenté par Tertullien. Mais l'original porte : *Πάντες γὰρ υἱοὶ Θεοῦ ἐστε διὰ τῆς πίστεως.* Marcion n'a pas dû corriger ce texte, qui était pleinement dans la ligne de sa pensée. On est amené à conjecturer que la version marcionite portait : *Omnes enim filii Dei estis per fidem*, et que cette version fut altérée par un scribe.

Gal., IV, 22-24, d'après V *Adv. Marc.*, 4 : *Haec sunt enim duo testamenta — sive duae ostensiones, sicut invenimus interpretatum — unum a monte Sina etc...* — Le mot *ostensiones* est expressément présenté comme une traduction marcionite. Il ne répond nullement à l'original *διαθήκαι*, mais suppose une correction tendancieuse de Marcion, qui, prenant ombrage de l'allusion aux deux Testaments, a dû écrire : *ἐνδείξεις* ou *ἐπιδείξεις*.

Eph., IV, 8, d'après V *Adv. Marc.*, 8 : *Captivam duxit captivitatem, data dedit filiis hominum, i. e. donativa, quae charismata dicimus.* — Il est clair que le mot *data* appartenait au texte latin marcionite. Autrement Tertullien n'aurait pas pris la peine de l'éclaircir par *donativa* et de le retraduire par *charismata*.

Col., I, 17, d'après V *Adv. Marc.*, 19 : (*Posuit Apostolus*) : *Et ipse est ante omnes.* (*Quomodo enim ante omnes, si non ante omnia?*) — Le texte original porte : *Καὶ αὐτός ἐστι πρὸ πάντων.* Tertullien dénonce le caractère ten-

nite latine, tout au moins dès le début du III^e siècle, et peut-être beaucoup plus tôt, car la propagande marcionite battait son plein vers l'an 150, et il se pourrait que la Bible latine de Marcion ait été dès lors créée à Rome, comme instrument de cette propagande¹. On est donc conduit à se demander si la Bible marcionite n'a pas été la première de toutes les Bibles latines et si, en lui opposant une Bible latine catholique, l'Église ne lui aurait pas fait quelques emprunts. Ces emprunts auraient pu se produire avant la fin du II^e siècle, dans l'élaboration quelque peu tumultuaire de la première version catholique. Un demi-siècle plus tard, au temps de saint Cyprien et de Novatien, la vogue du marcionisme était bien tombée, du moins en Occident. Cette hérésie, contre laquelle Tertullien avait bataillé avec acharnement, est à peine nommée par saint Cyprien: Novatien la réfute encore, mais ne paraît pas y voir un danger très actuel. Avant de décliner, n'aurait-elle pas imposé à l'Église romaine une partie de son héritage littéraire?

En soi, la chose ne présente rien d'absolument incroyable. Vint-il à être prouvé que l'Église catholique, voulant mettre aux mains de ses fidèles le recueil latin des Écritures, a remployé certains matériaux élaborés par des mains hérétiques, il n'y aurait qu'à en donner acte. Mais il importe beaucoup de ne pas confondre deux choses : la question de priorité entre les deux Bibles latines, catholique et marcionite, et la question des dettes possibles de l'une envers l'autre.

Sur le premier point, une grande réserve s'impose. L'Église romaine n'a jamais considéré comme la plus urgente nécessité de sa catéchèse une traduction intégrale de la Bible en

dancieux de la version marcionite, qui porte *omnes* au lieu de *omnia*, plus nettement favorable au dogme de la création.

Eph., 1, 12, d'après V Adv. Marc., 17 : *Ut simus in laudem gloriae nos qui praesperavimus in Christum*. — Sur quoi Tertullien note : *Qui « praesperasse » poluerant, i. e. ante sperasse in Deum quam venisset, nisi Iudaei* ? En prenant la peine de commenter par une périphrase ce mot insolite : *qui praesperavimus* (τοὺς προηλπικότας), il donne assez à entendre que le mot appartenait à la traduction marcionite.

1. Idée lancée par LIETZMANN, *Der Römerbrief*, p. 14. 15 (1919). — Déjà Wordsworth et White avaient été conduits à admettre une circulation de l'*Apostolicum* latin dans les Églises d'Occident. *Novum Testamentum latine*, II, 1, p. 41.

langue vulgaire, et de nos jours on pourrait citer tel pays de missions où, malgré l'activité plusieurs fois séculaire des missionnaires catholiques, une Bible catholique n'a vu le jour que longtemps après les Bibles protestantes. Ce qui est arrivé ailleurs, pouvait aussi bien arriver à Rome, au II^e siècle.

Le second point ne peut être éclairci par raisons *a priori*. Il faudrait prouver les emprunts; ce qui oblige à comparer les débris de la Bible marcionite avec les plus anciens débris de la Bible catholique latine. Le travail de dépouillement, auquel nous venons de procéder, nous a préparé à cette comparaison; nous l'entreprendrons ci-dessous, en rapprochant, autant que possible, Marcion cité par Tertullien, Tertullien lui-même, Novatien, le Pseudo-Cyprien *Ad Novatianum*, et à l'occasion saint Cyprien, non négligeable comme témoin de l'usage biblique latin au milieu du III^e siècle.

Luc., xvi, 19 sqq.

Tertullien, IV *Adv. Marc.*, 34, résumant Marcion : Argumentum divitis apud inferos dolentis et pauperis in sinu Abrahamae requiescentis.

Novatien, *Cib. iud.*, 6 : Eleazarum in ipsa fame ipsisque ulceribus et canibus diviti praeferens, carnifices salutis, ventrem et gulam, coercebat exemplis.

Rom., ii, 16.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 13 : Iudicabit Deus occulta hominum secundum Evangelium per Christum.

Pseudo-Cyprien, *Ad Novatianum*, 8 : Quo tempore incipiet Dominus secreta hominum iudicare.

Rom., vii, 14.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 13 : Spiritalem (confirmat) Legem.

Novatien, *Cib. iud.*, 2 : (In primis illud collocandum est) : Legem spiritalem esse.

Rom., xi, 33.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 14 : O profundum divitiarum et sapientiae Dei et investigabiles viae eius!

Tertullien, II *Adv. Marc.*, 2 : O profundum divitiarum et sophiae Dei, ut investigabilia iudicia ejus et investigabiles viae ejus! — *Adv. Hermog.*, 45, au lieu de *investigabilia*, porte : *inventibilia*.

Novatien, *De Trin.*, 8 : O altitudo divitiarum sapientiae et scientiae Dei, quam inscrutabilia iudicia ejus et investigabiles viae ejus!

Cyprien, *Testim.*, III, 53 : O altitudo divitiarum et sapientiae et scientiae Dei, quam inexcrutabilia sunt iudicia ejus et investigabiles viae ejus!

Rom., XII, 19.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 14 : Nec vosmetipsos ulciscentes : Mihi enim vindictam, et ego vindicabo, dicit Dominus.

Pseudo-Cyprien, *Ad Novatian.*, 7 : Mihi vindictam, et ego retribuam, dicit Dominus.

I Cor., VI, 13.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 7 : Corpus non fornicationi sed Domino, et Dominus corpori.

Novatien, *Cib. iud.*, 5 : Esca ventri et venter escis; Deus autem et hunc et hanc evacuabit. Corpus autem non fornicationi sed Domino, et Dominus corpori.

I Cor., XII, 8-10.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 8 : Alii datur per Spiritum sermo sapientiae : alii sermo scientiae...; alii fides in eodem Spiritu; alii donum curationum, alii virtutum, alii prophetia, alii distinctio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio linguarum.

Novatien, *De Trin.*, 29 : Hic est enim qui prophetas in Ecclesia constituit, magistros erudit, linguas dirigit, virtutes et sanitates facit, opera mirabilia gerit, discretionem spirituum porrigit, gubernationes contribuit, consilia suggerit, quaeque alia sunt charismatum dona componit et digerit...

I Cor., IV, 32.

Marcion (?) ap. Tertull., IV *Adv. Marc.*, 4 : Et spiritus prophetarum prophetis erunt subditi.

Novatien, *De Trin.*, 29 : Et spiritus prophetarum prophetis subiectus est.

I Cor., XV, 50.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 10 : Hoc enim dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei non possidebunt.

Novatien, *De Trin.*, 10 : Caro et sanguis non obtinere regnum Dei scribitur.

II Cor., IV, 13.

Marcion, ap. Epiphan., *Haer.* XLII, 2 Cor., PG., XLII, 723 B : Ἐχοντες δὲ τὸ αὐτὸ Πνεῦμα τῆς πίστεως καὶ ἡμεῖς πιστεύομεν καὶ λαλοῦμεν.

Novatien, *Trin.*, 29 : Habentes eundem Spiritum, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum; et nos credimus, ideo loquimur.

Gal., I, 1. 12.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.* 1 : Ipse se (Paulus) apostolum est professus, et quidem non ab hominibus nec per hominem, sed per Iesum Christum.

Novatien, *Trin.*, 13 : Quod si idem se apostolum non ab hominibus aut per hominem, sed per Iesum Christum constitutum esse depromit; quod si idem Evangelium non se ab hominibus didicisse aut per hominem, sed per Iesum Christum accepisse contendit...

Gal., IV, 4.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 4 : Cum autem evenit impleri tempus, misit Deus Filium suum.

Tertullien, V *Adv. Marc.*, 8 : At ubi tempus expletum est, misit Deus Filium suum. — *De carn. Chr.*, 20; *De virg. vel.*, 6 : ... factum ex muliere.

Cyprien, *Testim.*, II, 8 : At ubi venit adimpletio temporis, misit Deus Filium suum natum de muliere.

Gal., VI, 2.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 4 : Onera vestra invicem sustinete, et sic adimplebitis legem Christi.

Tertullien, *ibid.* : Invicem onera vestra portate.

Pseudo-Cyprien, *Ad Novatian.*, 13 : Qui... onera fratrum, sicut Apostolus hortatur, sustinuerit.

Eph. VI, 12.

Marcion, ap. Tertull., V *Adv. Marc.*, 18 : Adversus mundit enentes luctatio nobis... spiritalia nequitiae in caelis.

Tertullien, *De ieiunio*, 17 . Non est luctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus mundi potestates, adversus spiritalia nequitiae.

Novatien, *Cib. iud.*, 1 : Adversus spiritalia nequitiae (dimicantes alloquor).

Cyprien, *Testim.* III, 117 : Non est nobis luctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus potestates et principes huius mundi et harum tenebrarum, ad spiritalia nequitiae in caelestibus.

Col., II, 18-23.

Tertullien, V *Adv. Marc.*, 19 : (Si autem et aliquos taxat qui ex visionibus angelicis dicebant cibis abstinendum) — ne attigeris, ne gustaveris — nolentes in humilitate sensus incedere, non tenentes caput (non ideo et Moysen pulsant, quasi), de angelica superstitione (constituerit interdictionem quorundam edulium. Denique hanc disciplinam) — secundum praecepta (inquit), et doctrinam hominum (deputavit in eos qui caput non tenerent, i. e. ipsum).

Novatien, *Cib. iud.*, 5 : Superstitionibus angelorum servientes, inflatos a sensu carnis suae, caput Christum non tenentes, ex quo omne corpus per nexum concatenatum et fibula charitatis membris mutuis innexum atque concretum crescit in Deum. — Ad elementa quibus per baptismum mortui sumus, voluntaria servitute revocamur. — Ne tetigeritis neque gustaveritis neque contrectaveritis; quae imaginem quidem videantur habere religionis, dum corpori non parcitur.

Cyprien, *Testim.*, III, 44 : Si mortui estis cum Christo ab elementis huius mundi, quid tamquam viventes in hoc mundo vana sectamini?

Tels sont à peu près les seuls points sur lesquels les débris de la première Bible latine romaine rencontrent les débris de la Bible marcionite. Il serait téméraire d'y appuyer une conclusion positive. Comme Tertullien et saint Cyprien, Novatien rencontre souvent le texte de Marcion; mais, pas plus que Tertullien et saint Cyprien, il ne s'y enchaîne. L'hypothèse d'une dépendance de la première Bible latine catholique, à l'égard de la Bible latine marcionite, ne repose en réalité sur rien. Nous ignorons entièrement à quelles initiatives furent dus les premiers essais de traduction latine de nos Livres saints. A supposer que la réforme marcionite ait devancé dans cette voie l'Eglise catholique — fait qu'il serait aussi gratuit d'affirmer qu'inutile de nier, — toujours est-il que la Bible marcionite n'a marqué la première Bible romaine d'aucune empreinte pour nous discernable. Et sans doute, en vue d'une traduction intégrale du Nouveau Testament, c'était un apport assez médiocre que les quelques textes sophistiqués par Marcion; les clercs romains n'en avaient que faire.

A ne consulter que les vraisemblances, on se persuadera plus volontiers que, le jour où l'Eglise romaine sentit le besoin de rendre l'Ecriture sainte accessible aux fidèles par une traduction latine, elle trouva dans son propre sein les hommes désignés pour ce travail, les auteurs anonymes de notre *Vetus Romana*.

CHAPITRE III

NOVATIEN THÉOLOGIEEN DE LA TRINITÉ

La tradition dogmatique de l'Église romaine, si fragmentaire à ses origines, connut encore cette fortune étrange de compter parmi ses plus notables représentants des schismatiques. Hippolyte durant le premier tiers du III^e siècle, Novatien pendant le second, rompirent avec l'Église mère. C'est, en quelque sorte, du dehors que ces deux premiers docteurs romains de la Trinité rendent témoignage, l'un en grec, l'autre en latin, de ce qu'ils ont appris avant leur exode.

Le témoignage n'est pas, pour autant, irrecevable. Car on peut tenir pour certain que ces hommes de tradition ne s'empressèrent pas de mettre le pic à la base de leurs croyances. Trop puritains pour les renier entièrement, ils étaient en outre d'esprit trop peu fertile pour s'en faire aisément d'autres. Ces générations, qui virent le déclin de la gnose, ne semblent pas avoir produit de réformateur tel que Marcion au II^e siècle, remaniant et quintessenciant le dogme au gré d'une logique outrancière. D'allure beaucoup plus classique, Novatien a dû vivre sur un fonds acquis durant sa période orthodoxe. Et nous avons les meilleures raisons de croire que l'élégant traité *De Trinitate*, dû à sa plume, nous apporte un écho assez direct de la catéchèse commune. Au reste, rien ne dénonce cet écrit comme proprement schismatique, et sa composition peut fort bien appartenir à la période catholique de Novatien¹.

1. Nous utilisons l'excellente édition de W. YORKE FAUSSET, *Novatiani Romanæ Urbis presbyteri de Trinitate liber*. Cambridge, 1909.

Ce ne sera point déprécier l'œuvre de Novatien que d'avouer qu'il semble

D'ailleurs, en interprétant la catéchèse commune, il entendait bien faire œuvre personnelle. Et nous aurons à nous demander si l'empreinte mise par le maître écrivain, sur la matière qu'il avait reçue de l'Eglise, ne l'a point quelquefois déformée.

I. Analyse du *De Trinitate*.

L'auteur se propose de commenter la *regula veritatis*¹, c'est-à-dire la foi de l'Eglise romaine, formulée dans le symbole baptismal.

L'ouvrage peut se diviser en quatre parties. Il traite d'abord du Père (1-8); puis, beaucoup plus copieusement, du Fils (9-28); très brièvement du Saint-Esprit (29); enfin il revient sur la relation qui existe entre le Père et le Fils (30-31).

Nous commencerons par une lecture rapide. Puis nous

un peu excessif de présenter, avec M. FAUSSET, p. viii, le *De Trinitate* comme « the earliest systematic treatise on the subject and the earliest monument of Roman theology »; et p. xviii, Novatien « among the Christian writers of the Western Church as the earliest Latin stylist ». Car les traités de Tertullien contre Praxéas et d'Hippolyte contre Noët pourraient aussi bien s'intituler « De la Trinité »; d'ailleurs Hippolyte appartenait, comme Novatien, au clergé de Rome. Enfin, quoi qu'il en soit des titres littéraires de Tertullien, celui de « premier styliste latin de l'Eglise » n'était plus à prendre, après Minucius Félix. On discute encore sur la date précise de Minucius Félix, mais personne ne l'abaisse au-dessous du milieu du III^e siècle.

Quant à la date du *De Trinitate*, l'absence de toute allusion soit à une scission dans l'Eglise, soit à une persécution, parle assez haut en faveur d'une date antérieure à l'année 250, qui vit la persécution de Dèce et les préliminaires du schisme de Novatien. Cette opinion rallie les suffrages de BARDEHEWER, *Geschichte der Altkirchlichen Literatur bis Eusebius*, t. II, p. 566 (1903); de HARNACK, *Die Chronologie der Alchristlichen Literatur bis Eusebius*, t. II, p. 399 (1904); de YORKE FAUSSET (1909).

1. *Κανόνα τῆς ἀληθείας*, *regulam veritatis*, déjà selon SAINT IRÉNÉE, *Adv. Hæreses*, I, ix, 4, P. G., VII, 545 B; xxii, 1, 669 A. — Novatien schismatique conserve le symbole baptismal de l'Eglise catholique, au témoignage exprès de SAINT CYPRIEN, *Ep.*, LXIX, 7, p. 756, 6-9 : Quod si aliquis illud opponit ut dicat eandem Novatianum legem tenere quam catholica Ecclesia teneat, eodem symbolo quo et nos baptizare, eundem nosse Deum Patrem, eundem Filium Christum, eundem Spiritum sanctum... — Dans le *De Trinitate*, la *regula veritatis* est mise explicitement en relation avec la personne du Père, I, p. 1; avec celle du Fils, 9, p. 28, 4; 11, p. 39, 1; 17, p. 58, 12; 21, p. 76, 5; avec celle du Saint-Esprit, 29, p. 110, 7. — La *regula veritatis* de Novatien paraît très conforme à celle qu'on lit chez TERTULLIEN, *De præscriptione hæreticorum*, 13. Voir notre *Théologie de Tertullien*, p. 256, Paris, 1905; YORKE FAUSSET, p. 26, 27.

reprenons chacune des divisions qui viennent d'être indiquées.

[*Trin.*, 1] La *regula veritatis* exige que l'on croie d'abord en Dieu, Père et Seigneur tout-puissant, Créateur de toutes choses, et particulièrement de l'homme, qu'il a mis à la tête de l'univers, après l'avoir fait à l'image de Dieu et l'avoir doté de libre arbitre. [*Trin.*, 2] Dieu contient tout par sa présence et gouverne tout; immense, éternel, incompréhensible, au-dessus de toute parole et de toute pensée. [*Trin.*, 3] L'Écriture affirme son infinie perfection (*Ps.*, CXLVIII, 5; CIII, 24; *Deut.*, IV, 36; *Is.*, XL, 22; XLV, 18, 22; XLII, 8; LXVI, 1. 2; XLV, 7), et la création visible en donne quelque idée (*Rom.*, I, 20; I *Tim.*, I, 17; *Rom.*, XI, 36). [*Trin.*, 4] Seul véritablement bon (*Luc.*, XVIII, 19), immuable (*Mal.*, III, 6; *Ex.*, III, 14), unique, infini. Aucun nom ne saurait traduire son essence incommunicable. [*Trin.*, 5] Si l'Écriture lui attribue les passions des hommes, il faut en exclure toutes les imperfections inhérentes à la nature humaine. [*Trin.*, 6] Les anthropomorphismes bibliques n'ont de sens qu'à cette condition (*Ps.*, XXXIII, 16; *Gen.*, VIII, 21; *Ex.*, XXXI, 18; *Ps.*, CXXXV, 12; *Is.*, I, 20; LXVI, 1; IV *Reg.*, XIX, 16; *Ps.*, CXXXVIII, 8, 9, 10; *Ioan.*, IV, 21, 24). [*Trin.*, 7] Même le nom d'esprit, appliqué à Dieu, n'est qu'une figure prise du monde matériel et qu'il faut dépasser pour atteindre son être (I *Cor.*, II, 9). [*Trin.*, 8] Tel est le Dieu que connaît et vénère l'Église. Il a créé l'homme dans le paradis; il a puni la chute et préparé le relèvement; il a envoyé les prophètes, et en dernier lieu son Fils le Christ; sa Providence descend à tous les détails (*Mat.*, X, 29, 30; *Deut.*, VIII, 4; *Dan.*, III, 94; *Sap.*, I, 7), en même temps que sa majesté surpasse toute conception (*Ps.*, LXXIX, 2; *Ez.*, I, 26, 22, 21; *Ps.*, LXVII, 18).

[*Trin.*, 9] Aux termes de la *regula veritatis*, il faut croire, en même temps qu'en Dieu le Père, au Fils de Dieu, Jésus-Christ, notre Seigneur Dieu, mais Fils de Dieu, du Dieu unique et seul Créateur de toutes choses. Ce Jésus-Christ, que l'Ancien Testament montrait promis, le Nouveau Testament le montre venant accomplir, dans la réa-

lité de sa présence corporelle, les ombres et les figures de tous les mystères prophétiques. Fils d'Abraham, fils de David, au témoignage concordant des prophéties anciennes et des évangiles. La Genèse le désigne comme postérité d'Abraham (*Gen.*, xvii, 8); le montre sous les traits d'un homme, luttant avec Jacob (*Gen.*, xxxii, 24); venant à l'heure où le sceptre sortira de Juda, héritier de la promesse, attente des nations (*Gen.*, xlix, 10). L'Exode le montre appelé par la prière de Moïse (*Ex.*, iv, 13). Le Deutéronome le montre promis par Moïse, au nom de Dieu, comme le prophète à venir (*Deut.*, xviii, 15); comme la vie suspendue, nuit et jour, à la vue du peuple incrédule (*Deut.*, xxviii, 66). Isaïe le désigne comme la tige et la fleur qui montent de la racine de Jessé (*Is.*, xi, 1); comme le Fils de la vierge (*Is.*, vii, 14); comme le thaumaturge qui guérit toute maladie (*Is.*, xxxv, 5, 6); comme un insigne modèle de patience (*Is.*, xlii, 2, 3); comme l'auteur d'un testament nouveau, apanage sacré de David (*Is.*, lv, 3); comme le docteur des nations et leur refuge (*Is.*, lv, 4, 5); comme l'agneau qu'on mène à la boucherie et qui n'ouvre pas la bouche (*Is.*, liii, 5, 4, 3); ressuscitant des morts (*Is.*, xi, 10). D'autres prophètes précisent le temps de sa résurrection (*Os.*, vi, 3); le montrent assis à la droite du Père (*Ps.*, cix, 1, 2); investi d'une royauté universelle (*Ps.*, ii, 8); exerçant comme roi le jugement (*Ps.*, lxxi, 2).

[*Trin.*, 10] Ce rappel sommaire des prophéties messianiques, exactement vérifiées dans l'Évangile, doit fermer la bouche aux hérétiques qui rejettent l'autorité de l'Ancien Testament et fabriquent un Christ à leur fantaisie, un Christ sans relations avec le Dieu créateur et sans attaches dans la prophétie, sans réalité corporelle, un fantôme de Christ, qui n'est pas de notre race, qui ne doit rien à la substance de Marie. Toutes ces imaginations se heurtent à la naissance et à la mort du Seigneur. Le Verbe s'est fait chair, selon saint Jean (*Ioan.*, i, 14). Il est ressuscité avec le même corps qu'il avait pris de notre race. S'il est écrit que la chair et le sang ne sauraient posséder le royaume de Dieu (*I Cor.*,

xv, 50), cette sentence atteint, non la substance de la chair, mais la faute de la chair, rebelle à la loi divine.

[*Trin.*, 11] Après avoir brièvement revendiqué, contre l'hérésie, l'humanité vraie du Christ, l'auteur se tourne contre d'autres sectaires, qui s'en prennent à sa divinité. Leur doctrine lui fait horreur. D'autant que l'injure infligée au Sauveur du genre humain, seigneur et prince du monde, investi par son Père de tout domaine et de tout pouvoir, fondateur, créateur, organisateur de toutes choses, roi de tous les temps, souverain des anges, avant qui rien n'existe que le Père, cette injure rejailit sur le Père même. Malheureux hérétiques, à qui les infirmités de la chair masquent la puissance de la divinité. Mais l'Écriture n'est pas moins explicite sur le Dieu que sur l'homme, sur le Fils de Dieu que sur le fils de l'homme. Si le Christ est, comme homme, fils d'Abraham, il est, comme Dieu, avant Abraham (*Ioan.*, viii, 58). S'il est, comme homme, appelé fils de David, il est, comme Dieu, appelé Seigneur de David (*Matt.*, xx, 31; xxii, 42-45). S'il est, comme homme, sujet de la Loi, il est, comme Dieu, Maître de la Loi (*Gal.*, iv, 4; *Luc.*, vi, 5). S'il a été jugé comme homme, comme Dieu il a le droit de juger les vivants et les morts. S'il est né, comme homme, après ce monde, comme Dieu il existait avant ce monde. Ne considérer en lui qu'un aspect, c'est renoncer à la foi et se précipiter dans la mort.

[*Trin.*, 12] Qu'on ouvre l'Écriture, et l'on y verra les œuvres de Dieu. On apprendra du prophète Osée que Dieu (le Père) sauvera son peuple dans le Seigneur leur Dieu (*Os.*, i, 7). On apprendra d'Isaïe que le Fils de la Vierge est Emmanuel, Dieu avec nous (*Is.*, vii, 14); que Dieu vient pour faire œuvre de justicier (*Is.*, xxxv, 3-6). On apprendra d'Habacuc que Dieu viendra d'où souffle le vent d'Afrique (*Hab.*, iii, 3). Dira-t-on qu'il s'agit du Fils? Alors, que ne confesse-t-on sa divinité selon l'Écriture? Dira-t-on qu'il s'agit de Dieu le Père? Alors, on enferme le Père dans le lieu, selon l'hérésie de Sabellius, qui identifie le Père avec le Christ. Il faut choisir entre deux hérésies.

[*Trin.*, 13] Mais saint Jean, décrivant la nativité du Christ,

dit que le Verbe s'est fait chair et a demeuré parmi nous (*Ioan.*, I, 14). C'est lui que l'Apocalypse appelle Verbe de Dieu (*Ap.*, XIX, 13). C'est lui que le Psalmiste avait en vue, quand il dit : « Mon cœur a proféré un Verbe excellent ; je dédie mes œuvres au Roi » (*Ps.*, XLIV, 2). Par lui, toutes choses ont été faites et sur lui tout repose, selon saint Jean et saint Paul (*Ioan.*, I, 3 ; *Col.*, I, 16). Il est venu dans son domaine, et les siens ne l'ont pas reçu, ce Verbe par qui le monde a été fait, qui était dès le commencement en Dieu, qui était Dieu (*Ioan.*, I, 10, 11, 1, 2, 14). Il est l'époux qui sort de la chambre nuptiale et s'élance comme un géant pour fournir sa carrière ; qui du haut des cieux s'avance et rentre au plus haut des cieux (*Ps.*, XVIII, 6-7), ce Verbe qui est monté aux cieux comme il en était descendu, ce Fils de l'homme qui est dans les cieux (*Ioan.*, III, 13), qui, avant l'origine du monde, était associé à la gloire du Père (*Ioan.*, XVII, 5), et, pour prix de sa condescendance vers la chair, rentre en possession de cette même gloire. S'il connaît les secrets des cœurs (*Matt.*, IX, 4 ; *Ioan.*, II, 25), s'il remet les péchés (*Marc.*, II, 5), s'il vient du Ciel (*Ioan.*, III, 13), s'il peut dire : « Le Père et moi nous sommes un » (*Ioan.*, X, 30), s'il est appelé par l'apôtre Thomas « Mon Seigneur et mon Dieu » (*Ioan.*, XX, 28), par l'apôtre Paul « Dieu béni dans les siècles » (*Rom.*, IX, 5), s'il a révélé au même apôtre l'Évangile que Paul déclare ne pas tenir de l'homme (*Gal.*, I, 1, 12), c'est qu'il est Dieu. Si toutes choses ont été faites par lui (*Col.*, I, 16), c'est qu'il est Dieu.

[*Trin.*, 14] Cependant l'hérétique résiste aux multiples témoignages de l'Écriture : il faut les rappeler. Le Christ est venu dans le monde comme en son domaine (*Ioan.*, I, 11). Le monde a été fait par lui (*Ioan.*, I, 10), Il est venu du ciel rendre témoignage de ce qu'il a vu et entendu (*Ioan.*, III, 31, 32). Toutes les choses visibles et invisibles, les trônes, les vertus, les dominations ont été créées par lui et en lui (*Col.*, I, 16). Il est médiateur de qui l'invoque ; on peut espérer en lui (malgré I *Cor.*, XV, 19 ; *Ier.*, XVIII, 5). Nul chrétien n'oserait dire qu'on peut le renier impunément, comme si l'on n'offensait qu'un homme (I *Sam.*, II, 25). Il est né après

Jean, et il existait avant lui, au témoignage de Jean (*Ioan.*, I, 15). Il fait les œuvres du Père (*Ioan.*, v, 19). Comme le Père, il possède la vie en lui-même (*Ioan.*, v, 26). Il est le pain de la vie éternelle, descendu du ciel (*Ioan.*, vi, 51). Seul il a vu le Père, qui est Dieu (*Ioan.*, vi, 46). Il est remonté là où il était d'abord (*Ioan.*, vi, 62), étant le Verbe par qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait (*Ioan.*, I, 3). [*Trin.*, 15]. Il rend témoignage de lui-même, et son témoignage est vrai, parce qu'il sait d'où il vient et où il va (*Ioan.*, viii, 14, 15). Ses interlocuteurs sont d'en bas, lui est d'en haut; ils sont de ce monde, lui n'est pas de ce monde (*Ioan.*, viii, 23). Encore qu'il soit de ce monde selon la fragilité du corps qu'il a revêtu, il n'est pas de ce monde selon la divinité du Verbe, homme uni à Dieu, Dieu associé à l'homme; seulement, en présence de l'aveuglement des Juifs, il insiste exclusivement sur la divinité. Il déclare qu'il procède de Dieu, qu'il en vient (*Ioan.*, viii, 42, et xvi, 28). De lui, il est écrit : « Mon cœur a proféré un Verbe excellent » (*Ps.*, xliv, 2). Il est de Dieu et en Dieu; il est Dieu (*Ioan.*, I, 1), procédant de Dieu. Qui le garde, ne connaîtra pas la mort éternellement (*Ioan.*, viii, 51). Il donne l'immortalité, fruit de la divinité. Il est avant Abraham (*Ioan.*, viii, 58). Il connaît ses brebis et elles le suivent; il leur donne la vie éternelle et elles ne sauraient périr éternellement (*Ioan.*, x, 27). Il peut dire : « Moi et le Père, nous sommes un » (*Ioan.*, x, 30). Les Juifs voient dans cette parole un blasphème, et Jésus en appelle aux Écritures : « Si (le Psalmiste) nomme *dieux* ceux à qui Dieu a parlé, et si l'Écriture est indissoluble, Celui que le Père a sanctifié et envoyé en ce monde, pouvez-vous prétendre qu'il blasphème, parce qu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu? » (*Ioan.*, x, 32-36). C'est-à-dire : « Je ne prétends pas être le Père, mais le Fils, donc je ne blasphème pas : et : Je ne fais qu'un avec le Père, donc je suis Dieu ». [*Trin.*, 16] Il déclare que quiconque le voit et croit en lui, ne mourra pas éternellement (*Ioan.*, xi, 26). Il promet le Paraclet, qui recevra de lui ce qu'il doit annoncer (*Ioan.*, xvi, 14). Il pose cette règle de foi : « La vie éternelle, c'est de vous connaître, vous seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez

envoyé » (*Ioan.*, xvii, 3). Il réclame du Père la gloire qu'il avait en lui avant la création du monde (*Ioan.*, xvii, 5), étant le Verbe par qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait. On ne saurait rendre raison de cette parole par la simple prédestination, qui est commune au Christ avec tous les hommes justes et qui eut son effet dans les anciens patriarches, avant de l'avoir dans le Christ. [*Trin.*, 17] Moïse, au commencement de la Genèse, a montré Dieu faisant toutes choses par son Fils, par son Verbe (*Gen.*, i, 1). A son tour, faisant écho au psalmiste (*Ps.*, xlii, 2), Jean a montré Dieu faisant toutes choses par son Verbe, et ce Verbe se faisant chair (*Ioan.*, i, 3, 14). C'est le Christ, Fils de Dieu, Dieu lui-même. L'homme en particulier, fait à l'image et à la ressemblance de Dieu (*Gen.*, i, 26, 27), est l'esclave du Fils de Dieu. Quand, plus loin, Moïse montre Dieu descendant pour inspecter la tour que bâtissaient les fils des hommes (*Gen.*, xi, 7), il ne peut avoir en vue Dieu le Père, qui est étranger au lieu, ni un ange (*Deut.*, xxxii, 8). Reste qu'il ait eu en vue le Fils de Dieu, Verbe de Dieu, Dieu lui-même (*Eph.*, iv, 10). [*Trin.*, 18] Ailleurs Moïse raconte qu'Abraham vit Dieu (*Gen.*, xii, 7). Cependant il enseigne que nul homme ne peut voir Dieu sans mourir (*Ex.*, xxxiii, 20); à cet enseignement, Jean et Paul font écho (I *Ioan.*, iv, 12; I *Tim.*, iv, 16). Comment concilier ces témoignages? Le Père ne s'est jamais fait voir; seul le Fils, image du Dieu invisible (*Col.*, i, 15), a été vu, parce que seul il est descendu. Par lui la fragilité humaine se fortifie peu à peu et s'accoutume par degrés à voir enfin le Père (I *Ioan.*, iii, 2). L'ange qui, dans le désert, interroge Agar fugitive (*Gen.*, xvi, 7, 8), reçoit les noms d'Ange, de Seigneur, de Dieu; en lui, nous reconnaissons le Fils de Dieu, appelé Ange du grand conseil (*Is.*, ix, 6, lxx). Auprès du chêne de Mambré, Abraham vit Dieu, selon Moïse (*Gen.*, xviii, 1). Or nous lisons que trois personnages se présentèrent à lui et qu'à l'un il donna le nom de Seigneur (*Gen.*, xviii, 3). Ici encore, pour maintenir l'invisibilité du Père et ne pas exagérer la dignité d'un ange, il faut admettre que le Fils de Dieu s'est manifesté; c'est lui qui est appelé Dieu. C'est lui qui devait faire tomber sur Sodome le feu du

Ciel (*Gen.*, XIX, 24; cfr. *Am.*, IV, 11). C'est encore lui qui, dans le désert, console et visite Agar (*Gen.*, XXI, 17) et qui, à cette occasion, est appelé Dieu. Néanmoins il est appelé Ange, parce qu'il porte un message et découvre le sein du Père (*Ioan.*, I, 18). [*Trin.*, 19] C'est encore lui qui, sous le nom d'Ange de Dieu, apparaît à Jacob endormi, et lui dit : « Je suis Dieu qui t'apparus au lieu de Dieu » (*Gen.*, XXXI, 11-13). C'est lui qui, sous les traits d'un homme, lutte pendant une nuit avec Jacob et lui dit : « Désormais tu ne t'appelleras plus Jacob, tu t'appelleras Israël, parce que tu as lutté avec Dieu... » (*Gen.*, XXXII, 24-28). Jacob entend le mystère et appelle ce lieu : Vision de Dieu (*Gen.*, XXXII, 30). C'est de lui encore que parlait Jacob, croisant ses mains sur les têtes des fils de Joseph pour les bénir, et disant : « Dieu qui me guide depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, Ange qui m'a délivré de tous les maux, bénisse ces enfants! » (*Gen.*, XLVIII, 15, 16). [*Trin.*, 20] En vain l'hérétique s'obstinerait-il à soutenir, contre tant de témoignages, qu'il s'agit d'un ange seulement. Car tous les anges sont soumis au Christ, et pourtant, d'après l'Écriture, n'importe quel ange soumis au Christ peut être appelé dieu; à plus forte raison le Christ. D'ailleurs l'Écriture donne le nom de dieux aux juges, fût-ce des juges d'iniquité (*Ps.*, LXXXI, 2, 7). Et Moïse est appelé dieu de Pharaon (*Ex.*, VII, 1). Combien plus le Christ a-t-il droit au nom de Dieu, lui qui, comme Fils, reçoit sans mesure les dons de Dieu! (*Ioan.*, III, 34, 35).

[*Trin.*, 21] Quand le Seigneur, dans l'Évangile, dit de son propre corps : « Détruisez ce temple, et en trois jours je le rebâtirai » (*Ioan.*, II, 19); quand il dit : « J'ai le pouvoir de quitter la vie et de la reprendre; tel est le mandat que j'ai reçu de mon Père » (*Ioan.*, X, 18); le pouvoir qu'il revendique est le propre pouvoir de Dieu son Père (*Ioan.*, V, 19; *Col.*, I, 15; *Ioan.*, III, 31, VI, 38). S'il est appelé premier-né de toute création (*Col.*, I, 15), c'est parce que, selon la divinité, il procède, Verbe de Dieu son Père, avant toute créature. Réalisant dans sa personne l'union de la divinité avec l'humanité, il est apte à remplir entre Dieu et l'homme le rôle de médiateur (*I Tim.*, II, 5). S'il a pu revêtir la chair, s'en dépouiller à la

mort et s'en revêtir de nouveau à la résurrection (*Col.*, II, 15), c'est que, sous le vêtement de chair, il y a en lui quelque chose qui n'est pas l'homme : c'est précisément le Verbe de Dieu, le Dieu. Il a lavé dans le sang de la grappe, c'est-à-dire dans la douleur de la passion, ce vêtement de chair (*Gen.*, XLIX, 11). [*Trin.*, 22] S'il a pu, étant en forme de Dieu, ne pas se prévaloir de la divinité comme d'un rapt, c'est qu'il avait conscience de la posséder en toute propriété, comme la tenant du Père (*Phil.*, II, 6-11). Si l'Écriture parle ici d'anéantissement, c'est qu'avant de se réduire à la condition d'homme, il existait, propre Fils de Dieu. D'ailleurs il s'est tenu à son rang, obéissant à tous les ordres du Père, et par là il s'est acquis un nom supérieur à tout nom, il a été révélé Seigneur et Dieu.

[*Trin.*, 23] Le témoignage des Écritures en faveur de la divinité du Christ est si éclatant, que des hérétiques en ont abusé de deux manières. Les uns, non contents de reconnaître en lui le Fils de Dieu, l'ont confondu avec le Père même. D'autres ont totalement méconnu en lui l'humanité. Double erreur, condamnée par l'Écriture, qui, d'une part, manifeste la divinité du Fils de Dieu, d'autre part le montre s'unissant la nature humaine pour remplir son rôle de Médiateur, Fils de Dieu et fils de l'homme à la fois.

[*Trin.*, 24] De ces deux erreurs, la seconde, qui supprime l'humanité du Christ, procède d'une confusion entre le Fils de Dieu et le fils de l'homme ; si on les distingue, on n'aura pas de peine à reconnaître en Jésus-Christ l'homme et le Dieu. Mais ces hérétiques pensent éluder la parole évangélique touchant le Verbe chair (*Ioan.*, I, 14), et l'oracle de l'Emmanuel (*Is.*, VII, 14). Voici leur raisonnement. D'après l'Évangile de saint Luc (I, 35), la chose sainte qui doit naître de Marie, sera appelée Fils de Dieu. La chose sainte qui doit naître de Marie, c'est, disent-ils, la substance de la chair. Voici donc que la substance de la chair est appelée Fils de Dieu. Mais ils n'ont pas su lire l'Écriture, qui les condamne en disant : « Même la chose sainte qui doit naître de Marie, sera appelée Fils de Dieu. » Ainsi l'appellation de Fils de Dieu convient principalement au Verbe incarné, conséquemment et secondaire-

ment à la chose sainte qui doit naître de Marie. [*Trin.*, 25] Cependant les hérétiques reprennent : Si le Christ n'est pas seulement homme, mais encore Dieu, et si l'Écriture enseigne qu'il est mort pour nous et ressuscité, alors, selon l'Écriture, nous devons croire que Dieu est mort. Mais si Dieu ne meurt pas, et si l'on nous enseigne que le Christ est mort, le Christ ne sera plus Dieu... — Ce langage montre qu'ils n'ont jamais compris l'Écriture. Car, selon l'Écriture, le Christ est à la fois Dieu et homme, il unit à la divinité impassible l'humanité fragile et passible. Si, dans l'homme, même l'âme est immortelle, selon la parole du Seigneur (*Matt.*, x, 28), combien plus le Verbe divin !

[*Trin.*, 26] La première erreur, identifiant le Christ avec le Père, procède d'une confusion entre les personnes divines. Les hérétiques raisonnent ainsi : Si l'on nous montre un seul Dieu et si le Christ est Dieu, si le Père et le Christ sont un seul Dieu, le Christ doit être appelé Père. En quoi ils montrent qu'ils ne connaissent pas le Christ, qu'ils ne distinguent du Père que par le nom. Le Fils se distingue du Père comme une seconde personne après le Père, d'après l'Écriture. Le Père délibère avec le Fils sur la création de l'homme (*Gen.*, i, 26-27). Le Père, par le moyen du Fils, fait pleuvoir le feu du ciel sur Sodome et Gomorrhe (*Gen.*, xix, 24). Le Père dit au Christ : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui... » (*Ps.*, ii, 7, 8). Le psalmiste écrit : « Le Seigneur dit à mon Seigneur : Siège à ma droite, jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis sous tes pieds » (*Ps.*, cix, 1). Semblablement Isaïe (xlv, 1). Le Seigneur déclare qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais pour faire la volonté de Celui qui l'a envoyé (*Ioan.*, vi, 38); qu'il est envoyé par un plus grand que lui (*Ioan.*, xiv, 28); qu'il va vers son Père et son Dieu (*Ioan.*, xx, 17); qu'il a deux témoignages : le sien propre et celui de son Père (*Ioan.*, viii, 17, 18); le Père fait entendre une voix du ciel (*Ioan.*, xii, 28); le Père révèle à Pierre la dignité du Fils (*Matt.*, xvi, 16, 17); le Christ demande au Père la gloire qu'il posséda en lui avant la création du monde (*Ioan.*, xvii, 5); il sait que le Père l'exauce toujours (*Ioan.*, xi, 42); il définit la vie éternelle : « Vous connaître, seul vrai Dieu, et Celui que vous avez en-

voyé, Jésus-Christ » (*Ioan.*, xvii, 3, 4). Il affirme avoir tout reçu du Père (*Luc.*, x, 22). Il siège à la droite du Père, au dire des Prophètes et des Apôtres (*Ps.*, cix, 1; *Marc.*, xvi, 19). L'Ancien et le Nouveau Testament montrent constamment le Fils obéissant au Père.

[*Trin.*, 27] Mais les hérétiques en appellent volontiers à cette parole : « Mon Père et moi nous sommes un » (*Ioan.*, x, 30). Leur raisonnement vaudrait, si le Christ avait dit : « Moi Père je suis un. » Il n'a pas dit cela. Il s'est distingué du Père; le neutre montre la concorde dans la multiplicité, non l'unité de personne; et le pluriel montre la distinction. Pareillement l'Apôtre Paul écrit : « Celui qui plante et celui qui arrose sont un » (*I Cor.*, iii, 6), bien que lui-même ait planté, qu'Apollo ait arrosé : c'est qu'ils ont travaillé de concert. Enfin, le Seigneur, répondant aux Juifs qui veulent le lapider « pour s'être voulu faire Dieu », distingue ce qu'ils confondaient : « Celui que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde, vous prétendez qu'il blasphème, parce qu'il a dit : Je suis le *Fils de Dieu*? » (*Ioan.*, x, 33, 36). Par là, il se déclare envoyé du Père et soumis au Père.

[*Trin.*, 28] L'hérétique objecte encore la réponse du Seigneur à Philippe, qui l'avait prié de leur montrer le Père : « Qui me voit, voit le Père » (*Ioan.*, xiv, 9). C'est-à-dire qu'en allant au Fils avec une pleine foi, on atteindra sûrement le Père (*Ioan.*, xiv, 6). L'Ecriture donne ici, comme souvent ailleurs, un tour d'histoire à la prophétie (cfr. *Is.*, ix, 6; viii, 3; lxxv, 2; *Ps.*, lxxviii, 22; xxi, 19, 18, 17). Au reste, le contexte explique assez clairement la pensée du Christ : il revient au tour prophétique, pour détailler ses promesses et les promesses du Père, en faveur de ceux qui croiront en lui et l'aimeront (*Ioan.*, xiv, 12, 15, 16, 23, 26, 28; xv, 1, 2, 9, 10, 15, 21). Enfin, si lui-même eût été le Père, quel sens pourraient offrir ces paroles : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu » (*Matt.*, v, 8)? A ceux qui déjà le voyaient, il promet par surcroît la vue du Père. Arracher à l'hérétique ces deux textes (*Ioan.*, x, 30; xiv, 9), c'est lui crever les deux yeux.

[*Trin.*, 29] En troisième lieu, la raison et la foi, appuyées

sur la parole du Seigneur, veulent qu'on croie au Saint-Esprit, jadis promis à l'Eglise (*Ioel.*, II, 29), et donné en son temps par le Christ (*Ioan.*, XX, 22, 23), qui l'appelle tantôt Paraclet, tantôt Esprit de vérité (*Ioan.*, XIV, 16, 17). Cet Esprit, qui jadis inspira les prophètes, assista encore les Apôtres en leur ministère (*I Cor.*, XII, 4; *II Cor.*, IV, 13). Désormais il est donné sans retour et sans mesure (*Ioan.*, XIV, 16, 17; XV, 26; XVI, 7, 13). Grâce à lui, les fidèles ne sont pas orphelins (*Ioan.*, XIV, 18). Il affermit les martyrs, institue les prophètes et les docteurs, parle en langues (*Act.*, II), il accomplit les miracles (*I Cor.*, XII, 9). Descendu, sous forme de colombe, sur le Seigneur après son baptême (*Matt.*, III, 16; *Io.*, I, 33), il se repose sur lui pleinement, selon Isaïe (XI, 2, 3; LXI, 1), David (*Ps.*, XLIV, 8), et saint Paul (*Rom.*, VIII, 9; *II Cor.*, III, 17). Il régénère dans l'eau les fidèles (*Io.*, III, 5), consacre par un titre authentique leur droit au salut (*Eph.*, I, 14), les fait temple de Dieu (*I Cor.*, III, 16), intercède pour eux par des gémissements ineffables (*Rom.*, VIII, 26), les instruit et les fortifie pour la lutte contre la chair (*Gal.*, V, 17). Esprit non de ce monde, mais de Dieu (*I Cor.*, II, 11; VII, 40), inspirant les prophètes (*I Cor.*, XIV, 32), prémunissant les fidèles (*I Tim.*, IV, 1-2; *I Cor.*, XII, 3). Il n'y a pas de pardon pour qui blasphème cet Esprit (*Matt.*, XII, 32), témoin du Christ dans les Apôtres (*Ioan.*, XV, 26, 27), sceau de la virginité (*Cant.*, IV, 12), gardien de l'Eglise (*II Cor.*, XI, 2).

[*Trin.*, 30] En témoignage de cette doctrine, on pourrait citer tout l'Ancien et le Nouveau Testament. Mais il faut se borner. En finissant, l'auteur formule avec précision la doctrine des hérésies contraires qui prennent scandale du Christ et le défigurent, soit en le confondant avec le Père, soit en le réduisant aux proportions de l'homme. Ceux qui le confondent avec le Père disent : « S'il n'y a qu'un Dieu et si le Christ est Dieu, le Christ est l'unique Dieu, et donc le Père. » Ceux qui le réduisent aux proportions de l'homme, disent : « S'il n'y a qu'un Dieu et si le Père est Dieu, le Fils, qui n'est pas le Père, ne peut être qu'un homme. » Ainsi le Seigneur est-il encore une fois crucifié entre deux larrons, exposé de part et d'autre aux blasphèmes des hérétiques. Aveuglement coupable, dont il ne faut

imputer la faute ni à l'Écriture sainte ni à l'Église. L'Écriture nous montre un seul Dieu, selon Isaïe (XLV, 21, LXX; XLIV, 6, 7; XL, 12), selon Ezéchias (IV *Reg.*, XIX, 19), selon le Seigneur (*Matt.*, XIX, 17), selon saint Paul (I *Tim.*, VI, 16; *Gal.*, III, 20). Mais elle nous montre aussi le Fils de Dieu, notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ (*Ioan.*, I, 1, 2, 14; XX, 28; *Rom.*, IX, 5). L'Écriture ne trompe pas; mais ceux-là se trompent qui, par leur faute, tombent dans l'hérésie. Il est écrit qu'il n'y a qu'un Seigneur (*Deut.*, VI, 4). Pourtant le Christ aussi est Seigneur. Il est écrit qu'il n'y a qu'un Maître, le Christ (*Matt.*, XXIII, 10). Pourtant l'apôtre Paul est lui aussi appelé Maître (II *Tim.*, I, 11). Il est écrit que Dieu seul est bon (*Matt.*, XIX, 17). Pourtant le Christ est aussi appelé bon. Ainsi n'y a-t-il qu'un Dieu; et pourtant le Christ est aussi appelé Dieu.

[*Trin.*, 31] Donc Dieu le Père est auteur et créateur de toutes choses, seul sans origine, invisible, immense, immortel, éternel, seul Dieu, incomparable en grandeur, en majesté, en puissance. De lui, quand il voulut, naquit le Verbe son Fils, qui seul connaît les secrets du Père. Bien que né du Père, il est toujours dans le Père, avant tous les temps : sinon, le Père ne serait pas toujours Père. Néanmoins le Père le précède en tant que Père; et le Fils, procédant du Père, est moindre que lui. Donc, à la volonté du Père, il procéda du Père, substance divine, appelée Verbe, par qui toutes choses ont été faites. Il est donc avant toutes choses, mais après le Père, seconde personne après le Père, qui a seul en propre la divinité. Fils unique et premier-né de Celui qui, n'ayant pas d'origine, est seul principe et chef de toutes choses, il manifesta le Père, seul Dieu. Soumis au Père en toutes choses, bien que Dieu lui-même, il montre, par son obéissance, seul Dieu le Père de qui il procède. Il est Dieu, mais engendré pour être Dieu. Il est Seigneur, mais né du Père pour être Seigneur. Il est Ange, mais destiné par son Père à être l'Ange qui annonce le grand conseil divin. Devant le Père, il est soumis comme Fils; devant tout le reste, il est Seigneur et Dieu. Il reçoit du Père, avant l'empire sur toutes choses, tous les droits et la substance même de la divinité, mais les remet au Père. Ainsi apparaît-il que le Père est seul Dieu, parce

que la divinité qu'il communique au Fils revient du Fils à lui. Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, recevant du Père, comme Dieu, l'empire sur toute créature, se soumet, avec toute créature à lui soumise, à son Père seul vrai Dieu.

II. Dieu le Père.

Dieu Créateur et Providence reçoit, au seuil du livre, un magnifique hommage. Tous les docteurs chrétiens triomphaient dans l'affirmation du dogme monothéiste, qui élevait leur foi si haut par delà le polythéisme ambiant. D'ailleurs, au développement de ce lieu commun, Novatien a su mettre l'empreinte particulière de son heureux génie. On sait qu'il appréciait les philosophes, et dans tel détail de l'expression, l'on croit sentir passer un souffle du Portique¹. Mais le fond est bien réellement chrétien.

En associant aussi étroitement les textes de l'Ancien Testament à ceux du Nouveau, l'auteur avait conscience de répondre à un besoin actuel. Un peu plus d'un siècle s'était écoulé depuis le jour où Marcion inaugura dans Rome sa propagande hérétique, en niant l'accord des deux Testaments². Nous savons par saint Irénée, par Tertullien et par d'autres, le trouble jeté dans toute l'Église par cette négation audacieuse du plan divin. En opposant le Christ au Dieu des Juifs comme un autre Dieu meilleur et seul vraiment digne du nom de Dieu, en dénonçant le Dieu de la Loi et des prophètes comme un despote mesquin et rigoureux, Marcion ôtait au christianisme historique l'appui de la prophétie, et déconcertait la prédication de l'Évangile. La secte, bien déchue en Occident dès le milieu du III^e siècle, comptait encore des adeptes. Novatien les combat déjà en louant le Dieu Créateur, Père du Christ. Il les combattra encore en plusieurs de ses développements christologiques.

1. Voir le début du c. 2.

2. L'histoire du marcionisme vient d'être renouvelée par HARNACK, *Marcion, Das Evangelium vom Fremden Gott*. Leipzig, 1921; *Neue Studien zu Marcion*, Leipzig, 1923.

Tels hérétiques s'en prenaient alors à l'humanité du Christ : c'étaient des docètes marcionites ou gnostiques. D'autres s'en prenaient à sa divinité : c'étaient d'une part les Juifs et les ébionites; d'autre part les monarchistes sabelliens ou les adoptianistes. Nous les rencontrons dans le *De Trinitate*.

Avant de se tourner contre ces adversaires, Novatien a voulu mettre hors de cause la divinité du Père. Il y reviendra encore à diverses reprises, parfois avec des expressions dont l'exclusivisme peut surprendre et que nous devons discuter.

III. Le Christ.

Les pages consacrées au Fils de Dieu s'ouvrent par une brève revue des prophéties messianiques, depuis la vocation d'Abraham jusqu'aux oracles d'Isaïe, sans oublier les Psaumes. Là-dessus, l'auteur s'interrompt pour faire observer que le genre humain n'avait pas à attendre un autre Christ que celui dont le Créateur avait marqué les traits dans les Écritures de l'Ancien Testament, et que l'Évangile a exactement réalisé ces traits. Ceci vise en plein Marcion, dont Novatien ne daigne pas prononcer le nom. Au Christ inventé par l'hérésie, en dépit de l'Ancien Testament, il est juste de répondre : « Qui es-tu et d'où viens-tu? Que viens-tu faire dans ce monde du Créateur, auquel tu es étranger? »

10, p. 31, 40-32, 3 : Qui es? unde es? a quo missus es? quare nunc venire voluisti? quare talis? vel qua venire potuisti? vel quare non ad tuos abisti, nisi quod probasti tuos non habere, dum ad alienos venis? quid tibi cum mundo Creatoris?...

Mais au III^e siècle, l'hérésie s'attaquait plus volontiers à la divinité du Christ qu'à son humanité. Laissant là le dualisme scripturaire de Marcion, Novatien va se tourner vers les sectes judaïsantes et adoptianistes. Nombreux sont, dans l'A. T., les textes qui mentionnent expressément Dieu et ne peuvent s'entendre du Père. Reste à les entendre du Fils. Nombreux également les textes qui, dans le N. T., montrent le Fils à l'œuvre comme Dieu. Les deux séries convergent à prouver la divinité du Fils et sa distinction du Père.

Novatien remplit de ces textes bien des pages¹. L'analyse précédente le montre aussi ferme que possible dans la confession de la divinité du Christ. L'union, dans sa personne, de la divinité avec l'humanité ressort clairement du témoignage de l'Écriture.

11, p. 37, 7-16 : Tam enim Scriptura etiam Deum annuntiat Christum quam etiam hominem ipsum annuntiat Deum; tam hominem descripsit Iesum Christum quam etiam Deum quoque descripsit Christum Dominum. Quoniam nec Dei tantum illum Filium esse proponit, sed et hominis; nec hominis tantum dicit, sed et Dei referre consuevit : ut, dum ex utroque est, utrumque sit; ne, si alterum tantum sit, alterum esse non possit. Ut enim praescripsit ipsa natura hominem credendum esse qui ex homine sit, ita eadem natura praescribit et Deum credendum esse qui ex Deo sit.

Après avoir accumulé en quelques lignes les textes de saint Jean (II, 25; III, 13; X, 30; XX, 28), de saint Matthieu (IX, 4), de saint Marc (II, 5), de saint Paul (*Rom.*, IX, 5; *Gal.*, I, 1, 12), il conclut par cette brève sentence :

13, p. 44, 26 : Merito Deus est Christus.

Le chap. VIII de saint Jean montre le Christ aux prises avec un auditoire juif, auquel il déclare qu'il est descendu du ciel. La portée d'une telle affirmation est claire :

15, p. 48, 16-17 : Veniendo autem inde unde homo venire non potest, Deum se ostendit venisse.

Les Juifs ne s'y trompent pas; aussi accueillent-ils cette déclaration par des cris de colère, car selon leurs idées charnelles ils ne voulaient voir en lui rien de plus que l'homme. L'affirmation demeure. Ou bien le Christ a menti, ou il est Dieu.

Ce n'est pas que, par une partie de lui-même, il n'appartienne à ce monde, selon la nature de ce corps fragile qu'il a revêtu. Mais, par une autre partie de lui-même, il échappe à ce monde, et c'est cette partie de lui-même que le Christ s'attache à mettre en lumière, devant ceux qui le méconnaissent.

15, p. 50, 1-11 : Idcirco nunc hic Christus in unam partem solius divini-

1. *Trin.*, 11-22.

tatis incubuit, quoniam caecitas iudaica solam in Christo partem carnis asperxit, et inde in praesenti loco, silentio praeterita corporis fragilitate quae de mundo est, de sua sola divinitate locutus est, quae de mundo non est : ut in quantum illi inclinaverant ut hominem illum tantummodo crederent, in tantum illos Christus posset ad divinitatem suam considerandam trahere, ut re Deum crederent, volens illorum incredulitatem circa divinitatem suam, omissa interim commemoratione sortis humanae, solius divinitatis oppositione superare.

Or aucune équivoque n'est possible : le mot *Dieu*, pour Novatien, a une valeur transcendante. La première partie de son opuscul¹, tout entière consacrée à l'idée de Dieu, en témoigne éloquemment. C'est Dieu le Père qu'il a d'abord en vue, et il affirme sa toute-puissance créatrice, sa perfection souveraine, l'infinité de son être, sa providence. S'il paraît manifester quelque défiance à l'égard du nom d'*esprit*, appliqué à Dieu, ce n'est pas, comme on a pu le croire², qu'il se défie de la notion d'esprit, considérée en elle-même, comme si elle était autre chose qu'une pure perfection ; bien plus se défie-t-il de l'intelligence humaine, trop faible ou trop paresseuse pour atteindre des concepts suffisamment épurés et propres à traduire la perfection absolue de l'Être divin. C'est dans cette vue qu'après avoir cité *Ioan.*, iv, 24 (*Spiritus est Deus*), il ajoute :

7, p. 22, 7-23, 4 : Sed illud quod dicit Dominus spiritum Deum, putem ego sic locutum Christum de Patre, ut adhuc aliquid plus intellegi velit quam spiritum Deum. Hominibus enim licet in Evangelio suo intellegendi incrementa faciens disputet, sed tamen et ipse sic adhuc de Deo loquitur hominibus, quomodo possunt adhuc audire vel capere ; licet, ut diximus, in agnitionem Dei religiosa iam facere incrementa nitatur. Invenimus enim scriptum esse quod Deus caritas dictus sit, nec ex hoc tamen Dei substantia caritas expressa est ; et quod lux dictus est, nec tamen in hoc substantia Dei est ; sed totum hoc de Deo dictum est quantum dici potest, ut merito et quando spiritus dictus est, non omne id quod est dictus sit ; sed ut, dum mens hominum intellegendo usque ad ipsum proficit spiritum, conversa iam ipsa in spiritu aliud quid amplius per spiritum conicere Deum esse possit.

Ces paroles ne renferment rien d'autre qu'un rappel de

1. *Trin.*, 1-8.

2. H. HAGEMANN, *Die roemische Kirche und ihr Einfluss auf Disciplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderten*, p. 397, Freiburg i. B., 1864.

l'infirmité essentielle à tous les concepts humains et une invitation à les dépasser. Le contexte en fait foi : à la notion d'esprit créé, Novatien n'emprunte qu'une analogie lointaine, pour s'élever à la conception de l'Esprit incréé ; un relai dont l'intelligence humaine a besoin pour s'assimiler à l'idée de Dieu.

Le développement vise expressément Dieu le Père. Nous aurons à examiner les relations qui existent entre le Père et le Fils ; dès maintenant, retenons cette idée transcendante de la divinité convenant au Fils, comme au Père.

Tout le chapitre VIII de saint Jean enseigne que le Fils vient du ciel ; à la dernière ligne, Novatien note cette affirmation foudroyante : « Avant Abraham, je suis. » Plus loin, il montre le Christ initiant son auditoire juif au mystère de la distinction des personnes dans l'unité divine : « Mon Père et moi, nous sommes un » (*Ioan.*, x, 30).

N'insistons pas davantage sur l'éloquence des développements qui ramènent comme un refrain cette question pressante¹ : Si le Christ n'est qu'un homme, comment rendre raison de telle et telle parole évangélique ? *Si homo tantummodo Christus, quid est quod ait...* La foi de l'Église romaine en la divinité du Christ s'y affirme avec une splendide énergie.

Le monarchisme, opposé au dogme de la Trinité, avait pour corollaire naturel l'adoptianisme christologique ; et l'on hésite parfois à ranger de préférence parmi les monarchiens ou parmi les adoptianistes tel de ces hérétiques du III^e siècle qui nous sont si mal connus. Novatien ne prononce qu'un nom propre, celui de Sabellius². Sabellius appartient nettement au courant monarchien. Mais son activité personnelle ne s'est point exercée à Rome. Dans les sectaires anonymes poursuivis par Novatien, on a cru reconnaître surtout le mystérieux Artémon — ou Artémas, — à qui Eusèbe a consacré une notice trop brève³, et dont les idées allaient être reprises en Orient par Paul de Samosate⁴.

1. *Trin.*, 14-16.

2. *Trin.*, 12, p. 41, 6 : Sabelliana haeresis sacrilega; 17 : Sabellii temeritate.

3. EUSÈBE, *H. E.*, V, xxviii, *P. G.*, XX, 512-517.

4. Le rapprochement entre Artémas et Paul de Samosate est indiqué déjà

Au terme de sa longue démonstration scripturaire, Novatien annonce qu'il va confirmer le témoignage des Écritures par l'aveu des hérétiques eux-mêmes, à qui la preuve scripturaire de la divinité du Christ s'est tellement imposée, qu'ils l'ont confondu avec Dieu le Père. Leur erreur est caractérisée en ces termes :

23, p. 84, 6-10 : Usque adeo hunc manifestum est in Scripturis esse et Deum tradi, ut plerique haereticorum, divinitatis ipsius magnitudine et veritate commoti, ultra modum extendentes honores eius, ausi sint non Filium sed ipsum Deum Patrem promere vel putare.

Aux monarchistes sabelliens, Novatien associe les docètes, marcionites ou gnostiques, dont l'erreur commune a consisté à nier l'humanité du Christ, comme pour faire plus d'honneur à sa divinité :

23, p. 85, 3-7 : Alii quoque haeretici usque adeo Christi manifestam amplexati sunt divinitatem, ut dixerint illum fuisse sine carne et totum illi susceptum detraxerint hominem, ne decoquerent in illo divini nominis potestatem si humanam sociassent, ut arbitrabantur, nativitatem.

Monarchistes sabelliens et docètes se trompent sur la personne du Christ. Mais leurs erreurs divergentes procèdent d'un hommage commun rendu à sa divinité : ceux-ci prétendent l'honorer en niant l'homme ; ceux-là en confondant le Fils de Dieu avec le Père. Entre ces deux erreurs, l'Écriture enseigne à reconnaître la divinité dans le Fils de Dieu, sans préjudice de l'humanité qu'il a faite sienne en s'unissant le fils de l'homme, afin de remplir entre Dieu et les hommes un rôle de médiateur. Dans le Verbe incarné, devait s'accomplir la réconciliation de la terre et du Ciel, par la rencontre de Dieu avec l'homme : le Fils de Dieu, en élevant jusqu'à lui la chair, est devenu fils de l'homme ; le fils de l'homme, en recevant le Dieu Verbe, est devenu Fils de Dieu. Profond mystère, décrété avant les siècles pour la rédemption du genre humain en Jésus-Christ, Dieu et homme.

dans la lettre synodale des Pères qui condamnèrent Paul à Antioche, et qui l'invitent ironiquement à rechercher la communion d'Artémas ; ap. EUSÈBE, *H. E.*, VII, xxx, *P. G.*, XX, 716 C-717 A. — Sur les Artémonites de Rome, voir G. BARDY, *Paul de Samosate*, p. 363-4, Paris, 1923.

Si des hérétiques l'ont méconnu, c'est qu'ils ont confondu le Fils de Dieu et le fils de l'homme, la fragile substance de la chair et le propre Fils de Dieu, le pur homme et le Fils de Dieu; détournant de leur sens les textes les plus clairs de saint Jean et d'Isaïe.

24, p. 86, 11-87, 8 : Sed erroris istius haereticorum inde, ut opinor, nata materia est, quia inter Filium Dei et filium hominis nihil arbitrantur interesse, ne facta distinctione et homo et Deus Iesus Christus facile comprobetur. Eundem enim atque ipsum, i. e. hominem filium hominis etiam Filium Dei volunt videri, ut homo et caro et fragilis illa substantia eadem atque ipse Filius Dei esse dicatur : ex quo, dum distinctio filii hominis et Filii Dei nulla secernitur, sed ipse filius hominis Dei Filius vindicatur, homo tantummodo Christus idem atque Filius Dei asseratur. Per quod nituntur excludere *Ioan.*, I, 14 et *Is.*, VII, 14.

Avouons que cet énoncé est déconcertant. Si Novatien se bornait à reprocher aux sectes gnostiques d'avoir effacé la frontière entre la chair et l'esprit, il ne dirait rien que les polémistes catholiques n'aient dit avant lui¹. Mais le sens naturel de ses paroles paraît être que la chair demeure étrangère au Fils de Dieu et qu'autre est le Fils de Dieu, autre le fils de l'homme. Nestorius ne parlera pas autrement, et il est difficile d'échapper à l'impression que Novatien n'était pas parfaitement au clair, ou sur le dogme catholique, ou sur sa propre pensée.

Pourtant, à y regarder de près, on reconnaîtra que, en s'unissant la chair, le Fils de Dieu devient réellement fils de l'homme, et que, dès lors, le fils de l'homme est aussi Fils de Dieu. Ce que ne permet pas l'auteur, c'est qu'on perde de vue la distinction des deux natures jusqu'à vouloir trouver dans l'humanité même la raison de la filiation divine. Donc,

1. SAINT IRÉNÉE, *Adv. Haereses*, III, XI, 3, P. G., VII, 882 A : Secundum autem nullam sententiam haereticorum Verbum Dei caro factum est. Si enim quis regulas ipsorum omnium perscrutetur, inveniet quoniam sine corpore et impassibilis ab omnibus illis inducitur Dei Verbum et qui est in superioribus Christus. Alii enim putant manifestatum eum quemadmodum hominem transfiguratum, neque autem natum neque incarnatum dicunt illum; alii vero neque figuram eum assumpsisse hominis, sed quemadmodum columbam descendisse in eum Iesum qui natus est ex Maria. — Description un peu différente chez TERTULLIEN, *De carne Christi*, 10 sqq.; cfr. *Adv. Praxean*, 27. — Cfr. D'ALÈS, *Théologie de Tertullien*, p. 189 sqq.; FAUSSET, p. 85, 6, nota.

au fond, l'intention est orthodoxe. Mais la présentation de la doctrine laisse gravement à désirer.

L'interprétation que nous venons d'en donner est confirmée aussitôt par le commentaire de *Luc.*, I, 35. Novatien écarte d'abord l'interprétation gnostique de ce texte, préluant à la future interprétation monophysite :

24, p. 87, 9-21 : Proponunt enim atque illa praetendunt quae in Evangelio Lucae relata sunt, ex quibus asserere conantur, non quod est, sed tantum illud quod volunt esse : *Spiritus Sanctus veniet in te et Virtus Altissimi obumbrabit tibi : propterea et quod ex te nascetur sanctum, vocabitur Filius Dei.* Si ergo, inquit, angelus Dei dixit ad Mariam : *quod ex te nascetur sanctum*, ex Maria est substantia carnis et corporis. Hanc autem substantiam, i. e. sanctum hoc quod ex illa genitum est, Filium Dei esse proposuit. Homo, inquit, ipse, et illa caro corporis, illud quod sanctum est dictum, ipsum est Filius Dei; ut et cum dicit Scriptura *sanctum*, Christum filium hominis hominem intellegamus, et cum Filium Dei proponit, non Deum sed hominem percipere debeamus.

Selon l'interprétation que Novatien déclare hérétique, le fruit saint né de Marie, cet homme, ce corps de chair, est proprement Fils de Dieu. La gnose a effacé toute frontière entre la divinité et l'humanité. Écoutons maintenant l'interprétation de Novatien :

24, p. 88, 1-18 : Sed enim Scriptura divina haereticorum et fraudes et furta facile convincit et detegit. Si enim sic esset tantummodo : *Spiritus veniet in te, et Virtus Altissimi obumbrabit tibi : propterea quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei*, fortasse alio esset nobis genere adversus illos reluctandum, et alia nobis essent argumenta quaerenda et arma sumenda, quibus illorum et insidias et praestigias vinceremus. Cum autem ipsa Scriptura caelesti abundans plenitudine sese haereticorum istorum calumniis exuat, facile ipso quod scriptum est nitimur, et errores istos sine ulla dubitatione superamus. Non enim dixit, ut iam expressimus, *propterea quod ex te nascetur sanctum*, sed adiecit coniunctionem. Ait enim : *Propterea et quod ex te nascetur sanctum*; ut illud ostenderet, non principaliter hoc sanctum quod ex illa nascitur, i. e. istam carnis corporisque substantiam, Filium Dei esse, sed consequenter et in secundo loco; principaliter autem Filium Dei esse Verbum Dei incarnatum per illum Spiritum de quo angelus refert : *Spiritus veniet in te, et Virtus Altissimi obumbrabit tibi.*

Toute la force de l'argumentation repose sur la présence, avant le pronom *quod*, de la conjonction *et* : Novatien en

conclut que, selon la parole de l'Ange, non seulement le Fils de Dieu est saint, d'une sainteté essentielle, mais encore le fruit qui doit naître de Marie sera saint, d'une sainteté conséquente et dérivée. Le caractère artificiel de cette exégèse saute aux yeux. Il suffit de se reporter au grec, διὸ καὶ, pour se convaincre que la conjonction καὶ, représentée en latin par *et*, fait corps, non avec le mot suivant, mais avec le précédent, et donc n'a point le haut relief que Novatien lui attribue. De la part d'un prêtre de cette Église qui, hier encore, parlait grec, cette exégèse, appuyée sur un détail de la version latine, paraîtra d'une faiblesse surprenante. Mais, dans la pensée de Novatien, il s'agissait d'exclure l'idée d'une sainteté propre à la chair, indépendamment de son union avec le Verbe. On peut lui accorder cela, tout en constatant qu'il lutte parfois contre des fantômes, et n'est pas heureux dans le choix des armes. Car l'affirmation de la sainteté du fruit de Marie n'emporte pas nécessairement le sens monophysite qu'il veut exclure, et lui-même n'y oppose qu'une vaine parade grammaticale, en exagérant la distinction entre le Fils de Dieu et le fils de l'homme.

Est-il du moins pur de Nestorianisme? On peut l'admettre, à condition de lire avec quelque bienveillance les lignes suivantes :

24, p. 88, 49-90, 4 : Hic est legitimus Dei Filius, qui ex ipso Deo est, qui dum *sanctum* istud assumit et sibi filium hominis annectit et illum ad se rapit atque transducit, conexione sua et permixtione sociata praestat, et Filium illum Dei facit, quod ille naturaliter non fuit; ut principalitas nominis istius Filius Dei in Spiritu sit Domini, qui descendit et venit; ut sequella nominis in Filio Dei et hominis sit, et merito consequenter hic Filius Dei factus sit, dum non principaliter Filius Dei est.

Les mots *filium hominis annectit* présentent incontestablement une saveur adoptianiste. Mais il est permis de ne voir dans les mots *filium hominis* qu'une expression maladroite pour désigner l'humanité du Christ. Et comme cette humanité, selon la formule de Novatien, n'est pas *naturaliter Filius Dei*, on peut excuser le reste. Ce que veut Novatien, c'est, au fond, revendiquer pour la nature divine la *principalitas nominis istius* : *Filius Dei*. Accordons-le.

Novatien souligne encore cette intention. Seul le Verbe est, de plein droit et par nature, Fils de Dieu ; le fils de l'homme, qu'il s'est uni, ne l'est que par communication, par le fait de l'union mystérieuse des deux substances, de Dieu et de l'homme ; mais en somme, il l'est : *Dum filium hominis in se suscepit, consequenter illum Filium Dei fecit* ¹.

Malheureusement, la suite va le montrer peu ferme sur la *communicatio idiomatum*, future pierre de touche de l'orthodoxie contre l'hérésie nestorienne. Quand on lui oppose cet argument :

25, p. 91, 18 : Si Christus Deus, Christus autem mortuus, ergo mortuus est Deus.

Il déclare que c'est là un raisonnement alambiqué, *sermo contortus* ; et voici ce qu'il trouve à répondre :

25, p. 91, 19-92, 10 : Cum non tantummodo illum, ut ostendimus iam frequenter, Deum sed et hominem Scriptura constituat, consequens est, quod immortale est, incorruptum mansisse teneatur. Quis enim non intellegat quod impassibilis sit divinitas, passibilis vero sit humana fragilitas ? Cum ergo tam ex eo quod Deus est quam etiam ex illo quod homo est, Christus intellegatur esse permixtus et esse sociatus, *Verbum enim caro factum est et habitavit in nobis*, quis non sine ullo magistro atque interprete ex sese facile cognoscat, non illud in Christo mortuum esse quod Deus est, sed illud in illo mortuum esse quod homo est?...

C'est là sans doute fort bien voir la distinction des natures, mais c'est fort mal rendre l'unité du Christ. Car s'il est bien vrai que le Christ meurt à raison de son humanité, non de sa divinité, il n'en est pas moins vrai que le Christ meurt, et le Christ est Dieu. Novatien oublie de tirer la conclusion, et ne souffre pas qu'on la tire. Son enseignement présente donc ici une lacune grave.

Lacune résultant d'une certaine timidité ; car, s'il omet de tirer la juste conclusion, Novatien a du moins correctement posé les prémisses.

Il a très bien vu que le Christ, Médiateur entre Dieu et les

1. *Trin.*, 24, p. 90, 13-14. — *Susceptus homo* est une expression familière à la christologie de Novatien ; voir 21, p. 79, 17 ; 22, p. 82, 14 ; 23, p. 85, 5.

hommes, devait être à la fois Fils de Dieu et fils de l'homme, et souligne la portée de ce grand mystère :

23, p. 86, 1-9 : Oportuit illum cum eo esse et Verbum carnem fieri, ut in semetipso concordiam confibularet terrenorum pariter atque caelestium, dum utriusque partis in se conectens pignora et Deum homini et hominem Deo copularet ; ut merito Filius Dei per assumptionem carnis filius hominis, et filius hominis per receptionem Dei Verbi Filius Dei effici possit. Hoc altissimum atque reconditum sacramentum, ad salutem generis humani ante saecula destinatum, in Domino Iesu Christo Deo et homine invenitur impleri...

Il a même affirmé que tout ce que le Fils de Dieu possède en propre et par droit de nature, est acquis, par le fait de l'Incarnation, à l'Homme-Dieu ; et c'est là justement le principe de la *communicatio idiomatum*.

16, p. 58, 10 : Christo ab haereticis divinitas propria reddatur. 24, p. 90, 12-17 : Filius Dei... dum filium hominis in se suscepit, consequenter illum Filium Dei fecit ; quoniam illum Filius sibi Dei sociavit et iunxit, ut dum filius hominis adhaeret in nativitate Filio Dei, ipsa permixtione faeneratum et mutuatum teneret quod ex natura propria possidere non posset.

Il suffit de presser ces mots pour en faire sortir, en toute rigueur, la condamnation de l'erreur nestorienne. Novatien est donc, au fond, pur de cette erreur. On ne peut pas dire qu'il ait trahi sur ce point la *regula veritatis*. Seulement il lui a fait quelque tort, d'abord en ne tirant pas d'elle tout ce qu'elle contient ; puis en y mêlant des explications de son cru, qui en compromettent la pureté.

Autant il paraît impossible de méconnaître, chez Novatien, une affinité au moins verbale avec la théologie adoptianiste, représentée au commencement du III^e siècle par les Théodote et qui, développée au IV^e siècle par les docteurs antiochiens, produira l'hérésie de Nestorius, autant nous le croyons innocent de l'accusation contraire, qui a été quelquefois formulée contre lui.

Il lui arrive de désigner l'humanité par l'expression abrégée *caro*. De là on a conclu que, selon Novatien, le Christ n'a pris de l'humanité que la partie matérielle, et qu'en lui le Verbe divin tient lieu d'âme : il aurait donc prélué à l'hérésie que professeront sur l'humanité du Christ, au siècle

suivant, Arius et Apollinaire. Voici les passages qui ont donné lieu à ce soupçon ¹ :

24, p. 79, 12-17 (Sur *Gen.*, XLIX, 11) : Si stola in Christo caro est, et amictum ipsum corpus est, requiratur, quis est ille cuius corpus amictum est et stola caro? Nobis enim manifestum est carnem stolam et corpus amictum Verbi fuisse, qui uvae sanguine, i. e. vino, lavit substantiam corporis et materiam carnis, abluens ex parte suscepti hominis passionem.

25, p. 92, 10-93, 22 : Quid enim si divinitas in Christo non moritur sed carnis solius substantia exstinguitur, quando et in ceteris hominibus, qui non sunt caro tantummodo, sed caro et anima, caro quidem sola incursum interitus mortisque patiatur, extra leges autem interitus et mortis anima incorrupta cernatur?... Multo magis utique mors in Christum adversus solam materiam corporis potuit valere, adversus divinitatem Sermonis non potuit se exercere.

Le soupçon s'évanouira pour peu qu'on ait égard à la direction précise de l'argumentation. Il s'agit pour Novatien de montrer que, si le Christ meurt, néanmoins l'élément divin en lui ne meurt pas. Pour le faire comprendre, il recourt à un argument *a fortiori*. On dit d'un homme quelconque qu'il meurt : par là, on n'entend point dire que tout meurt en lui, mais on réserve l'élément immortel, à savoir l'âme, qui, de sa nature, échappe aux prises de la mort. De même, et *a fortiori*, en disant que le Christ meurt, on n'entend pas dire que tout meurt en lui, mais on réserve l'élément divin, qui est, en quelque sorte, beaucoup plus immortel que l'âme humaine. L'âme humaine du Christ demeure ici simplement hors de cause, aussi n'obtient-elle aucune mention. Mais son existence n'est pas, pour autant, méconnue. On peut trouver que l'auteur s'exprime avec peu de précautions, quand il désigne l'humanité du Christ par le mot *caro* et paraît l'opposer à l'humanité commune, qui est *caro et anima*. Soit. Mais en désignant l'humanité du Christ par le mot *caro*, il ne fait

1. Formulé par V. AMMUNDSEN, *Novatianus og Novatianismen*, p. 37, Copenhague, 1901 : « Men ud over Legemet gaar Kristi Menneskenatur for ham heller ikke. Tvaertimod stilles Kristus i Modsætning til ceteri homines, qui non sunt caro tantum, sed caro et anima, idet Verbum Dei hos Kristus paa en Maade svarer til anima hos andere Mennesker (c. 25). Novatian staar her tilbage ikke blot for Irenaeos (V. 1, 1), men ogsaa for Tertullian (*De carne Christi*, c. 10, 11, 14; *De resurrectione*, c. 53) og Hippolyt » (*Contra Noet.*, c. 17... : θεὸς λόγος... λαβὼν δὲ καὶ ψυχὴν τὴν ἀνθρωπίνην, λογικὴν δὲ λέγω, γεγενῶς πάντα ὅσα ἐστὶν ἄνθρωπος).

que reproduire la métonymie de l'Apôtre saint Jean (I, 14); et en désignant l'humanité commune comme *caro et anima*, il a égard seulement à la différence qui la sépare du Christ, lequel est *caro et Deus*. Il serait bien étrange qu'un auteur si attentif à trancher la distinction des deux natures ait réalisé l'étrange fusion que réaliseront les hérétiques du IV^e siècle, en faisant pour ainsi dire entrer la divinité en composition de l'humanité du Christ. En opposant à cette *generositas*, qui rend toute âme d'homme supérieure aux prises de la mort, la *generositas* incomparable du Verbe divin, il ne fait que suivre la ligne de son raisonnement, contre ceux qui n'hésitent pas à dire « Un Dieu est mort¹. » Cette affirmation le révolte; nous savons pourquoi : c'est que la mort n'a de prise que sur l'humanité. Mais il sait très bien que le Christ est mort. S'il se refuse à tirer la conclusion : « Un Dieu est mort », c'est par le fait de la même timidité logique qui l'apparente quelque peu au nestorianisme, non par le fait d'une tendance contraire, aboutissant au monophysisme².

On a vu Novatien, après avoir accumulé les preuves scripturaires de la divinité du Christ, recueillir, en faveur de ce dogme, le témoignage même des hérétiques : monarchistes sabelliens, qui confondent Dieu le Père avec le Fils; docètes, qui méconnaissent l'homme dans le Christ. Et il s'est retourné d'abord contre les docètes, ces ancêtres du monophysisme.

1. *Trin.*, 25, p. 92, 21-93, 2 : Si enim hanc habet generositatem immortalitatis anima in quovis homine ut non possit interfici, multo magis hanc habet potestatem generositas Verbi Dei, ut non possit occidi.

2. FAUSSET conclut de même, et cite, p. LI, LII, plusieurs passages relatifs à l'humanité du Christ. 24, p. 87, 1-17 : Hominem filium hominis etiam Filium Dei volunt videri, ut homo et caro et fragilis illa substantia eadem atque ipse, Filius Dei esse dicatur... Homo ipse... et illa caro corporis. — Ces textes donnent à *caro* la même valeur qu'à *homo*. Dira-t-on que ces mots : *hominem filium hominis* désignent le corps du Christ à l'exclusion de son âme? AMMUNDSEN a noté très justement que l'erreur qu'il a cru apercevoir chez Novatien constituerait une régression à l'égard non seulement de la doctrine de saint Irénée, mais de celle de Tertullien et de saint Hippolyte. Effectivement; et l'in vraisemblance d'une telle régression est une raison de plus de ne pas presser les mots de Novatien, là où ils sembleraient rendre un sens contraire à la ligne générale de sa pensée. Ajoutons que les textes semblables abondent chez des Pères nullement suspects de monophysisme. Qu'il suffise de citer SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Ep. I ad Cledonium*, P. G., XXXVII, 189. Cfr. G. VOISIN, *L'Apollinarisme*, p. 289. Louvain, 1901.

C'est en argumentant contre eux qu'il s'est vu amené à trancher la distinction des deux natures, jusqu'à donner l'impression d'un vague nestorianisme. Maintenant, il revient à l'erreur des monarchistes sabelliens, erreur particulièrement actuelle en ce III^e siècle.

Tertullien et Hippolyte avaient combattu cette erreur en la personne de Praxéas et en celle de Noët, sans réussir à la briser. Dès le début de son développement christologique, Novatien a mis le lecteur en garde contre l'hérésie qui, pour sauver la divinité du Christ, ne voit d'autre issue que de l'identifier avec le Père¹. Il a rappelé divers textes de l'Écriture, où la distinction des deux personnes lui paraît manifeste, par exemple le texte d'Habacuc (III, 13) : *Deus ab Africo veniet et sanctus de monte opaco et condenso*. Dans son commentaire, le nom de Sabellius intervient deux fois, pour montrer l'aboutissement d'une exégèse qui ferait incarner le Père. Et, il adjure les croyants d'opter entre l'Incarnation du Fils, impliquant sa divinité, et l'Incarnation du Père, excluant la Trinité.

12, p. 44, 2-7 : Quem volunt isti ab Africo venire? Si venisse aiunt omnipotentem Deum Patrem, ergo de loco Deus Pater venit, ex quo etiam loco cluditur, et intra sedis alicuius angustias continetur; et iam per istos, ut diximus, sabelliana haeresis sacrilega corporatur, siquidem Christus non Filius sed Pater creditur...

Ibid., 13-18 : Eligant ergo ex duobus quid velint hunc, qui ab Africo venit, Filium esse an Patrem : Deus enim dicitur ab Africo venturus. Si Filium, quid dubitant Christum et Deum dicere? Deum enim Scriptura dicit esse venturum. Si Patrem, quid dubitant cum Sabellii temeritate misceri, qui Christum Patrem dicit?...

Novatien se montre donc très ferme contre l'erreur de Sabellius, très énergique à affirmer contre lui la distinction du

1. Une erreur bizarre, dans les éditions de SAINT EPIPHANE, associe ces deux noms : Σαβέλλιος, Ναυᾶτος, comme compromis dans une même hérésie monarchiste. *Haer.*, LXV, P. G., XLII, 13 A; de nouveau, LXXII, 1, P. G., XLII, 381 D. Ναυᾶτος est pour saint Epiphane, comme pour d'autres auteurs, le nom de Novatien; voir *Haer.*, LIX. Mais dans les deux passages ci-dessus, il y a tout lieu de croire que la présence de ce nom est simplement due à l'erreur d'un copiste, trompé par la ressemblance avec le nom de l'hérétique monarchiste Νόητος. De fait, *Haer.*, LXV, 1, Νόητος est nommé à côté de Ναυᾶτος. Mais Epiphane n'impute à Novatien aucune tendance monarchiste; et de fait, ce n'est pas de ce côté qu'il inclinait.

Père et du Fils. S'agit-il de résoudre la difficulté à laquelle s'était heurté cet hérétique, on le trouvera moins heureux. Sabellius, ne pouvant concevoir la trinité des personnes dans l'unité, avait réduit leur distinction à de pures modalités. Novatien, au contraire, tranche la distinction ; mais il insiste principalement sur la diversité d'attributions extérieures. D'autre part, il affirme l'unité : mais il la fait consister dans l'harmonie et la concorde des personnes, plutôt que dans leur essentielle unité. Il se meut donc dans les alentours du mystère, plutôt qu'il ne va au fond.

En cela, il se tient dans le courant général de la théologie anténicéenne, trop peu armée de métaphysique et séduite par des explications de surface.

C'était, dès le ^{II}^e siècle, une idée assez répandue, que le Père habite une lumière inaccessible, qu'il ne se révèle pas aux yeux mortels, et que toutes les manifestations de la divinité doivent être attribuées au Fils, comme des ébauches et des préludes de la théophanie par excellence, l'Incarnation, qui, avec tous les ménagements requis par notre faiblesse présente, devait ouvrir décidément à l'homme un chemin vers Dieu. Cette idée, diffuse dans tout le traité de Novatien, revêt une forme particulièrement achevée dans le passage suivant :

18, p. 62, 6-63, 9 : Non utique Scriptura mentitur : ergo vere visus est Deus. Ex quo intellegi potest quod non Pater visus sit, qui nunquam visus est, sed Filius, qui et descendere solitus est et videri quia descenderit. *Imago* est enim *invisibilis Dei*, ut mediocritas et fragilitas condicionis humanae Deum Patrem videre aliquando iam tunc assuesceret in imagine Dei, h. e. in Filio Dei. Gradatim enim et per incrementa fragilitas humana nutrirī debuit per imaginem ad istam gloriam, ut Deum Patrem videre possit aliquando. Periculosa sunt enim quae magna sunt, si repentina sunt. Nam etiam lux solis subita post tenebras splendore nimio insuetis oculis non ostendet diem, sed potius faciet caecitatem. Quod ne in damnum humanorum contingat oculorum, paulatim disruptis et dissipatis tenebris, ortus luminaris istius mediocribus incrementis fallenter assurgens oculos hominum sensim assuefacit ad totum orbem suum ferendum per incrementa radiorum.

De même, 28, p. 103, 23-104, 1.

Idée réellement étrangère à la révélation chrétienne, fâcheux héritage d'un certain alexandrinisme qui, au ^{III}^e siècle,

inspira malheureusement quelques Pères, et dont le iv^e siècle devait s'affranchir.

La philosophie alexandrine, en développant la théorie des intermédiaires divins, avait favorisé une généralisation arbitraire de la donnée chrétienne touchant l'Incarnation du Verbe. Cette idée brillante exerça une réelle séduction sur quelques lettrés : saint Justin, Tertullien¹, Novatien surtout. D'autres, et non des moindres, comme Origène, s'en défiaient, et se tenaient plus près de la catéchèse commune. En quoi ils se montrèrent sages. Après le concile de Nicée, en présence de l'arianisme qui n'insistait que trop sur la différence entre le Père et le Fils, la pensée chrétienne allait se détourner de cette voie hasardeuse ; elle abandonnerait le partage des attributions extérieures entre personnes divines, pour mettre en lumière l'unité d'essence et d'opération. Novatien appartient à cette génération peu éclairée, que la secousse arienne n'a pas encore avertie et qui cherche à tâtons sa voie entre deux données révélées, l'unité de Dieu et la trinité des personnes. Sa tournure d'esprit l'incline bien plutôt à trancher la distinction des personnes qu'à la méconnaître ; mais l'analyse reste délicate, et le stoïcisme alexandrin, dont il est imbu, n'y peut suffire.

Voyons-le donc en face de l'objection monarchiste.

26, p. 94, 6-8 : Si unus esse Deus promitur, Christus autem Deus, ergo, inquiunt, si Pater et Christus est unus Deus, Christus Pater dicetur.

Novatien traite l'objection avec quelque dédain. Il rappelle que la distinction du Père et du Fils, indiquée à plus d'une page de l'Ancien Testament, est mise en pleine lumière dans le Nouveau. Si l'on invoque le texte de saint Jean : *Ego et Pater unum sumus* (Ioan., x, 30), il répond :

27, p. 97, 8-98, 3 : Quia dixit *unum*, intellegant haeretici quia non dixit *unus*. *Unum* enim neutraliter positum societatis concordiam, non unitatem personae sonat. *Unum* enim, non *unus*, esse dicitur, quoniam nec ad numerum refertur, sed ad societatem alterius expromitur. Denique adicit dicens : *Sumus*, non *sum*, ut ostenderet, per hoc quod dixit : *Sumus ego et Pater*, duas esse personas ; unum autem quod ait ad concordiam

1. Voir notre *Théologie de Tertullien*, p. 75-77 ; 101-102.

et eandem sententiam et ad ipsam caritatis societatem pertinere, ut merito unum sit Pater et Filius per concordiam et per amorem et per dilectionem. Et quoniam ex Patre est, quicquid illud est, Filius est, manente tamen distinctione, ut non sit Pater ille qui Filius, quia nec Filius ille qui Pater est.

La réponse de Novatien n'est pas sans valeur. Il a bien vu qu'il faut maintenir la pluralité dans l'unité. Seulement, devant le mystère de l'unité, sa vue se trouble; il ne va pas au fond de la question sabellienne. Parler de concorde dans la Trinité, c'est bien; mais c'est marquer l'union morale et laisser indécise l'unité métaphysique. Cette unité paraît entrevue dans les derniers mots : *Quoniam ex Patre est, quicquid illud est, Filius est*. La formule précise reste à trouver¹.

Les textes suivants témoignent d'un effort vers la pleine clarté, ainsi que de la rupture — depuis longtemps consommée — avec les imaginations gnostiques faisant pulluler les Eons hors de la matrice divine² :

15, p. 30, 14-17 : Ex Deo autem homo quo modo non processit, sic Dei Verbum processit; de quo dictum est : *Eructavit cor meum Verbum bonum*. Quod quoniam ex Deo est, merito et *apud Deum* est (*Ioan.*, 1, 1). — p. 52, 19-21 : Qui idcirco *unum* potest dici dum ex ipso est et dum Filius eius est, et dum ex ipso nascitur, dum ex ipso processisse reperitur : per quod et Deus est. — 21, p. 77, 9-11 : Quomodo omnis creaturae *Primogenitus* esse potuit, nisi quoniam secundum divinitatem ante omnem creaturam ex Patre Deo Sermo processit?

La procession du Verbe le constitue Fils de Dieu, Dieu lui-même, Premier-né avant toute créature et absolument hors pair. Tout cela avait été vu et bien dit par saint Irénée.

1. TERTULLIEN en était resté au même point, en écrivant, *Adv. Praxeas*, 22, éd. KROYMANN, p. 270, 8-13 : « Cum duo masculini generis unum dicit neutrali verbo, quod non pertinet ad singularitatem, sed ad unitatem, ad similitudinem, ad coniunctionem, ad dilectionem Patris qui Filium diligit, et ad obsequium Filii, qui voluntati Patris obsequitur, *Unum sumus* dicens *ego et Pater*, ostendit duos esse, quos aequat et iungit. » — Cependant, à une date antérieure, dans l'*Apologeticum*, œuvre de ses débuts, plus voisine de la catéchèse commune et moins influencée par la systématisation des écoles, Tertullien avait donné, c. 21, une formule meilleure, plus profonde et plus voisine de la formule de Nicée : *De Deo Deus, ut lumen de lumine accensum*. Voir notre *Théologie de Tertullien*, p. 81-82; J. P. WALTZING, *Tertullien, Apologetique*, Commentaire analytique, grammatical et historique, p. 95-96, Liège, 1919.

2. Comparer TERTULLIEN, *Adv. Praxeas*, 8; *Théologie de Tertullien*, p. 72, 83.

Novatien ne s'éloigne guère des voies battues. Mais il n'est pas toujours également inspiré dans le choix de ses guides, et parfois il semble rétrograder.

Dans la théologie de la Trinité, sa terminologie ne marque pas un progrès. On s'étonne surtout de ne pas rencontrer une seule fois le mot *Trinitas*, que Tertullien employait sans scrupule trente ans plus tôt ; — en grec le mot *Τριάς* se rencontre dès le II^e siècle chez Théophile d'Antioche ; Hippolyte et Origène l'ont repris. Peut-être en présence du camp sabellien, qui accusait les catholiques de restaurer le polythéisme, Novatien crut-il devoir surveiller son vocabulaire.

L'emploi du mot *persona*, pour distinguer les personnes divines, n'est pas une nouveauté, non plus que celui du mot *substantia*, pour désigner la nature divine. D'ailleurs l'emploi de ces vocables est restreint. L'emploi du mot *spiritus*, pour désigner soit la substance spirituelle de la divinité, soit la personne du Saint-Esprit, est exempt des confusions qui, chez Tertullien, compliquent singulièrement la théologie de la Trinité. D'ailleurs on retrouve le concept *économique* de la Trinité, familier à Tertullien et à saint Hippolyte : distribution et organisation de l'énergie divine entre trois personnes, désignée ordinairement chez Novatien par le mot *dispositio*.

Voir, sur la *persona Christi* :

21, p. 76, 5 : *Propositum est... breviter circa personam Christi regulam veritatis aperire.* — 26, p. 94, 10-14 : *Nolunt enim illum secundam esse personam post Patrem, sed ipsum Patrem. Quibus quia facile respondetur, pauca dicentur. Quis enim non secundam Filii post Patrem agnoscat esse personam, cum legat dictum a Patre consequenter ad Filium (Gen., 1, 26, 27).* — 27, p. 97, 4-14 : *Dicendo Ego et Pater, proprietatem personae suae, i. e. Filii, a paterna auctoritate discernit... Unum enim neutraliter positum societatis concordiam, non unitatem personae sonat... Denique adicit dicens : Sumus, non sum, ut ostenderet per hoc quod dixit : Sumus ego et Pater, duas esse personas.* — p. 98, 5-99, 1 : *Novit hanc concordiae unitatem et apostolus Paulus, cum personarum tamen distinctione...* — 31, p. 119, 1-4 : *(Filius) processit ex eo ex cuius voluntate facta sunt omnia, Deus utique procedens ex Deo, secundam personam efficiens post Patrem qua Filius, sed non eripiens illud Patri quod unus est Deus.*

Pour l'emploi plus étendu du mot *persona*, voir en outre : 12, p. 39, 7, 16, p. 58, 4 ; 18, p. 64, 18-65, 4 ; 66, 7 ; 19, p. 72, 19-25 ; 29, p. 108, 16.

On ne trouve pas chez Novatien le mot *persona* appliqué au Saint-Esprit. Mais son caractère personnel ressort de tout le développement qui lui est consacré, 29, et que l'auteur résume, 30, p. 111, 10 : *Et haec quidem de Patre et de Filio et de Spiritu sancto breviter sint nobis dicta...*, en soulignant la coordination des trois personnes divines.

Sur la *substantia divina*¹ :

24, p. 91, 1-4 : *Christum Iesum Dominum... ex utroque contextum atque concretum et in eadem utriusque substantiae concordia mutui ad invicem foederis confibulatione sociatum, hominem et Deum.* — 31, p. 116, 4-7 : *Sermo Filius... in substantia prolatae a Deo virtutis agnoscitur.* — p. 118, 7-8 : *Ex Patre processit, substantia sc. illa divina cuius nomen est Verbum.* — p. 122, 7-10 : *Unus Deus ostenditur verus et aeternus Pater, a quo solo haec vis divinitatis emissa, etiam in Filium tradita et directa, rursum substantiae per communionem ad Patrem revolvitur.*

Pour l'emploi plus étendu du mot *substantia*, voir en outre : 1, p. 3, 14; 5, p. 17, 11; 7, p. 22, 15, 16; 23, 11; 10, p. 32, 16; 33, 9; 34, 3, 8, 9; 41, p. 35, 4; 43, p. 43, 8; 46, p. 57, 19; 49, p. 70, 8; 21, p. 78, 16; 79, 16; 80, 1; 22, p. 82, 2; 24, p. 87, 2, 15; 88, 14; 25, p. 92, 11.

Sur *spiritus* :

Spiritus désignant la substance spirituelle de la divinité, 5, p. 18, 8; 6, p. 20, 13; 7, p. 22, 7, 9; 23, 1-18.

Spiritus désignant le Saint-Esprit, 3, p. 11, 14, 16; 24, p. 88, 17; 89, 4; 29, *per totum*.

Sur la *dispositio*² ou économie divine :

15, p. 53, 4-9 : *Quia sine dubitatione dii esse dicuntur ad quos verba*

1. Le mot *natura* chez Novatien, comme chez Tertullien, a une valeur abstraite. Voir 3, p. 11, 21 (écarte le concept panthéiste des stoïciens); 4, p. 15, 12, 22; 5, p. 18, 4; 8, p. 24, 3; p. 27, 5; 14, p. 46, 23; 20, p. 74, 6; 24, p. 90, 17. Ce mot ne sert pas à désigner la substance divine.

2. Novatien est, à notre connaissance, le dernier témoin de cet emploi du mot *dispositio* (grec : *οἰκονομία*) pour désigner l'économie de la Trinité divine. On voit poindre cette acception chez TATIEN, qui donne le nom d'*οἰκονομία* à la procession du Verbe, *Or. adv. Graecos*, 5, *P. G.*, VI, 816. Vers le même temps, les gnostiques ont dû faire de ce terme un usage intensif, pour désigner l'organisation interne de leur bizarre plérôme; voir, par exemple, THÉODOTE, chez CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Excerpta*, LVIII, *P. G.*, IX, 688. Est-ce pour cela que saint IRÉNÉE, aux prises avec la gnose, s'interdit sévèrement d'appliquer le mot *οἰκονομία* à l'économie interne de la Trinité? Tout porte à le croire. Le mot *οἰκονομία* (*dispositio* chez l'Irénée latin) a dû figurer plus

Dei facta sunt, multo magis hic Deus, qui melior illis omnibus invenitur. Et nihilominus calumniosam blasphemiam dispositione legitima congruenter refutavit. Deum enim se sic intellegi vult ut Filium Dei et non Patrem vellet intellegi. — 18, p. 65, 2-4 : (Hic locus)... personae Christi convenit, ut et Deus sit, quia Dei Filius est, et angelus sit, quoniam paternae dispositionis annuntiator est. — 24, p. 90, 1-5 : Dispositionem istam angelus videns et ordinem istum sacramenti expediens, non sic cuncta confundens ut nulum vestigium distinctionis collocarit, distinctionem posuit dicendo (*Luc.*, 1, 35). — 27, p. 97, 4-7 : Proprietatem personae suae, i. e. Filii, a paterna auctoritate discernit atque distinguit, non tantummodo de sono nominis, sed etiam de ordine dispositae potestatis.

Rapprocher Tertullien, *Adv. Praxean*, 2, 3, 8, 9, 13, 23, 30.

Novatien a eu plusieurs fois occasion de commenter ou de citer le texte de saint Jean, xiv, 28 : *Pater maior me est*. Il est intéressant de recueillir ses paroles, pour éclairer et contrôler les assertions de son dernier chapitre.

22, p. 81, 10-18 : Quamvis enim se ex Deo Patre Deum esse meminisset, nunquam se Deo Patri aut comparavit aut contulit, memor se esse ex suo Patre, et hoc ipsum quod est, habere se quia Pater dedisset. Inde denique et ante carnis assumptionem, sed et post assumptionem corporis, post ipsam praeterea resurrectionem, omnem Patri in omnibus rebus oboedientiam praestitit pariter ac praestat. Ex quo probatur nunquam arbitratum illum esse rapinam quandam divinitatem, ut aequaret se Patri Deo (*Phil.*, II, 6). — 26, p. 96, 10-13 : Qui oboedierit semper Patri et oboediat, semper habentem rerum omnium potestatem, sed qua traditam, sed qua concessam, sed qua a Patre proprio sibi indultam. — 27, p. 99, 13-14 : Dum ergo accipit sanctificationem a Patre, minor est Patre.

Voir encore : 11, p. 38, 15 ; 18, p. 64, 16, 17 ; 26, p. 95, 6 ; 28, p. 103, 6.

Tous ces textes ramènent l'idée de sujétion du Fils à l'égard

de cent fois dans son œuvre complète. Parmi ces exemples, les uns désignent l'organisation du plérôme : ce sont des exemples spécifiquement gnostiques ; tous les autres, ceux qui appartiennent en propre à saint Irénée, désignent le dessein de l'Incarnation ou de la Rédemption, ou quelque autre œuvre divine, selon l'exemple donné par saint Paul (*Eph.*, I, 10 ; III, 2, 9 ; *Col.*, I, 25 ; I *Tim.*, I, 4) ; aucun ne vise les relations des personnes divines. Il y a là sans doute une intention réfléchie de saint Irénée, pour prévenir toute confusion avec le concept gnostique. TERTULLIEN et SAINT HIPPOLYTE montrèrent moins de prudence, et Novatien suivit leur exemple. Nous avons reproduit ci-dessus les exemples de *dispositio* relatifs à la Trinité ; en voici d'autres, d'où l'idée de Trinité est absente : 3, p. 10, 8 ; 6, p. 20, 1. — Nous avons étudié en détail ce point de vocabulaire théologique : *Le mot OIKONOMIA dans la langue théologique de saint Irénée*, *Revue des Etudes Grecques*, 1921, p. 1-9.

du Père, impliquée dans la condition même du Fils; mais on n'en saurait tirer rien de plus, quant aux relations essentielles entre le Père et le Fils. La divinité est un don du Père au Fils; tous deux la possèdent; seulement l'un donne et l'autre reçoit.

L'analogie tirée du soleil et des rayons¹, à laquelle on a vu Novatien recourir pour traduire les relations entre le Père et le Fils, ne dit pas autre chose. La lumière s'épanche du soleil, elle se manifeste par les rayons. Pour être purement ministérielle, la fonction des rayons n'implique pas infériorité d'essence.

L'infériorité d'essence n'intervient que là où l'humanité du Christ est en cause : considération secondaire, dans le parallèle tracé par Novatien entre le Père et le Fils. Sa théologie trinitaire différencie le Père et le Fils d'abord par leurs attitudes respectives, puis par leurs attributions extérieures.

Que la diversité même des attributions extérieures obscurcisse en quelque mesure la communauté d'essence, cela est très sûr. On ne cherchera pas chez Novatien la formule claire et précise du dogme nicéen.

IV. Le Saint-Esprit.

Les pages consacrées par Novatien au Saint-Esprit montrent la troisième personne de la Trinité à l'œuvre, plus qu'elles ne la font connaître en elle-même. A l'œuvre dans la prophétie de l'Ancien Testament, disant au peuple juif de dures vérités; à l'œuvre dans la mission des Apôtres, les dirigeant pour introduire les Gentils dans l'Église. Entre l'oracle du prophète Joël, promettant l'effusion de l'Esprit, et le miracle de la Pentecôte, la parole de l'Apôtre saint Pierre (*Act.*, II, 16) opère le raccord. L'identité de l'Esprit, à travers tout le développement de l'œuvre divine, est affirmée aussi expressément que possible, et son caractère personnel marqué clairement aussi.

1. Analogie déjà invoquée par TERTULLIEN, *Adv. Praxean*, 8, 13, 18. Les formules de Tertullien sont d'ailleurs plus défectueuses. Voir notre *Théologie de Tertullien*, p. 101.

29, p. 106, 14-20 : Differentia sane in illo genere officiorum, quoniam temporibus differens ratio causarum; nec ex hoc tamen ipse diversus qui haec sic gerit, nec alter est dum sic agit, sed unus atque ipse est, dividens officia sua per tempora et rerum occasiones... Unus ergo et idem Spiritus qui in prophetis et apostolis...

Les disciples y participent diversement, selon la diversité de leurs ministères, seul le Maître le possède en plénitude, comme source unique de la vie divine et principe de toutes les grâces.

29, p. 108, 5-12... 109, 4, 5 : Hic est qui in modum columbae, posteaquam Dominus baptizatus est, super eum venit et mansit, habitans in solo Christo plenus et totus, nec in aliqua mensura aut portione mutilatus, sed cum tota sua redundantia cumulate distributus et missus, ut ex illo delibationem quandam gratiarum ceteri consequi possint, totius Sancti Spiritus in Christo fonte remanente, ut ex illo donorum atque operum venae ducerentur, Spiritu sancto in Christo affluenter habitante...

Hic est qui operatur ex aquis secundam nativitatem, semen quoddam divini generis...

On sait du reste que Novatien revendique pour le Christ la divinité. Cette divinité qu'il possède au sens strict, le Christ la communique, au sens large à ses fidèles :

15, p. 51, 10, 11, 16, 17 : Verbum Christi praestat immortalitatem, et per immortalitatem praestat divinitatem... Praestando autem divinitatem per immortalitatem, Deum se probat divinitatem porrigendo, quam, nisi Deus esset, praestare non posset.

Ces considérations s'appliquent également au Paraclet, qui par sa venue dépose dans les âmes une semence de vie divine.

C'est encore au sens propre que Novatien revendique la divinité pour le Paraclet. S'il ne lui donne pas expressément le nom de Dieu, il ne laisse pas de faire entendre clairement que le Paraclet reçoit du Christ le don divin, et il prouve par là-même la divinité du Christ. Quant au Paraclet, recevant le don divin du Christ, il a sa place marquée au-dessous du Christ, non par sa nature, mais par sa fonction : nouvelle application du même principe à l'économie de la Trinité divine.

16, p. 55, 1-56, 1 : Si homo tantummodo Christus, quomodo Paraclitum dicit de suo esse sumpturum quae nuntiaturus sit?... Maior ergo iam Pa-

raclito Christus est : quoniam nec Paraclitus a Christo acciperet, nisi minor Christo esset. Minor autem Christo Paraclitus Christum etiam Deum esse hoc ipso probat, a quo accepit quae nuntiat, ut testimonium Christo divinitatis grande sit, dum minor Christo Paraclitus repertus ab illo sumit quae ceteris tradit.

Voici un point qui appelle toute notre attention.

Pour bien entendre cette assertion : *Minor Christo Paraclitus*, il faut se reporter au commentaire donné par Novatien à la parole du Seigneur : *Pater maior me est*. Tout est commun entre le Père et le Fils, sauf que l'un donne et l'autre reçoit. Il n'en va pas autrement entre le Fils et le Paraclet. Le rôle ministériel du Paraclet n'implique aucune infériorité d'essence.

Cependant l'hérésie macédonienne qui, cent ans après Novatien, s'attaquait à la divinité du Saint-Esprit, devait s'efforcer de tirer à elle cette page, comme l'hérésie arienne tirait à elle les pages relatives au Verbe. Et pour donner au livre plus d'autorité, elle essayait de le faire passer sous le nom vénéré de saint Cyprien. C'est ce qu'atteste Rufin. La tactique macédonienne était favorisée par l'extrême effacement de la personne du Saint-Esprit dans le *De Trinitate*. Elle n'en était pas moins condamnée à un échec : le parallélisme des relations entre le Père et le Fils d'une part, le Fils et le Saint-Esprit de l'autre, vaut une indication ferme sur la personne du Paraclet. Novatien n'est pas seulement un témoin de la troisième personne divine, mais un témoin de la tradition latine sur sa procession du Fils¹. Ce témoignage n'aurait pas été sans valeur, le jour où fut soulevée la question du *Filioque*.

Au reste, avant de passer au développement suivant, il se résume dans une ligne qui montre les trois personnes divines sur le même plan :

30, p. 111, 10 : Et haec quidem de Patre et de Filio et de Spiritu sancto breviter sint nobis dicta.

Cette conclusion corrigerait au besoin l'indécision des pages

1. De même FAUSSET, p. 55 : « The language of N. may perhaps be interpreted in the same ways as that of John XIV, 26. Tertullian, quoting the same text (*Adv. Prax.*, 25), says : *De meo sumet, inquit, sicut ipse de Patris* ».

précédentes; on y retrouve un théologien de cette Eglise qui, depuis deux siècles, baptisait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ¹.

V. Hiérarchie des personnes divines.

Particulièrement délicate est la question de la hiérarchie des personnes divines. On sait combien étrangement sonne parfois le langage des Pères du II^e et du III^e siècle, pour des oreilles accoutumées à l'orthodoxie nicéenne. Novatien, ici encore, est de son temps; il met en puissant relief la primauté du Père, souligne la subordination du Fils et n'assigne qu'un rôle beaucoup plus effacé au Saint-Esprit. Néanmoins, il s'exprime avec plus de précaution que tel de ses devanciers et se montre mieux averti des positions essentielles à sauvegarder.

Les dernières pages du traité roulent uniquement sur cette question des relations entre le Père et le Fils. Plutôt que de les dénaturer par une dissection arbitraire, nous croyons utile de les transcrire intégralement. Nous les ferons suivre d'un tableau synoptique, établissant une certaine correspondance entre les propriétés distinctives du Père et du Fils.

31, p. 115, 18-123, 7 : Est ergo Deus Pater omnium institutor et creator, solus originem nesciens, invisibilis, immensus, immortalis, aeternus, unus Deus; cuius neque magnitudini neque maiestati neque virtuti quicquam, non dicam praeferri, sed nec comparari potest. Ex quo, quando ipse voluit, Sermo Filius natus est; qui non in sonu percussi aeris aut tono coactae de visceribus vocis accipitur, sed in substantia prolatae a Deo virtutis agnoscitur. Cuius sacrae et divinae nativitatis arcana nec apostolus didicit nec prophetae comperit nec angelus scivit nec creatura cognovit : Filio soli nota sunt, qui Patris secreta cognovit. Hic ergo, cum sit genitus a Patre, semper est in Patre. Semper autem sic dico, ut non innatum sed natum

1. Le fort et le faible de cette exposition semblent bien marqués par un théologien de l'Eglise anglicane, H. B. SWETE, *The Holy Spirit in the ancient Church*, p. 107-109, London, 1912. Nous transcrivons ses dernières lignes : « If Novatian does not expressly call the Spirit God, he certainly ascribes to Him offices and properties which no creature can exercise. But speculation has no interest for his plain and somewhat narrow mind, which is concerned only with matters of faith that are necessary for the guidance of life; and in the history of christian thought upon our subject, his treatise is chiefly important as representing the attitude of a conservative Roman churchman in the middle of the third century ».

problem. Sed qui ante omne tempus est, semper in Patre fuisse dicendus est : nec enim tempus illi assignari potest, qui ante tempus est. Semper enim in Patre, ne Pater non semper sit Pater. Quia et Pater illum etiam praeceedit, quod necesse est prior sit qua Pater sit : quoniam antecedit necesse est eum qui habet originem, ille qui originem nescit; simul ut hic minor sit, dum in illo esse se scit, habens originem quia nascitur, et per Patrem quodam modo, quamvis originem habet qua nascitur, vicinus in nativitate, cum ex eo Patre, qui originem solus non habet, nascitur. Hic ergo, quando Pater voluit, processit ex Patre; et qui in Patre fuit, quia ex Patre fuit, cum Patre postmodum fuit, quia ex Patre processit, substantia sc. illa divina cuius nomen est Verbum, per quod facta sunt omnia et sine quo factum est nihil. Omnia enim post ipsum sunt, quia per ipsum sunt, et merito ipse est ante omnia, sed post Patrem, quando per illum facta sunt omnia. Qui processit ex eo ex cuius voluntate facta sunt omnia, Deus utique procedens ex Deo, secundam personam efficiens post Patrem, qua Filius, sed non eripiens illud Patri quod unus est Deus. Si enim natus non fuisset, innatus comparatus cum eo qui esset innatus, aequatione in utroque ostensa, duos faceret innatos, et ideo duos faceret Deos. Si non genitus esset, collatus cum eo qui genitus non esset et aequales inventi duos Deos merito reddidissent non geniti; atque ideo duos Christus reddidisset Deos. Si sine origine esset ut Pater, inventus et ipse principium omnium ut Pater, duo faciens principia, duos ostendisset nobis consequenter et Deos. Aut si et ipse Filius non esset, sed Pater generans de se alterum Filium, merito collatus cum Patre et tantus denotatus duos Patres effecisset, et ideo duos approbasset etiam Deos. Si invisibilis fuisset cum invisibili collatus, par expressus, duos invisibiles ostendisset, et ideo duos comprobasset et Deos. Si incomprehensibilis, si et cetera quaecumque sunt Patris merito dicimus, duorum deorum, quam isti configunt, controversiam suscitasset. Nunc autem, quidquid est, non ex se est, quia nec innatus est, sed ex Patre est quia genitus est. Sive dum Verbum est, sive dum Virtus est, sive dum Sapientia est, sive dum Lux est, sive dum Filius est et quidquid horum est, dum non aliunde est quam, sicut diximus iam superius, ex Patre, Patri suo originem suam debens, discordiam divinitatis de numero duorum deorum facere non potuit, qui ex illo qui est unus Deus originem nascendo contraxit. Quo genere, dum et unigenitus est et primogenitus, ex illo est qui, quia originem non habet, unus est omnium rerum et principium et caput, idcirco unum Deum asseruit, quem non sub ullo principio aut initio, sed initium potius et principium rerum omnium comprobavit. Idem est denique quod nihil ex arbitrio suo gerit nec ex consilio suo facit, nec a se venit, sed imperiis paternis omnibus et praeceptis oboedit : ut, quamvis probet illum nativitas Filium, tamen morigera oboedientia asserat illum paternae voluntatis, ex quo est, ministrum. Ita dum se Patri in omnibus obtemperantem reddit, quamvis sit et Deus, unum tamen Deum Patrem de oboedientia sua ostendit, ex quo et originem traxit. Et ideo duos Deos facere non potuit, quia nec duas origines fecit, qui ex eo

qui originem non habet principium nativitatis ante omne tempus accepit. Nam cum id sit principium ceteris quod innatum est (quod Deus solus Pater est, qui extra originem est, ex quo hic est qui natus est), dum qui ex illo nascitur merito ex eo venit qui originem non habet, principium probans illud esse ex quo ipse est, etiamsi Deus est qui natus est, unum tamen Deum ostendit, quem hic qui natus est esse sine origine comprobavit. Est ergo Deus, sed in hoc ipsum genitus ut esset Deus. Est et Dominus, sed in hoc ipsum natus ex Patre ut esset Dominus. Est et angelus, sed ad annuntiandum magnum Dei consilium ex Patre suo angelus destinatus. Cuius sic divinitas traditur, ut non aut dissonantia aut inaequalitate divinitatis duos Deos reddidisse videatur. Subiectis enim ei quasi Filio omnibus rebus a Patre, dum ipse, cum his quae illi subiecta sunt, Patri suo subicitur, Patris quidem sui Filius probatur, ceterorum autem et Dominus et Deus esse reperitur. Ex quo dum huic qui est Deus omnia substrata traduntur, et cuncta sibi subiecta Filius accepta refert Patri, totam divinitatis auctoritatem rursus Patri remittit. Unus Deus ostenditur verus et aeternus Pater, a quo solo haec vis divinitatis emissa, etiam in Filium tradita et directa, rursum substantiae per communionem ad Patrem revolvitur. Deus quidem ostenditur Filius, cui divinitas tradita et porrecta conspicitur; et tamen nihilominus unus Deus Pater probatur, dum gradatim reciproco meatu illa maiestas atque divinitas ad Patrem, qui dederat eam, rursum ab illo ipso Filio missa revertitur et retorquetur; ut merito Deus Pater omnium Deus sit et principium ipsius quoque Filii sui, quem Dominum genuit; Filius autem ceterorum omnium Deus sit, quoniam omnibus illum Deus Pater praeposuit quem genuit. Ita *Mediator Dei et hominum Christus Iesus*, omnis creaturae subiectam sibi habens a Patre proprio potestatem, qua Deus est, cum tota creatura subdita sibi, concors Patri suo Deo inventus, unum et solum et verum Deum Patrem suum, manente in illo quod etiam auditus est, breviter approbavit.

Correspondance des propriétés personnelles :

Pater.

Omnium institutor et creator.

Omnium rerum principium et caput.

solus originem nesciens (innatus).

Filius.

natus quando Pater voluit.

Unigenitus-Primogenitus.

substantia prolatae a Deo virtutis.

minor Patre (qua habens originem).

quando Pater voluit, processit a Patre.

Deus procedens ex Deo.

secunda persona post Patrem.

— invisibilis.	visibilis.
— immensus (incomprehensibilis).	comprehensibilis.
— immortalis.	mortalis.
— aeternus.	ante omnia sed post Patrem.
unus Deus.	genitus ut esset Deus.
	cui divinitas tradita reciproco meatu ad Patrem revertitur.
cui nihil comparari potest.	cum his quae illi subiecta sunt Patri subicitur.
semper Pater.	ante omne tempus.
	semper in Patre.
omnium Deus.	solus Patris secreta novit.
	ceterorum Dominus et Deus.
	natus ex Patre ut esset Dominus.
	Angelus ad annuntiandum magnum Dei consilium.
principium ipsius Filii.	Mediator Dei et hominum.
auditus.	

La grande différence entre le Père et le Fils, c'est que le Père est à lui-même le principe de son être. A cela près, tout est commun entre le Père et le Fils, même les titres de Dieu et de Seigneur. Seulement, tandis que le Père ne doit ces titres à personne, le Fils est engendré pour être Dieu, il est né pour être Seigneur. Le titre de Dieu unique demeure, de ce chef, la propriété du Père. Le Fils est Dieu de toutes choses, hormis le Père.

Le Père ne fut jamais sans son Fils, il fut toujours Père. Il semble qu'il l'engendre de toute éternité : autrement, comment serait-il toujours Père ? Mais Novatien distingue manifestement la génération du Fils et sa naissance. La génération du Fils s'accomplit au sein du Père avant tous les temps ; elle est mise en relations avec le titre de Dieu. La naissance du Fils s'accomplit au temps marqué par Dieu ; elle est mise en relations avec le titre de Seigneur et donc avec la Création. La mission du Fils est prédestinée avant tous les temps, mais elle s'accomplit dans le temps ; elle est mise en relations avec le titre d'Ange du grand Conseil. Novatien marque expressément ces distinctions.

34, p. 121, 12-15 : Est ergo Deus, sed in hoc ipsum genitus ut esset Deus. Est et Dominus, sed in hoc ipsum natus ex Patre ut esset Dominus.

Est et Angelus, sed ad annuntiandum magnum Dei consilium ex Patre suo Angelus destinatus.

Ces mots nous paraissent dégager assez nettement le caractère éternel de la *génération* du Fils de Dieu, ainsi que le caractère temporel de l'*incarnation*. Le point réellement obscur est le degré intermédiaire, la *naissance* du Fils de Dieu. Sur ce point, Novatien ne s'est pas affranchi complètement des errements de ses devanciers, les Pères apologistes. Toutefois, le progrès est manifeste sur Tertullien, comme il ressort des textes suivants :

Tertullien, *Adv. Praxean*, 7, p. 235, 14-20 : Tunc igitur etiam ipse Sermo speciem et ornatum suum sumit, sonum et vocem, cum dicit Deus : *Fiat lux*. Haec est nativitas perfecta Sermonis, dum ex Deo procedit. Conditus ab eo primum ad cogitatum in nomine Sophiae : *Dominus condidit me initium viarum suarum* ; dehinc generatus ad effectum : *Cum pararet caelum, aderam illi* ; exinde eum Patrem¹ sibi faciens de quo procedendo Filius factus est...

Id., *Adv. Hermogenem*, 3, p. 129, 2-6 : Et Pater Deus est et Iudex Deus est, non tamen ideo Pater et Iudex semper quia Deus semper. Nam nec Pater potuit esse ante Filium nec Iudex ante delictum. Fuit autem tempus cum et delictum et Filius non fuit, quod Iudicem et qui Patrem Deum faceret.

Pour Tertullien, le Père n'est pas *semper Pater*, parce qu'il n'est pas toujours avec son Fils, encore qu'il soit toujours avec son Verbe. Pour Novatien, le Père est *semper Pater*, étant toujours avec le Verbe qu'il engendre comme Fils². Les textes suivants n'offrent aucune ambiguïté :

16, p. 57, 1-8 : Si homo tantummodo Christus, quomodo dicit : *Et nunc honorifica me gloria quam habebam apud te priusquam mundus esset*. (Ioan., xvii, 5) ? Si antequam mundus esset gloriam habuit apud Deum

1. La leçon *parem sibi faciens*, qu'on lit encore chez Migne, n'offre aucun sens conciliable avec la pensée connue de Tertullien, ni, à vrai dire, aucun sens. Voir notre *Théologie de Tertullien*, p. 90. M. E. KROYMANN a rétabli la leçon *Patrem*, d'après le témoignage des mss., dans son édition parue en 1906.

2. Cette différence paraît méconnue par HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte* ⁴, t. I, p. 633, n. 2, 1 : « Wie Tertullian, lässt Novatian den Logos zwar immer beim Vater sein, aber erst in einem bestimmten Zeitpunkt (zum Zweck der Welterschöpfung) aus ihm hervorgehen ». — Pour Tertullien, la filiation du Verbe n'est parfaite qu'à la Création ; pour Novatien, elle précède la Création, elle échappe à tous les temps.

et claritatem tenuit apud Patrem, ante mundum fuit : nec enim habuisset gloriam nisi ipse prius fuisset, qui gloriam posset tenere. Nemo enim habere aliquid poterit nisi ante ipse fuerit, qui aliquid tenet. Sed enim Christus habet gloriam ante mundi institutionem ; ergo ante institutionem mundi fuit ¹.

31, surtout p. 117, 1-6 : Hic ergo, cum sit genitus a Patre, semper est in Patre. Semper autem sic dico ut non innatum, sed natum probem. Sed qui ante omne tempus est, semper in Patre fuisse dicendus est : nec enim tempus illi assignari potest, qui ante tempus est. Semper enim in Patre, ne Pater non semper sit Pater.

Et qu'on ne s'avise pas de restreindre la préexistence du Christ à une simple prédestination ². Le Christ préexista réellement *in substantia*, et non pas seulement dans les desseins de Dieu. Novatien le prouve par deux arguments. D'abord, le

1. FAUSSET, p. xxxvii, note bien la distance qui sépare Novatien de Tertulien : « The writer is careful not to commit himself, as Tertullian seems to do, to the statement that the Son proceeded from the Father not only for the purpose of, but at the moment of Creation... It is a « procession from the Father » before all time. Beyond this assertion of an extra-temporal generation the writer does not take us. He does not definitely affirm an eternal generation of the Son « qua Filius Dei ». Ces observations sont justes ; mais la dernière ne donne peut-être pas toute sa valeur aux assertions de p. 117, 1 et de p. 121, 4 : *Ex eo qui originem non habet, principium natiuitatis ante omne tempus accepit*. Dans ce dernier passage, Fausset lui-même, p. xxxiii, reconnaît une formule assez nette de la génération éternelle : « He allows room for the conception of an absolute and eternal distinction in the Godhead, when he allows that divine relations are timeless ». Ce même texte et quelques autres (17, p. 59, 9 ; 31, p. 119, 11 ; 120, 12 ; 121, 4-8 ; 122, 15) renferment la réponse à une question que Fausset, p. 59, 6, note, a posée sans oser la résoudre : Novatien est-il un représentant de l'exégèse familière à quelques Pères, qui dans les premiers mots de la Genèse, *In principio*, ont cru voir désignée la personne du Verbe et affirmé son rôle instrumental dans la création ? La réponse à cette question doit être négative, étant donnée l'insistance de Novatien à revendiquer la qualité de *principium* pour le Père, à l'exclusion du Fils.

2. *Trin.*, 16, p. 57, 15-58, 11 : Nec praedestinatio ista dicatur, quoniam nec posita est... Sublata ergo praedestinatione, quae non est posita, in substantia fuit Christus ante mundi institutionem... (*Jo.*, 1, 3). Quoniam etsi in praedestinatione dicitur gloriosus, et ante mundi institutionem fuisse praedestinationem, ordo servetur, et ante hunc erit multus numerus hominum in gloriam destinatus. Minor enim per istam denominationem Christus ceteris intellegetur, quibus posterior denotatur. Nam si haec gloria in praedestinatione fuit, praedestinationem istam in gloriam novissimus Christus accepit : ante enim praedestinatus Adam esse cernitur et Abel et Enoch et Noe et Abraham et reliqui ceteri... et hoc pacto minor ceteris hominibus Christus esse deprehenditur... Aut haec igitur omnia tollantur, ut Christo divinitas auferatur : aut si haec tolli non possunt, Christo ab haereticis divinitas propria reddatur. — Ce raisonnement va directement à revendiquer pour le Christ la *substantiae communio* avec le Père. Ce mot, qu'on lit 31, p. 122, 9, est une formule acceptable du consubstantiel nicéen.

Christ fut l'instrument de la création : cela suppose qu'il préexistait, non pas seulement d'une manière idéale. Puis, à s'en tenir à la prédestination, il faudrait observer l'ordre suivi par Dieu dans ses desseins. Or, dans les desseins de Dieu, bien des hommes sont prédestinés à exister avant le Christ, et voilà donc le Christ réduit à un rang inférieur. Inférieur à Adam, Abel, Enoch, Noé, Abraham, et à tant d'autres justes qui l'ont précédé dans le temps. Cela ne convient pas. Il faut rendre au Christ son rang d'ancienneté, aussi bien que de dignité, avant les hommes et les anges. Il faut reconnaître qu'il possède la divinité, sur un pied d'égalité avec le Père.

31, p. 121, 15 : Cuius sic divinitas traditur ut non aut dissonantia aut inaequalitate divinitatis duos deos reddidisse videatur.

Si le Père est dit invisible et le Fils visible, l'antithèse ne doit pas s'entendre de la divinité, selon laquelle tous deux sont également invisibles. Elle doit s'entendre au regard de la création, qui manifeste la diversité des attributs. Il n'appartient qu'au Fils de se rendre visible pour révéler le Père. Cette observation donne la clef d'autres antithèses. Si le Père est dit incompréhensible et le Fils compréhensible, cela non plus ne doit pas s'entendre de la divinité, selon laquelle tous deux sont également incompréhensibles : mais il n'appartient qu'au Fils de se traduire lui-même dans la création, par un langage accessible à notre compréhension limitée. Avec beaucoup plus d'évidence encore, le Père est dit immortel et le Fils mortel, non pas quant à la divinité qui leur est commune et qui ne saurait mourir, mais à raison de l'humanité qui est propre au Fils, et qui peut mourir¹.

La distinction, si fortement tranchée, entre les deux natures, permet de mesurer la distance qui sépare Novatien d'Arius.

1. La dernière ligne du livre est obscure, et probablement altérée : *Manente in illo quod etiam auditus est*. FAUSSET croit y retrouver l'idée de *Heb.*, v, 7 : *Et auditus est (Filius a Patre) pro sua reverentia*. Cela suppose qu'on rapporte illo au Fils. Tout considéré, j'inclinerais plutôt à le rapporter au Père, et à retrouver là une idée familière à Novatien, celle du Père se manifestant par le Fils, selon *Heb.*, i, 2 : *Locutus est nobis (Deus) in Filio*. Pour la construction, je rapprocherais 27, p. 98, 1 : *Manente tamen distinctione, ut non sit Pater ille qui Filius*. Mais peut-être on aimera mieux tenir le texte pour désespéré.

On a parfois méconnu cette distance. Au v^e siècle, Arnobe le jeune, dans son *Dialogue avec Sérapion*, se fait objecter des propositions qu'il découpe — sans nommer l'auteur — dans le dernier chapitre du *De Trinitate*; il les réfute comme ariennes¹. Pour bien apprécier ces critiques, il importe d'avoir égard à la différence des temps. La controverse arienne avait rendu les Pères beaucoup plus sensibles à tout ce qui pouvait intéresser l'égalité des personnes divines. La nervosité dont fait preuve Arnobe le jeune, s'explique par ces préoccupations. Deux siècles plus tôt, il n'est que juste d'accorder à Novatien, sur des points de doctrine non encore élucidés, le bénéfice d'une interprétation favorable.

Plus près de nous, les mêmes accusations se sont renouvelées², sans avoir toujours les mêmes excuses; car une vue plus compréhensive de l'histoire des dogmes a dû accoutumer les théologiens à distinguer, des erreurs où l'hérésie s'opiniâtre, les tâtonnements d'une pensée qui cherche sa voie. Il nous paraît clair que Novatien appartient tout entier à ce stade où l'on tâtonne, et que, s'il a paru équilibrer assez mal son concept de la Trinité divine, c'est pour avoir donné une importance prépondérante à certaines considérations d'ailleurs justes, parfaitement fondées en Ecriture et en Tradition : ministère rempli par le Fils pour le Père, médiation du Verbe incarné (voir saint Paul, I *Tim.*, II, 5). En notant les excès très réels de son exposition, il ne faut pourtant pas perdre de vue que, précisément à propos de cette médiation, Novatien revendique pour le Christ la divinité au sens propre, au sens plénier. Les textes suivants paraîtront décisifs :

14, p. 46, 23-47, 1 : Si homo tantummodo Christus, cur homo in orationibus mediator invocatur, cum invocatio hominis ad praestandam salutem inefficax iudicetur? — 21, p. 78, 5-10 : Utrumque ergo in Christo confoe-

1. Le fait a été signalé par M^{sr} DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. I, p. 324. Voir *Arnobii catholici et Serapionis conflictus, De Deo trino et uno; De duabus in Christo substantiis in unitate personae; De gratiae et liberi arbitrii concordia*, I, 1, 1, *P. L.*, LIII, 257-258, et comparer NOVATIEN, *De Trinitate*, 31, p. 119, 1-120, 3; 120 15-121, 1; 122, 14-123, 5.

2. PETAU, *Theologica Dogmata, De Trinitate*, l. I, c. v, 14 : « In quibus omnibus quaedam arianae perfidiae velitationes ac praeludia cernuntur; ac Patre haud paullo Filius inferior ostenditur ».

deratum est et utrumque coniunctum est et utrumque conexum est, et merito, dum est in illo aliquid quod superat creaturam, pignerata in illo divinitatis et humanitatis videtur esse concordia. Propter quam causam, qui mediator Dei et hominum effectus exprimitur, in se Deum et hominem sociasse reperitur. — 23, p. 83, 14-86, 4 : Si ad hominem veniebat ut mediator Dei et hominum esse deberet, oportuit illum cum eo esse, et Verbum carnem fieri, ut in semetipso concordiam confibularet terrenorum pariter atque caelestium, dum utriusque partis in se conectens pignora et Deum homini et hominem Deo copularet (cfr. 30, p. 113, 24; 31, p. 123, 3).

Cette intention est particulièrement visible dans les textes assez nombreux où, en identifiant le Fils de Dieu à l'Ange des théophanies bibliques, parfois même en le comptant parmi les anges, Novatien marque expressément qu'il reçoit ce titre d'Ange sans préjudice aucun de sa divinité.

11, p. 36, 2 : Angelorum omnium principem, ante quem nihil praeter Patrem. — 17, p. 61, 5 : Numquid angelum cum angelis dicit descendentem? (*Gen.*, xi, 7) — 18, p. 64, 6; 64, 16-65, 8 : Hunc autem angelum et Dominum Scriptura ponit et Deum... Quoniam Patri subditus et annuntiator paternae voluntatis est, magni Consilii Angelus pronuntiatus est (*Is.*, ix, 6, LXX). Ergo si hic locus neque personae Patris congruit, ne angelus dictus sit, neque personae angeli, ne Deus pronuntiatus sit, personae autem Christi convenit ut et Deus sit, quia Dei Filius est, et angelus sit, quoniam paternae dispositionis annuntiator est : intellegere debent contra Scripturas se agere haeretici qui, Christum cum dicant se et angelum credere, nolint illum etiam Deum pronuntiare, quem in V. T. ad visitationem generis humani legunt saepe venisse. — P. 65, 18-25 : Si Patrem volunt videri tunc fuisse cum angelis duobus hospitio receptum, Patrem visibilem haeretici crediderunt; si autem angelum, cum ex angelis tribus unus Dominus nuncupatur, cur, quod non solet, angelus Deus dicitur? Nisi quoniam, ut Deo Patri invisibilitas propria reddatur et angelo propria mediocritas remittatur, non nisi Dei Filius, qui et Deus est, Abrahae visus et hospitio receptus esse credetur (*Gen.*, xviii). — P. 66, 23 : Idem angelus et Deus eandem Agar... consolatur et visitat (*Gen.*, xxi, 17). — P. 68, 7 : Merito Christus non solum homo est, sed et angelus; nec angelus tantum, sed et Deus per Scripturas ostenditur. — 19, p. 72, 14; 73, 5 : Non cessat eadem Scriptura divina angelum Deum dicere et Deum angelum pronuntiare... In figura manuum et Deum et angelum intellegat invocatum fuisse (*Gen.*, xlviii, 13, 16). — 22, p. 80, 18 : Quis ergo est iste qui in forma Dei (*Phil.*, ii, 6), ut diximus, factus est angelus? Sed nec in angelis formam Dei legimus. — 31, p. 121, 14, 15 : Est et angelus, sed ad annuntiandum magnum Dei consilium ex Patre suo angelus destinatus (*Mal.*, iii, 1).

Angelus, quoniam paternae dispositionis annuntiator. Mais angelus et Deus.

Le mystère du salut, que Novatien expose dans sa préparation prophétique et dans sa réalisation évangélique, et qu'il appelle d'un beau mot : *sacramentum*¹, ne va pas sans quelque surprise et quelque scandale pour la raison. Mais c'est un dessein mené de concert par les trois personnes divines. Il importe de s'en souvenir. Comme les trois personnes divines ne font qu'un par la possession d'une même divinité, elles ne font qu'un aussi dans l'ordre de l'action salutaire. Et cette unité d'action essentielle corrige quelque peu l'impression fâcheuse résultant de la diversité superficielle des attributions extérieures.

Parmi les griefs qu'on peut élever contre la doctrine trinitaire de Novatien, le plus résistant paraît être celui qui concerne le rôle ministériel du Fils, impliquant réelle subordination dans la Trinité. Nous croyons que les considérations apportées ci-dessus permettent de réduire ce grief à sa juste

1. 1, p. 5, 9 : (Deus Pater) caelorum immensa spatia et sacramentorum infinita opera condidit, — 9, p. 28, 11 : (Iesum Christum) omnium sacramentorum umbras et figuras de praesentia corporatae veritatis implentem. — 18, p. 65 26 : Quod enim erat futurus (Dei Filius), meditabatur in sacramento Abrahae, factus hospes (*Gen.*, xviii, 1). — 19, p. 71, 21 : Iacob intellegens iam vim sacramenti et pervidens maiestatem eius cum quo luctatus fuisset (*Gen.*, xxxii, 24-27). — p. 73, 4 : (Christum) in puerorum horum benedictionem per sacramentum passionis digestum (*Gen.*, xlviii, 15, 16). — 23, p. 86, 7 : Altissimum atque reconditum sacramentum, ad salutem generis humani ante saecula destinatum, in Domino Iesu Christo Deo et homine invenitur impleri (*Eph.*, i, 11; *II Tim.*, i, 9). — 24, p. 90, 2 : Dispositionem istam angelus videns et ordinem istum sacramenti expediens (*Luc.*, i, 35). — p. 90, 10 : Tam magni sacramenti ordinem atque rationem evidenter expressit. — 26, p. 95, 14 : Ab ipso Domino sacramentum huius revelationis approbatur (*Matt.*, xvi, 16, 17). — 29, p. 107, 16 : Hic est enim qui ipsorum animos mentesque firmavit, qui evangelica sacramenta distinxit (Spiritus Sanctus). — Le même sens de *mystère* se retrouve dans les exemples suivants : *Cib.*, 5, p. 235, 2 : Quae sacramentorum nebulis antiquitas texerat; *Spect.*, 1, p. 3, 12 : Quamvis ergo certus sim vos non minus esse in vitae actu graves quam in sacramento fideles; *B. Pud.*, 1, p. 14, 6 : Sacramentorum suorum thesauros aperiat. — L'idée de *règle religieuse objective* est plus apparente dans *Ep.*, xxx, 3, p. 551, 8 : Totum fidei sacramentum in confessione Christi nominis intellegatur esse digestum; 7, p. 555, 8 : Sed hoc totum in sacramento, sed in ipsius postulationis lege temporis facto temperamento : — L'usage du mot *sacramentum* chez Novatien ne présente rien que de conforme à la langue chrétienne de son temps. Voir l'étude minutieuse du R. P. J. POUKENS, dans : *Pour l'histoire du mot « Sacramentum »*. I. Les *anténicéens*, p. 167-202. *Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 3 (1924).

valeur. En affirmant que le Père fut toujours Père, et le Fils toujours Dieu au sens propre, Novatien a pris d'avance ferme position contre l'hérésie arienne. La clarté de son langage sur ce point capital contre-balance, dans une mesure appréciable, l'impropriété de certaines formules.

Mais voici un doute grave, touchant sa christologie. Il aurait affirmé que le Fils, parvenu au terme de sa mission, sera résorbé dans la substance du Père. Par cette résorption, l'existence du Fils serait limitée *a posteriori*, comme elle est limitée *a priori* par la génération humaine du Christ. On a cru lire cela à la dernière page du *De Trinitate* ¹.

Osons dire qu'il n'y en a pas trace. Le mouvement que Novatien décrit à cette page : *vis divinitatis... in Filium tradita et directa, rursum substantiae per communionem ad Patrem revolvitur... reciproco meatu*, n'appartient pas au plan de l'histoire. Il appartient à la sphère de la vie divine, de cette vie qui, selon l'auteur, ne connaît pas de déclin, pas plus qu'elle ne connaît de commencement². Cette circulation incessante de la vie divine, qui commence et s'achève au sein de Dieu, n'est point affectée par le développement de la mission temporelle que le Verbe incarné accomplit ici-bas, et au terme de laquelle son humanité fut elle-même accueillie dans la gloire. Pour méconnaître sur ce point la pensée de Novatien, il a fallu la méconnaître une première fois, à l'entrée du Verbe dans sa carrière terrestre : confusion qui fut signalée ci-dessus, et dont nous retrouvons ici le contrecoup. En réalité, selon Novatien, il n'y a pas résorption du Fils dans la substance du Père, d'autant plus qu'il n'y eut jamais scission dans la vie divine.

1. HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*⁴, t. I, p. 633, note 2, 3. « Wie Tertullian, lehrt Novatian, dass der Sohn, wenn er sein Werk vollbracht, wieder in den Vater zurückströme, also aufhöre in Selbstständigkeit zu existieren » (c. 31). — Cette observation est aussi peu fondée pour Tertullien que pour Novatien.

2. FAUSSET observe justement p. 122, 12, note, que les verbes *remittit*, *revolvitur*, *revertitur*, *retorquetur*, sont au présent, non au futur. Indice très clair du sens, qui se réfère à la Trinité dans son présent éternel. — Voir aussi p. xxxiv, n. 2.

VI. Résumé.

Une question surgit en finissant, et il n'est pas très facile d'y répondre. Comment rendre raison, dans l'œuvre de Novatien, de certaines omissions?

Ainsi l'absence du mot *Trinitas*, dans ce livre consacré tout entier à la Trinité. Ce mot, Tertullien l'employait librement, comme Hippolyte, et avant lui Théophile d'Antioche, employaient Τριάς. Saint Cyprien l'emploie à son tour, et d'autres contemporains. D'où vient que Novatien paraît l'ignorer? Craignait-il, en face du monarchisme sabellien, le reproche de trithéisme, incarné dans ce mot? Ou céda-t-il à quelque scrupule de puriste? Nous l'ignorons.

Beaucoup plus surprenante encore est l'absence de toute allusion à tel texte scripturaire, que le sujet semblait appeler nécessairement. Ne parlons pas du verset joannique des trois témoins célestes, qu'on cherche en vain dans toutes les Bibles anciennes, à commencer par celle de saint Cyprien. Mais le texte capital de saint Matthieu (xxviii, 19) sur le baptême conféré au nom de la Trinité, comment ne s'est-il jamais présenté sous la plume de l'auteur? On ne peut pourtant pas dire qu'il l'a ignoré. Saint Cyprien à Carthage, à Rome l'auteur anonyme de l'*Ad Novatianum*¹ le citent en connexion avec le mot *Trinitas*, bien qu'ils ne traitent pas *ex professo* de la Trinité. L'abstention de Novatien étonne. Dira-t-on que le prêtre à qui on reprocha toujours de n'avoir reçu qu'un baptême hâtif en danger de mort, éprouvait quelque gêne à rappeler le rite baptismal²? L'explication paraît bien risquée, mais nous n'en savons pas de meilleure.

Par ailleurs, ce n'est pas un écrit négligeable que le *De Trinitate*.

Le fond de l'ouvrage révèle un esprit mesuré, clair, méthodique plus que pénétrant, habile à mettre en œuvre les pen-

1. SAINT CYPRIEN, *De Dominica oratione*, 34, Ep., LXXIII, 5 et 18; *Ad Novatianum*, 3, éd. Hartel, p. 55, 27-56, 5.

2. On trouve, 10, p. 34, 13, une allusion aux effets du baptême; 29, p. 108, 6, une allusion au baptême du Christ; et c'est tout. On notera encore que le verset suivant, Mt., xxviii, 20, est cité, *Trin.* 12, p. 39, 21.

sées d'autrui plutôt qu'à ouvrir des voies nouvelles. Il montre la théologie romaine déjà pleinement victorieuse du docétisme marcionite et gnostique, poursuivant la lutte contre le monarchisme sabellien, encore insuffisamment en garde, soit contre la tendance adoptianiste, soit contre la tendance subordinationnisme. Les expériences dont il témoigne n'étaient pas rares en ce troisième siècle.

Dans son *Adversus Praxean*, dirigé contre l'hérésie monarchienne, Tertullien avait frayé la voie où Novatien devait s'engager trente ans plus tard. Novatien n'a pu ignorer l'œuvre du polémiste africain; il paraît s'en inspirer très souvent, d'ailleurs avec indépendance. Ce qu'il y ajoute ne vaut pas toujours ce qu'il retranche. On le trouvera beaucoup moins net sur la Trinité divine, beaucoup moins ferme sur l'union des deux natures dans le Christ, beaucoup moins explicite sur la personne du Saint-Esprit; par contre, moins matériel dans sa description de l'économie divine, moins aventureux et moins confus sur la génération du Verbe. Le style n'a pas la violente éloquence de Tertullien, mais il l'emporte en clarté.

Une comparaison s'impose également avec un autre prêtre romain, qui, au commencement du troisième siècle, avait lui aussi combattu l'hérésie monarchienne, et qui ne devait pas tarder à affliger l'Église par un schisme : personnage à divers égards très semblable à Novatien. Déjà Hippolyte opposait aux théories modalistes la conception économique de la Trinité; déjà il détaillait la théologie du Verbe en distinguant plusieurs phases dans son évolution¹. Présence du Verbe en Dieu avant toute créature; génération du Verbe en vue de la Création; production du Verbe hors de Dieu, ébauchée dans la Création, consommée par l'Incarnation, au terme de laquelle le Verbe est constitué Fils à titre parfait. Mais la seule énumération de ces phases montre que la théorie de la génération temporelle du Verbe, commune à plusieurs apologistes du II^e et du III^e siècle, encomrait la théologie d'Hippolyte,

1. HIPPOLYTE, fragment, *Adv. Noetum*, P. G., X; et aussi *Philosophumena*, X, 33, P. G., XVI. — Voir A. D'ALÈS, *Théologie de Saint Hippolyte*, p. 21 sqq. Paris, 1906.

qui subordonne même à l'Incarnation le parfait enfantement du Fils de Dieu. Novatien s'est largement dégagé de ces errements, et la différence est tout à son avantage¹. Il se tient d'ailleurs plus près d'Hippolyte que de Tertullien, qui les dépasse de loin par l'étendue et la vigueur de l'esprit.

On ne peut séparer Novatien de son contemporain illustre, saint Cyprien. Ici, le mérite littéraire mis à part — qui est grand de part et d'autre, — on trouve surtout des contrastes. Tourné tout entier vers l'action, l'évêque de Carthage n'a pas le loisir de philosopher sur le dogme. Ses quelques allusions à la Trinité se tiennent tout près de la catéchèse baptismale². Par là-même, il échappe à la contagion des théories à la mode, adoptianisme aussi bien que monarchisme. Content de dispenser à son peuple une nourriture solide, il n'a pas eu l'am-

1. Notablement différente est l'interprétation du *De Trinitate*, donnée par H. HAGEMANN, *Die roemische Kirche und ihr Einfluss...*, paragraphe 20, p. 371-411. D'après cet historien, la polémique menée ouvertement par l'auteur contre l'école adoptianiste d'une part, contre l'école patripassienne de l'autre, voilerait une autre polémique plus profonde, contre une école plus illustre, que l'auteur ne désigne pas clairement comme hérétique, mais qu'il aurait toujours en vue. Cette école ne serait autre que celle du Siège apostolique. L'auteur ne serait pas Novatien, ni un contemporain de Novatien : il aurait écrit quelque trente ans plus tôt, sous le pape Zéphyrin ou sous le pape Calliste, au temps des démêlés d'Hippolyte avec ces pontifes. Il ne dépendrait nullement de Tertullien. Ce serait un partisan d'Hippolyte, défendant les positions d'Hippolyte, formé lui-même à l'école d'Irénée. Il combattrait à mots couverts le pape — Zéphyrin ou Calliste, — en le représentant comme un sabellien masqué, habile à dissimuler derrière certains textes de saint Jean (*Ioan.*, x, 30 et xiv, 11) des vues hérétiques. A côté des attaques dogmatiques, on découvrirait aussi des attaques d'ordre moral, contre le laxisme du même pontife : ces attaques se dissimuleraient dans le développement relatif au Saint-Esprit (*Trin.*, 29) : en traçant le tableau de l'Église régie par le Saint-Esprit, l'auteur ferait la satire de l'Église romaine. — L'espace nous manque pour discuter par le menu ce système très cohérent, mais hautement conjectural, qui présente le *De Trinitate* comme un décalque des pages les plus virulentes des *Philosophumena*. Il suffira de dire que nous ne saurions découvrir, entre les lignes du *De Trinitate*, ce tiers-parti latent, objet d'une critique si raffinée. Nous voyons dans le *De Trinitate* une œuvre d'exposition dogmatique, non exempte de faux pas, mais exempte de sous-entendus. Par ailleurs, nous tenons pour acquise l'identité d'auteur du *De Trinitate* et du *De cibis iudaicis*. Or nul ne dispute ce dernier écrit à Novatien. — La thèse de Hagemann a été reprise, avec quelques modifications par J. QUARRY, dans *Hermathena*, XXIII, Dublin, 1897 : le *De Trinitate* serait une traduction latine de l'ouvrage (perdu) d'Hippolyte contre Artémon. Sous cette nouvelle forme, le système prête le flanc à toutes les mêmes objections et à quelques autres ; d'autant qu'il est douteux qu'Hippolyte ait jamais écrit contre Artémon. Voir BARDY, *Paul de Samosate*, p. 186 et 238.

2. Voir notre *Théologie de saint Cyprien*, p. 9, Paris, 1922.

bition d'écrire un traité original sur la Trinité. Novatien paraît avoir eu cette ambition. Nous savons qu'il se piquait de philosophie et de littérature¹; en interprétant la doctrine romaine sur la Trinité, il a bien prétendu donner aussi la mesure de son propre esprit. D'une part, il s'appuie au roc de la tradition; d'autre part, il risque des aperçus dogmatiques. Cette double intention rend bien compte à la fois de ce que l'œuvre renferme de solide et de ce qu'elle présente d'aventureux.

1. SAINT CYPRIEN, *Ep.*, LV, 24, p. 642, 7 : « Iacet se licet et philosophiam vel eloquentiam suam superbis vocibus praedicet ». Cfr. *Ep.*, LX, 3, p. 693, 694. — Sur ce caractère de l'enseignement de Novatien, voir J. LEBRETON, *Le désaccord de la foi populaire et de la Théologie savante dans l'Église chrétienne du III^e siècle*. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIX, p. 490. Louvain, 1923.

APPENDICE

La Regula Veritatis d'après Novatien

Novatien, *De Trinitate*, e réfère fréquemment au symbole baptismal de l'Église romaine, et on peut en recueillir chez lui presque tous les éléments. Ce travail a été fait par L. P. Caspari, *Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, t. III, p. 463-5, Christiania, 1875. Nous le suivons en l'abrégeant quelquefois.

Credo in Deum Patrem omnipotentem.

1 : Regula exigit veritatis ut primo omnium credamus in Deum Patrem et Dominum omnipotentem, i. e. rerum omnium perfectissimum Conditozem. — 30 : Credimus et tenemus unum esse Deum, qui fecit caelum pariter ac terram.

Et in Christum Iesum, Filium eius unicum, Dominum nostrum.

9 : Eadem regula veritatis docet nos credere post Patrem etiam in Filium Dei Christum Iesum, Dominum Deum nostrum, sed Dei Filium. — 30 : Et hoc ergo credamus, siquidem fidelissimum Dei Filium Iesum Christum Dominum et Deum nostrum. — Cf. 21. 24. 25.

Qui natus est de Spiritu sancto et Maria virgine.

9 : Hunc eundem (testatur Isaias), quando dicit : Ecce Virgo concipiet et pariet Filium. — 10 : Neque igitur eum haereticorum agnoscimus Christum, qui in imagine (ut dicitur) fuit et non in veritate, neque eum qui nihil in se nostri corporis gessit, dum ex Maria nihil accepit... Omnes enim istos... nativitas Domini confutat. — Cf. 24.

Qui crucifixus est sub Pontio Pilato et sepultus.

9 : Hunc eundem (testatur Isaias), quando ad passionem eius exclamat dicens : Sicut ovis ad occisionem ductus est... — 10 : Omnes enim istos... mors ipsa (Domini) confutat... Et sanguis ideirco de manibus ac pedibus atque ipso latere demanavit, ut nostri consors corporis probaretur, dum occasus nostri legibus moritur. Qui dum in eadem substantia corporis, in qua moritur, resuscitatus ipsius corporis vulneribus comprobatur...

Tertia die resurrexit a mortuis.

9 : Aut quod resurrecturus a mortuis : Et erit in illa die radix Iesse, et qui surget imperare gentibus... Aut cum tempus resurrectionis : Quasi diluculo paratum inveniemus eum. — 10 : Qui dum in eadem substantia corporis, in qua moritur, resuscitatur, ipsius corporis vulneribus comprobatur, etiam resurrectionis nostrae leges in sua carne monstravit, qui corpus, quod ex nobis habuit, in sua resurrectione restituit.

Ascendit in caelis.

11 : Et quomodo in caelum, qua homo, ascendit, sic inde, qua Deus, ante descendit; et quomodo ad Patrem, qua homo, vadit, sic oboediens Patri, qua Filius, inde descensurus est.

Sedet ad dexteram Patris.

9 : Aut quod sessurus ad dexteram Patris (dicit) : Dixit Dominus Domino meo : Sede ad dexteram meam.

Inde venturus est iudicare vivos et mortuos.

9 : Aut quod Iudex omnium ostenditur : Deus, iudicium tuum Regi da et iustitiam tuam Filio Regis. — 11 : Et quomodo, qua homo, sententiam patitur, sic omne, qua Deus, de vivis et mortuis iudicium habere reperitur.

Et in Spiritum Sanctum.

29 : Sed enim ordo rationis et fidei auctoritas, digestis vocibus et litteris Domini, admonet nos post haec credere etiam in Spiritum sanctum, olim Ecclesiae repromissum, sed statutis temporum opportunitatibus redditum.

Sanctam Ecclesiam.

29. Hic est qui (discipulorum) animos mentesque, firmavit, qui evangelica sacramenta distinxit, qui in ipsis illuminator rerum divinarum fuit, quo confirmati pro nomine Domini nec carceres nec vincula timuerunt; quin immo ipsas saeculi potestates et tormenta calcaverunt, armati iam sc. per ipsum atque firmati, habentes in se dona quae hic idem Spiritus Ecclesiae Christi sponsae quasi quaedam ornamenta distribuit et dirigit. Hic est enim qui prophetas in Ecclesia constituit, magistros erudit, linguas dirigit, virtutes et sanitates facit, opera mirabilia gerit... et ideo Ecclesiam Domini undique et in omnibus perfectam et consummatam facit... Hic est qui operatur ex aquis secundam nativitatem, semen quoddam divini generis, et consecrator caelestis nativitatis., qui nos Dei faciat templum et nos eius efficiat domum; qui interpellat divinas aures pro nobis gemitibus ineloquacibus...

Remissionem peccatorum.

29 : Advocationis implens officia et defensionis exhibens munera, inhabitator corporibus nostris datur et sanctitatis effector.

Carnis resurrectionem.

30 : Qui, id agens in nobis, ad aeternitatem et ad resurrectionem immortalitatis corpora nostra producat... Eru-diuntur enim in illa et per ipsum corpora nostra ad immortalitatem proficere. — Cf. 10.

CHAPITRE IV

NOVATIEN MORALISTE

Au milieu du troisième siècle, Novatien, prêtre de l'Église romaine, personnifie le rigorisme en matière de pénitence. Le mouvement qu'il avait lancé, en protestant contre la réconciliation des fidèles tombés au cours de la persécution, devait se propager après lui durant plusieurs siècles, en Occident et en Orient. Lui-même prétendait représenter l'antique sévérité qui était une tradition de l'Église romaine. Reprenant, à trente ans de distance, le rôle du prêtre Hippolyte, il protesta contre l'orientation de la discipline chrétienne au temps du pape Corneille. Deux lettres écrites par lui au nom du clergé romain à saint Cyprien de Carthage, durant la vacance du Saint-Siège qui précéda l'élévation de Corneille, énoncent, avec infiniment de circonspection et de réserve, les principes rigoristes qu'il professera ouvertement au temps de son schisme ¹. D'autres écrits, attribués avec certitude ou avec vraisemblance à Novatien, achèvent quelques traits de cette physionomie ².

I. Deux lettres à saint Cyprien.

Commençons par traduire les deux lettres à saint Cyprien.

1. *Epp.*, xxx et xxxvi, éd. Hartel.

2. *L'Ep.*, xxx est expressément attribuée à Novatien par saint CYPRIEN *Ep.*, lv, 5 (*Ad Antonianum*). Quant à *Ep.*, xxxvi, les rencontres de fond et de forme avec la précédente mettent hors de doute l'identité d'auteur. Le *De Trinitate* et le *De cibis iudaicis* ne sont pas contestés à Novatien, *De spectaculis* et *De bono pudicitiae* lui sont attribués, non pas avec certitude, mais avec une très réelle probabilité. D'autres attributions sont beaucoup plus discutables. Voir notre Ch. I.

Ep., XXX.

1. Quoique une bonne conscience, appuyée sur la vigueur de la discipline évangélique, et forte du témoignage de sa fidélité aux décrets célestes, se suffise à elle-même devant Dieu, et n'ait pas plus à rechercher la louange qu'à redouter le blâme, néanmoins ceux-là méritent double louange qui, sachant ne devoir qu'à Dieu compte de leur conscience, désirent par surcroît l'approbation de leurs frères. De votre part, frère Cyprien, cette conduite ne surprend pas : votre réserve et la sagesse qui vous est propre vous ont porté non pas tant à nous soumettre vos desseins qu'à nous y associer. Vous avez voulu partager avec nous la gloire de vos actes en nous les faisant approuver et nous admettre à l'héritage de vos bons desseins en nous les faisant contresigner. Car on devra conclure à l'unité d'action en nous trouvant unis dans le blâme et la discipline.

2. Y a-t-il donc rien de plus convenable dans la paix, rien de plus nécessaire dans la guerre de la persécution, que de maintenir avec une juste sévérité la vigueur de la loi divine ? L'affaiblir, c'est se condamner à errer toujours au hasard des événements, c'est se laisser balloter de-ci de-là au souffle inconstant et incertain des tempêtes, c'est lâcher le gouvernail de la sagesse et laisser le vaisseau de l'Église courir aux écueils. Tant il est vrai que, pour sauver l'Église, il faut repousser les assauts de ses ennemis comme des flots contraires et conserver toujours la discipline même, comme un gouvernail sauveur dans la tempête. Ce n'est point là pour nous résolution d'hier ni expédient de rencontre pour tenir tête aux hommes pervers : non, parmi nous l'antique sévérité, l'antique foi, l'antique discipline sont une leçon de l'Écriture. Si l'Apôtre nous a hautement loués en disant : *Votre foi est annoncée par le monde entier*, c'est que dès lors cette vigueur était enracinée dans la foi des vieux âges : gloire insigne, dont on ne peut dégénérer sans infamie. Car il y a moins de déshonneur à n'avoir pas su gravir une si haute cime qu'à déchoir de si haut. On est moins coupable pour n'avoir pas mérité l'honneur d'un bon témoignage que pour l'avoir perdu. Mieux vaut, sans vertus éclatantes, vivre obscur que de perdre, avec l'héritage de la foi, les mérites acquis. Car les titres de gloire, si l'on ne veille et si l'on ne peine pour les conserver, se tournent en flétrissures.

3. Combien cela est vrai, notre précédente lettre l'a prouvé. Nous vous y exposons clairement notre pensée ; d'abord contre ceux qui ont consigné dans d'infâmes libelles le témoignage de leur propre infidélité, se flattant d'échapper ainsi aux filets du diable, dont en fait ils n'étaient pas moins captifs que s'ils eussent consommé leur crime au pied des autels ; puis contre ceux qui ont accepté de semblables libelles, encore qu'ils n'aient pas été présents à la rédaction ; car c'était s'y rendre présents que de la provoquer. On n'est pas innocent, si l'on a commandé le mal ; on n'est pas exempt de crime si, à défaut de ses mains, on a prêté son consentement

à une déclaration publique. Alors que toutes les exigences de la foi chrétienne sont renfermées dans la confession du nom du Christ, chercher de vains subterfuges, c'est déjà renier la foi ; feindre de se conformer aux édits et lois portés contre l'Évangile, c'est déjà leur obéir. Enfin, contre ceux qui allèrent jusqu'à souiller par d'infâmes sacrifices leurs mains et leurs bouches, après avoir souillé leurs âmes, ajoutant souillure à souillure, nous avons élevé la protestation unanime de notre foi. A Dieu ne plaise que l'Église romaine démente sa vigueur par une faiblesse profane et, en détenant le nerf de la discipline, ruine la majesté de la foi ; qu'à l'heure où sont tombés, où tombent encore tant de nos frères perdus, on leur applique prématurément le remède d'une communion sans fruit ; que, par une fausse pitié, on ajoute aux blessures de leur apostasie d'autres blessures ; qu'on aggrave leur mal en les privant du bienfait de la pénitence. Et qu'attendre d'un traitement indulgent, si le médecin lui-même combat la pénitence par son indulgence au péril ; s'il se contente de bander la plaie, au lieu de laisser agir le temps, nécessaire pour fermer la cicatrice ? Ce n'est point là guérir, mais, à vrai dire, tuer.

4. Vous avez d'ailleurs reçu, des confesseurs ici encore détenus en prison pour leur confession et déjà glorieusement couronnés dans l'arène évangélique par le mérite de leur foi, des lettres de même sens. Ils représentent la sévérité de la discipline évangélique et repoussent, pour l'honneur de l'Église, des demandes indiscrettes, qu'ils ne pourraient encourager sans causer à la discipline évangélique un dommage difficilement réparable ; d'autant qu'ils étaient, plus que personne, qualifiés pour maintenir intacte la dignité de la vigueur évangélique, après s'être livrés, pour l'Évangile, aux tourments et à la rage des bourreaux. Ils n'ont pas voulu perdre l'honneur du martyre en trahissant l'Évangile précisément quand le martyre en est cause. En effet, compromettre les titres d'une possession acquise, violer ces titres, c'est déchoir de la possession.

5. Ici nous vous devons, nous vous rendons d'innombrables actions de grâces pour avoir, par vos lettres, illuminé les ténèbres de leur prison ; pour être, autant qu'il dépendait de vous, venu jusqu'à eux ; pour avoir par vos entretiens, par vos lettres, réjoui ces âmes fermes dans la confession de leur foi ; pour avoir, en décernant à leur bonheur de dignes louanges, allumé en elles un désir beaucoup plus ardent de la gloire céleste, pour avoir stimulé leur zèle, pour avoir animé, de votre vaillante parole, ceux dont nous nous plaçons à saluer d'avance la victoire. Encore que les généreuses dispositions de ces confesseurs procèdent de leur foi et de la grâce divine, ils sembleront, dans leur martyre, vous devoir quelque chose. Mais revenons à notre sujet. Vous trouverez ci-jointes les lettres par nous envoyées en Sicile. Au reste, nous sentons plus que d'autres la nécessité de ne rien précipiter, après la mort de Fabien, d'illustre mémoire, et parmi de multiples difficultés qui n'ont pas encore permis de lui donner un successeur, destiné à conduire toute cette affaire et à régler, avec autorité et sagesse, le sort des *lapsi*. Mais en des conjonctures si graves, nous

inclinons au parti que vous-même avez indiqué : attendre d'abord la paix de l'Église, puis, de concert avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs et les laïques communicants, traiter la question des *lapsi*. Car, sous peine d'assumer une responsabilité odieuse, autant que lourde, il faut confier à l'examen d'un grand nombre ce qui fut le fait d'un grand nombre, et prononcer avec ensemble sur un crime aussi étendu. Impossible d'assurer force au décret sans le munir de très nombreux suffrages. Voyez le monde presque entier ravagé, le sol partout couvert des traces et des ruines de l'apostasie. Il faut une résolution proportionnée à l'ampleur de la faute; il faut un traitement égal à la blessure, il faut un remède égal au désastre. Ceux-là tombèrent victimes d'une légèreté aveugle; si l'on veut préparer l'avenir, il faut procéder avec une extrême circonspection et s'abstenir de toute mesure inopportune qui resterait lettre morte.

6. Unissons donc nos pensées, unissons nos prières et nos larmes, nous qui avons jusqu'ici échappé à ce désastre et ceux qui ont succombé; implorons de la divine majesté la paix de l'Église. Echangeons des vœux qui nous soient un réconfort, une sauvegarde, une arme. Prions pour le relèvement des *lapsi*, prions pour la persévérance des communicants, prions pour que ceux dont on rapporte la chute, comprenant la gravité de leur faute, ne désirent pas un traitement sommaire et prématuré. Prions pour que l'indulgence témoignée aux *lapsi* soit précédée de la pénitence, pour que, comprenant leur crime, ils consentent à se montrer patients envers nous, qu'ils s'abstiennent de troubler l'Église encore ballottée par l'orage, d'allumer parmi nous une persécution intérieure et de mettre le comble à leurs crimes par une humeur inquiète. La réserve est le premier devoir de ceux qui se sont perdus faute de réserve. Qu'ils frappent aux portes, mais non pour les enfoncer. Qu'ils viennent au seuil de l'Église, mais qu'ils ne se permettent pas de passer outre. Qu'ils veillent aux portes du camp céleste, mais armés de la modestie qui sied à des déserteurs. Qu'ils reprennent la trompette de la prière, mais non pour sonner la charge. Qu'ils brandissent les armes de modestie; qu'ils reprennent, après l'avoir jeté en apostasiant devant la mort, le bouclier de la foi; mais qu'ils reviennent au combat contre le diable, non contre l'Église désolée de leur chute. Ils ont tout avantage à se montrer modestes dans leurs demandes, réservés dans leurs instances, soumis dans leur humilité, actifs dans leur patience. Qu'ils fassent intercéder leurs larmes, qu'ils fassent plaider leurs gémissements, partis du fond du cœur, témoins de leur repentir et de leur honte.

7. Allons plus loin. S'ils regrettent complètement leur forfait, s'ils veulent appliquer à la plaie mortelle de leur âme et conscience, aux profonds replis de cette blessure sinieuse une main vraiment guérissante, qu'ils rougissent même de rien demander; si ce n'est qu'il y a encore plus de risque et de honte à ne pas demander la paix. Du moins qu'ils observent la loi; que, dans la forme même de leur prière, ils aient égard

au temps ; que leurs instances soient humbles, leur prière soumise. Il faut fléchir l'arbitre de la réconciliation, non le braver ; s'il faut songer à la clémence divine, il faut songer aussi au jugement divin ; car s'il est écrit : *Je t'ai remis ta dette entière, parce que tu m'as prié*, d'autre part il est écrit : *Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père et devant ses anges*. Dieu est indulgent, soit ; mais il est aussi rigoureux à exiger compte de ses commandements ; il convie au festin, mais il fait jeter, par les mains et par les pieds, hors de l'assemblée des saints, celui qui ne porte pas la robe nuptiale. Il a préparé le ciel, mais il a aussi préparé l'enfer. Il a préparé le repos, mais il a aussi préparé des supplices éternels. Il a préparé une lumière inaccessible, mais il a aussi préparé l'ombre immense, éternelle, d'une nuit sans fin.

8. Désirant ici garder, en matière si délicate, une juste mesure, après avoir délibéré longtemps, nombreux, avec des évêques de la banlieue ou de la région ou bien poussés ici, de provinces lointaines, par l'ardeur de la présente persécution, nous avons cru ne rien devoir innover avant l'élection d'un évêque, mais nous en tenir, quant aux *lapsi*, à des mesures provisoires. Jusqu'à ce que Dieu nous donne un évêque, la cause de ceux qui peuvent attendre est tenue en suspens. Ceux dont la fin imminente appelle un prompt secours, après avoir fait pénitence et renouvelé souvent le désaveu de leur passé, si leurs larmes, leurs gémissements, leurs pleurs donnent des gages de douleur et de vrai repentir, quand tout espoir humain a disparu, alors, alors seulement, peuvent être réconciliés en toute circonspection et sollicitude. Dieu sait ce qu'il fait de tels pénitents et comment il interroge la balance de sa justice. A nous d'aviser à ne donner prise, ni par une indulgence excessive aux attaques d'hommes pervers, ni par l'apparence d'une dureté cruelle aux reproches des vrais pénitents. Nous vous souhaitons, bienheureux et très glorieux pape, toujours vaillance dans le Seigneur et nous recommandons à votre souvenir.

Ep., XXXVI.

4. La lecture de la lettre que vous nous avez envoyée, Frère, par le sous-diacre Fortunat, nous a deux fois émus et deux fois attristés par le tableau des alarmes incessantes que vous cause une si rude persécution et de l'indiscrétion coupable de nos frères tombés, qui s'emporte à de dangereux excès de langage. Mais quelque affliction qu'aient causée à notre âme ces nouvelles, notre tristesse reçoit quelque soulagement en apprenant avec quelle vigueur, quelle sévérité conforme à la discipline évangélique, vous contenez justement des tendances perverses et animez à la pénitence en montrant la voie légitime du salut. Nous n'avons pas été peu surpris de voir que certains ont poussé l'audace jusqu'à multiplier leurs instances, avant l'heure et en pleine crise, après un si grand crime, un si monstrueux forfait, pour obtenir la paix ou plutôt la revendiquer et même prétendre l'avoir déjà au ciel. S'ils l'ont, pourquoi la demander ? Si

au contraire ils témoignent qu'ils ne l'ont pas, par le fait qu'ils la demandent, pourquoi ne pas attendre le jugement de ceux à qui ils ont cru devoir demander la paix qui leur manque? S'ils croient tenir d'autre part la prérogative de la communion, qu'ils la confrontent avec l'Évangile et ne la tiennent pour valide qu'autant qu'elle s'accorde à la loi évangélique. Au demeurant, comment attendre la communion évangélique d'une réponse contraire à la vérité évangélique? Toute prérogative, pour créer un titre à l'indulgence, doit satisfaire la partie dont on recherche l'amitié. Si la partie dont on recherche l'amitié y répugne, il n'y a plus d'indulgence ni de titre à l'amitié.

2. Avis donc aux auteurs de cette intrigue. S'ils attribuent une réponse à l'Évangile, une autre aux martyrs, mettant en conflit l'Évangile et les martyrs, ils courent un double danger. D'une part, la majesté de l'Évangile s'effondre, si on peut lui opposer une autorité supérieure; d'autre part, la glorieuse couronne de la confession tombe du front des martyrs, s'ils ne l'ont pas conquise par la défense de l'Évangile qui fait les martyrs : tant il est vrai que le respect de l'Évangile ne s'impose à personne avec plus de force qu'à celui qui prétend tenir de l'Évangile le nom de martyr. Par ailleurs, nous voudrions bien apprendre ceci. Si les martyrs ne deviennent tels qu'en refusant de sacrifier, pour maintenir jusqu'à l'effusion de leur sang leur paix avec l'Eglise, si en succombant à la douleur des tourments ils croiraient perdre la paix et avec la paix le salut, comment prétendent-ils procurer, à ceux qui notoirement ont sacrifié, la paix qu'ils auraient perdue en sacrifiant? Ils doivent maintenir pour autrui la loi qu'ils ont admise pour eux-mêmes. Et ici nous remarquons que le principe par eux invoqué témoigne contre eux. Si les martyrs ont cru devoir demander la paix pour les *lapsi*, qu'en ont-ils commencé par la leur donner? A quoi bon les renvoyer à l'évêque, selon leur propre formule? Celui qui commande a le pouvoir d'accomplir lui-même ce qu'il commande. Mais nous l'entendons bien, les faits eux-mêmes le proclament assez haut : les saints martyrs ont voulu sauvegarder à la fois les convenances et la vérité. Assaillis de nouvelles demandes, ils ont, en renvoyant les solliciteurs à l'évêque, voulu mettre leur honneur à couvert et couper court aux importunités; et en refusant de communier avec les renégats, ils ont rendu hommage à la pure sincérité de la loi évangélique.

3. Pour vous, Frère, ne cessez pas, en votre charité, de diriger les âmes des *lapsi*, d'appliquer aux errants le traitement de la vérité, malgré la répugnance qu'éprouve d'ordinaire le malade pour les soins du médecin. Chez les *lapsi* de fraîche date, le mal est comme une plaie non encore débridée. Nous ne doutons pas que, si on laisse agir le temps et tomber la fièvre, ils n'en viennent à se réjouir d'avoir été réservés à un traitement sûr; à condition qu'il ne se trouve personne pour les armer à leur propre risque et leur donner ce mauvais conseil de préférer au remède d'un délai salutaire le poison fatal d'une communion hâtive. Sans l'influence de quelques meneurs, on ne les aurait pas vus, croyons-nous, tous

si pressés de revendiquer la paix. Nous connaissons la foi de l'Église de Carthage, nous connaissons sa doctrine, nous connaissons son humilité. Aussi avons-nous lu avec surprise que nous soulignons trop durement certains traits de votre correspondance. Nous avons eu bien des preuves de l'amour qui règne entre vous, de votre charité qu'attestent tant d'exemples d'une affection mutuelle. Donc il est temps que les coupables fassent pénitence, qu'ils prouvent leur regret de leur chute, qu'ils se tiennent sur la réserve, qu'ils montrent leur humilité, qu'ils manifestent leur modestie, que par leur soumission ils appellent sur eux la clémence de Dieu et, par un juste hommage rendu au prêtre de Dieu, attirent la divine miséricorde. Leurs lettres eussent été meilleures si, à la prière des communicants, s'était jointe la recommandation de leur propre humilité. Car la prière obtient plus facilement pour qui mérite d'obtenir.

4. Quant à Privat de Lambèse, nous reconnaissons votre exactitude au soin que vous avez pris de nous mander cette pénible affaire. Tous nous devons veiller pour le corps entier de l'Église, pour ses membres dispersés par toutes les provinces. Mais, dès avant votre lettre, nous étions fixés sur les agissements de ce fourbe. Déjà un certain Futurus, appartenant à sa cohorte perverse, était venu ici en éclaireur de Privat, et avait sournoisement cherché à obtenir de nous une lettre. Mais il fut percé à jour et la lettre lui fut refusée. Nous vous souhaitons toujours vaillance.

Ces deux lettres, que nous n'hésitons pas à croire écrites de la même plume, manifestent l'intention arrêtée de ménager Cyprien. Un instant méconnue à Rome, à la suite d'informations incomplètes, la prudente retraite de Cyprien devant la persécution était dès lors mieux comprise, grâce à des relations plus fidèles; et l'on rendait pleine justice au caractère du primat africain. Néanmoins, nous éprouvons quelque surprise à entendre Novatien déclarer simplement à Cyprien qu'il ne doit de compte qu'à sa conscience et à Dieu ¹ : *bene sibi conscius animus... solet se solo Deo iudice esse contentus*; — *cum conscientiam sciant Deo soli debere se iudici*. Ce langage n'est pas ordinaire dans les lettres venues de Rome, et il contraste violemment avec le blâme très direct infligé à Cyprien, quelques semaines plus tôt, par les clercs romains ². Faisons, chez Novatien, la part de la politesse et du style. L'intention n'en semble pas moins évidente, non seulement de guérir les blessures faites par des paroles in-

1. *Ep.*, xxx, 1, p. 549, 4-8.

2. *Ep.*, viii, 1, p. 485-6 : *Didicimus secessisse benedictum papatem Cyprianum*, etc.

considérées, mais encore de rassurer Cyprien contre la crainte d'une ingérence possible, et de lui promettre des égards auxquels on avait quelquefois manqué.

Une autre intention très marquée, car elle s'affirme presque à chaque ligne, est celle de réagir avec force contre le courant d'indulgence envers les *lapsi* qui existait en Afrique, et de prémunir Cyprien lui-même contre tout entraînement. Et ici l'opposition apparaît grave, entre le primat de Carthage et son correspondant romain, non pas sans doute quant aux conclusions immédiatement pratiques, mais quant à l'esprit.

Cyprien s'inspire de la charité évangélique¹ pour demander que l'on ait égard à la triste condition des *lapsi* et qu'on s'occupe avant tout de les amener à une sincère pénitence. La réconciliation pourra venir en son temps. S'il appelle de ses vœux une réunion de l'épiscopat africain, c'est en conformité de ce qui s'était toujours fait avant lui, et en vue des avantages manifestes que présente une telle convocation pour assurer une conduite uniforme. En attendant, on réconciliera les *lapsi* en danger de mort; et Cyprien ajoute, comme allant de soi, qu'en cas de rétablissement imprévu, le bénéfice de leur réconciliation leur demeurera acquis. Au printemps de 251, le concile de Carthage autorise, d'une manière générale, la réconciliation des *libellatici*. La même préoccupation de charité évangélique fera franchir, deux ans plus tard, un pas de plus : sous la menace d'une nouvelle persécution, un nouveau concile admettra le principe de la réconciliation des *sacrificati* eux-mêmes, s'ils donnent de vrais gages de pénitence.

Novatien, lui aussi, appuie principalement sur la nécessité d'une sérieuse pénitence; mais il y appuie d'une façon qui lui est propre, en homme beaucoup moins touché de la détresse des âmes que des traditions d'antique sévérité qu'il revendique pour l'Église romaine, comme sa plus pure gloire. Il y revient constamment, et son allusion à la gloire d'une attitude inflexible détonne quelque peu dans cette littérature

1. Voir notre *Théologie de saint Cyprien*, p. 283 sqq. Paris, 1922

pastorale¹. S'il détaille avec tant de soin la faute des diverses catégories de *libellatici*, celle aussi des *sacrificati*², c'est manifestement qu'il redoute, de la part de ses correspondants africains, quelque retour de faiblesse.

Comme Cyprien, il insiste sur la nécessité d'agir avec ensemble, en des conjonctures si critiques, et pour cela d'attendre que Rome ait donné un successeur au pape l'abien³. A ce successeur il appartiendra de trancher avec autorité les questions encore pendantes, et il importe souverainement d'assurer à son verdict une efficacité souveraine. Quand on réfléchit à l'attitude schismatique prise par Novatien au lendemain de l'élévation du pape Corneille, il est difficile de ne pas voir dans ces recommandations prudentes un calcul personnel et l'arrière-pensée d'affermir l'autorité dont sans doute il comptait se prévaloir pour trancher la question des *lapsi* au sens le plus rigoureux. Comme Cyprien encore, il admet le principe de la réconciliation des *lapsi* à l'article de la mort, et il ne pouvait se dispenser de l'admettre, puisque tout le monde l'admettait autour de lui. Les clercs romains en avaient parlé les premiers à Carthage⁴. Mais Novatien y met des restrictions que les clercs romains n'y avaient pas mises, et semble ne craindre rien tant que de voir quelqu'un de ces *lapsi* échapper, à la faveur d'une maladie, à la nécessité d'une pénitence rigoureuse. La tentation de lire entre les lignes se présente à nous avec d'autant plus de force, que le programme de Novatien apparaît tristement commenté par la conduite de son disciple, Marcien⁵, évêque d'Arles, laissant,

1. *Ep.*, xxx, 2, p. 550, 13-20 : Minus est enim dedecoris nunquam ad praeconium laudis accessisse quam de fastigio laudis ruisse. Minus est criminis honoratum bono testimonio non fuisse quam honorem bonorum testimoniorum perdidisse. Minus est sine praeiudicio virtutum ignobilem sine laude iacuisse quam exheredem fidei factum laudes proprias perdidisse. Ea enim quae in alicuius gloriam proferuntur, nisi anxio et sollicito labore servantur, in invidiam maximi criminis intumescunt.

2. *Ep.*, xxx, 3.

3. *Ep.*, xxx 5, p. 553, 6; 8, p. 556, 4.

4. *Ep.*, viii, 3, p. 487, 18-20 : Si hi qui in hanc temptationem inciderunt coeperint adprehendi infirmitate et agant paenitentiam facti sui et desiderent communionem, utique subveniri eis debet.

5. *Ep.*, xxx, 8, p. 556, 6-13 : Eorum quorum vitae suae finem urgens exitus dilationem non potest ferre, acta paenitentia et professa frequenter suorum detestatione factorum, si lacrimis, si gemitibus, si fletibus dolentes

au cours des années suivantes, beaucoup de ses ouailles mourir sans la paix de l'Église¹.

Il semble que cette dureté d'accent et ce pessimisme instinctif n'aient pas échappé aux lecteurs carthaginois et qu'on l'ait fait observer à Cyprien². On avait reproché à Novatien d'aggraver en les soulignant certains traits dans une lettre venue d'Afrique. Lui-même relève le reproche et s'en défend faiblement.

Par ailleurs, il cherche à s'appuyer sur les confesseurs de la foi³ alors détenus dans les prisons de Rome, et sans doute il en avait un peu le droit. En tête de la lettre écrite, vers le même temps, à Cyprien par ces confesseurs, nous trouvons, avec le nom du prêtre Moïse, destiné à mourir bientôt en prison, le nom du prêtre Maxime, sur qui Novatien exerçait un réel ascendant et qu'il devait entraîner quelque temps dans les voies du schisme. Les dernières pages de cette lettre⁴ donnent un écho un peu vague, mais fidèle, à celle de Novatien.

Au sujet des confesseurs africains, Novatien, dans sa seconde lettre, émet une assertion surprenante. Il suppose qu'en renvoyant à l'évêque les *lapsi* qui venaient réclamer leur intercession, les confesseurs déclinaient toute espèce de rôle dans la réconciliation des pénitents; et la raison qu'il en donne, c'est que, s'ils avaient pu intercéder, ils auraient pu, par eux-mêmes, réconcilier. Ce raisonnement blesse la logique et l'histoire⁵. On avait vu souvent, au cours des persécutions, des

ac vere paenitentes animi signa prodiderunt, cum spes vivendi secundum hominem nulla substiterit, ita demum caute et sollicite subveniri, Deo ipso sciente quid de talibus faciat et qualiter iudicii sui examinet pondera...

1. *Ep.*, lxxviii, 3, p. 745, 23-24 : Sufficiat multos illic ex fratribus nostris annis istis superioribus excessisse sine pace.

2. *Ep.*, xxxvi, 3, p. 575, 7-8 : Unde etiam mirati sumus quod quaedam inter (vos) per epistolam iniecta durius notaremus...

3. *Ep.*, xxx, 4-5, p. 552.

4. *Ep.*, xxxi, 6-8, p. 562-564.

5. *Ep.*, xxxvi, 2, p. 574, 10-19 : Si dandam illis pacem martyres putaverunt, cur ipsi non dederunt? cur illos ad episcopum, ut ipsi dicunt, remittendos censuerunt? Is enim qui iubet fieri potest utique facere quod fieri iubet. Sed, ut intellegimus, immo ut res ipsa loquitur et clamat, sanctissimi martyres utrobique adhibendum putaverunt temperamentum et pudoris et veritatis. Nam quia a multis arguebantur, dum ad episcopum illos remittunt, verecundiae propriae, ne ulterius inquietarentur, consulendum putaverunt; et dum illis non ipsi communicant, evangelicae legis illibatam sinceritatem custodiendam iudicaverunt.

confesseurs de la foi exercer, avec plus ou moins de discrétion, leur rôle d'intercesseurs¹, et tout récemment, en Afrique, certains confesseurs ne s'étaient pas fait faute de vouloir forcer la main aux évêques². Cyprien protesta contre cette ingérence, revendiquant pour l'évêque le droit exclusif d'accorder la réconciliation, mais ne contestant pas aux confesseurs le droit d'intercéder, s'ils se renfermaient dans de justes bornes. C'était agir conformément à la tradition. La confusion dont cette page témoigne, entre le pouvoir d'intercession et la juridiction ecclésiastique, appartient en propre à Novatien.

Au demeurant, Novatien prétend bien s'en tenir à la tradition :

*Ante constitutionem episcopi nihil innovandum putavimus, sed lapsorum curam mediocriter temperandam esse credidimus*³. A l'égard des *lapsi*, on a décidé d'ajourner toute mesure décisive, jusqu'après l'élection pontificale, et de maintenir provisoirement le *statu quo*. — *Nihil innovandum* : tel était dès lors, en toute matière de discipline confinant au dogme, le mot d'ordre prudent de l'Église romaine. Le pape Étienne le reprendra bientôt, dans son rescrit célèbre à saint Cyprien, où il condamne la réitération du baptême des hérétiques, comme une innovation⁴. Ces deux éditions romaines du *Nihil innovandum*, séparées par l'espace de six années seulement, se commentent l'une l'autre ; ou, plutôt, le mot de Novatien n'a nul besoin de commentaire, il est assez clair par lui-même, mais il fournit le commentaire authentique du mot d'Étienne, sur lequel on n'a tant discuté que faute de s'être avisé d'un rapprochement si naturel.

En reprenant avec Cyprien la correspondance qu'un clerc anonyme avait amorcée plutôt maladroitement avec l'Église de Carthage au nom de l'Église romaine, Novatien prétendait bien se tenir dans la pure tradition de cette Église. Il prétendait bien s'y tenir encore en écrivant aux Églises de Sicile,

1. Voir notre *Edit de Calliste*, p. 244-248. Paris, 1914.

2. *Edit de Calliste*, p. 304-306.

3. *Ep.*, xxx, 8, p. 556, 2-4.

4. Cité par saint CYPRIEN, *Ep.*, LXXIV, 1, p. 799. 15-17 : Si qui ergo a quacunque haeresi venient ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est... — Voir notre *Théologie de saint Cyprien*. Append. I, p. 380-388.

et sans doute à d'autres Églises, en s'opposant à toute démarche hâtive, à toute nouveauté inconsidérée. Dans les pages qu'on vient de lire, nous avons quelque peine à reconnaître la tendre charité de l'Église mère; mais nous reconnaissons aisément une autorité consciente d'elle-même¹, et déjà l'esprit de gouvernement, les sages lenteurs de la cour romaine.

II. Le lendemain du schisme.

Au lendemain de son schisme, Novatien échappe, ou peu s'en faut, à l'histoire. Toutefois, son nom est encore prononcé par des voix de Rome, de Carthage et d'Alexandrie. Voix sévères, qui dénoncent la duplicité du personnage et sa propagande criminelle.

Le pape Corneille ne le ménage pas, dans la lettre à Fabius, primat d'Antioche, que nous a conservée Eusèbe². Successeur de Babylas, qui était mort en prison durant la persécution de Dèce, Fabius inclinait personnellement aux solutions rigoureuses. L'attitude prise à Rome par Novatien répondait trop bien à son caractère, pour qu'il n'y applaudît pas, et l'on put craindre de le voir s'engager dans les voies du schisme³. Corneille de Rome et Denys d'Alexandrie lui écrivaient lettre sur lettre pour le contenir. Nous apprenons de Corneille qu'un synode romain, comprenant soixante évêques et un plus grand nombre de prêtres et de diacres et appuyé sur la consultation de diverses provinces, a excommunié le schismatique et décidé d'accorder aux *lapsi* de la persécution le remède de la pénitence ecclésiastique. Le pape examine le passé de Novatien, flétrit l'ambition effrénée qu'il cacha longtemps dans son cœur, ses intrigues auprès des confesseurs de la foi. Plusieurs membres notables du clergé romain furent d'abord séduits : mais aussitôt qu'ils virent clair dans les desseins du « monstre », ils s'empressèrent de revenir à

1. Voir G. BARDY, *L'autorité du Siège romain et les controverses du III^e siècle*; dans *R S R.*, 1924, p. 262-264.

2. EUSÈBE, *H. E.*, VI, XLIII, *P. G.*, XX, 616-629.

3. Voir G. BARDY, *Paul de Samosate*, p. 134 sqq.

l'Eglise¹. Le bon apôtre, qui protestait avec des serments terribles ne point prétendre à l'épiscopat, apparut tout à coup, comme lancé par une catapulte, en figure d'évêque. Ce docteur, ce bouclier de la science ecclésiastique, fit des efforts désespérés pour ressaisir l'épiscopat qui lui échappait. Deux de ses âmes damnées s'en allèrent, de sa part, dans un coin de l'Italie. Il s'y trouva trois évêques de campagne, hommes simples, qui se laissèrent adjurer de venir à Rome pour sauver l'Eglise. A huis clos, après boire, à la dixième heure du jour, il les contraignit de lui imposer les mains pour lui conférer un prétendu épiscopat. L'un d'eux ne devait point tarder à se ressaisir et à revenir à l'Eglise, pleurant et confessant son péché : Corneille l'admit à la communion laïque. Il ordonna un successeur à cet évêque, ainsi qu'aux autres, débauchés par Novatien. Ce vengeur de l'Evangile ignorait sans doute qu'une Eglise catholique ne peut avoir qu'un évêque; que celle de Rome comptait quarante-six prêtres, sept diacres, autant de sous-diacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs ou portiers, plus de quinze cents veuves ou personnes assistées, enfin de nombreux fidèles. Et lui, de quels titres pouvait-il se prévaloir ? Avait-il grandi dans l'Eglise ? Avait-il livré pour elle de longs combats, couru pour la piété de grands dangers ? Nullement. C'est plutôt Satan qui l'avait conduit à la foi. Longtemps possédé du démon, assisté par les exorcistes au cours d'une grave maladie, presque moribond, il reçut dans son lit le baptême, — autant qu'on peut parler de baptême pour un tel homme. Revenu à la santé, il ne reçut jamais le complément qu'exige la loi ecclésiastique, la consignation par les mains de l'évêque. Dès lors comment posséderait-il le Saint-Esprit ? Néanmoins, il fut élevé au sacerdoce, par la grâce de l'évêque. Tout le clergé protestait, beaucoup de laïques aussi, contre l'ordination d'un homme baptisé dans son lit. L'évêque tint bon : il demanda qu'on lui laissât faire cette unique exception. Vint la persécution. Trop lâche et trop attaché à la vie pour s'exposer, Novatien se terra. Les diacres vinrent l'adjurer, au nom du besoin des âmes, de

1. EUSÈBE. *H. E.*, VI, XLIII, *P. G.*, XX, p. 617 C. Μεταγινώσκοντες ἐφ' οἷς πεισθέντες τῷ δολερῷ καὶ κακοῦθι θηρίῳ, πρὸς ὀλίγον χρόνον τῆς Ἐκκλησίας ἀπελείφθησαν.

quitter sa retraite. Furieux, il partit en déclarant qu'il ne fallait plus lui parler du sacerdoce, épris qu'il était désormais d'une autre philosophie. Et maintenant, quand il célèbre l'offrande et distribue l'Eucharistie, saisissant à deux mains la main du communiant, il le presse en disant : « Jure-moi, par le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne pas me quitter pour retourner à Corneille ! » Quand le communiant a répondu, en guise de bénédiction : « Jamais je ne retournerai à Corneille », alors seulement il reçoit l'Eucharistie. Au reste, Novatien est maintenant abandonné; chaque jour, le vide se fait autour de lui. Moïse, le bienheureux martyr, avant de mourir, renonça à sa communion, et à celle des cinq autres prêtres entraînés dans le schisme. Corneille indique en finissant les noms et les sièges des évêques qui, absents du Concile de Rome, y ont adhéré par écrit.

C'est encore de Rome, et vraisemblablement d'un successeur de Corneille, que partent les reproches consignés dans l'anonyme *Ad Novatianum*. Nous avons exposé ci-dessus¹ les raisons, selon nous très plausibles, qu'on a d'attribuer cet opuscule au pape Sixte II (257-8). Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'anonyme traduit fidèlement la réprobation soulevée dans les rangs de l'Eglise romaine par la défection du prêtre rigoriste. A l'encontre du bon Samaritain, il s'applique à exaspérer les plaies. Il ne sait qu'anathématiser les pécheurs, sans réfléchir à tous les anathèmes que lui-même encourt. Lui qui si souvent, dans la maison de famille, dans l'Eglise du Christ, encouragea les aveux des pécheurs, pleura sur les fautes d'autrui, porta les fardeaux de ses frères, ne songe plus qu'à perdre autrui et à se perdre lui-même. Rien ne l'émeut : ni les menaces de Dieu contre les mauvais pasteurs, ni l'exemple évangélique du Bon Pasteur, ni toutes les paraboles de miséricorde. Dieu épargne aux siens la contagion d'un si funeste exemple !

A Carthage, s'il y eut un moment d'hésitation au lendemain du schisme, on ne tarda pas à être fixé. Le rapport des évêques Caldonius et Fortunat, puis celui des évêques

1. Ch. I, Note additionnelle, p. 25-30.

Pompée et Étienne, firent la pleine lumière dans l'esprit de saint Cyprien¹; l'épiscopat africain ne demandait qu'à se reposer sur l'adhésion d'un homme aussi droit.

Cyprien mande au pape Corneille que des émissaires de Novatien ont abordé en Afrique, pour y propager le schisme. On s'est généralement refusé à entrer en communion avec eux. Cependant d'autres schismatiques, et parmi eux Novat, prêtre venu d'Afrique à Rome pour offrir à Novatien l'appoint douteux du laxisme africain, sont partis pour Carthage; Corneille en donne avis à Cyprien². Cyprien le rassure pleinement sur l'accueil réservé à cette mission et sur le crédit dont Novat peut jouir en Afrique³.

Le nom de Novatien y était plus avantageusement connu, et tel évêque de Numidie, Antonianus, ému par les lettres que l'on colportait en son nom, pria Cyprien de lui dire quelle hérésie on pouvait reprocher à Novatien. Cyprien prend la peine de lui répondre très longuement⁴. Remontant au passé de Novatien, il rappelle sa réponse dilatoire, au nom du clergé de Rome, dans l'affaire des *lapsi*, puis sa brusque volteface; il oppose à la modestie et au désintéressement du pape élu l'orgueil et l'ambition de son rival⁵.

Quant à la personne de Novatien..., tout d'abord, peu nous importe ce qu'il enseigne, dès lors qu'il enseigne hors [de l'Eglise]. Quoi qu'il en soit de sa personne et de son caractère, celui-là n'est pas chrétien qui n'appartient pas à l'Eglise du Christ. C'est en vain qu'il se vante et fait valoir en termes pompeux sa philosophie ou son éloquence : en rompant avec la charité fraternelle et l'unité ecclésiastique, il a perdu même ce qu'il était d'abord. Le croirez-vous évêque, cet homme qui, en face d'un évêque créé par seize collègues dans l'Eglise, brigue l'épiscopat et prétend se faire créer, évêque adultère et intrus, par des renégats; qui, sachant qu'il y a une Eglise instituée par le Christ et partagée en bien des membres par tout le monde, un épiscopat répandu au loin grâce à l'accord des évêques, veut, en dépit de la tradition divine, en dépit de l'unité qui partout assemble et maintient l'Eglise catholique, faire une Eglise humaine et envoie à grand nombre de villes ses nouveaux apôtres, pour jeter les fondements

1. SAINT CYPRIEN, *Ep.*, XLIV. — Sur les émissaires de Novatien, voir *Théologie de saint Cyprien*, p. 147-159.

2. SAINT CORNEILLE, *Inter Epp. Cypri.*, L.

3. SAINT CYPRIEN, *Epp.*, LI. LII.

4. SAINT CYPRIEN, *Ep.*, LV.

5. SAINT CYPRIEN, *Ep.*, LV, 24.

nouveaux de son institution; qui, voyant établis depuis longtemps dans toutes les provinces et dans chaque ville des évêques avancés en âge, sans reproche dans leur foi, éprouvés par la souffrance, pros crits dans la persécution, s'en vient créer à leur place d'autres prétendus évêques; qui, sans doute, se flatte de pousser par tout le monde son effort opiniâtre ou de briser, à force de semer la discorde, la charpente du corps ecclésiastique?...

Puis¹, quel orgueil chez cet homme! Prétendre opérer ici-bas ce discernement, que le Seigneur a refusé aux apôtres, de l'ivraie et du froment, des vases d'honneur et des vases d'ignominie! S'il revendique ce rôle de juge, que ne commence-t-il par retrancher de sa compagnie les voleurs et les débauchés? Ces nouveaux hérétiques se flattent de ne pas communier avec l'idolâtrie. Mais tout adultère et tout voleur est un idolâtre, selon l'Apôtre (*Eph.*, v, 5; *Col.*, iii, 5-6). Amère dérision, qui condamne les pécheurs à pleurer sans espoir, et supprime la pénitence même! Nul ne doit être écarté de la pénitence. D'ailleurs, ceux-là seuls en recueilleront le fruit que le Seigneur trouvera dans l'Eglise.

A Corneille, qui s'inquiète des rumeurs persistantes venues d'Afrique, Cyprien répète que le schisme est discrédité². Le prêtre Maxime, envoyé de Rome et choisi pour évêque par la secte, est honni par toute l'Eglise d'Afrique. Cyprien se préoccupe davantage des difficultés qu'il éprouve à tenir le juste milieu entre une dureté inhumaine et une indulgence coupable. A Dieu ne plaise qu'on ferme à tous l'accès de la pénitence! Mais accorder le pardon à tout venant, serait trahir l'Evangile. C'est alors que les déclamations de Novatien pourraient se donner carrière³.

Corneille vient de confesser glorieusement sa foi. Cyprien félicite l'Eglise de Rome et son chef. Il ajoute⁴: Qu'en pense Novatien? Va-t-il se rendre à de tels exemples? ou bien va-t-il s'opiniâtrer davantage? redoubler les funestes excès de sa langue et les traits de sa faconde empoisonnée? cultiver plus que jamais cette dure philosophie du siècle, qu'il préfère à la bénigne sagesse du Seigneur? Va-t-il reconnaître le prêtre du Christ, l'Eglise du Christ, ou bien se faire l'instrument du démon, qui vise seulement à faire tomber les âmes

1. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LV, 25-29.

2. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LIX, 9.

3. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LIX, 18.

4. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LX, 3.

et une fois tombées les méprise, pour s'attaquer à d'autres âmes qui excitent sa colère parce qu'il voit le Christ présent en elles? Que nul ne s'y trompe : ceux qui, engagés dans le schisme, viendraient à être arrêtés comme chrétiens, ne sauraient prétendre à la gloire des confesseurs¹ : hors de la maison du Seigneur, qu'ils n'attendent point la couronne de la foi, mais la peine de leur infidélité.

A quelques années de là, le nom de Novatien reparait dans la correspondance de saint Cyprien avec le pape saint Étienne. C'est à propos du sort lamentable fait à l'Église d'Arles par un mauvais pasteur, Marcien², partisan déclaré de Novatien. Cet évêque impitoyable refusait tout espoir de réconciliation aux chrétiens tombés. Au cours des dernières années, beaucoup étaient morts désespérés, sans la paix de l'Église. Cyprien presse Étienne de remédier à une situation aussi déplorable. Il doit excommunier Marcien, le déclarer déchu et donner un autre pasteur aux fidèles d'Arles.

Vers le même temps, s'ouvre la controverse baptismale, qui met l'évêque de Carthage en conflit avec le Saint-Siège. On sait la position prise par Cyprien qui, tenant pour non avenu tout baptême administré hors de l'Église, imposait un nouveau baptême à tous les revenants de l'hérésie et du schisme. Cette règle atteignait expressément les Novatiens, Cyprien le déclare en écrivant à Magnus³. Novatien n'appartient pas à l'Église; donc il ne saurait baptiser valablement. D'ailleurs ne reconnaît-il pas lui-même ce qui lui manque pour baptiser, en s'abstenant d'imprimer au front des nouveaux baptisés le signe de l'Esprit saint⁴? Cette omission du sacrement de consignation — ou de confirmation — était une particularité de la secte novatienne. Cyprien y voit un aveu d'impuissance. De son propre aveu, Novatien ne peut donner le Saint-Esprit. Donc il ne peut baptiser.

Un autre correspondant de Cyprien lui objectait la pratique même des schismatiques novatiens, qui rebaptisaient

1. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LX, 4.

2. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LXVIII.

3. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LXIX, 1. 3. 5. 7. 8.

4. Saint CYPRIEN, *Ep.*, LXIX, 10-11.

les catholiques passant à leur secte. Convient-il de les imiter en cela ? disait Jubaïen. Cyprien répond ¹ que l'Église n'a point à s'inquiéter de ce que font ou ne font pas les schismatiques. S'il plaît à Novatien de singer l'Église, ce n'est pas pour l'Église une raison d'oublier qu'il existe un seul baptême, dont elle a reçu le dépôt.

L'Église d'Alexandrie avait, elle aussi, connu le schisme romain par une lettre du pape Corneille à son grand évêque, Denys ; et Denys joignait ses efforts à ceux du pape pour affermir Fabius, primat d'Antioche, qui inclinait au parti de Novatien ². Nous savons qu'il écrivit à Corneille ³, après avoir été convoqué par Hélénos de Tarse, Firmilien de Cappadoce, Théoctiste de Palestine et autres évêques, à un concile d'Antioche, qui devait s'efforcer d'enrayer la propagande schismatique. Sur ces entrefaites, Fabius mourut ; Demetrianus lui fut donné pour successeur et ramena l'Église d'Antioche dans la voie droite. Nous n'avons pas la lettre adressée par Denys d'Alexandrie au pape Corneille, mais bien celle qu'il écrivit à Novatien lui-même ⁴ :

Denys à Novatien, son frère, salut. Si, comme vous le dites, vous avez été entraîné malgré vous, vous le montrerez en revenant de bon gré. Mieux valait tout souffrir que de diviser l'Église de Dieu. S'il y a de la gloire à souffrir le martyre pour résister à l'idolâtrie, il n'y en avait pas moins à souffrir le martyre pour résister au schisme ; selon moi, il y en avait même davantage. Car dans le premier cas, il y va seulement de notre vie personnelle ; dans le second cas, il y va de toute l'Église. Et maintenant encore, si vous pouvez décider les frères à revenir à l'unité, le mérite surpassera votre faute ; on oubliera la faute pour exalter le mérite. S'ils ne veulent pas vous entendre, du moins sauvez votre âme. Salut et paix dans le Seigneur.

Au lendemain de la persécution, Denys, écrivant au pape Étienne ⁵, constate avec joie que le schisme de Novatien décline et que les Églises divisées renouent les liens de la communion. Le schisme n'en demeure pas moins haïssable,

1. SAINT CYPRIEN, *Ep.*, LXXIII, 2.

2. EUSÈBE, *H. E.*, VI, XLIV.

3. EUSÈBE, *H. E.*, VI, XLVI.

4. EUSÈBE, *H. E.*, VI, XLV.

5. EUSÈBE, *H. E.*, VII, IV.

et le ressentiment du primat d'Alexandrie s'exprime dans une lettre à son homonyme, Denys, alors prêtre et bientôt évêque de Rome ¹ :

Nous avons bien sujet de haïr Novatien, qui a divisé l'Eglise, entraîné plusieurs frères à l'impiété et au blasphème, introduit sur Dieu une doctrine abominable, calomnié notre bénin Seigneur Jésus-Christ en niant sa miséricorde, enfin rejeté le saint baptême, bouleversé la foi et la confession préliminaire au baptême, chassé entièrement des âmes le Saint-Esprit, pour autant qu'il y avait chance de le voir demeurer dans les âmes ou y revenir.

On a conjecturé avec vraisemblance que Denys vise Novatien et sa secte, dans un fragment où il oppose la dureté de certains prêtres à la bénignité du divin Pasteur ² :

Nous faisons précisément le contraire : celui que le Christ, en sa bonté, recherche errant sur les montagnes, qu'il rappelle fugitif, qu'à peine retrouvé il prend sur ses épaules, celui-là, quand il vient à nous, nous osons le chasser à coups de pied ! Non, ne soyons pas si ennemis de nous-mêmes, n'enfonçons pas l'épée qui nous perce. Ceux qui entreprennent de faire à autrui soit du mal, soit au contraire du bien, n'y réussirent pas toujours ; mais, ayant choisi pour eux-mêmes la malice ou la bonté, ils s'emplissent de vertus divines ou de passions sauvages. Les uns, sur la trace et dans la compagnie des bons anges, en cette vie et en l'autre, jouissant d'une grande paix, et affranchis de tous maux, iront prendre éternelle possession du sort le plus heureux et seront éternellement avec Dieu, en quoi consiste le bien suprême ; les autres, déchus à la fois de la paix divine et de la paix intérieure, ici-bas et après la mort, seront avec les démons vengeurs. Gardons-nous donc de repousser ceux qui viennent à nous, mais accueillons-les avec bienveillance, réunissons-les à ceux qui n'ont point erré, acquittons leur dette.

A opérer la synthèse de ces témoignages, on se représentera un Novatien assez différent de celui que suggéraient les lettres adressées à Carthage au nom du clergé romain.

1. EUSÈBE, *H. E.*, VII, VIII.

2. On trouvera ce fragment dans Migne, *P. G.*, X, 101-2. MAI, qui l'a publié le premier d'après un manuscrit du Vatican, a cru pouvoir le rapporter à quelqu'un, des écrits sur la pénitence adressés par Denys à Fabius d'Antioche, aux Laodicéens et aux Arméniens, d'après Eusèbe, *H. E.*, VI, XLVI et saint Jérôme, *De vir. ill.*, 69. PITRA l'a rattaché à un autre écrit sur la pénitence, adressé à Conon, évêque d'Hermopolis. Enfin BENSON (*Cyprian*, p. 164, London, 1897) a cru y reconnaître la lettre aux confesseurs engagés dans le schisme de Novatien mentionnée par Eusèbe, *H. E.*, VI, XLVI, *P. G.*, XX, 636 B. Voir FELTOE, *Dionysius of Alexandria*, p. 62-64. Cambridge, 1904.

Là, il se drapait dans la majesté de la tradition et l'austérité de la discipline; ici, des contemporains nous le montrent au naturel. N'insistons pas sur les lettres de saint Denys d'Alexandrie, placé trop loin pour être très bien informé; laissons même tomber, dans la lettre du pape saint Corneille, quelques traits de ressentiment peut-être trop personnel, et d'abord cette prévention qu'on retrouve ailleurs dans l'Église primitive contre le « baptême des cliniques », conféré en danger de mort par affusion, et jugé inférieur au baptême solennel par immersion; prévention qui nous paraît aujourd'hui bizarre. Le meilleur jugement, parce qu'il part d'un témoin assez proche, très probe, étranger à tous les entraînements de passion, est sans doute celui de saint Cyprien. On voit que Novatien, en dépit de ses prétentions et de sa pose quelque peu théâtrale, ne fait nullement figure de confesseur. Philosophe et styliste habile, on ne voit pas qu'il ait payé de sa personne durant la persécution : il n'a songé qu'à se mettre à couvert, et le zèle rétrospectif qu'il affiche pour la rigueur de la discipline ne rachète pas les défaillances de son sacerdoce. Enfin, le soin pris par lui de notifier son élévation à diverses Églises et de les pourvoir d'évêques témoigne du sens très effectif qu'il n'a cessé d'attacher à la primauté romaine. Et ce témoignage à son prix. L'antipape demeure très fidèle au rôle qu'il s'est donné.

III. Trois lettres pastorales.

L'épître *De cibis iudaicis*, à laquelle on peut, avec grande vraisemblance¹, joindre les épîtres *De spectaculis* et *De bono pudicitiae*, nous montre Novatien sous un jour nouveau.

Nous pénétrons dans la vie intérieure du schisme. Séparé de son troupeau par des circonstances que nous pouvons seulement conjecturer, Novatien veut garder avec lui contact, comme l'avait fait, par exemple, Cyprien avec son troupeau de Carthage durant la persécution de Dèce. Pour

maintenir son rôle et affirmer son autorité, il ne trouve rien de mieux que de se lancer dans la polémique juive et dans les lieux communs de la morale chrétienne. Ce trait invite à grouper les trois lettres pastorales. La troisième est la seule où l'auteur prenne expressément le nom d'évêque. Par ailleurs, tous les caractères concordent. Nous datons cette correspondance du temps où Novatien, enveloppé sans doute dans la même proscription que Corneille, vivait éloigné de Rome.

De cibis iudaicis.

L'auteur ne connaît pas de meilleure joie que de recevoir des lettres des Frères et d'y répondre. L'objet de sa constante sollicitude est de ne leur causer, par son absence, aucun détriment spirituel : aussi veut-il se rendre, autant que possible, présent par ses lettres au milieu d'eux. Il s'y croit d'autant plus obligé qu'il les voit plus fermes dans l'Évangile. Le pur Évangile, sans mélange aucun d'erreur, est la règle de leur vie et le programme de leurs énergiques revendications. Vrais disciples du Christ, ils ont à peine besoin d'être animés ; selon les conseils de l'Apôtre (*Eph.*, VI, 12 ; *Phil.*, III, 14), ils s'opposent vaillamment aux calomnies hérétiques et aux fables juives. Par deux fois, l'auteur leur a montré l'aveuglement des Juifs en rétablissant la notion de la vraie circoncision et du vrai sabbat. Il parlera encore des préceptes alimentaires, dont les Juifs font dépendre toute sainteté.

La Loi est spirituelle (*Rom.*, VII, 14) ; il faut l'entendre spirituellement. Ceux-là ne l'entendent pas spirituellement qui réprouvent certains dons du Créateur, faisant par là injure au Créateur même, qui a béni toutes les œuvres de ses mains : il faut absolument éliminer cette erreur juive. La première nourriture de l'homme innocent consista dans les fruits qu'il cueillait sur les arbres. Après la chute, l'homme, courbé vers la terre, cultiva le froment pour en faire son pain. Ce dur labeur lui fit sentir le besoin d'une nourriture plus solide : la chair des animaux servit à

réparer ses forces. Tout cela était l'effet d'une providence divine. Mais la Loi intervint pour régler l'usage des aliments : certains quadrupèdes, poissons, oiseaux, furent désignés comme purs ; d'autres écartés, non pas, sans doute, comme impurs dès l'origine : Dieu n'a-t-il pas dit à tous : « Croissez et multipliez-vous » ? (*Gen.*, I, 21-22). N'a-t-il pas pourvu à leur conservation dans l'arche de Noé ? (*Gen.*, VII, 2, sqq.). Donc il ne les réprouvait pas. Mais, en donnant la Loi aux fils d'Israël, il a voulu leur faire entendre un enseignement spirituel, plus que jamais nécessaire à ce peuple sortant d'Égypte, après un long séjour dans un milieu barbare. La Loi réprouve dans les animaux certains vices, pour avertir les hommes de s'en garder : telle est la portée symbolique des préceptes alimentaires (*Lev.*, XI). Les animaux purs sont ceux qui ruminent et qui ont la corne fendue : la rumination figure la méditation des préceptes divins ; la corne fendue figure la fermeté de la démarche dans la voie de la justice et de la vertu. Les fidèles présentent l'un et l'autre caractère ; c'est pourquoi ils sont purs. Les Juifs et les hérétiques manquent de l'un ou de l'autre ; les gentils manquent de tous les deux : ils sont impurs. Si la Loi interdit la chair du porc, c'est pour flétrir une vie plongée dans la fange du vice. Si elle interdit la chair de tel oiseau de proie, c'est pour flétrir le vol. Ainsi des autres prohibitions. La sensualité juive avait besoin de ce frein matériel.

Mais les figures ont fait leur temps. Le Christ est venu accomplir la Loi (*Rom.*, X, 4) et déchirer tous les voiles. Désormais ces distinctions n'ont plus de raison d'être : tout est pur pour ceux qui sont purs (*Tit.*, I, 15) ; toute créature de Dieu est bonne à qui en use avec action de grâces (*I Tim.*, IV, 1-14). L'Apôtre autorise les fidèles à user de toutes les viandes (*I Cor.*, X, 25), pourvu qu'ils honorent Dieu par le libre hommage de leur foi et de leur vie pure (*Rom.*, XIV, 17 ; *I Cor.*, VI, 13 ; *Mat.*, XV, 17 ; *Marc.*, VIII, 19 ; *Phil.*, III, 19). C'était déjà la grande leçon de la Loi (*Deut.*, VIII, 3) ; le Christ l'amène à sa perfection (*Mat.*, IV, 4 ; *Ioan.*, IV, 34 ; VI, 26-27). Faisant écho à la voix du prophète Zacharie (VII, 6), saint Paul rappelle que la vraie religion n'est pas affaire

de victuailles (*Col.*, II, 18-23). Mais la liberté des aliments, accordée par l'Évangile, n'est point la bride lâchée à l'intempérance; tant s'en faut. Le Christ béatifie les pauvres, les nécessiteux, et plaint les riches (*Mat.*, V, 3-6; *Luc.*, VI, 24; XVI, 19); l'Apôtre exhorte les fidèles à se contenter du nécessaire et à tenir la cupidité pour la racine de tous les maux (*I Tim.*, VI, 8-10). Cependant des hommes qui se disent chrétiens donnent le triste exemple de l'intempérance. Ils boivent dès le matin, à jeun. Que feront-ils après leur repas, ceux que le premier repas trouve déjà ivres? Les vrais fidèles se détourneront de tels scandales; ils prieront Dieu et lui rendront grâces, non seulement de jour, mais de nuit. Mais surtout ils se garderont de toute compromission dans les sacrifices idolâtriques (*I Cor.*, X, 20-21). Les Juifs même se l'interdisent : combien plus doivent se l'interdire des chrétiens.

De Spectaculis

L'auteur ne connaît pas de meilleure joie que ces lettres, qui lui donnent l'illusion d'une rencontre avec les siens. Il ne doute pas que leur conduite ne réponde à la pureté de leur foi. Mais, hélas ! le vice ne manque pas d'avocats complaisants; tels osent même abriter sous l'autorité des Écritures une morale facile et leur demander une excuse pour les spectacles. Contre un si lamentable relâchement de la discipline ecclésiastique, il faut prémunir les âmes les mieux disposées.

Ces moralistes disent : Où donc l'Écriture a-t-elle réprouvé les spectacles? Et ils rappellent le char d'Élie (*IV Reg.*, II, 12); David dansant devant l'arche (*II Sam.*, VI, 14); les Psaumes parlant de harpes, de flûtes et de chœurs; saint Paul demandant à la palestine et au stade des termes de comparaison pour décrire la lutte du chrétien contre les esprits mauvais (*Eph.*, VI, 12; *I Cor.*, IX, 24). Mieux vaudrait ne pas savoir lire que lire ainsi l'Écriture. Ces textes renferment des exhortations à la vertu, non des concessions aux spectacles des Gentils; l'Apôtre n'a voulu qu'animer le cou-

rage selon l'Évangile, par la perspective des récompenses célestes. Il a fallu l'artifice du diable pour détourner à ses fins les choses saintes. Puisse la honte suppléer au silence des saintes Lettres ! Car il y a des choses que l'Écriture omet, par respect pour les fidèles. A chacun de comprendre ; à chacun d'interroger sa conscience. L'Écriture, en réprouvant certains actes, en réprouve aussi le spectacle. Ce sont tous les spectacles qu'elle réprouve en bloc, en réprouvant l'idolâtrie, mère de tous les jeux. Quel spectacle va sans idole ? quel jeu sans sacrifice ? quel combat sans mort d'homme ? Autant d'inventions diaboliques. Le chrétien qui, en recevant le baptême, a renoncé au diable, renonce au Christ en allant au spectacle. Qu'on repasse l'origine de tous les jeux : on verra que tous sont nés de l'idolâtrie, depuis ces jeux offerts par Romulus à Consus et marqués par l'enlèvement des Sabinés, et ces représentations scéniques offertes à Cérès et Liber à l'occasion d'une famine. Faut-il parcourir tous ces sacrifices monstrueux dont parfois la victime est un homme : ces combats où l'homme est donné en pâture à des bêtes féroces ; ces luttes entre factions de diverses couleurs pour des chars, cette vanité qui se passionne pour un cheval, suppute ses années, déroule sa généalogie ?... Et le chrétien serait en peine de nommer ses propres ancêtres dans le Christ ! Par quels liens infâmes, par quelles prostitutions en est-il venu à ce spectacle ? Où a-t-il promené ces membres consacrés par l'Eucharistie ? Au théâtre, la licence règne sans partage. Que va faire là un chrétien, qui doit s'interdire même la pensée du vice ? A voir le mal, il s'exerce à le commettre. Il voit l'adultère régnant sur la scène, toute la mythologie païenne étalée en pantomimes et en danses. Tous les arts de la Grèce, vains et corrupteurs, concourent à embellir des spectacles qui seraient coupables quand même on ne les offrirait pas aux idoles. Une autre folie coupable est la passion des combats de gladiateurs ; grossière exhibition de la chair, triste école pour les yeux, pour les oreilles, pour l'âme.

Le chrétien a, s'il le veut, des spectacles meilleurs, des plaisirs vrais et salutaires : qu'il se recueille en lui-même et contemple le monde, œuvre admirable des mains divines.

Mieux encore : qu'il s'adonne à l'étude des saintes Écritures : il y trouvera des spectacles dignes de sa foi : Dieu créant le monde et l'homme ; la chute, la Providence de Dieu sur les justes, ses jugements sur les pécheurs, l'histoire du peuple de Dieu, l'héroïsme des martyrs. Mieux que cela : le diable abattu sous les pieds du Christ, la perspective du salut. Spectacle tel que n'en peut offrir ni préteur, ni consul, mais qu'offre seul Celui qui est au-dessus de tout don, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De bono pudicitiae.

L'auteur remplit un devoir d'état en rappelant chaque jour les enseignements évangéliques. Évêque, il doit montrer le chemin du ciel : tel est le but des lettres qu'il multiplie pendant son absence. Et pour que ses paroles ne demeurent point stériles, il y joint des prières.

Entre beaucoup de leçons toujours actuelles, il rappelle le devoir de la chasteté. Temple du Seigneur, membres du Christ, demeure de l'Esprit-Saint, élus pour l'espérance, consacrés pour la foi, destinés au salut (I *Cor.*, III, 16-17 ; VI, 19-15 ; *Rom.*, VIII, 9, 28-29), ils doivent vivre chastes par fidélité à leur baptême et pour l'honneur de la rédemption dans le Christ. L'Église, épouse du Christ (*Eph.*, V, 32), doit au monde le spectacle de sa virginité. C'est pourquoi il est toujours à propos de rappeler les gloires de la chasteté à ceux même qui la pratiquent. La chasteté honore l'homme et l'unit au Christ ; elle se rend respectable même à ses ennemis. L'impureté est toujours détestable ; elle ne flatte l'homme que pour l'avilir, traînant à sa suite la ruine et le crime, déshonorant les familles, suggérant, contre la loi de la nature, des excès monstrueux.

Il y a trois degrés dans la chasteté : la virginité, la continence, le mariage. Tous trois sont honorables, tous trois sont des dons divins. La loi de la chasteté remonte à l'origine même du genre humain. En tirant la femme du côté de l'homme et la rendant à l'homme, Dieu marque assez la nature du lien qui doit les unir (*Mat.*, XIX, 6 ; I *Cor.*, XI,

3) : il leur fait un devoir de s'entr'aimer, comme s'entr'aient le Christ et l'Église (*Eph.*, v, 23, 28, 29). En rappelant l'indissolubilité du lien conjugal (*Mat.*, v, 32), le Christ a traduit l'esprit de la Loi (*Lev.*, xx, 10). L'Apôtre fait écho à sa parole (*I Thes.*, iv, 3 ; *I Cor.*, vi, 15 ; v, 5 ; vi, 9, 18), en excluant l'adultère du royaume des Cieux. Incomparablement supérieure à la chasteté des époux est la chasteté des vierges : émule des anges, heureuse et libre.

L'Écriture loue la chasteté en proposant aux hommes l'exemple de Joseph (*Gen.*, xxxix), aux femmes celui de Suzanne (*Dan.*, xiii). Rien de plus glorieux que ces victoires. Il n'est pas, pour l'âme fidèle, de joie égale à celle d'une bonne conscience : prix d'une bonne volonté. Mais les saintes délicatesses de la chasteté repoussent tout compromis ; elles condamnent tous les artifices de la vanité, qui se pare pour séduire. Elles exigent une lutte acharnée contre les perfidies de la chair et du diable, une vigilance de tous les instants. Au reste, l'homme ne perd rien à faire régner l'esprit sur sa chair. Il faut demander cette victoire à Dieu, qui seul peut la donner.

IV. Le rigoriste.

A tout prendre, cette morale est d'une belle tenue, et d'ailleurs assez parée d'Évangile pour pouvoir aisément séduire des âmes chrétiennes. On s'explique sans beaucoup de peine l'entraînement passager de quelques confesseurs romains vers le schisme naissant ; on s'explique aussi le flottement, qui en Afrique, en Asie et ailleurs, se produisit, et dont les effets lointains s'observent encore après plusieurs siècles. On s'explique enfin le travail rétrospectif de la légende, qui rattacha au mouvement novatien tel schismatique de date plus ancienne et de tendance pareillement sévère, comme Hippolyte ¹.

L'ascendant de Novatien sur son temps, en dehors de la

1. Voir, à ce propos, notre *Théologie de saint Hippolyte*, Introd., p. XIV sqq.

séduction personnelle, procède, pour une part, de ses fréquents appels à la tradition ¹, pour une part, de l'austérité qui servit d'enseigne à la secte.

Austérité quelque peu profane, et qui donnait parfois l'impression d'un stoïcien égaré dans l'Eglise. On a pu lire, dans la lettre du pape Corneille à Fabius d'Antioche, qu'au temps de la persécution Novatien se désintéressa des épreuves communes et se déclara épris d'une autre philosophie ². Cyprien nomme expressément la philosophie du Portique ³. Effectivement, nous relevons dans l'œuvre de Novatien certains traits qui l'apparentent au Portique. Ce sont, dans le *De Trinitate*, tels développements sur Dieu et son action dans ce monde ⁴. C'est, dans le *De bono pudicitiae*, telle sentence qui fait fonds sur les ressources de la volonté plus que sur les secours de la grâce ⁵; c'est, dans la correspondance, tel déploiement excessif de dialectique ⁶. Traits d'ailleurs fugitifs : Novatien était singulièrement maître de sa plume.

D'après l'anonyme *Ad Novatianum*, Novatien avait constamment à la bouche la sentence du Christ contre les renégats, qui seront par lui reniés devant son Père ⁷ (*Mat.*, x, 33).

1. *Trin.*, 30 : Obluctantes adversus veritatem semper haeretici sinceræ traditionis et catholicæ fidei controversiam solent trahere. — *Cib. iud.*, 1 : Iudaeorum otiosis fabulis calcatis et reiectis traditionem solam Christi doctrinamque teneatis. — Voir ci-dessus, au sujet du *Nihil innovandum*, *Ep.*, xxx, 8.

2. EUSÈBE, *H. E.*, VI, XLIII, 16, *P. G.*, XX, 624.

3. *Epp.*, LV, 16, p. 635, 5-11 : Alia est philosophorum et stoicorum ratio, frater carissime, qui dicunt omnia peccata paria esse et virum gravem non facile flecti oportere. Inter christianos autem et philosophos plurimum distat. Et cum Apostolus dicat : Videte ne quis vos depraedetur per philosophiam et inanem fallaciam, vitanda sunt quæ non de Dei clementia veniunt, sed de philosophiæ durius præsumptione descendunt. — *Ibid.*, 24, p. 642, 3-10 : Quod vero ad Novatiani personam pertinet..., iacet se licet et philosophiam vel eloquentiam suam superbis vocibus prædicet, qui nec fraternam caritatem nec ecclesiasticam unitatem tenuit, etiam quod prius fuerat amisit. — *Lx*, 3, p. 694, 2-4 : Magis durus saecularis philosophiæ pravitate quam sophiæ dominicæ lenitate pacificus.

4. *Trin.*, 2, p. 6, 12-16 : Intentus semper operi suo et vadens per omnia et movens cuncta et vivificans universa et conspiciens tota et in concordiam elementorum omnium discordantes materias sic conectens ut ex disparibus clementis ita sit unus mundus ista coagmentata conspiratione solidatus...

5. *Pud.*, 11. Toutefois il rend justice à la grâce divine un peu plus bas, 14.

6. *Ep.*, xxx, 2 fin; xxxvi, 1, fin.

7. *Ad Nov.*, 7, p. 58, 8; 8, p. 58, 15; 12, p. 61, 26 : Desine unius capituli præscriptione terrere. — De fait, nous rencontrons ce texte dans deux au

Il appliquait ce texte aux apostats de la persécution ; et il appliquait aux catholiques en général les textes de saint Paul¹ touchant le bois et la paille destinés au feu éternel (I *Cor.*, III, 12), ou touchant les vases d'ignominie (II *Tim.*, II, 20). Le même anonyme flétrit la secte de Novatien comme une secte homicide² : écho du langage de Cyprien, qui reproche à Marcien d'Arles la mort désespérée de nombreux fidèles³. Pour motiver le déni d'absolution à tout apostat, Novatien s'avisa, paraît-il, d'identifier l'apostasie au péché contre le Saint-Esprit, irrémissible par nature⁴. Saint Jérôme fait brièvement justice de cette exégèse tendancieuse, en mettant Novatien au défi de faire cadrer la notion pure et simple d'apostasie avec la description évangélique du péché contre le Saint-Esprit.

Les adeptes de Novatien s'appelaient déjà les *Purs*⁵, ou les *Puritains*, *Καθαροί*, et prétendaient représenter seuls la vraie Église du Christ. Saint Cyprien, dans le *De catholicae Ecclesiae unitate*, condamnait cette prétention, et l'anonyme *Ad Novatianum*, dans une phrase qu'on a tirée à divers sens, marque ce que le schisme a cru gagner et ce qu'il a perdu⁶. A l'exclusivisme des pasteurs de l'Église, Novatien devait opposer un autre exclusivisme, et d'abord revendiquer pour les siens la propriété exclusive des sacrements. De fait, nous voyons que la secte rebaptisait les transfuges du catholicisme. L'évêque Jubaïen s'était ému d'une pratique si nouvelle, et

moins des écrits de Novatien catholique, et ces écrits mettent déjà sur la voie d'une interprétation rigoureuse. *Trin.*, 14, p. 47, 3-6 : Si homo tantummodo Christus, cur non licet Christum sine exitio animae negari, cum in hominem commissum delictum referatur posse dimitti ? — Cf. *Ep.*, xxx, 7, p. 555, 13, avec le contexte. — Sur la notion du *péché contre Dieu* dans l'ancienne Église, voir notre *Édit de Calliste*.

1. *Ad. Nov.*, 1, p. 53, 11-18 ; 7, p. 58, 4-5.

2. *Ad Nov.*, 13, p. 63, 11-13 : At nunc ex quo Cainam illam haeresim, quae non nisi tantum occidere gestit, exercere coepit, nec sibi novissime parcit. — Déjà TERTULLIEN, *De Bapt.*, 1, appelait *Caina haeresis* une secte qui tarissait la source de la vie chrétienne en s'attaquant au baptême.

3. CYPRIEN, *Ep.*, LXVIII, 3.

4. SAINT JÉRÔME, *Ep.*, XLII, *Ad Marcellam*, P. L., XXII, 477.

5. EUSÈBE, *H. E.*, VI, XLIII, 1, P. G., XX, 616 B.

6. *Ad Nov.*, 2, p. 54, 14-16. Illic impudenter et sine ulla ordinationis lege episcopatus adpetitur, hic dum propriis sedibus et cathedrae sibi traditae a Deo renuntiatur. — Sur cette phrase, voir HARNACK, *Texte u. Unters.*, XIII, 1, p. 24.

portait le fait à la connaissance de saint Cyprien, qui ne s'en montre pas autrement ému ¹. On sait, par ailleurs, que l'omission du rite de la Confirmation était une particularité de la secte novatienne ². Est-ce parce qu'il ne l'avait point

1. CYPRIEN, *Ep.*, LXXIII, 2, p. 779, 9-16 : Nec nos movet, frater carissime quod in litteris tuis complexus es, Novatianenses rebaptizare eos quos a nobis sollicitant, quando ad nos omnino non pertineat quid hostes Ecclesiae faciant, dummodo teneamus ipsi potestatis nostrae honorem et rationis ac veritatis firmitatem. Nam Novatianus, simiarum more quae, cum homines non sint, humana imitentur, vult Ecclesiae catholicae auctoritatem sibi et veritatem vindicare, quando ipse in Ecclesia non sit. — Sur la pratique contraire des autres sectes, voir le rescrit du pape ETIENNE, cité par CYPRIEN, *Ep.*, LXXIV, 1, p. 799, 17-18. — Sans aucun doute, c'est à la même pratique de la secte novatienne que fait allusion saint DENYS D'ALEXANDRIE quand, écrivant à Denys de Rome, il flétrit Novatien comme ayant mis le comble à ses crimes en prétendant récuser le saint baptême. On a cru voir dans le contexte que Denys accusait Novatien d'avoir changé la confession baptismale ; et pour découvrir ce changement, on a supposé une communication faite par le pape Sixte à Denys d'Alexandrie, communication d'où il résulterait que Novatien était tenu à Rome, non pas seulement comme schismatique, mais proprement comme hérétique, et que le pape Sixte, faisant sienne la doctrine de Cyprien, tint pour nul le baptême conféré dans la secte novatienne. Tel est le système, étrangement compliqué, de M. HARNACK, *Texte u. Unters.*, XIII, 1, p. 38, 41-43, 66. Il l'appuie sur un texte de *Ad Novatianum*, écrit attribué par lui, comme on sait, au pape Sixte. Nous transcrivons ce texte, non pas tel qu'il a été corrigé par HARTEL, mais tel qu'on le lit dans les mss. Le voici, *Ad Nov.*, 3, p. 55, 23-25 : *Sacramentum baptismatis, quod in salutem generis humani provisum et soli Ecclesiae caelesti ratione celebrare per os suum praeostendit*. La phrase a quelque chose de boiteux : Hartel a cru la guérir en insérant, après *celebrare*, le mot *permissum* ; ce mot soulignerait l'intention du Christ, qui a voulu réserver à l'Eglise — *soli Ecclesiae* — la propriété du baptême, selon le concept familier à saint Cyprien. A notre avis, c'est là un supplément bien massif et tout à fait arbitraire. Nous croyons plus naturel de ne rien suppléer du tout ; mais il faut probablement lire *est* au lieu de *et*, et entendre : « la Providence a confié à l'Eglise seule l'administration du baptême ; et la parole du Christ en a déterminé le rite. » Rien de plus simple que cette double assertion : assurément, la Providence n'a point voulu confier le baptême aux hérétiques, mais à l'Eglise. Par cette remarque de bon sens, l'auteur n'a pas songé à prendre position dans le conflit baptismal, mais simplement affirmé, ici comme ailleurs, la mission providentielle de l'Eglise ; on peut comparer : 2, p. 55, 1 : *Dei providentia fabricata est arca* ; 6, p. 57, 17 : *Provisa est vulneratis via*. D'ailleurs nous admettons volontiers avec M. HARNACK que l'*Ad Novatianum* est l'œuvre du pape Sixte. Ce que nous ne saurions admettre, c'est que Novatien, après avoir baptisé selon le rite catholique, comme en témoigne saint Cyprien, *Ep.*, LXIX, 7, s'avisait, en plein schisme, de corriger ce rite ; que le pape Sixte lui-même donna un démenti à son prédécesseur et s'efforça d'amener l'évêque d'Alexandrie à un sentiment nouveau. Il n'existe de ce fait aucun indice.

2. CYPRIEN, *Ep.*, LXXIV, 3, p. 802, 22-803, 5 : Si effectum baptismi maiestati nominis tribuunt, ut qui in nomine Iesu Christi ubicumque et quomodocumque baptizantur, innovati et sanctificati iudicentur, cur non in eiusdem Christi nomine illic et manus baptizato imponitur ad accipiendum Spiritum sanctum, cur non eadem eiusdem maiestas nominis praevalet in manus

reçu lui-même, que Novatien y attachait peu d'importance? Toujours est-il qu'à Rome on suppléait ce rite aux schismatiques rentrant dans l'Église; à Carthage on le leur suppléait aussi, mais seulement après les avoir rebaptisés. Nous voyons encore le souci de pureté morale s'affirmer ultérieurement par la prohibition des secondes noces ¹, mais on ignore si Novatien lui-même avait édicté cette prohibition.

Cent ans plus tard, en Espagne, un certain Sympronianus, attaché à la tradition de Novatien, présentait à Pacien de Barcelone un formulaire, où Pacien témoigne avoir lu ² : « Après le baptême, il n'y a pas de pénitence. L'Église ne peut remettre le péché mortel, et se perd en recevant les pécheurs. » Ces propositions dépassent réellement ce que les documents contemporains de Novatien nous apprennent de son attitude personnelle. Les a-t-il réellement formulées, ou n'y faut-il pas voir plutôt un développement posthume et local de sa pensée?

Cette dernière supposition paraîtra d'autant plus naturelle que le document nous vient de là péninsule ibérique. Les

impositione quam valuisse contendunt in baptismi sanctificatione? — Cf. *Epp.*, LXIX, 11, p. 760; LXX, 3, p. 769; LXXII, 1, p. 775, 10-15. — Dans toute la controverse baptismale, les Novatiens sont les premiers en cause. Voir le début de *Ep.*, LXIX, p. 749 : Cyprien constate qu'ils n'osent pas imposer les mains, et, argumentant *ad hominem*, demande pourquoi ils osent baptiser. — Le traité *De Trinitate*, 29, p. 109, 4-5, fait allusion à la régénération des âmes par le Saint-Esprit dans le baptême; il ne mentionne pas le rite de l'imposition des mains. Cette omission ne prouve pas que Novatien l'ait ignoré : on sait d'ailleurs que le *De Trinitate* est vraisemblablement antérieur à son schisme. Mais cette lacune du rituel novatien est établie par des témoignages positifs. Soit dit pour répondre aux doutes soulevés par le R. P. DE LA TAILLE, dans *Grégorianum*, 1923, p. 603. Le fait de l'omission, par les Novatiens, de l'imposition des mains, est confirmé, deux siècles après, par THÉODORE, *Haer. fab.*, III, v, *P. G.*, LXXXIII, 408 B. Sur le texte de *Trin.*, 29, voir la note de FAUSSET. — Sur le mot *Sacramentum*, ci-dessus, p. 129.

1. Un des deux principaux gages d'orthodoxie exigés par l'Église du IV^e siècle des *Cathares* qui se convertissaient à la doctrine catholique, était l'acceptation des secondes noces. Conc. de Nicée, can. 8. — Cf. saint AUGUSTIN, *De Bono viduitatis*, IV, 6, *P. L.*, XL, 433; saint EPIPHANE, *Haer.*, LIX, *P. G.*, XLI, 1017-1037.

2. *Sancti Paciani Ad Sympronianum novatianum Ep.*, III, 1, *P. L.*, XIII, 1063, D : Quod post baptismum paenitere non liceat; quod mortale peccatum Ecclesia donare non possit, immo quod ipsa pereat recipiendo peccatores. Même note chez saint ATHANASE, *Ep.*, IV ad *Serapionem*, 13, *P. G.*, XXVII, 653 D. TILLEMONT laisse en suspens l'attribution de ces propositions à Novatien lui-même. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. III, p. 472, Venise, 1732.

courants rigoristes qui, à toutes les époques, traversèrent l'Église, s'étaient creusé dans cette province excentrique un lit plus profond qu'ailleurs; les canons d'Elvire, vers l'an 300, en font foi. Nul ne s'avisera de chercher dans ces canons l'expression d'une doctrine alors commune dans l'Église : avec la Didascalie syriaque, autre document de même date, les canons d'Elvire représentent doctrinalement, aussi bien que géographiquement, deux extrêmes. Cette circonstance même donne à penser que le rigorisme de Novatien avait trouvé en Espagne un terrain de culture particulièrement favorable, et peut-être ne faut-il pas chercher d'autre origine à la formule radicale attestée par saint Pacien.

D'ailleurs, en ce quatrième siècle, parmi les catholiques eux-mêmes, les amateurs de beau langage ne dédaignaient pas les épîtres de Novatien. Saint Jérôme les réclame à un correspondant, et ajoute ¹ : « Connaissant le venin du schisme, je goûterai d'autant plus l'antidote du saint martyr Cyprien. » Le même saint Jérôme, écrivant à Marcella, combat l'exégèse de Novatien touchant le blasphème contre le Saint-Esprit ². Selon Novatien, les chrétiens baptisés seuls peuvent commettre ce péché. A ce compte, répond Jérôme, les Pharisiens, à qui précisément le Seigneur le reprocha, ne l'auraient jamais commis (*Mat.*, xii, 32). Ailleurs, il montre Novatien refusant la pénitence aux péchés les plus graves, à ceux qu'on appelait « les péchés contre Dieu ³ ».

L'enseignement moral de Novatien, pour autant que nous le pouvons ressaisir, présente une réelle unité : les écrits de la période orthodoxe contenaient en germe le rigorisme qui devait s'épanouir dans la secte. Personnellement, Novatien paraît avoir eu la bonne fortune de racheter, aux yeux des

1. SAINT JÉRÔME, *Ep.*, x, 3, *P. L.*, XXII, 344. — Ailleurs, saint Jérôme associe le nom de Novatien à celui de Tertullien; *Ep.*, xxxvi, l. 453.

2. SAINT JÉRÔME, *Ep.*, XLII, l. 477.

3. *Tractatus de Ps.*, cxv, éd. G. MORIN, *Anecdota Maredsolana*, vol. III, 2, 134, 25-135, l. 1 : Dicit enim Novatianus : Sunt aliqua peccata pro quibus debemus agere paenitentiam, verbi causa, de mendacio, de periurio, de furto : ceterum qui fornicatus fuerit, qui homicidium fecerit, iste agere non potest paenitentiam. Audi quid dicat : Cantate Domino omnis terra. Omnis autem terra, et adulter est et homicida et omnia peccata terrena sunt. Si autem universa peccata terrena sunt, quaecumque peccatum habueris, age paenitentiam, et in omnia salvus eris.

siens, les faiblesses de ses débuts et de conquérir hors de l'Église cette auréole de confesseur qu'il avait laissé échapper dans l'Église ¹. L'ambition, après l'avoir jeté sur les voies du schisme, l'entraîna d'abord à d'étranges compromis : il accueillit, sans choix, toute sorte d'alliés, y compris le trop fameux Novat, fraîchement débarqué d'Afrique où il avait professé le laxisme en matière de pénitence et lancé le schisme de Félicissime ². Mais Novatien ne devait pas tarder à sentir l'inconvénient du démenti si légèrement donné à ses principes personnels, et semble s'être empressé d'écouler en province Novat et ses pareils. A Rome, le schisme prit très vite la signification rigoriste qu'il avait affectée dès la première heure et qu'il a gardée dans l'histoire ³.

1. SOCRATE, *H. E.*, IV, xxviii, *P. G.*, LXVII, 540. Ἄλλ' οὗτος μὲν ὕστερον ἐπ' Οὐλαριανοῦ τοῦ βασιλέως διωγμὸν κατὰ Χριστιανῶν κινήσαντος ἐμαρτύρησεν. Cependant M^{re} BATIFFOL écrit, *La paix constantinienne et le catholicisme*, p. 54, Paris, 1914 : « Le pouvoir civil ne s'y trompa point, n'inquiéta pas Novatien qui était négligeable, et frappa Cornélius. » Je ne connais à cette affirmation aucun fondement positif. Du mot de Socrate, nous ne concluons certes pas que Novatien fut martyr en même temps que le pape Corneille. On ne revit pas le spectacle qu'avaient donné à la génération précédente le pape Pontien et Hippolyte, réconciliés par la persécution. Mais nous ignorons si les agents de Valérien eurent assez de discernement pour ne pas inquiéter Novatien. Et telles paroles de saint Cyprien laissent le champ libre à une supposition contraire. *Ep.*, LX, 4, 694 : Etsi aliquis ex talibus fuerit adprehensus, non est quod sibi quasi in confessione nominis blandiatur, cum constet, si occisi eiusmodi extra Ecclesiam fuerint, fidei coronam non esse...

2. CYPRIEN, *Epp.*, XLVII, p. 605, 14; LII, 1, p. 616; 2, p. 617-619; CORNEILLE, *Ep.*, I, p. 613. Voir aussi le Chronographe libérien. — La similitude de noms entre Novat et Novatien a donné lieu à de fréquentes confusions. C'est ainsi que, pour désigner Novatien, Eusèbe emploie toujours le nom de ΝΟΟΥΑΤΟΣ, sauf dans les extraits de Denys d'Alexandrie, où on lit ΝΟΟΥΑΤΙΑΝΟΣ. Quant au nom de *Novatiani* pour désigner les adeptes de Novatien, il remonte presque aux origines de la secte. On lit déjà dans l'*Ad Novatianum*, 8, p. 59, 1 : Qui enim aliquando christiani, nunc novatiani, iam non christiani. On lit encore chez saint ATHANASE, *Or.* I c. *Arianos*, 1, *P. G.*, XXVI, 17 A : Οἱ ἀπὸ Νοουάτου Νοουατιανοὶ προσαγορεύονται.

3. Sur les destinées ultérieures de la secte novatienne, nous renverrons à notre *Édit de Calliste*, c. xi, § 4, p. 384-395.

CONCLUSION

Quelques mots suffiront pour achever de situer Novatien dans le cadre de la théologie romaine.

Son œuvre, encore que mutilée, demeure notre source la plus directe et la plus abondante pour la connaissance de cette théologie au milieu du III^e siècle. L'image qu'elle en présente, déformée par quelques traits personnels, a pourtant son prix.

Comme tous ses contemporains, Novatien a puisé à la tradition écrite et orale de l'Église. La Bible que nous entrevoyons chez lui est la Bible catholique, et il est de beaucoup le principal témoin de cette *Vetus Romana*.

Dans l'exposition du dogme trinitaire, il a porté une ambition de penseur et d'écrivain qui l'apparente, en fait, au subordinatianisme des Hippolyte et des Tertullien, et tranche sur la simple catéchèse de l'Église romaine, telle que nous la pouvons ressaisir, de saint Zéphyrin à saint Denys. L'avenir en révélera le danger.

Dans le domaine pratique, la divergence, imputable à l'esprit rigoriste, est plus grave. Ici, l'œuvre considérable de saint Cyprien se présente comme une traduction plus fidèle — abstraction faite de la question baptismale — de l'attitude pastorale observée par les papes Corneille, Etienne et Sixte II.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	V
-------------------	---

CHAPITRE PREMIER

Le Corpus de Novatien.

I. Écrits incontestés.....	2
II. <i>De Spectaculis</i> et <i>De bono Pudicitiae</i>	5
III. Écrits faussement attribués à Novatien.....	19
Conclusion.....	24
Note additionnelle. — <i>Ad Novatianum</i> et <i>Adv. Iudaeos</i>	25

CHAPITRE II

La Bible de Novatien.

I. <i>Itala</i> ?.....	32
Note additionnelle. — Bentley et Sabatier.....	40
II. <i>Vetus Romana</i>	42
I ^{re} série. — Textes sûrement romains.....	44
II ^e série. — Textes probablement romains.....	62
III. La Bible marcionite.....	76

CHAPITRE III

Novatien Théologien de la Trinité.

I. Analyse du <i>De Trinitate</i>	84
II. Dieu le Père.....	97
III. Le Christ.....	98
IV. Le Saint-Esprit.....	117
V. Hiérarchie des personnes divines.....	120
VI. Résumé.....	131
Appendice. La <i>Regula veritatis</i> d'après Novatien.....	135

25308



3 0311 00011 9573

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV

Novatien moraliste.

I. Deux lettres à saint Cyprien.....	138
II. Le lendemain du schisme.....	140
III. Trois lettres pastorales. — Le <i>De cibis iudaicis</i>	157
IV. Le rigoriste.....	163
CONCLUSION.....	170

WITHDRAWN

BR
65

25308

.N6Z5 Ales, Adhemar d', 1861-1938.
AUTHOR

TITLE Novatien, etude sur la theologie Romaine au milieu du III^e siecel.
DATE REC



3 0311 00011 9573